

CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD

Séance publique du mercredi 26 novembre 2014 à 19h00
Openbare zitting van woensdag 26 november 2014 te 19u00

M. le Président, Michel Eylenbosch :

La séance publique est ouverte.
De openbare zitting is open.

**74. Motion de confiance déposée par Monsieur De Block.
Motie van vertrouwen ingediend door Meneer De Block.**

M. le Président :

Je vous demande, puisque ce point n'est pas reconnu par la Nouvelle Loi Communale, de déclarer que nous n'en tenons pas compte dans notre ordre du jour. Est-ce qu'on peut passer au vote ?

Le point est rejeté.

33 votants : 22 votes positifs, 11 votes négatifs.

Het punt wordt verworpen.

33 stemmers : 22 positieve stemmen, 11 negatieve stemmen.

M. le Président :

Il n'y a pas à discuter sur le point, c'est une incompétence du conseil communal. Ça a été voté, merci beaucoup. J'ai l'avis de la Tutelle, il est ici, et c'est très clair.

Ensuite, j'ai la demande de Monsieur Berckmans et de Monsieur Lakhroufi qui souhaitent faire une communication. Je donne la parole à Monsieur Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Mijnheer de Voorzitter, kan u mij een teken geven wanneer ik mijn verklaring kan afleggen? Ik kan die niet afleggen tijdens geroezemoes, dank u.

Meneer de Voorzitter, Mevrouw de Burgemeester, Dames en Heren de Schepenen, Collega's, dames en heren, u heeft reeds vernomen, in de pers zijn er meerdere artikels gepubliceerd. De heer Youssef Lakhroufi en ikzelf hebben beslist onze respectieve partijen te verlaten en samen een groep « Gemeentebelangen – Groupe d'intérêts communaux » te vormen. Onze groep is tweetalig en omschrijft een project van plaatselijke verzoening. Een toenadering tussen Franstaligen en Nederlandstaligen. Een toenadering tussen de middenklasse en de minder begoede klassen. Een toenadering tussen de zogeheten nieuwe Belgen en de oude Belgen. Ik bedoel niet die van de tijd van de Romeinen, maar iets recenter. Een toenadering tenslotte tussen de burgers en de politiek.

Wat de praktische modaliteiten betreft en om een onnodig debat te vermijden, hebben wij beslist de functie van de fractieleider beurtelings in het jaar uit te oefenen.

De toeval heeft gewild dat ikzelf de leider zal zijn vanaf heden tot het einde van het jaar 2015, in het jaar 2016 zal mijn college Youssef fractieleider zijn enz.

We wensen coherent met onszelf te blijven. We zullen niet meedoen aan een bepaalde scheiding in Molenbeek tussen meerderheid en oppositie. Wij zullen tijdens zittingen van de gemeenteraad, en dit punt per punt, de dossiers goedkeuren die wij als positief beschouwen voor Molenbeek en de Molenbeekenaars. Wij zullen tegenstemmen wanneer het gaat over punten die wij niet als positief beschouwen voor de gemeente.

Wij zeggen niet dat alles in deze gemeente perfect is, maar wij zijn van oordeel dat de huidige meerderheid globaal gezien in de goede richting gaat. Daarom zijn wij helemaal niet van plan de goede werking van de democratische instellingen en van de gemeentediensten te blokkeren.

Dientengevolge, zullen wij, in voorkomend geval, aanwezig zijn en blijven om het quorum in deze gemeenteraad te verzekeren. Hetgeen ons ook niet zal verhinderen om tijdens deze verzekering van het quorum eventueel tegen te stemmen of om ons te onthouden overeenkomstig wat ik daarnet heb gezegd.

De politieke partijen domineren het politieke veld van oudsher en zullen dit ook in de toekomst ook nog lang blijven doen. Niettemin zijn wij van oordeel dat het aangewezen is een plaats te creëren waarin er ook ruimte is voor de meningsuiting van de burgers en voor maatschappelijke actie. Dat is onze ambitie. Een tweetalige bundeling van krachten zal zich gedurende de komende jaren misschien verder ontwikkelen in onze gemeente.

Een samenwerking van vrouwen en mannen met verschillende culturen, met verschillende culturele achtergronden, een samenwerking tussen jongeren en minder jongeren van werknemers en ondernemers, die allen gedreven zijn door slechts één belang, met name het belang van de Molenbeekse gemeenschap.

Ik dank u Meneer de Voorzitter.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

J'ai la même version du texte, mais cette fois-ci en français.

Chers collègues, vous le savez déjà, plusieurs articles sont parus dans la presse francophone et néerlandophone : Monsieur Dirk Berckmans et moi-même avons décidé de quitter nos partis respectifs pour former un groupe d'intérêt communal. Ce groupe portera la dénomination suivante : GIC – GGB. Notre groupe est bilingue et s'inscrit dans une volonté de réconciliation locale, réconciliation entre francophones et néerlandophones, réconciliation entre classes moyennes et classes populaires, réconciliation entre Belges de longue date et nouveaux Belges, réconciliation enfin entre les citoyens et la politique.

En ce qui concerne certaines modalités pratiques et politiques, et pour répondre à certaines interrogations, sans ouvrir un débat inutile, nous alternerons annuellement la fonction de chef de groupe. Le hasard a fait que Dirk Berckmans assurera cette fonction le premier à partir d'aujourd'hui et toute l'année 2015. Nous souhaitons être cohérents avec

nous-mêmes avant tout. Dans la situation actuelle, nous ne nous inscrivons pas dans le clivage opposition - majorité. Ce que nous pensons être bon pour Molenbeek-Saint-Jean, nous le soutenons. Ce que nous pensons être mauvais pour Molenbeek-Saint-Jean, nous le rejetons. Tout n'est certainement pas parfait, beaucoup de choses peuvent être améliorées globalement et nous pensons que cette majorité va dans le bon sens. Loin de nous l'idée de bloquer le fonctionnement des institutions démocratiques, ni celui des services communaux. Le cas échéant, s'il nous faudra assurer le quorum, nous l'assurerons.

Les partis politiques dominent le champ politique depuis longtemps et le domineront encore longtemps. Cependant, nous estimons qu'il est sain pour la démocratie locale d'aménager un espace d'expression et d'action citoyenne. Nous avons cette ambition, un rassemblement bilingue pour Molenbeek-Saint-Jean qui prendra forme dans les années à venir avec des femmes et des hommes de toute culture, des jeunes et des moins jeunes, des travailleurs et des entrepreneurs, toutes et tous mus par l'intérêt commun.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhroufi.

**Question d'actualité posée par Madame Piquard - Agenda culturel.
Aktualiteitsvraag gesteld door Mevrouw Piquard - Culturele agenda.**

M. le Président :

Je suis désolé Madame Piquard, mais je fais usage de mon droit de vous dire que ceci n'est pas une question d'actualité, c'est un problème qui existe déjà depuis plusieurs mois. En plus de ça, dans l'email que vous nous envoyez, votre fichier est même daté du 14 novembre et donc, je considère qu'il n'y a pas d'urgence et votre question sera traitée comme une interpellation lors du prochain conseil communal.

Je vous remercie.

**Question d'actualité posée par Monsieur Ikazban - Visite du ministre marocain Anis Birou à la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale.
Aktualiteitsvraag gesteld door Mijnheer Ikazban - Bezoek van de marokkaanse minister Anis Birou bij het Huis van Culturen en sociale samenhang.**

M. le Président :

Nous avons une deuxième question d'actualité posée par Monsieur Ikazban.

Monsieur Ikazban, vous avez la parole.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, d'abord, je vous remercie de me donner enfin la parole. Je signale juste que j'ai demandé la parole avant de commencer, avant de pouvoir poser ma question d'actualité. Parce que j'avais certaines remarques à faire préalablement à ce conseil communal et comme vous l'avez fait en début de séance de manière très violente, j'aimerais pouvoir faire cette remarque, comme n'importe quel conseiller communal a le droit de le faire. J'ai demandé la parole à plusieurs reprises, j'ai appuyé sur le bouton, j'ai

levé la main, mais on ne m'a peut-être pas vu et donc je demande la parole avant de pouvoir poser ma question d'actualité.

M. le Président :

Je vous ai donné la parole pour votre question d'actualité.

M. Ikazban :

Oui, mais chaque conseiller communal a le droit, avant le conseil communal, a le droit de faire une remarque générale, comme vous l'avez fait en commençant ce conseil, puisque vous avez décidé de manière unilatérale de retirer un point ...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, je vous ai donné la parole pour votre question d'actualité, avançons sur votre question d'actualité s'il vous plaît !

M. Ikazban :

Vous n'allez quand même pas commencer votre conseil communal en censurant l'opposition démocratique, je trouve cela vraiment scandaleux !

M. le Président :

Il n'y a pas de censure, c'était l'avis de la Tutelle, Monsieur Ikazban. C'est l'avis de la Tutelle qui a fait que cette décision a été prise. C'est tout. Nous sommes à votre question d'actualité, c'est à vous de choisir, vous la présentez ou vous la présentez pas ?

M. Ikazban :

Monsieur le Président, vous ne m'écoutez pas. J'ai deux remarques à faire et je voudrais les faire !

M. le Président :

Allez-y...

M. Ikazban :

Je vous demande la parole, vous me donnez la parole. J'ai le droit de demander la parole. Je n'ai pas de remarque à faire par rapport à ce que vous avez décidé de supprimer de manière unilatérale, c'est une première dans ce conseil communal, vive la démocratie. Par contre, j'ai une remarque sur le point numéro 142...

M. le Président :

Je précise : « si le Président du conseil estime que le point ne relève pas de la compétence du conseil communal, il doit inviter le conseil à se déclarer incompétent ». C'est ce que j'ai fait. Le Président et le Collège n'ont pas la possibilité de ne pas mettre à l'ordre du jour un point, c'est une obligation quand ils arrivent dans les délais prévus. Par contre, le conseil doit se déclarer incompétent, c'est tout, c'est la Tutelle qui le dit. C'est un email qui est adressé à Monsieur De Block, à sa demande !

Mme Piquard :

Ne vous énervez pas, Monsieur le Président !

M. le Président :

Mais si ! Arrêtez tout votre cinéma.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, vous parliez de quel point ?

M. le Président :

Je parle du point 74. Je ne parle pas de la question d'actualité, je parle de la motion de méfiance qui a été refusée.

M. Ikazban :

Moi, j'ai une remarque sur le point numéro 142. Donc moi, je ne parle pas de la même chose que vous !

M. le Président :

Je réponds à Madame Piquard.

M. Ikazban :

Vous êtes tellement énervé que vous n'écoutez même pas ce que je dis.

Pour le point 142...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, c'est un point qui sera traité en séance à huis clos.

M. Ikazban :

Oui mais justement, ma demande est simple : je considère qu'une partie de ce point concerne effectivement le huis clos, mais le principe ne concerne pas le huis clos, il doit être discuté ici en séance publique. On décide d'attribuer une telle fonction aussi importante dans la commune, ça n'a pas fait l'objet de débats, je considère...

M. le Président :

C'est une question de personne.

M. Ikazban :

Non, je ne vais pas parler de la personne, je parle du principe.

M. le Président :

Non Monsieur Ikazban, j'ai posé la question à Monsieur le Secrétaire communal, cela relève exclusivement du huis clos.

M. Ikazban :

Vous avez posé la question à l'instant, maintenant ?

M. le Président :

Non, je lui ai posé la question cet après-midi, lorsque j'étais à la maison communale.

Mme Piquard :

C'est vrai Monsieur le Secrétaire communal ?

M. Ikazban :

Vous avez lancé un appel publiquement et ici on est en droit de discuter de la façon dont ça s'est fait, de l'aborder de façon plus transparente évidemment sans citer de nom. Le nom, on le laisse pour le huis clos. Vous refusez ?

M. le Président :

Vous pourrez parler de tout ce que vous voulez à la séance à huis clos, mais pas maintenant. Nous refusons.

M. Ikazban :

Ok, nous prenons acte que vous refusez.

Ma deuxième remarque, elle concerne notre proposition de motion sur la reconnaissance de l'Etat de la Palestine et en remarque préalable, Monsieur le Président, j'aimerais bien vous faire remarquer qu'on reçoit nos convocations de plus en plus tardivement, que nous recevons nos documents aussi de plus en plus tardivement et que je trouve que c'est un petit peu difficile pour les Conseillers communaux qui ont d'autres occupations également de s'organiser quand on ne prévoit pas de réunion, quand on annule en dernière minute. Donc moi, je pense que ça doit faire l'objet d'une discussion sérieuse pour « agender » correctement nos travaux, nos réunions.

M. le Président :

Ça fait partie de la Nouvelle Loi Communale qui prévoit que la convocation peut être envoyée par tous moyens, entre autres le système informatique et vous avez reçu un email avec les documents. Les documents étaient également consultables dans le programme BO Secrétariat. Tout a été envoyé dans les délais. Vous avez effectivement reçu les documents papier plus tard, à partir du moment où toutes les interpellations ont été rentrées dans les délais légaux, de telle façon que chacun puisse avoir la totalité des documents imprimés à sa disposition. Je sais que votre motion ne s'est pas retrouvée dans les documents imprimés, suite à une erreur informatique. Tout ça a été corrigé et un email a été envoyé à tous les conseillers communaux avec votre motion intégrale.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, il me semble que vous êtes très énervé aujourd'hui, je vous conseille de respirer un bon coup. Je vous promets que c'est ma dernière remarque, ma demande est très simple : on a une motion qui est à l'ordre du jour et je peux comprendre l'incident technique concernant la reconnaissance de la Palestine...

M. le Président :

Non, ce n'est pas un incident technique par rapport à la reconnaissance de la Palestine, c'est un incident technique par rapport à votre motion.

M. Ikazban :

Oui, c'est ce que je dis. Ne jouez pas sur les mots, en plus d'être énervé, vous avez un humour bizarre. Je demande simplement que le conseil communal accepte qu'on puisse changer l'ordre du jour, comme vous venez de faire de manière unilatérale et qu'on puisse discuter de cette motion en commençant notre conseil communal pour deux raisons: d'abord parce que je pense que c'est un sujet qui dépasse les clivages gauche - droite, majorité et opposition et je pense que c'est vraiment une motion qui concerne l'ensemble des démocrates dans notre commune et dans nos pays. Et puis deuxième raison, je pense qu'elle vous est favorable, c'est qu'il me revient qu'à Molenbeek-Saint-Jean, demain soir est organisée une soirée en soutien aux étudiants palestiniens. La commune soutient l'initiative organisée par le Foyer et l'ABP. Je voudrais, dans la mesure du possible, je pense que ce serait un signal positif que le conseil communal puisse se prononcer ce soir en début de soirée, pour notamment pouvoir communiquer. Donc vous voyez que ma remarque, elle est vraiment collective parce que je pense que c'est un sujet sur lequel il ne faut pas tirer la couverture à soi, si on pouvait simplement de manière exceptionnelle, comme on peut le faire, aux deux-tiers décider de modifier l'ordre du jour de nos travaux. En plus, je ferai remarquer qu'on a accepté votre proposition d'aborder toutes les questions liées aux taxes en même temps, donc je pense qu'on va gagner du temps. Ma demande est là, elle est claire, elle est simple, je vous demande donc votre accord.

M. le Président :

Merci pour votre demande, Monsieur Ikazban.

Je passe au vote, qui est favorable au changement de l'ordre du jour pour agender la motion Palestine en début de conseil ?

Le Conseil n'approuve pas la proposition de Monsieur Ikazban.

34 votants : 13 votes positifs, 21 vote négatif.

De Raad keurt het voorstel van Mijnheer Ikazban af.

34 stemmers : 13 positieve stemmen, 21 negatieve stemmen.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, vous avez voté contre, j'en prends acte. Je trouve un petit peu dommage que pour un sujet d'une telle importance qui doit à mon avis dépasser les

appartenances politiques, parce que justement j'ai fait référence à cette soirée que vous soutenez et c'est une bonne chose, je le dis ici, je trouve que c'est dommage et ce n'est pas un bon signe pour cette motion et pour ces gens qui organisent la mobilisation en soutien à ce peuple opprimé.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je vous donne la parole pour votre question d'actualité.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, je vois que vous avez retrouvé le sourire, c'est très bien !

M. le Président :

Je ne l'avais pas perdu.

M. Ikazban :

Si si, quand même un petit peu.

Madame la Bourgmestre, nous apprenons par la presse que le ministre marocain chargé des Marocains résidants à l'étranger et des affaires d'émigration, Anis Birou, a rendu visite ce vendredi 21 novembre à la Bourgmestre de Molenbeek-Saint-Jean. À cette occasion, des médailles et un diplôme de reconnaissance ont été décernés à 11 Molenbeekoïses comptant parmi les premiers arrivants du Maroc dans les années 60, et ce dans le cadre des 50 ans de l'immigration marocaine. Il semble également que dans ses visites, le ministre marocain a rencontré le nouveau Secrétaire d'État à l'Asile et à l'Immigration, Théo Francken.

Mes questions sont les suivantes : pourquoi l'opposition démocratique n'a pas été informée de cette visite et de l'organisation de cette cérémonie ? Qui a fait le choix des lauréats du jour, est-ce que c'est le ministre marocain, est-ce que c'est l'ambassade du Maroc ou est-ce la commune ? Comment ce choix a-t-il été réalisé ? Avez-vous prévu la même cérémonie et les mêmes médailles pour les autres personnes d'origine marocaine qui sont dans la même situation et qui sont, je pense, présentes en nombre dans la commune ? Pourriez-vous nous dire si la rencontre avec le secrétaire d'État Théo Francken a été organisée à Molenbeek-Saint-Jean, à la commune ou à la Maison des Cultures ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Le collège des Bourgmestre et Echevins a effectivement accueilli le ministre marocain, vendredi dernier. C'est une demande qui avait été faite via l'ambassade de

recevoir le ministre lors de sa mission en Belgique. Il s'agissait d'une visite de courtoisie, qui était souhaitée par le ministre avec les autorités communales dans le but de constituer un groupe de travail. Avec mes collègues Echevins, nous avons discuté des partenariats qui peuvent être lancés, développés ou renforcés à Molenbeek-Saint-Jean. En effet, comme vous le savez, Molenbeek-Saint-Jean est déjà jumelée avec deux villes marocaines et tient à renforcer ses liens avec le Maroc. De ces discussions, ressortit l'idée d'un appel à projets à l'attention des associations Molenbeekoises, comme le fait déjà d'ailleurs le royaume du Maroc, via la fondation Hassan II. C'est dans le cadre de cette visite qui était faite, je le rappelle, à l'attention du collège, que nous avons organisé cette petite cérémonie d'hommage aux Molenbeekoises d'origine marocaine qui sont venues ici en Belgique il y a 50 ans. Elle s'est faite dans la foulée de cette rencontre qui était composée d'officiels marocains, des Echevins, du Président du conseil communal et de moi-même. Des représentants d'associations étaient également présents à cette cérémonie. En effet, le ministre avait souhaité rencontrer également les acteurs de terrain, des représentants d'associations.

Si des conseillers communaux étaient également présents, c'est parce que cette visite a été annoncée dans un quotidien bruxellois, la veille de l'événement et donc ces conseillers sont venus de leur propre initiative. Je préciserais que les personnes qui ont été remerciées ne sont pas les lauréats d'un quelconque concours. En effet, nous avons pris contact avec l'association le Foyer, vous savez que l'association le Foyer dispose quand même d'une longue expérience qui est reconnue sur les questions qui sont relatives à l'immigration et elle a été active très tôt dans l'accompagnement des premiers travailleurs en provenance notamment du Maroc. Après ce contact qui a été pris avec l'ASBL, le Foyer nous a proposé une série de noms et nous avons pris également contact avec les associations pour cette cérémonie. Les associations sportives ou culturelles nous ont également communiqué des noms que nous avons ajoutés. Vous devez comprendre que nous ne pouvons pas remettre un diplôme à tous les Molenbeekoises qui se seraient installés ici dans notre commune il y a 50 ans, même si ce n'est pas l'envie qui nous manque. À l'occasion de cette cérémonie, évidemment que nous avons bien insisté sur le fait qu'en remerciant ces onze 11 personnes, c'est évidemment l'ensemble des travailleurs qui sont venus dans le cadre de l'accord de coopération qui a été conclu entre la Belgique et le Maroc il y a 50 ans, que nous remercions.

Quant à l'agenda du ministre marocain et sa rencontre avec le Secrétaire d'État ou d'autres personnes encore qu'il aurait rencontrées, j'ai entendu qu'il avait également rencontré le ministre de la Culture flamande, vous vous doutez bien que la commune n'est aucunement intervenue dans l'agenda du ministre et que nous en avons été informés comme vous uniquement par la presse. Nous nous sommes contentés d'organiser cette rencontre à la maison communale et ensuite à la Maison des Cultures.

D'une manière plus générale, en ce qui concerne les 50 ans de l'immigration marocaine et turque, même si ces personnes sont moins présentes sur le territoire de notre commune, le 13 décembre, au Centre Communautaire Maritime, il y aura toute une journée un après-midi et une soirée consacrée aux 50 ans de l'immigration marocaine, avec une collaboration de Vaartkapoen, avec une exposition, du thé, des pâtisseries et le soir la présentation du film de Hadja Lahbib. Vous voyez que la commune n'est donc pas passée à côté de cet événement important et nous souhaitons évidemment que de nombreuses personnes, quel que soit leur quartier ou leur origine, soit présentes à l'occasion de cette manifestation.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je vous remercie pour vos réponses, je vous remercie surtout parce que vous avez répondu à beaucoup de questions que je n'avais pas posées. Il n'en reste pas moins que je reste un peu sur ma faim parce que vous nous communiquez pas mal d'informations, parce que vous dites que certains conseillers communaux sont venus car ils avaient lu par hasard dans la presse que cet événement allait avoir lieu. Moi je regrette ça, surtout que c'est un moment important et vous ne m'enlèverez pas de l'idée de dire simplement que même si ce n'est pas vous qui avez choisi directement les 11 noms par rapport à l'ensemble des gens qui mériteraient certainement une valorisation et une distinction, ça reste très peu. Vos réponses, j'en prends acte, mais je reste sur ma faim sur ce rendez-vous manqué avec une grande partie de la population de Molenbeek-Saint-Jean et j'espère qu'on aura à cœur de rattraper les choses un peu plus tard.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

1. IRISnet 2 - Mandat - Mutualisation des images de vidéoprotection. IRISnet 2 - Mandaat - Samenwerking voor de videobescherming.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block, exclusivement pour une mesure d'ordre.

M. De Block :

On a tout vu aujourd'hui. Quand la majorité a décidé de ne pas soumettre une motion...

M. le Président :

Je vous retire la parole à Monsieur De Block, on n'est pas dans une mesure d'ordre. Je voudrais qu'on coupe le micro de Monsieur De Block !

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

Ah, excusez-moi Monsieur Ikazban, Madame la Bourgmestre souhaite faire une présentation.

M. Ikazban :

Moi, je veux bien, vous commencez bizarrement votre conseil communal, vous me donnez la parole, puis vous m'interrompez... Je ne sais pas à quoi vous jouez ?

M. le Président :

Monsieur Ikazban, je vous prie de bien vouloir m'excuser. J'ignorais que Madame la Bourgmestre voulait faire une présentation, une introduction par rapport au point.

Bon, Madame la Bourgmestre vous cède la parole, Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

C'est surréaliste !

Désolé Madame la Bourgmestre, ce n'est pas moi qui vous a retiré la parole, c'est le Président du conseil !

M. le Président :

C'est ma faute, je bats ma coulpe.

M. Ikazban :

Par rapport au point un, j'ai juste quelques questions. D'abord, le mandat est un peu particulier, c'est une page. Ça ressemble à un chèque en blanc et on ne comprend pas très bien pourquoi on donne un mandat. Il s'agit ici évidemment du système de vidéosurveillance et je passe toutes les remarques que j'ai à faire sur les éléments techniques, mais j'ai quelques interrogations et craintes et je pense qu'il faudrait ajouter quelques éléments par rapport au respect de la vie privée. Je trouve qu'on n'insiste pas assez dans ce mandat, vous allez donner mandat à Irisnet, société qui dépend du CIRB et en fait eux-mêmes vont certainement sous-traiter. On ne sait pas avec qui ils vont sous-traiter et je trouve qu'ici, au conseil communal, il aurait été intéressant de savoir quelle est la firme spécialisée dans le domaine qui va être sous-traitée. On a déjà eu ce débat ici au conseil communal et je pense qu'il y a certaines firmes qu'il faudrait éviter. Ici, on donne un chèque en blanc et on ne sait pas avec qui on va sous-traiter.

J'ai fait la remarque par rapport à la loi sur le respect de la vie privée, et je vais vous donner un exemple : on a connu il y a quelques temps un accident dramatique à la rue Piquard et vous avez eu des vidéos de surveillance qui ont été diffusées dans les médias avec un accident qui a causé la mort de personnes. Ici, vous allez avoir un système de vidéosurveillance qui va être en ligne, qui va être encore plus piratable que par le passé. Donc, j'ai quand même beaucoup de craintes par rapport à la sécurité de ces images, par rapport à ce qu'on va en faire et par rapport surtout à cette loi sur la protection de la vie privée. Je vais m'arrêter là, je sais que vous ne savez pas répondre à ma première question, de la firme. Moi, je pense que la commune a comme devoir, quand elle mandate un opérateur comme le CIRB, de savoir avec quelle firme privée, quelle firme étrangère, parce que c'est certainement une firme étrangère, le CIRB souhaite travailler. Je pense que ça a des conséquences d'un point de vue déontologique et politique extrêmement important.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai d'abord une question à poser, est-ce qu'on parle du même marché de 1.800.000 € qui a été voté il y a un certain temps ?

Deuxièmement, je pense être intervenu à l'époque déjà pour demander que dans les marchés publics, et ici on donne un mandat pour conclure un marché, qu'on exclue du

marché des entreprises qui n'ont pas une conduite déontologique éthique. J'avais mentionné très spécifiquement les entreprises qui sont actives dans ce secteur des caméras de surveillance et qui sont actives en Palestine dans les territoires occupés, et qui collaborent à des activités illégales, interdites par la loi internationale. Je voudrais donc demander clairement et explicitement de soumettre au vote un amendement qui dit que dans la convention, on donne mandat à Irisnet et que soit exclu les entreprises qui sont actives dans des activités illégales au niveau des lois internationales et au niveau étique. Il s'agit d'une des deux multinationales prend tous les marchés, c'est entre autres cette multinationale qui est active dans les territoires occupés.

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

De SP.a heeft maar één vraag : pourquoi vient cette convention aujourd'hui à l'agenda? Pourquoi a-t-on attendu 2 ans pour cette étape? C'est parce que nous pensons que c'est une bonne idée de lier Irisnet à cela, ou que c'est une bonne idée en soi, mais pourquoi a-t-on attendu 2 ans pour cette étape et pour que Irisnet soit à bord. Comme j'ai bien compris, on a refusé de le faire plus tôt. Et donc ma question est : pourquoi cette convention? J'ai posé la même question au conseil communal il y a quelques jours, et il est apparu que la grande majorité des images de vidéosurveillance à Molenbeek ne pouvait pas être obtenue parce qu'elles étaient soit défectueuses soit parce qu'en fait le réseau n'était pas bon. Et c'est une réponse à cela : pourquoi a-t-on attendu 2 ans?

Donc, pourquoi est-ce que vous avez attendu deux ans avant de contacter Irisnet et de demander de lancer un marché pour améliorer la sécurité dans la commune. Je ne comprends pas pourquoi ça prend deux ans pour lancer un tel marché, pour lancer une telle demande auprès d'Irisnet. Selon les informations dont moi je dispose, la commune a hésité longtemps pour le faire et j'aimerais bien savoir pourquoi, parce que cette décision est fort tardive.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

Le dossier caméras, est un dossier, comme vous le soulignez Monsieur Van Damme, qui nous occupe depuis un certain temps. C'est un dossier difficile et on ne va pas refaire ce soir la discussion sur la nécessité de renouveler et de rénover le réseau des caméras de surveillance qui se situe sur le territoire de la commune. Mais en effet, il nous a semblé intéressant de se tourner vers le CIRB, dans le cadre du renouvellement de ce système de vidéosurveillance. En effet, nous avons la possibilité de nous intégrer dans le processus du CIRB qui vise l'harmonisation et la cohérence des différents systèmes de vidéosurveillance sur l'ensemble de la région. Le CIRB a déjà des conventions notamment avec certaines zones de police et avec la STIB. Je l'ai souligné à plusieurs reprises au sein de cette assemblée, quand nous pouvons avoir des collaborations notamment avec la Région, qui

fassent que la gestion communale en soit rendue plus efficace, nous inscrivons dans cette collaboration. Considérons que cette collaboration, elle peut être efficace et cette collaboration avec le CIRB le sera certainement. Ce qui nous a également motivés à nous tourner vers le CIRB, c'est que le CIRB est soutenu par la Région de Bruxelles-Capitale et que nous bénéficierons d'une intervention de 20 % sur le montant. C'est le CIRB qui reprendra ce cahier de charge qui a déjà été établie par la commune. Donc, nous ne partons pas, Monsieur Van Damme, d'une feuille blanche puisque la commune a déjà étudié les différents points sur le territoire sur lesquels des caméras doivent être installées et nous transférons toutes ces études, tout ce travail qui a déjà été réalisé par le service au CIRB et donc c'est un dossier qui pourra aboutir rapidement.

J'entends les préoccupations de Monsieur De Block et de Monsieur Ikazban, mais je pense que dans le cadre d'un marché, le CIRB prendra également ses précautions et je vous invite d'ailleurs, via vos groupes respectifs qui sont représentés par la Région de Bruxelles-capitale, d'interpeller évidemment le ministre qui a la compétence sur le CIRB pour lui demander si le CIRB est bien vigilant dans ces appels d'offres et dans ces marchés, à faire en sorte qu'il n'y ait pas des sociétés qui pourraient être critiquées. Je pense que cette précaution, elle doit se faire essentiellement au niveau régional et je vous invite évidemment à répercuter vos préoccupations à qui de droit.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'ai bien entendu vos réponses. Vous n'avez rien dit sur la loi de la protection de la vie privée, c'est un peu dommage, je pense que le collège doit se sentir préoccupé par ça. J'ai donné cet exemple de ces images qu'on a retrouvées partout dans les médias, de ce dramatique accident à la rue Picard. Je pense que ça doit vous rendre plus vigilants .

Sur le deuxième aspect, vous renvoyez la balle à la Région, vous savez Madame la Bourgmestre, la remarque que nous formulons ici, nous la formulons et nous la formulerons encore à la Région et là où il faudra. Mais ça ne veut pas dire que vous ne devez rien faire, vous ne pouvez pas faire l'économie d'une précaution à ce niveau-là. On s'apprête ce soir, lors de ce conseil communal à voter une résolution pour la reconnaissance de la Palestine, la reconnaissance d'un État et ici, il y a un risque qui est plus que simplement lié à la paranoïa, un risque d'avoir une firme active illégalement dans les territoires occupés, dans certaines régions du monde et notamment en Palestine occupée, je pense que vous ne devez pas vous contenter simplement de nous dire que nous devons renvoyer la balle à la Région. Non Madame la Bourgmestre, ici il faut prendre vos responsabilités. C'est incohérent par rapport à ce qu'on s'apprête à voter un peu plus tard dans la soirée ou demain par rapport à la reconnaissance de la Palestine. Moi, je suis d'accord avec la proposition d'amendement, on rajoute un élément, on prend nos précautions, et si la Région fait la même chose, tant mieux, mais si elle ne fait pas la même chose, elle sera interpellée fortement par notre groupe et par les autres groupes également. Mais vous devez aussi prendre vos responsabilités et sur ce point-là, c'est indiscutable, ce n'est pas une affaire de majorité et d'opposition ou de partis politiques, c'est le droit international qui est en jeu.

(Applaudissements dans la salle - Applaus in de zaal)

M. le Président :

S'il vous plaît, le public n'a pas à manifester !

Merci Monsieur Ikazban. Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Oui Madame la Bourgmestre, j'ai bien compris votre réponse. En fait vous avez dit que la commune a essayé de faire tout seul et que maintenant elle se tourne vers Irisnet parce qu'elle croit que ça ira mieux. Donc on a quand même perdu deux ans, ce qui est quand même un peu malheureux dans ce dossier qui aurait mérité d'avancer et qui aurait permis de résoudre certains problèmes, notamment celui de l'incident qui a eu lieu fin d'année passée, porte de Ninove avec le tir sur un cycliste. Il y avait une caméra qui ne fonctionnait pas à cet endroit-là et si vous aviez décidé, il y a deux ans de faire ce que vous faites maintenant, on aurait peut-être eu des images de cet incident-là. Je regrette que nous en arrivions là seulement aujourd'hui. Parfois, c'est plus sage de prendre des décisions comme ça plus vite et de dire plus rapidement que ce n'est pas la commune qui va le faire, c'est peut-être mieux de laisser à la Région comme vous le faites par exemple, pour le stationnement.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

Ik geef het woord aan Mijnheer De Block.

Dhr. De Block :

Évidemment, nos parlementaires vont interpeller le ministre concerné. Mais nous sommes aujourd'hui au conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean, prenons nos responsabilités en tant que conseiller communal de Molenbeek-Saint-Jean et que chacun s'exprime là-dessus, si on trouve que l'on doit déléguer finalement les choix de cette commune aux autres organes. J'invite vraiment chacun à réfléchir et à voter en âme et conscience sur cet amendement. Je pense que c'est clair et donc je pense, quand on a discuté la fois passée là-dessus, évidemment ce n'était pas encore très concret, il y avait même des voix dans la majorité qui étaient favorables et qui voulaient en tenir compte. Maintenant on va voir à quel point ces personnes vont joindre la parole à l'acte.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Nous allons passer au vote. Dans l'amendement déposé par Monsieur De Block, il est indiqué clairement : « d'exclure du marché toute entreprise active dans les territoires occupés qui ne sont pas reconnus comme éthiques ».

Le Conseil approuve le projet de délibération, moyennant l'amendement proposé par Monsieur De Block et accepté à l'unanimité (ajouter au mandat: "d'exclure du marché toutes entreprises actives dans les territoires occupés ou qui ne sont pas reconnues comme éthiques").

37 votants : 36 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het ontwerp van de beraadslaging goed, door middel van het amendement voorgesteld door Meneer De Block en aanvaard met eenparigheid (toe te voegen aan het mandaat: "alle actieve bedrijven in de bezette gebieden of die niet als ethiek erkend zijn, uit te sluiten van de opdracht").

37 stemmers : 36 positieve stemmen, 1 onthouding.

M. le Président :

Monsieur De Block, là, je ne comprends plus rien. Si c'est pour faire ça, vous n'avez plus d'amendement à rentrer. Je ne les prendrai plus, c'est la dernière fois. Je donne la parole à Monsieur De Block qui veut justifier son abstention.

Dhr. De Block :

Je pense qu'il y a un an et demi, j'ai expliqué que je pensais que la commune avait des priorités autres que d'investir 1.800.000 € dans cela. Il y avait à ce moment-là d'autres dépenses auxquelles je me suis opposé aussi. Je me suis abstenu parce que je trouve qu'il y a eu un bon effort de la part de la majorité d'accepter effectivement d'introduire dans le mandat des critères éthiques et d'exclure les multinationales actives dans les territoires occupés. Je pense que c'est tout à fait cohérent en restant avec mon vote d'origine d'il y a 11 mois et demi et en applaudissant les gens qui ont osé introduire ces critères.

Merci beaucoup.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

2. Gestion du stationnement sur le territoire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean - Convention relative aux modalités et aux engagements respectifs de l'agence de stationnement et de la commune de Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre de la délégation des missions de contrôle et de perception relatives au stationnement.

Parkeerbeheer op het grondgebied van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek - Overeenkomst betreffende de modaliteiten en respectieve verplichtingen van het parkeeragentschap en de gemeente Sint-Jans-Molenbeek in het kader van de delegatie van de controle- en inningspdrachten met betrekking tot het parkeerbeheer.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'ai quelques questions qui m'intriguent, je sais qu'on a eu un débat très long en sections réunies sur ce sujet-là, et nous avons fait la remarque en disant qu'il nous semblait que la Commune allait un peu trop vite dans son adhésion à l'Agence de Stationnement et qu'on mettait un peu la charrue avant les bœufs, et que la Commune n'était peut-être pas prête à cela... Vous n'étiez pas d'accord avec nous, on avait dit aussi à l'époque que vous n'aviez pas l'accord des syndicats... Il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui, nous constatons qu'au niveau du transfert des personnels, vous êtes quasi nulle part. Il y a cinq points à l'ordre du jour à huis clos, avec cinq personnes qu'on transfert à l'Agence de Stationnement régional. Je rappelle que ce sont cinq personnes sur 33, donc vous qui pensiez être prêt il y a quelques temps, alors qu'on vous disait le contraire, on avait encore une fois raison !

Autre remarque que je voudrais encore formuler, c'est par rapport au comité d'accompagnement, il y a un comité d'accompagnement qui est prévu à l'article 6 et ce comité qui constitue le cadre indispensable d'une réflexion, va avoir un certain nombre de prérogatives. Une de ces prérogatives, c'est notamment, je ne vais pas toutes les citer, mais c'est notamment celle qui nous pose problème, la modification du type des zones. Il me semble qu'en sections réunies et au conseil communal, nous avons demandé à la majorité de ne pas décider sur cet aspect-là, et de revenir ici au conseil communal pour laisser le soin aux conseillers communaux de voter et de faire un choix en âme et conscience pour préciser. Simplement, c'est la volonté que certains dans la majorité ont exprimée, de découper la Commune par zones, c'est-à-dire demain avoir une situation où vous avez des habitants qui vont devoir avoir, non pas une carte de riverain payante, mais plusieurs. On a eu ce débat et vous aviez pris l'engagement ici en tout cas de ne pas décider. Comme ce comité d'accompagnement qui a cette prérogative et pour nous, il y a danger. Dans la composition de ce comité d'accompagnement, on parle d'un représentant du service Mobilité, de l'Echevin de la Mobilité ou de son remplaçant, de la Bourgmestre ou de son remplaçant. Nulle part il n'est fait mention d'éventuellement de quelqu'un de l'opposition, pourquoi pas vu qu'il y a là un élément qui pourrait avoir des conséquences graves et dommageables pour une grande partie des habitants, pour les habitants de cette Commune, il nous semble donc important de nous y attarder.

Dernière remarque Monsieur le Président, la commune qui transfère cette compétence à la Région, il y a notamment tout ce que la commune met dans le panier, si je peux m'exprimer ainsi. Mais nous, nous posons la question de savoir si la commune, parce que vous transférez du personnel, vous transférez des horodateurs, ils reprennent les contrats d'entretien, tout ça est indiqué, mais est-ce que la commune va aussi mettre dans le panier tous les investissements qu'elle a consentis ces dernières années ? Parce que la commune n'a pas été inactive, la commune a investi précédemment beaucoup d'argent dans une politique de mobilité et de stationnement et donc, j'ai envie de savoir si ces montants-là vont être également comptés dans le total général de l'apport de la commune ? Si c'est le cas, tant mieux. C'est une remarque que je fais dans l'intérêt de la commune et des finances de la commune. Si c'est non, alors nous considérons que c'est une prime pour les mauvais élèves, car à Bruxelles, il y a 19 communes et les communes qui n'ont pas fait l'effort ces dernières années d'investir dans une politique de stationnement et de mobilité, et d'avoir du personnel, avoir des horodateurs et des frais qui sont liés à ça, finalement ces communes vont être gratifiées alors que ce sont des mauvais élèves. Nous pensons que Molenbeek-Saint-Jean a été un bon élève en matière de mobilité puisqu'avant l'Echevin de la Mobilité actuel, il y avait un autre Echevin de la Mobilité, qui je pense, a fait un travail assez important, assez conséquent. Précédemment, avant lui, il y a eu également une autre Echevine qui a fait aussi un travail remarquable. Voilà mes questions, Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

La dernière fois que nous avons discuté de ce point, nous avons demandé de recevoir une vue d'ensemble et détaillée des coûts et de l'effet net pour la commune de toute cette opération. Je pense que ça a été demandé explicitement. Maintenant, je n'ai pas l'impression que nous avons reçu cette vue d'ensemble. Mais on nous demande déjà de voter sur une tranche de salami, c'est-à-dire le passage du personnel. Donc je répète ma question, je voudrais qu'elle soit notée dans le procès-verbal d'aujourd'hui, que les

conseillers communaux doivent avoir le droit d'avoir une vue sur l'effet de toute cette opération sur les finances de la commune. On a eu certaines réponses au niveau du personnel, du statut, des rémunérations. Mais nous n'avions pas encore eu un calcul clair sur l'ensemble de cette opération. Donc, je m'abstiendrai sur ce vote, vu que nous ne pouvons pas voter sur l'ensemble sans avoir pris connaissance des conséquences financières pour la commune.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ja, Mijnheer de Voorzitter, we zitten voor 99% van de gevallen op dezelfde lijn als onze collega's van de PS, maar in dit geval moet ik toch namens de *sp.a* afwijken van dit standpunt, het kan natuurlijk verschillen wij ook af en toe van mening. Hier betreft het een dossier waarbij we heel duidelijk van mening verschillen. Ik denk dat de beslissing die hier voorgesteld wordt een goede beslissing is; ik denk dat het een coherente beslissing is en ik denk dat het een beslissing is die *sp.a* en wij moeten steunen. Waarom? Eerst en vooral, het is conform de afspraken, het is conform hetgeen u eerder heeft gezegd we hebben op de vorige gemeenteraad een principebeslissing genomen en vandaag wordt die principebeslissing uitgevoerd. Dat wil zeggen dat er een eerste concrete stap wordt gezet in de overdracht van het parkeerbeleid van Molenbeek naar het Gewest.

Ik veronderstel, samen met mijn collega's, dat hier in de komende maanden en zeker in de maand december, nog bijkomende beslissingen zullen komen, vooral wat betreft de overdracht van het personeel, want op dit moment worden er maar 5 mensen overgedragen, dat is veel te weinig. Maar ik veronderstel dat dit een logische stap is die men zal zetten in de komende maand, in december, alvorens op 1 januari effectief over te gaan tot de definitieve en volledige overdracht.

Ik begrijp ook uit dit voorstel van conventie, dat er heur eigenlijk heel duidelijke afspraken zijn gemaakt, dat die duidelijke afspraken op papier staan, en die lijken ons, *sp.a*, als zijnde een goede beslissing. We kunnen ons vragen stellen over de motivatie van deze beslissing, is het omdat de Gemeente het gemakkelijk vindt om het zelf niet te moeten doen en eigenlijk zegt "bon débarras", of is het een principiële beslissing waarbij men zegt dat dit sowieso beter op gewestelijk niveau wordt gedaan. Dat is een andere discussie, maar de conclusie is eigenlijk dezelfde.

Et donc, le *sp.a* soutiendra la décision de transférer la politique de stationnement de la commune à la Région, pour la bonne et simple raison que nous croyons qu'une politique de stationnement doit être gérée au niveau régional, que ce sera mieux géré à ce niveau, que ce sera plus logique, que nous sommes des habitants de Molenbeek-Saint-Jean, mais que nous sommes également des habitants de Bruxelles et que pour beaucoup de nos visiteurs, pour beaucoup de gens qui habitent ici, les limites communales ne sont pas tellement visibles, ne sont pas toujours très claires. D'ailleurs, la décision suivante qui fait un échange entre la validité des cartes de riverains entre Molenbeek-Saint-Jean et Koekelberg en témoigne. C'est une décision logique, c'est une décision cohérente de transférer cette compétence au niveau régional, pour qu'elle soit exercée de façon plus optimale que ce n'est le cas aujourd'hui.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Notre groupe s'inscrit dans ce que vient de dire Monsieur Van Damme. En matière de mobilité, évidemment il faut une réflexion au niveau de la Région, il faut une transversalité. Notre groupe s'inscrit donc dans ce que vient de dire Monsieur Van Damme.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais simplement préciser à mes collègues, qu'on n'est pas dans ce débat-là ici. Ce débat, on l'a déjà eu, je parle du transfert ou non vers la Région. Ici, moi je fais des remarques sur une convention qui présente des manquements et un danger pour une décision future. Donc, je ne rentre même plus dans le débat du transfert. Nous estimons tous que la gestion du stationnement doit se faire au niveau régional. Ici, on parle de la convention qui nous est proposée. Pour notre groupe, elle fait l'objet de quelques anomalies. Ce qui est curieux, c'est que Monsieur Van Damme dit qu'il est d'accord à 99 %, sauf sur ce pour cent-ci. Mais il fait presque la même remarque que moi. Seulement cinq personnes transférées sur 33 membres du personnel, prouve bien que la commune et les syndicats n'étaient pas prêts. Autre remarque, c'est que dans la convention, dans les prérogatives du comité d'accompagnement, et je pense que dans la majorité, il y avait des gens qui avaient la même inquiétude que nous, sur la modification et le découpage en zones. On avait dit ici clairement que cet aspect-là, on n'en parlerait au conseil communal, c'est au conseil communal à se prononcer sur le fait qu'il faille, oui ou non, faire une carte de riverains pour l'ensemble de la commune ou faire plusieurs cartes de riverains.

M. le Président :

C'est ce qu'on avait compris, Monsieur Ikazban ! Il n'y a pas de souci.

Je donne la parole à Madame Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Au niveau du personnel, c'est sûr que ça se fait en phase. Certaines personnes ont déjà été en formation sur place et ils sont maintenant transférés. Les autres, vont être transférés dans les semaines qui suivent et ça va se faire progressivement. Il y a quatre personnes qui ne sont finalement pas transférées, ils sont en maladie de longue durée, on peut vous donner plus d'informations à huis clos, si vous le souhaitez.

M. le Président :

Merci Madame l'Echevine.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Mais voilà, je vais quand même vous rappeler que nous avons eu des sections réunies sur ce point le mois passé. Ça a permis justement aux conseillers communaux de poser toutes leurs questions en présence de représentants de l'Agence de stationnement. L'Agence a également, via son conseil d'administration, décidé de collaborer avec la commune de Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre de cette convention. Il s'agit maintenant, comme nous vous l'avons expliqué, d'opérationnaliser la convention d'accord de principe en déléguant concrètement les missions de contrôle et de perception à l'Agence. Comme l'a dit l'Echevine du Personnel, cette délégation elle se fait par étapes. Et donc, il faut évidemment que la commune soit prête, mais il faut aussi que l'Agence soit prête. Il y a dans cette Agence régionale des représentants également de la Région et donc, nous nous sommes mis d'accord pour procéder par étapes de manière concrète et comme nous vous l'avons dit lors du conseil communal du mois passé, nous revenons avec la concrétisation de ces décisions devant vous. Je rappelle quand même qu'une délégation ne signifie aucunement une perte de compétences de la commune en matière de stationnement. La politique de stationnement aujourd'hui reste une compétence communale, c'est la mise en œuvre, la gestion qui est déléguée, dans le cadre de l'ordonnance régionale. Les communes continuent à définir leur politique de stationnement. Aujourd'hui, la délégation qui est faite à l'Agence de stationnement ne signifie pas que ce sera demain l'Agence qui va modifier le plan de stationnement de notre commune. Évidemment, ça se fera en partenariat et nous aurons certainement l'occasion de revenir sur ce point devant vous. Au niveau des recettes, déduction de tous les coûts exposés, le solde net réparti à concurrence de 85 % au profit de la commune et de 15 % au niveau de l'Agence. Je vous rappelle que par rapport aux investissements qui ont été faits par la commune, l'Agence reprend ces investissements, elle reprend les charges d'emprunt, donc c'est une opération à cet égard qui n'a pas de conséquence budgétaire pour la commune. Et donc, afin d'assurer un suivi quant à la bonne exécution de cette convention, comme vous l'avez dit, il y a un comité d'accompagnement qui été mis en place et où seront abordés la modification du type de zone, le niveau de contrôle pour chaque zone, la modification des tarifs etc. C'est une évolution qui se fait pour Molenbeek-Saint-Jean et qui se fera aussi à terme pour les autres communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Vous siégez au parlement bruxellois, mais je ne sais pas si vous en êtes tout à fait conscient, Monsieur Ikazban ?

En ce qui concerne le personnel, je rappelle quand même que ces agents qui sont transférés verront leur statut s'améliorer, puisque les barèmes régionaux qui sont d'application, sont plus valorisants aujourd'hui que les barèmes qui existent au niveau de la commune et donc ces agents vont passer dans le giron d'un organisme public qui est contrôlé à 100 % par la Région et ils bénéficieront bien entendu d'un contrat à durée indéterminée. Il y a cinq personnes qui sont transférées et qui bénéficient véritablement d'une prise en charge et d'une formation par rapport aux nouvelles fonctions qu'elles vont occuper.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je vous remercie pour vos réponses, mais je ne vous remercie pas pour votre petite remarque désobligeante. Quand je parle des investissements, évidemment il est indiqué que la Région reprend des investissements en cours et les contrats d'entretien. Mais moi, je parle de ce qui s'est fait précédemment, ça a aussi un coût et il faut pouvoir le quantifier et le comptabiliser. J'en déduis dans votre réponse que ce n'est pas comptabilisé et c'est un petit peu dommage puisque Molenbeek-Saint-Jean était, et ça on le doit certainement à mon collègue et camarade Jef Van Damme, Molenbeek-Saint-Jean était un bon élève et il est dommage qu'on ne prenne pas en compte ce coût.

Concernant la modification du type de zone, puisque vous prétendez qu'il ne s'agit pas de ça, on ne va pas décider de ça, qu'on ne doit pas s'inquiéter, eh bien alors, supprimez-le ! Comme ça, tout le monde aura ses apaisements et tout le monde pourra voter cette convention en son âme et conscience, sans avoir l'impression de donner un chèque en blanc à cette Agence de stationnement.

Pour le reste, je prends acte de la réponse de l'Echevine du personnel sur le fait qu'on a que cinq personnes sur 33 qui sont transférées, on verra ce que l'avenir nous réservera à ce niveau-là et si vraiment dans les semaines et les mois à venir, on va pouvoir transférer l'ensemble des personnes. Mais néanmoins, les investissements ne sont pas comptés et c'est dommage pour la commune. Deuxièmement, la modification du type de zone est indiquée dans la convention, je n'invente rien. À l'article six, page trois, il est indiqué clairement dans les prérogatives de ce comité d'accompagnement, la modification du type de zone. Il me semble que nous n'étions pas seuls à plaider pour une grande vigilance sur cet aspect-là. Je trouve que pour être apaisé, il faut être cohérent avec vous-même, puisque vous confirmez qu'on ne va pas décider de ça, supprimez-le de la convention.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

C'est une demande, vous ne le supprimez pas de la convention ?

M. le Président :

Nous votons la convention, telle qu'elle est présentée.

M. Ikazban :

Vous ne supprimez pas la partie dont je viens parler ?

M. le Président :

Non.

M. Ikazban :

Eh bien moi, je ne vais pas voter.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Juste pour vous dire que je suis quand même étonné que l'Echevin de la Mobilité ne dit pas un mot sur ceci ! C'est un dossier mobilité de première classe, de première importance et je n'entends que la Bourgmestre et l'Echevine du personnel.

M. le Président :

Les compétences des Echevins sont déléguées par Madame la Bourgmestre et donc si la Bourgmestre a décidé de répondre, c'est son droit.

M. Van Damme :

Mais alors, je propose que tous les autres Echevins partent, comme ça, on pourra faire le conseil communal avec la Bourgmestre toute seule.

M. le Président :

À ça, ça intéresserait certaines personnes...

On passe au vote.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 26 votes positifs, 1 vote négatif, 12 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 26 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 12 onthoudingen.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Mon groupe n'a pas un problème de principe sur le transfert, en tout cas la délégation de cette compétence à la Région. Simplement, sur une question pour laquelle nous avons eu un débat ici et il y a une zone d'ombre, vous donnez un chèque en blanc à ce comité qui pourra décider de découper la commune en morceaux. Vous pourrez expliquer cela à la population le jour où ils seront mis devant le fait accompli !

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Monsieur Vermeulen ?

M. Vermeulen :

Cela fait 1h30 que nous avons commencé ce conseil communal, et nous ne sommes qu'au point trois ! En plus, c'est finalement pour entendre beaucoup de bêtises...

M. le Président :

Monsieur Vermeulen, je suis désolé, je vous retire la parole, nous passons au point trois.

**3. Règlement relatif à la politique communale de stationnement en espace public.
Reglement houdende het gemeentelijk beleid inzake parkeren in de openbare ruimte.**

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Ik zou het woord willen vragen voor mijn collega Youssef Lakhroufi, kan dat?

Dhr. de Voorzitter :

Sorry.

Dhr. Berckmans :

Ik heb het al gezegd, Mevrouw Piquard, ik zal graag hebben als ik het woord heb, zwijg ik en luister ik. Ik zou het graag hebben dat u dat ook doet als ik spreek. Ik zou dus graag dat mijn medewerker, sorry, mijn collega Youssef Lakhroufi mag tussenkomen over dat punt.

Dhr. de Voorzitter :

Maar hij heeft natuurlijk recht om dat te doen.

Dhr. Berckmans :

Als fractieleider moet ik me nog aanpassen aan de nieuwe situatie.

Dhr. de Voorzitter :

Ja, ik begrijp het, hij heeft recht om dat te doen.

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

Par rapport au découpage géographique des zones...

M. le Président :

Est-ce que je peux vous demander de parler dans votre micro ?

M. Lakhroufi :

Oui pardon, par rapport au point du découpage géographique par quartiers, je pensais que ça allait être discuté dans le règlement relatif à la politique communale de stationnement. Je pensais que ça allait être abordé là, mais de toute manière, nous, nous

sommes favorables à un découpage géographique par quartiers. Évidemment, si on fait des cartes de stationnement, c'est pour que l'on trouve des places de stationnement dans sa propre rue. C'est pour que les places ne soient pas squattées par des gens qui viennent d'autres quartiers et que les gens doivent tourner en rond pendant des heures dans leur propre quartier pour trouver une place.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, je ne vais pas être très long, mais on est bien au point trois ? Parce qu'avec Monsieur Lakhloufi qui revient en arrière et vous Monsieur le Président qui laisse faire...

M. le Président :

Oui, nous sommes bien au point trois.

M. Ikazban :

Je dis simplement que nous avons eu des sections réunies, nous n'avons pas parlé de ce règlement-là, on nous demande de voter sur ce règlement aussi important, je suis désolé, moi je suis incapable de faire ça comme ça au pied levé, moi je ne pourrai pas voter ce règlement.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Peut-être que je me trompe et qu'avec le vote précédent, nous nous sommes enlevés le droit discuter sur les zones. Est-ce que c'est bien ça ?

M. le Président :

Non, pas du tout.

M. De Block :

Je pensais que vous avez répondu ça à la personne qui vient de parler juste avant.

Dans le règlement communal, je pensais qu'on allait pouvoir discuter des zones, et très concrètement, je voudrais demander...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous n'avez pas la parole. Monsieur De Block, continuez.

M. De Block :

Franchement, je ne vais pas pouvoir voter un règlement de stationnement avec des tarifs, avec des cartes si il n'est pas clair sur quoi ces cartes portent. Est-ce que ces cartes vous donnent droit de stationner dans votre zone, est-ce qu'elle vous donne droit de stationner dans tout le territoire de la commune ? Je trouve que ce serait leurrer les gens de voter maintenant des prix de cartes de stationnement, des tarifs, sans savoir si cette carte donne juste droit de stationner dans votre quartier ou dans toute la commune. Je trouve qu'au niveau des prix, ça devrait au moins signifier un changement. Avec le PTB, on a été très clair dans le jugement de la politique de stationnement régional, on n'a pas l'impression que cette politique peut régler le stationnement, on ne va pas résoudre le stationnement. Un des points qui est absent, j'ai l'impression, c'est la création dans notre règlement communal et dans toutes les discussions, combien de places de parking seront créées. On parle de payer, on parle de tarifs, mais on ne parle pas de résoudre le stationnement qui pose problème pour beaucoup de Molenbeekois. Dans ce sens-là, évidemment que les zones font problème.

M. le Président :

Madame Piquard, vous n'avez pas la parole, veuillez laisser parler Monsieur De Block.

M. De Block :

Je vous signale que j'habite le long du boulevard Léopold II. Si on coupe ma zone le long du boulevard Léopold II, je ne pourrais plus me stationner boulevard du Jubilé, là où normalement j'allais me stationner quand j'avais encore une voiture. Et donc, je pense que c'est vraiment important, que dans la discussion sur la politique de stationnement, on discute sur l'endroit où les gens vont se stationner et pas sur le montant qu'ils vont payer s'ils se stationnent mal. Je ne vois aucune solution pour ouvrir les parkings qui sont privés actuellement et qui en fait sont des places vides pendant le week-end et en soirée, pas d'initiative sauf une, et encore, elle n'a pas abouti. Je pense que dans ce cadre-là, ce serait vraiment irresponsable de voter pour ce genre de règlement. En fait, ce genre de plan avec les tarifs actuels, c'est juste une forme de taxation supplémentaire pour la population molenbeekoise. Ça ne résout pas le stationnement et donc, nous nous opposons à cela. Il y a plein de petits détails, mais je ne vais pas vous les mentionner maintenant oralement, je vais vous les envoyer par email. Ce n'est pas normal que par exemple des gens qui font le partage de voitures avec Cambio peuvent avoir une certaine carte, alors que d'autres, ceux qui choisissent de partager leurs voitures entre eux n'ont pas ce même droit. Je trouve que ça ne va pas de ne pas inclure au moins les gens qui travaillent dans le social, qui travaillent dans cette commune et qui n'habitent pas dans cette commune. Je vois qu'on fait des exceptions pour le personnel communal, mais je ne vois pas des exceptions pour les gens qui travaillent par exemple dans les maisons de jeunes et donc je trouve qu'il y a deux poids deux mesures. Ce sont des détails, l'essentiel, c'est de savoir si ce plan va régler le stationnement sur notre commune et je crois que non.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ja, Mijnheer de Voorzitter, ik denk dat we hier met een probleem zitten, in die zin dat we inderdaad een uitgebreide discussie gehad hebben in de verenigde secties over het principe van de overdracht van de bevoegdheid van het parkeren naar het gewest, maar dat dit punt dat hier ligt, och eigenlijk verre implicaties heeft over de concrete uitvoering van dat parkeerbeleid. Ik denk dat het minstens even belangrijk, zo niet voor onze bewoners nog belangrijker is, om te weten wie effectief het parkeerbeleid uitvoert. Ik begrijp dus niet waarom we maandag geen verenigde secties hebben gehad over dit onderwerp. Er was tijd voor, er was niets gepland. En bovendien, denk ik dat er geen gegronde reden was om hier geen grondige discussie over te hebben. Bovendien, is het voor dit soort punten gebruikelijk, in het verleden en in het heden, dat de betrokken schepen of de burgemeester tenminste een deftige uitleg geeft op de gemeenteraad zelf, over het punt. Ook dat is hier niet gebeurd. Ik vind dit eigenlijk geen manier van werken en misschien kan ik mij wel vinden in het grootste deel van wat hier inhoudelijk in staat, maar ik vind alleszins dat deze manier van werken niet kan, en ik stel dan ook voor dat we dit punt een maand uitstellen, dat we een vergadering van de verenigde secties houden, en dat we dit doen omdat we toch de tijd hebben om dit te bestuderen. Het is immers zo dat dit toch maar moet goedgekeurd worden tegen 1 januari ten vroegste. Er is dus nog een gemeenteraad waarin wij dit kunnen bespreken.

Donc je répète, pourquoi ne pas en discuter plus longuement dans des sections réunies au mois de décembre ? Nous avons le temps de le faire, nous avons encore un mois pour décider ceci, même si le contenu nous semble plus ou moins ok, la manière d'avancer me semble très bizarre, on a eu des sections réunies sur le principe de transférer, mais sur l'impact concret sur les Molenbeekois, nous n'avons pas eu de débat de fond et donc je propose que nous ayons un débat en sections réunies à ce sujet. Je m'étonne à nouveau qu'un point aussi important ne soit pas au moins expliqué par l'Echevin avant de commencer le point. Franchement, c'est une habitude depuis longtemps dans ce conseil, c'est que les points difficiles, les points de principe, les points importants soient expliqués au moins par l'Echevin avant de commencer à discuter. Le *sp.a* s'abstiendra donc sur ce point, sauf s'il y a des explications considérables faites par l'Echevin de la Mobilité, Monsieur Gypers.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers.

Dhr. de Schepen Gypers :

Ja, Mijnheer Van Damme, ik ben heel blij dat u dat zegt. Ik krijg ook de kans hier niet om te spreken. Le règlement relatif à la politique communale de stationnement...

Dhr. de Voorzitter :

Ik heb ook geen bericht gekregen van u op voorhand dat ik u het woord moest geven!

M. l'Echevin Gypers :

Mais je pense aussi que les points importants doivent être introduits par l'Echevin et c'est ce que je compte faire maintenant, rétroactivement.

Ce règlement abroge le règlement-taxe sur le stationnement payant qui avait été adopté par le conseil communal le 21 mars 2013 et modifié le 4 juin 2014. C'est tout récent, c'est quelque chose que vous avez voté il n'y a pas longtemps. C'est la passation de la taxe vers une redevance. Pour rappel, le plan régional de politique de stationnement impose aux communes d'adopter un règlement de type redevance pour le 1^{er} janvier 2015. Ce règlement vise donc à répondre à cette obligation. La différence entre une taxe et une redevance, puisqu'il est important de savoir la différence, c'est qu'une redevance est due en contrepartie d'un service individuel rendu à son redevable. La taxe, elle vise au financement des charges collectives, donc il y a une grande différence entre les deux.

Il y a une autre adaptation, outre le passage à une redevance, c'est que le règlement prévoit des adaptations suivantes : le forfait en zone bleue a été réduit de 30 à 25 €. Le tarif des horodateurs reste quant à lui inchangé. Un nombre de cartes de dérogation beaucoup plus vaste est prévu. Une fois le règlement-redevance adopté, il ne sera plus possible de prévoir des cartes de dérogation que nous n'aurions pas adoptées dans ce premier règlement-redevance. On ne pourra plus revenir en arrière. Nous avons donc opté pour la palette la plus large possible.

Grâce à ce règlement, nous pourrions envisager de mettre en place de nouvelles places réservées pour répondre à un besoin concret sur le terrain. Il s'agit par exemple des zones événements, des places réservées aux riverains, des kiss and ride. Je crois qu'il faut quand même rester dans le point et ne pas sortir de son objet.

Je vais quand même aussi ajouter que sur un an de temps, on a presque doublé le stationnement géré dans cette commune. Ce n'est pas rien. On va bientôt passer sous un plan d'action communal de stationnement, qui doit encore passer par ici, au conseil communal, et avec lequel nous ne sommes pas encore prêts aujourd'hui. Je comprends qu'il y a des confusions qui se font entre tous ces règlements et entre tous ces dispositifs que la Région met en œuvre, mais ici, les seuls changements qu'il y a dans ce règlement, ce sont ceux dont je viens de parler.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer de Schepen.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

J'avais l'impression tout à l'heure d'être tout seul, mais ce n'est pas le cas. Nous sommes plusieurs à constater que ce point n'est pas mûr du tout, on a eu une section réunie très longue concernant la politique de stationnement, mais sans ces questions-là. Aujourd'hui on vient avec un règlement aussi important, avec des conséquences aussi importantes, alors que le point n'est pas mur. Moi je suis du même avis que Jef Van Damme, plutôt que de nous obliger à voter contre, à nous abstenir, reportez le point au mois suivant. Je pense que ce serait respectueux des conseillers communaux qui essaient de préparer leurs conseils de manière sérieuse.

J'attire aussi votre attention et je le dis pour la énième fois ce soir, on avait alerté le conseil communal et vous étiez beaucoup à être d'accord avec nous, sur le risque de découper la commune par secteurs. Aujourd'hui, juste avant, on a fait quasiment un chèque en blanc pour l'Agence de stationnement. Le jour où ce sera fait, la commune dira que ce

n'est pas elle, que c'est l'Agence de stationnement. Ici, c'est pareil, ça veut dire concrètement quoi, vous qui êtes pour la mobilité et la mixité, ça veut dire qu'un jeune demain qui habite au maritime, qui demain travaillerait au Karreveld, à la piscine, au stade Machtens et qui a éventuellement sa maman ou son papa malade à qui il doit rendre visite très souvent à la place de la Duchesse, il doit avoir non pas une seule carte de stationnement, mais trois cartes riverains. Vous sanctionnez les Molenbeekois et les gens qui ont toutes leurs racines et toute leur attache ici à Molenbeek. Je le dis, je le répète, je suis vraiment déçu parce que le collègue, c'était peut-être en séance à huis clos, mais vous aviez dit clairement devant nous que vous n'alliez pas adopter cette mesure-là sans un vrai débat qui au conseil communal. Je constate que le point n'est pas mûr, qu'on essaye de passer en force et de nous mettre devant le fait accompli. On ne peut pas approuver ce point ce soir, Monsieur le Président !

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Je répète ma plaidoirie pour une solution élégante, tant pour nous que pour vous, c'est de faire une réunion avec des sections réunies le mois prochain sur ce point-ci, de même que sur le PACS annoncé par l'Echevin de la Mobilité. L'Echevin évoquera lui aussi le plan d'accompagnement communal de stationnement (PACS), des points importants qui sont liés à ce que vous nous proposez ici ce soir, notamment la division en zones. Ce sera tout à fait logique d'en discuter ensemble, lors des sections réunies du mois prochain et d'ailleurs, je vous informe, bonne nouvelle pour la majorité, il ne faut pas de quorum pour les sections réunies.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Je répète quand même que ceci ne concerne que des taxes et pas des zones. On ne parle pas ici des zones, dans ce point. Il s'agit de changer et de passer d'un mode de taxation vers un mode de redevances. Pour le reste, il s'agit du même règlement communal que nous avons adopté en 2014, sauf quelques exceptions, que je vous ai citées.

M. le Président :

Nous allons passer au vote.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Juste 10 secondes pour vous dire que les deux sont liés, car par exemple la question de la validité des de la carte de stationnement, dans quel secteur elle sera valide, est intimement liée à ce point-ci. Et donc, les deux sont liés, est-ce que votre carte de stationnement sera valable dans un secteur, dans quatre secteurs, dans 10 secteurs ? C'est une question importante et donc la question de la carte de stationnement qui est évoquée ici

est intimement liée à celle des secteurs qu'on va approuver dans un mois. Donc postposons le point, pourquoi l'urgence, je ne comprends pas ! Le *sp.a* n'est pas contre d'office, mais nous faire avaler des choses comme ça, c'est un peu aberrant.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

On passe au vote.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 21 votes positifs, 1 vote négatif, 16 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 21 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 16 onthoudingen.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, moi je tiens quand même à vous dire que j'ai de la famille à Uccle et quand je me déplace à Uccle, je suis bien obligé de payer le stationnement aussi ! Ce n'est pas parce que c'est Molenbeek-Saint-Jean, je crois qu'à partir du moment où vous avez de la famille, on est toujours dans cette situation. Vous pouvez toujours trouver l'excuse d'un membre de votre famille qui habite dans l'autre partie de la commune, ça peut être le cas, c'est très souvent aussi dans d'autres communes et donc pourquoi une exonération dans un sens et pas dans l'autre ? Merci.

Allez-y Monsieur Ikazban, puisque je vous ai interpellé, je vous donne la parole.

M. Ikazban :

J'aimerais bien savoir si vous vous êtes exprimés en tant que président du conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean ou en tant que citoyen ?

M. le Président :

Non, en tant que citoyen.

M. Ikazban :

Parce que si c'est le cas, prenez un verre d'eau, faite une interruption, respirez un bon coup, mais votre commentaire est tout à fait déplacé ! Moi je suis conseiller communal à Molenbeek-Saint-Jean et je suis ici dans ce conseil pour parler dans l'intérêt des Molenbeekoises et des Molenbeekoises. Je dis et j'affirme que si vous divisez la commune en secteurs, vous allez sanctionner les habitants de longue date de cette commune, ceux qui ont leurs racines ici. Précédemment, on a discuté des gens dont on récompensait les 50 ans de présence ici en Belgique et bien voilà des gens qui vont être frappés par ce genre de décision et votre commentaire franchement, il était tout à fait inapproprié et déplacé.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

4. Mobilité - Voiries limitrophes avec la commune de Koekelberg. Instauration d'une reconnaissance mutuelle des cartes de stationnement.
Mobiliteit - Aangrenzende wegen met de gemeente Koekelberg. Instellen van een wederzijdse herkenning van de parkeerkaarten.

M. le Président :

Est-ce que je peux demander aux Echevins, si vous souhaitez faire une présentation à l'entame d'un point, de me le signaler avant le conseil ? C'est beaucoup plus facile parce que je ne vous vois pas.

Je donne la parole à Monsieur Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Je suis toujours en train de lui faire des signes, au Président, mais il est tellement focalisé sur Jamal Ikazban, qu'il ne me voit pas et ne me donne pas la parole.

Ceci est quand même un point important, nous avons dû faire des adaptations sur les limites de notre commune. Nous l'avions déjà fait avec Anderlecht et maintenant nous le faisons avec Koekelberg. Ce n'est pas toujours facile parce que la discussion que j'ai eue avec mon collègue de Koekelberg où la commune a dans son esprit qu'il y a des habitants de Koekelberg qui sont toujours lésés et que les habitants de Molenbeek-Saint-Jean profitent. C'est vraiment quelque chose qui reste dans les mœurs parce qu'apparemment les bâtiments sont plus haut du côté de Molenbeek-Saint-Jean que du côté de Koekelberg. Et donc on évite ce genre de petit jeu et c'est là que la régionalisation prend tout son sens, c'est justement sur ce petit débat qui enquiquine les riverains limitrophes, sur les frontières communales, que cette sectorisation prend tout son sens.

Alors un petit historique, in oktober 2014, zijn er twee nieuwe zones met beperkte parkeertijd, blauwe schijf, geopend, die zich uitstrekken over de gemeente Koekelberg en Molenbeek. In deze zones bevinden zich een aantal straten die zich gedeeltelijk op de twee gemeenten bevinden. Aangezien de parkeerkaart enkel geldt in de gemeente van domicilie, kunnen de inwoners van deze straten zich niet parkeren op een gedeelte van de straat waarin ze wonen, zonder een blauwe schijf te plaatsen. Tussen de schepenen van mobiliteit is er een vergadering geweest met de wens voor deze bewoners een oplossing te vinden. Hier werd uitdrukkelijk gesteld dat dit akkoord enkel voor de bewoners geldt, geen mensen die gewoon een abonnement hebben of bedrijven, en enkel in hun eigen straat waar ze gedomicilieerd zijn. De annulaties en terugbetalingen met terugwerkende kracht worden uitgevoerd sinds de opening van de zon. Er zullen fysieke parkeerkaarten worden bezorgd aan de mensen die kunnen genieten van dit akkoord, zodat ze niet meer zullen beboet worden.

Donc ici, il s'agit d'une carte physique. On voit que dans toute la commune, en tout cas à Molenbeek-Saint-Jean, ce sont des cartes virtuelles, sauf pour ces cas limitrophes où ce sera une carte physique qui sera ajoutée à leurs cartes virtuelles. Ce sera uniquement pour les habitants de cette rue-là et ne concernera que cette rue-là. Je crois qu'il s'agit là de l'essentiel de ce point.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Écouter ici, on est devant une décision qui peut paraître sympathique, puisqu'on essaye de résoudre des problèmes dans une zone limitrophe, entre Molenbeek-Saint-Jean et Koekelberg. J'attire simplement l'attention et l'Echevin vient de le confirmer et de le dire, d'ailleurs c'est ce qui me dérange un petit peu, puisque sa première motivation, c'est de dire que les gens de Koekelberg sont pénalisés par les Molenbeekois. Ça me dérange un petit peu comme justification, comme argumentation. Ça veut dire quoi, ça veut dire qu'au départ de cette volonté de solutionner ce problème, ce qui est un élément positif, par contre ce qui est moins positif, c'est que vous nous mettez devant le fait accompli. Voilà le premier découpage de la commune. Voilà le premier secteur vous nous dites depuis tout à l'heure qu'on n'est pas dans ce débat-là, qu'on ne va pas diviser la commune par secteurs, qu'on ne doit pas s'inquiéter et ici, on a la preuve que vous nous proposez un secteur. Ça ne concernera qu'une seule rue, enfin l'Echevin a dit une seule rue, mais il y a une liste avec plusieurs rues. Ça veut dire que vous mettez les gens devant le fait accompli par rapport au premier secteur, sans débat ici au conseil communal, sans débat sur l'opportunité ou non de diviser la commune en secteurs. Nous trouvons que ce n'est pas logique et que c'est en contradiction avec une promesse qui a été faite. Et puis, ce qui est dérangeant, c'est qu'à nouveau, on nous met devant le fait accompli et ce point démontre combien les autres points n'étaient pas mûrs, n'était pas prêt à être débattu ce soir. Alors moi, j'ai une question précise à poser à l'Echevin de la Mobilité puisqu'il a retrouvé la parole grâce à Jef Van Damme, je voudrais lui demander : vous mettez à disposition 200 places de parking à Molenbeek-Saint-Jean avec 50 places de parking à Koekelberg, ce qui fait 250 places au total et bien vous pénalisez les Molenbeekois, moi j'aimerais bien savoir la superficie de stationnement de chaque commune ? C'est un panier commun que vous nous proposez ce soir ? Voyez comme au départ une idée peut paraître bonne, généreuse et positive, comme elle peut avoir des effets pervers et j'espère, comme l'Echevin a retrouvé la parole, d'avoir une réponse aussi claire.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

J'ai une question concernant l'article qu'on va devoir voter ici, puisque vous proposez d'annuler les taxes qui ont été dues à partir du 6 octobre, donc les taxes qui ont déjà été acquittées seront remboursées sur demande. Pourquoi uniquement sur demande, pourquoi est-ce que ce remboursement de devrait pas s'effectuer automatiquement à tout le monde ? Pourquoi demander que ça se fasse sur demande ? Comment les gens pourront-ils être mis au courant de cette décision ? Pourquoi pas un remboursement automatique des taxes que vous avez perçues, puisque vous avez de toute façon les coordonnées des personnes et leurs coordonnées bancaires.

J'ai encore une autre question, je sais qu'elle a déjà été posée, mais néanmoins je voulais quand même encore demander si d'autres voies limitrophes étaient aussi envisagées ? Quelles sont-elles, aujourd'hui vous nous parlez de Koekelberg et

Molenbeek-Saint-Jean, en soi l'initiative est intéressante, mais est-ce qu'il y a d'autres voies limitrophes qui sont déjà concernées ?

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ja, Meneer de Voorzitter, de *sp.a* is blij dat uzelf en de schepen hier door één deur kunnen, dat u elkaar het woord geeft, dat is een goede zaak. Het zal het debat voor ons vergemakkelijken.

Deze beslissing is eigenlijk een kopie van soortgelijke beslissingen die vroeger genomen zijn, bijvoorbeeld met betrekking tot de gemeente Anderlecht waar we bijvoorbeeld voor de wijk Heyvaert en Cureghem een soortgelijke beslissing hebben genomen waarbij wederzijdse erkenning is van de parkeerkaarten. Ik denk dat dit voor de bewoners die daar wonen een heel gemakkelijke stap is om te weten dat zij niet noodzakelijk op de ene kant van de straat kunnen parkeren en aan de andere kant niet. Het is dus een stap in de goede richting, maar inderdaad, zoals mijn collega, Jamal Ikazban, zegt, is natuurlijk ook de vraag: wat gaat men hiermee doen binnen een maand als men de sectoren gaat creëren? Is het misschien niet een beslissing die we één maand hadden kunnen uitstellen en dan gelijktijdig te beslissen met de volgende stap die we moeten zetten? Het is een beetje raar, maar inhoudelijk kunnen we hier volledig achter staan.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Ik geef het woord aan Mijnheer Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Je souhaiterais juste répondre à la question de Madame Tahar par rapport à l'introduction d'une demande individuelle. La réglementation comptable oblige la commune d'avoir une pièce justificative annexée au mandat, ce qu'on appelle une pièce justificative, une pièce régulière pour pouvoir effectuer un paiement. On ne peut pas le faire comme ça sans qu'il y ait une signature du demandeur. C'est la réglementation comptable qui l'impose.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Je suis très content de l'intervention de Monsieur Van Damme, par contre, je suis moins content avec celle de Monsieur Ikazban. Je veux quand même préciser qu'il s'agit ici d'une opération où la commune de Koekelberg a elle-même décidé de passer en zone bleue sans nous en avertir, sans travailler avec nous et sans le faire en même temps. Donc soit les habitants de la même rue ne pouvaient plus stationner dans leur propre rue, soit on établissait nous-mêmes notre zone bleue, ce qu'on voulait d'ailleurs faire, mais bon dans un délai beaucoup plus court. On a donc dû, pour que les gens puissent encore stationner dans leur propre rue, on a dû prendre cette mesure et ce n'est pas une question de savoir combien il y a de places à Koekelberg et combien il y en a à Molenbeek-Saint-Jean, je crois que si on commence comme ça, c'est un faux débat. Je crois que les gens qui habitent dans la même rue, ce sont les mêmes personnes et il faut avoir un esprit beaucoup plus régional, beaucoup plus bruxellois.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

L'Echevin peut penser ce qu'il veut des questions que nous posons, il n'en reste pas moins, comme je l'ai dit en préambule, le principe peut être positif, néanmoins, j'aurais voulu savoir, dans le secteur qui est prévu là, ça équivaut à combien de places de stationnement total sur Molenbeek et combien sur Koekelberg ? Je pense que la question n'est pas dénuée de sens et je préfère que l'Echevin me dise qu'il ne sait pas répondre à la question et qu'éventuellement il nous la communiquera par écrit, mais vous savez très bien que dans une même rue, vous pouvez avoir d'un côté toute une série de garages et donc moins de places de stationnement que de l'autre côté. Et donc si vous mettez tout en commun, c'est bien, c'est beau, mais si ça pénalise plus les Molenbeekois, nous préférons le savoir. Vous ne savez pas répondre à la question, donc ne dites pas que vous n'aimez pas la question, dites que vous ne savez pas répondre. Donc ici, on va à nouveau voter à l'aveuglette.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

On a effectivement répondu partiellement à ma question en disant que c'était la réglementation. Mais moi, j'avais posé une autre question, j'avais demandé si les gens qui peuvent bénéficier d'un remboursement sur demande, si ces gens-là seront tenus au courant, s'ils auront la possibilité d'être remboursés oui ou non ? Est-ce que la commune va envoyer un courrier à toutes ces personnes qui se sont acquittées de ce paiement pour pouvoir obtenir le remboursement. C'est une question très simple à laquelle une réponse très simple est attendue.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Vous comprenez bien que c'est une charge administrative qui est extrêmement conséquente et donc la commune n'écrira pas spontanément aux riverains qui auraient fait l'objet d'une taxe. Mais nous sommes attentifs à toutes les demandes et c'est véritablement une décision qui va dans le bon sens et je le rappelle également que c'est appliqué dans d'autres communes.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

On passe au vote.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 23 votes positifs, 15 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 23 positieve stemmen, 15 onthoudingen.

M. le Président :

Je vous propose deux minutes de suspension de séance.

(La séance est suspendue deux minutes - De zitting wordt 2 minuten geschorst)

**5. Convention d'occupation de locaux situés dans le bâtiment communal sis rue de l'Intendant, 63- 65 par l'Agence Régionale de Stationnement de Bruxelles-Capitale.
Gebruiksovereenkomst van lokalen gelegen in het gemeentelijk gebouw in de Opzichterstraat 63- 65 door het Gewestelijk Parkeeragentschap van Brussel.**

M. le Président :

Je rouvre la séance.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je vais être très très brève.

M. le Président :

Il n'y a aucun souci, vous avez tout le temps que vous voulez.

Mme Tahar :

Je voulais juste vérifier une information, j'ai lu dans la convention qu'un simple courrier de la commune suffit à rompre la convention. Sans qu'il y ait une possibilité d'opposition de l'autorité de Tutelle. Je voulais juste avoir un peu plus de précisions à ce niveau-là ? Je voudrais qu'on vérifie le caractère légal de cette mention. Est-ce qu'on peut comme ça imposer le fait qu'il n'y ait pas de position possible pour la Tutelle ?

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Merci Madame Tahar pour votre question.

Cette disposition est légale, d'autant qu'elle a été négociée avec un organisme qui lui-même est soumis à la Tutelle régionale et donc, je voudrais aussi vous rappeler que dans le cadre des conventions pour les infrastructures qui ne sont pas des baux de location de logements, les parties peuvent décider de certaines dispositions comme celles-là, ensemble. À partir du moment où ils en conviennent et que le service juridique de la commune et que celui de la Région à travers son Agence de stationnement régional approuve cela, il n'y a aucun souci.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 37 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 37 positieve stemmen, 1 onthouding.

6. HYDROBRU - Démission d'un administrateur et délégué aux assemblées générales au sein d'HYDROBRU comme représentant de la commune de Molenbeek-Saint-Jean - Prise d'acte.

HYDROBRU - Ontslagneming van een administrateur en afgevaardigde bij de algemene vergaderingen in HYDROBRU als vertegenwoordiger van de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek - Akteneming.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'ai deux remarques. Tout d'abord, je vais me faire l'écho d'une remarque qui a très souvent été faite ici au conseil communal par Sarah Turine quand elle était dans l'opposition, cela fait deux ans que vous êtes installés au pouvoir, à quel moment va-t-on recevoir des

rapports de tous les représentants qui sont dans les intercommunales. Ça fait deux ans et on n'en a reçu aucun. Peut-être qu'il serait temps d'y penser.

La deuxième remarque, c'est simplement de vous dire que je constate que notre collègue Youssef Lakhroufi qui a quitté le *cdH* et qui est maintenant dans le groupe d'intervention communal...

(Rires - Gelach)

M. le Président :

C'est un lapsus révélateur, Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Qu'est-ce que j'ai dit ?

M. le Président :

Vous avez dit groupe d'intervention communal.

M. Ikazban :

Si j'ai dit ça, Monsieur le Secrétaire communal, enlevez ça du procès-verbal ! Mais c'est pas mal hein, groupe d'intervention communal, ça vous va bien à vous deux, *cdH* et *NVA*. Non mais sérieusement, ma remarque était positive, alors laissez-moi aller jusqu'au bout. Donc moi, j'aimerais quand même, par rapport à notre collègue Youssef Lakhroufi, qui décide avec son autre ex-compère *NVA* de faire un groupe d'intérêt communal, c'est que j'ai eu l'occasion de les comparer à des rustines pour la majorité et d'ailleurs j'ai raison puisqu'il en a dans la poche. Elles ont servi ce soir et je pense qu'elles vont encore servir longtemps. Ma remarque est positive parce qu'on parle beaucoup de politique, on parle beaucoup de bonne gouvernance, on parle beaucoup de déontologie politique, de majorité et d'opposition, on essaie souvent de dépasser les clivages, ici, je voudrais quand même souligner que c'est assez spécial, assez particulier, d'avoir un conseiller communal qui a quitté le *cdH* et qui abandonne son mandat dans une intercommunale. Je voudrais simplement saluer le geste qui est tout à fait à son honneur. J'espère que ça n'en cache pas un autre. Mais en tout cas ma remarque est positive et je resterai positif jusqu'au bout. Franchement, je voudrais le saluer, parce que ce n'est pas courant, très souvent les gens quittent en gardant leur mandat. Ici, il le fait immédiatement, je trouve quand même que ça mérite le respect et en tout cas, tu as, Youssef, à ce niveau-là le respect du groupe socialiste. Evidemment pas quand tu utilises des rustines pour la majorité quand ce n'est pas nécessaire. Voilà Monsieur le Président, excusez-moi d'avoir été long, mais j'ai eu un fou rire.

M. le Président :

Je vous en prie Monsieur Ikazban, il n'y a pas de souci.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Ja, Mijnheer de Voorzitter, tout d'abord, ce n'était pas mon intention d'intervenir ici, mais comme j'ai été cité en tant que chef de groupe, je tiens à remercier Monsieur Jamal

Ikazban pour l'intérêt qu'il porte au groupe intérêt communal. Même si nous sommes « intéressés », ça ne nous empêchera pas non plus de faire des « interventions ».

Ceci étant, dit gezegd zijnde, voor de punten 6 en 7, omdat we toch een beetje coherent proberen te zijn met onszelf, ik ben de laatste om mijn college Youssef tegen te spreken als hij ontslag neemt. Meneer Lakhloufi heeft als lid van de meerderheid voor dat mandaat gestemd en ontslag genomen. Ik heb daar ook voor gestemd, omdat ik de meerderheid en ook de oppositie respecteer. Ik heb me altijd de vraag gesteld: waar zit ik eigenlijk? In de meerderheid, maar ook in de oppositie. Maar soit. We zullen dus ook punt 7 goedkeuren, omdat we vinden dat het ... dank u Mevrouw Piquard!

Merci Madame Piquard de m'avoir interrompu pour la cinquième fois, quel honneur !

Dus wat betreft punt 7, heb ik dat mee goedgekeurd, Madame Piquard, omdat het een beslissing is van de meerderheid en wie ben ik, als simpel gemeenteraadslid, om die beslissingen niet te respecteren? Dus, omdat we coherent willen zijn met de verklaring die we in het begin van de gemeenteraad hebben afgelegd, zullen we dat punt goedkeuren.

Dank u.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

On n'a pas attendu le groupe d'intérêt communal pour voter favorablement à de nombreux points que la majorité propose. Donc on votera évidemment favorablement sur ce point-là également. Mais j'ai posé une question précise sur les rapports qui doivent être présentés ici au conseil communal, est-ce que je peux avoir une réponse ?

M. le Président :

Oui, c'est exact que c'est prévu dans la Nouvelle Loi Communale, qu'un rapport doit être fait par les représentants au sein des intercommunales et des ASBL dans lesquelles des mandataires communaux sont désignés. Donc effectivement, il est prévu que ce genre de rapport soit présenté. Sachant que beaucoup d'instances ont été installées en juin 2013, et que donc la première année s'est terminée au mois de juin 2014, il faut attendre que les rapports des différentes intercommunales soient rédigés pour qu'ils puissent être présentés. Vous aurez donc effectivement cette présentation qui se fera avec un rapport des administrateurs au sein de ces intercommunales ou de ses ASBL éventuelles. Ceci devra évidemment se faire avant la fin de la deuxième année, c'est une certitude.

M. Ikazban :

J'attire simplement l'attention sur le fait que c'est prévu par la loi communale mais précédemment, les rapports se faisaient déjà ici.

M. le Président :

Non, ce n'est pas exact. Ça s'est fait une seule fois pendant la législature.

M. Ikazban :

En tout cas, on l'a fait plus que vous ne l'avez fait en deux ans.

C'est une question qui n'était pas polémique, Madame Evraud a fait d'ailleurs un rapport très touchant et émouvant, je m'en souviens très bien. Donc vous confirmez qu'en 2015 on aura bien des rapports. C'est très bien ! Nous approuvons de toute façon les deux points.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

7. HYDROBRU - Désignation d'un administrateur et de délégué aux assemblées générales au sein d'HYDROBRU comme représentant de la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

HYDROBRU - Aanstelling van een administrateur en afgevaardigde bij de algemene vergaderingen in HYDROBRU als vertegenwoordiger van de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 37 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 37 positieve stemmen, 1 onthouding.

8. ASBL OLINA - Démission d'un représentant - Mandataire politique de la fraction PS du conseil communal de la commune à l'assemblée générale.

VZW OLINA - Ontslagneming van een vertegenwoordiger - Politieke mandataris van de PS fractie van de gemeenteraad van de gemeente in de algemene vergadering.

M. le Président :

Madame Ouberri démissionne de son poste, c'est une prise de connaissance.

**9. ASBL OLINA - Désignation du représentant - Mandataire politique - du groupe PS du conseil communal pour représenter la commune à l'assemblée générale.
VZW OLINA - Aanstelling van de vertegenwoordiger - Politieke mandataris van de groep PS van de gemeenteraad om de gemeente te vertegenwoordigen in de algemene vergadering.**

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Dank u Meneer de Voorzitter. Aansluitend bij onze eerdere verklaring over het vorige punt, ontslag en aanstelling van Hydrobru, zal onze groep ook dit punt goedkeuren. Ik denk dat ik niet meer moet herhalen waarom. De verklaring is dezelfde. We respecteren zelfs de groep PS.

Dank u.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur Berckmans pour vos gentilles paroles.

D'abord je voudrais remercier ma collègue Houria Ouberri pour le travail qu'elle a réalisé bénévolement dans cette ASBL. Ici, il s'agit d'un mandat bénévole. Je voudrais aussi préciser que sa démission n'est pas due un des intérêts, mais simplement à une difficulté d'être présente lors des réunions vu les horaires et je profite de l'occasion pour rappeler une remarque que nous avons déjà formulée ici, une proposition même et vous étiez d'accord à l'époque, de modifier les statuts pour permettre aux conseillers communaux d'avoir un suppléant. Parce que nous constatons que dans vos instances actuellement, beaucoup de réunions se font pendant les heures de bureau et que beaucoup de conseillers communaux travaillent en dehors de leur mandat de conseiller communal et qui ne savent pas forcément venir sur le temps de midi, le matin ou l'après-midi à ces réunions. Je réitère cette demande, Madame la Bourgmestre, pour assurer un bon fonctionnement et une bonne représentativité de l'ensemble du conseil communal, il faut absolument changer ces statuts, surtout si vous maintenez ces horaires-là. Je pense que c'est une préoccupation qui est partagée également par les autres collègues. Petite précision également, je ne sais pas si c'est une erreur de traduction ou pas, mais parler de « fraction » PS, ce n'est pas une « fraction » PS, donc si vous pouvez simplement rectifier cette erreur.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Ouberri.

Mme Ouberri :

Merci Monsieur le Président.

Comme mon chef de groupe l'a dit, par rapport aux horaires, c'est très difficile pour moi de venir à 15 heures à une réunion. Or, c'est un secteur qui me tenait fort à cœur, mais je tenais à préciser le pourquoi de ma démission.

J'ai démissionné de l'assemblée générale et du conseil d'administration, est-ce que c'est un oubli de votre part ici ou alors vous voulez le faire en deux temps ? Sachant que c'est quand même un dossier qui dure depuis l'été, ce serait bien que ma collègue qui va me remplacer puisse commencer son travail correctement.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame l'Echevine.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Oui, en tant que présidente d'Olina, je vais vous répondre. C'est à la prochaine assemblée générale qu'on désignera Madame Piquard à votre place. Ça ne repassera plus au conseil communal.

C'est vrai qu'il y a plusieurs personnes qui sont des travailleurs de la crèche, il y a aussi les fonctionnaires communaux, donc on ne peut pas toujours leur demander de faire des réunions après cinq heures.

Voilà, désolée, merci pour votre travail, pour votre collaboration qui était toujours très positive.

(Applaudissements - Applaus)

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je suis heureux que l'Echevine ait remercié de manière tout à fait méritoire Madame Ouberri. Que fait-on de la proposition de modification des statuts ? Je pense que c'est une formule qui permettrait en tout cas chaque fois d'avoir quelqu'un de présent.

M. le Président :

Madame la Bourgmestre me souffle dans l'oreille qu'on reviendra sur le sujet avec une proposition.

M. Ikazban :

J'en prends acte.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

10. Instruction publique - Approbation des nouvelles fiches d'évaluation des enseignants des écoles communales fondamentales de régime linguistique francophone.

Openbaar Onderwijs - Goedkeuring van de nieuwe evaluatieverslagen van de leerkrachten in het gemeentelijk franstalig basisonderwijs.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

11. Ratification de la décision du Collège portant sur la participation de la commune de Molenbeek- Saint-Jean au Groupe de Travail et d'information sur les archives (GTi-Archives).

Bekrachtiging van de beslissing van het College betreffende de deelneming van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek aan de « Werk en informatiegroep over archief (WiG-Archief) ».

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

12. Espace Court'Echelle - Approbation de la Convention relative à la subvention de l'ONE.

Ontmoetingsruimte het opstapje - Goedkeuring van de overeenkomst met betrekking tot de subsidie van ONE.

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Madame Piquard a découvert un problème au niveau de la convention et donc, nous retirons le point.

**13. Service Prévention - Plan stratégique de Sécurité et de Prévention 2014-2017.
Preventie Dienst - Strategisch veiligheids- en preventieplan 2014-2017.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'espère que vous ne tomberez pas dans le travers de la stigmatisation d'une partie de la population. Je voudrais aussi insister sur le phénomène de la drogue et qu'on puisse voir un jour ici ce qu'on peut faire contre ce phénomène. Il y a des aspects sécuritaires, il y a des aspects de prévention. Nous avons tous reçu des témoignages, parfois poignants, de personnes qui ont été victimes de la drogue, mais qui peuvent venir parler devant des jeunes, pour montrer qu'on peut s'en sortir. Les endroits comme Simonis et Ribaucourt nous préoccupent. Nous sommes favorables à l'ouverture d'un débat ici devant le Conseil communal à ce sujet, avec des gens qui ont vécu ce fléau.

M. le Président :

Pas de soucis, on reviendra effectivement sur ce débat.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je ne vais pas répéter ce qui vient d'être dit, je pense qu'il faut effectivement insister sur l'aspect prévention. Il y a certains pans qui sont complètement absents du rapport et je le déplore. Je l'ai déjà dit lors de la dernière discussion à ce sujet. J'espère qu'on va un jour revenir là-dessus.

M. le Président :

Dank u Mijnheer De Block.

Ik geef het woord aan Mijnheer Rahali.

M. Rahali :

Je remercie Jamal Ikazban d'être revenu sur le sujet! J'espère qu'on pourra avoir un débat réellement constructif à ce sujet.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 37 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 37 positieve stemmen, 1 onthouding.

**14. Statut administratif - Animateurs d'accueil - Description de la fonction.
Administratief statuut - Personeel opvang begeleider - Functiebeschrijving.**

M. le Président :

Madame Vande Maele souhaite prendre la parole.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Il y a ici un changement dans les horaires, mais aussi dans les descriptions de fonction. Les horaires étaient auparavant coupés en trois blocs, ils sont maintenant coupés en deux blocs, le matin et l'après-midi. Ceci a été discuté lors de plusieurs réunions avec les syndicats et le protocole d'accord est signé.

(Partie des débats non enregistrée suite à un problème technique - Deel van de debatten niet opgenomen wegens een technisch probleem)

M. le Président :

Merci Madame Vande Maele.

Monsieur De Block m'a remis son texte et il me dit qu'il a retiré son premier amendement et qu'il maintient les autres.

Monsieur Ikazban, la Nouvelle Loi Communale prévoit qu'un conseiller communal a la possibilité de déposer des amendements en séance. Aujourd'hui, notre règlement d'ordre intérieur ne prévoit pas les modalités et la façon dont ça doit être fait. Je propose que dans le cadre de la réunion qui a été lancée maintenant pour mettre notre règlement d'ordre intérieur en ordre par rapport à la Nouvelle Loi Communale et aux recommandations de la Tutelle, que nous ajoutions ce point-là également pour savoir comment les amendements peuvent être introduits et de telle façon que les conseillers puissent être informés à l'avance et non pas en séance pour pouvoir en discuter. Il faut savoir, Monsieur De Block, que si vous allez dans d'autres instances, les amendements sont présentés en début de séance et vous avez une période de vote qui se passe beaucoup plus tard, après les débats. Donc ici, vous arrivez avec des amendements qui doivent intervenir au moment du vote et ça malheureusement, ce n'est pas possible et ce ne sont pas des techniques correctes.

Les amendements servent à modifier éventuellement une proposition. Ici, ce n'est pas le problème de savoir ce qu'ils ont comme impact, le problème est de savoir la façon dont ils sont introduits et quand ils sont introduits. Il y a donc nécessairement un délai qui doit pouvoir être donné pour pouvoir discuter de ce genre de choses. Ici, ce n'est pas possible, quand vous arrivez avec des amendements qui sont déposés de cette façon-là et rédigés sur le moment même. Ce n'est pas comme ça que ça se fait. Quand on est un petit peu sensé, on fait des documents qui sont dactylographiés correctement, que l'on puisse distribuer à tous les conseillers et que chacun ait le texte devant lui afin qu'il puisse lire et le comprendre. Ici, nous nous trouvons avec un papier, il faut commencer à lire le texte, on a même pas une photocopieuse pour pouvoir le photocopier, ce n'est pas conséquent de la part d'un conseiller communal de travailler de cette façon-là, Monsieur De Block.

Aujourd'hui, la Nouvelle Loi Communale prévoit que vous avez le droit de déposer des amendements en séance, donc nous allons respecter la Nouvelle Loi Communale, je vais lire les amendements, nous allons passer au vote amendement par amendement. Dans le cadre de la réunion qui est prévue et pour laquelle une convocation a été envoyée aux différents chefs de groupe pour pouvoir bénéficier d'une information du Secrétariat communal qui a travaillé sur la note de la Tutelle par rapport aux modifications de la Nouvelle Loi Communale, nous allons rajouter la façon dont les amendements doivent être rentrés. Vous aviez la possibilité depuis plusieurs jours de faire un texte sur un document correct, en temps et à heure.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je suis vraiment très content que le Président ait le souci de mettre à la connaissance de tout le monde les documents nécessaires et que tout vote doit être sujet à un débat, pas comme le vote que vous avez passé en « schmet et en schlide » au début du conseil. Je me plierai évidemment avec toute réglementation, ce n'est pas un problème. Sur les cinq amendements que je retiens, ce sont des amendements qui ne vont pas à l'encontre et qui n'ont pas fait l'objet de la négociation syndicale. Je vous les répète : personne de référence, pas de changement dans la journée, horaires des plaines de vacances en accord commun, diplômes pédagogiques pour les gens qui sont censés encadrer le personnel, soutenir pédagogiquement le droit de se former et le respect des normes ONE. Aucun de ces points n'a été négocié. Donc je les rajoute et je pense que chacun se forgera une opinion. Je suis vraiment fasciné par la volonté de cette majorité de vouloir venir à des compromis, je me tiendrai à leur parole. Il ne faut pas trop regarder la façon dont parfois on essaye de faire des propositions qui sont beaucoup plus censées que celles-ci, qui sont vraiment rejetées d'un revers de la main.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter.

Onze groep zal tegen de amendementen stemmen. Inhoudelijk en voor de volgende reden : als er geconcentreerd is met de vakbonden, zien wij geen reden om ons er nu tegen te verzetten. Maar, ten tweede, op voorwaarde dat het engagement waarover schepen Vande Maele heeft gesproken, in verband met de vorming, klopt. En dan ten derde: dit is geen kwestie van het reglement of wat ook, ik vind dit niet kunnen dat we hier een week geleden een agenda kregen van de gemeenteraad, dat we hier op zes punten, op basis van wat ik als Nederlandstalige hoor, que je dois insérer en écoutant les changements dans le texte, dit gaat voor mij niet over het reglement, ik kan op die manier geen behoorlijk oordeel vellen over die amendementen, zoals die hier worden ingediend. Ik respecteer dat er wordt gezegd om een amendement in te dienen, maar men moet dan ook aanvaarden dat men dit op een behoorlijke manier moet doen, zodat de betrokken gemeenteraadsleden de tijd hebben om dit te bestuderen.

Dank u.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

Oui, Il y a un truc que je n'ai pas compris, des amendements qu'on va voter maintenant, imaginez qu'ils soient votés positivement, ils seront inclus dans les textes ?

M. le Président :

Oui, ça veut dire que la négociation avec les syndicats devra reprendre à nouveau.

Mme Piquard :

Mais il n'y a pas de problème, si ça peut être un plus pour le personnel...

M. Ikazban :

On perd un peu de temps ici pour pas grand-chose. Dans toutes les questions que nous avons posées, elles ont été nombreuses et j'avoue que j'ai été agréablement surpris par les réponses de l'Echevine. Elle a répondu aux questions et aux préoccupations. Maintenant, il reste le problème de la concertation, on ne sait pas très bien comment elle se passe, dans quel cadre. On sait très bien que dans une concertation, il y a parfois du donnant-donnant, donc il y a peut-être parfois d'autres dossiers qui sont liés à celui-ci, nous n'en savons rien. On ne va pas poser la question maintenant, sinon on va passer plus que la nuit ici. Néanmoins, j'ai envie de dire à mon collègue Dirk De Block, même si je suis très souvent d'accord avec des aspects qu'il défend, que je trouve qu'il faut adopter une certaine méthode. Ici je ne suis pas du tout d'accord avec la méthode. Autant quand on a une remarque à faire de temps en temps, on doit avoir la possibilité de venir avec ça le jour même et de proposer quelque chose de très court qui apporte une modification qui évite une difficulté, ça peut arriver, l'erreur est humaine. Ici, ce n'est pas un amendement, ce sont plusieurs amendements, rédigés à la va-vite. C'est un peu contradictoire de reprocher à la majorité qu'il n'y ait pas une bonne concertation, qu'il y ait un flou sur la concertation, ce qui va justifier de notre part une abstention, parce qu'il y a un flou sur cet aspect-là, et en même temps de proposer des amendements qui n'ont pas été non plus soumis à la concertation. Je pense que quand on est conseiller communal de la majorité ou de l'opposition, on est aussi responsable de ce qu'on fait et de ce qu'on dit. Dans notre groupe, on a l'habitude de préparer le conseil de manière sérieuse, on est plusieurs à se répartir les points, on lit et on essaie de comprendre ce qu'on nous propose et surtout les conséquences éventuellement. Ici, je t'avoue Dirk, je n'ai pas encore compris totalement. Franchement, si quelqu'un a compris ici, qu'il lève la main. Moi, je n'ai pas compris du tout et je ne peux pas imaginer toutes les conséquences et tous les impacts de ces amendements. Alors, si je veux être logique avec moi-même, même s'il y a des aspects que tu peux défendre que je trouve tout à fait respectable et honorable, chacun à sa place, le collège, c'est le collège, les syndicats se sont les syndicats, et les conseillers communaux, ce sont les conseillers communaux. Moi, je pense qu'on ne peut pas mélanger les genres, je trouve que face à cette situation, la solution la plus sage et la plus raisonnable, le fait de reporter le point au mois prochain, c'est la solution qui évitera le flou, parce qu'aujourd'hui, si on passe au vote, il n'y a personne qui va être satisfait à 100 %, autant dans la majorité que dans l'opposition. Moi je pense que pour évacuer, pour dissiper et pour éviter que certains prennent la place de l'autre, je pense qu'il faut raisonnablement reporter, ce qui laissera le temps aux conseillers qui ont des amendements de proposer des amendements avec un délai de recul pour le collège, pour les syndicats, pour les travailleurs de pouvoir se concerter. Moi je propose qu'on reporte, c'est plus logique, c'est plus prudent et plus responsable.

Je tiens aussi à dire, je suis membre de l'opposition, je suis chef de groupe du PS, moi je trouve que pour une fois en tout cas, je ne suis pas mécontent de la réponse qui a été apportée par l'Echevine. Je ne suis pas du tout mécontent de la manière dont elle a répondu et certains aspects de ce qu'elle a répondu. Évidemment, elle n'a pas répondu à toutes les questions, à toutes les préoccupations, ce qui justifie le fait qu'on ne peut pas voter favorablement, mais je pense qu'on peut éviter ça, on peut voter le mois prochain tous ensemble pour ce point si on se laisse le temps de le modifier raisonnablement.

M. le Président :

Monsieur De Block, allez-vous retirer vos amendements ?

M. De Block :

Non, il m'a cité et je veux bien retenir l'idée de reporter le point.

M. le Président :

Non, nous ne reportons pas le point.

M. De Block :

La discussion ici, c'est que chacun a son rôle à jouer, mais donc par exemple, faire respecter les normes de l'ONE et, évidemment que c'est un choix aussi du conseil communal, donner le droit à son personnel de se former, j'espère que c'est aussi le droit...

M. le Président :

Merci Monsieur De Block, on tourne en rond.

Je donne la parole à Madame l'Echevine.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Je voudrais conclure et je voudrais demander de passer au vote parce que je pense que c'était vraiment très bien travaillé et il faut avancer en concertation avec les syndicats. Si on revient là-dessus, ce n'est pas dit que ce sera prêt pour le mois prochain, je vous le dis franchement. Ça veut dire qu'en janvier, on ne démarre pas. Ce que je vous propose, c'est de voter aujourd'hui et d'évaluer au bout d'un an, après avoir passé des vacances scolaires parce que je pense que c'est là le gros souci, les vacances scolaires, pour les animateurs d'accueil. On peut évaluer avec les syndicats, revenir en concertation sociale et voir s'il y a des améliorations à apporter. Moi je propose, si le Président est d'accord, on peut passer au vote.

M. le Président :

Oui, moi je suis tout à fait d'accord de passer au vote.

Monsieur De Block, vous retirez vos amendements ou pas ?

M. De Block :

Non.

M. le Président :

Alors on passe amendement par amendement.

Monsieur De Block dépose un premier amendement, rajouter au texte : "La commune s'engage à offrir aux enfants une personne de référence. Elle évitera les changements d'école pendant la journée".

Le premier amendement est rejeté par 1 vote positif, 24 votes négatifs et 13 abstentions.

De Heer De Block dient een eerste amendement in, bij de tekst voegen : "De Gemeente verbindt er zich toe om de kinderen een referentiepersoon aan te bieden. Zij moet veranderingen van school tijdens de dag vermijden".

Het eerste voorstel voor amendement ingediend door de Heer De Block is verworpen met 1 positieve stem, 24 negatieve stemmen en 13 onthoudingen.

Monsieur De Block dépose un second amendement, rajouter au texte : "La commune s'engage à définir les horaires des plaines de vacances en commun accord avec le personnel".

Le second amendement est rejeté par 1 vote positif, 24 votes négatifs et 13 abstentions.

De Heer De Block dient een tweede amendement in, bij de tekst voegen : "De gemeente verbindt er zich toe het uurrooster van de vakantiepleinen vast te leggen in gemeenschappelijk akkoord met het personeel".

Het tweede voorstel voor amendement ingediend door de Heer De Block is verworpen met 1 positieve stem, 24 negatieve stemmen en 13 onthoudingen.

Monsieur De Block dépose un troisième amendement, rajouter au texte : "Pour être qualifiée coordinatrice, il faut titulaire ou s'engager dans une formation donnant droit à un diplôme pédagogique (du type supérieur)".

Le troisième amendement est rejeté par 1 vote positif, 24 votes négatifs et 13 abstentions.

De Heer De Block dient een derde amendement in, bij de tekst voegen : "Om als coördinatrice te worden gekwalificeerd, moet men houder zijn van een pedagogisch diploma (van het type hoger) of een verbintenis aangaan voor een opleiding die recht geeft op dit diploma".

Het derde voorstel voor amendement ingediend door de Heer De Block is verworpen met 1 positieve stem, 24 negatieve stemmen en 13 onthoudingen.

Monsieur De Block dépose un quatrième amendement, rajouter au texte : "Les personnes concernées ont le droit de suivre des formations qualifiantes aboutissant à des diplômes et non, seulement à un certificat".

Le quatrième amendement est rejeté par 1 vote positif, 24 votes négatifs et 13 abstentions.

De Heer De Block dient een vierde amendement in, bij de tekst voegen : "De betrokken personen hebben het recht om kwalificerende opleidingen te volgen die leiden tot diploma's en niet uitsluitend tot een certificaat".

Het vierde voorstel voor amendement ingediend door de Heer De Block is verworpen met 1 positieve stem, 24 negatieve stemmen en 13 onthoudingen.

Monsieur De Block dépose un cinquième amendement, rajouter au texte : "Afin de respecter la mission pédagogique des personnes concernées, la commune s'engage à respecter les normes de l'ONE prévues pour les accueils extrascolaires".

Le cinquième amendement est rejeté par 1 vote positif, 24 votes négatifs et 13 abstentions.

De Heer De Block dient een vijfde amendement in, bij de tekst voegen : "Om de pedagogische opdracht van de betrokken personen te respecteren verbindt de gemeente zich tot het respecteren van de normen die het ONE voorziet voor buitenschoolse opvang".

Het vijfde voorstel voor amendement ingediend door de Heer De Block is verworpen met 1 positieve stem, 24 negatieve stemmen en 13 onthoudingen.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban pour justifier son abstention.

M. Ikazban :

Ne nous voilons pas la face, nous savions très bien que ces amendements allaient être rejetés, mais je constate simplement que pour ce point qui finalement a suscité beaucoup de débats, point délicat aux conséquences importantes, la majorité et le conseiller De Block n'ont pas fait preuve de bonne volonté, n'ont pas fait preuve de raison, parce que je pense que l'un et l'autre vous auriez dû accepter raisonnablement de reporter ce point.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

On passe maintenant au vote sur le point.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 24 votes positifs, 14 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 24 positieve stemmen, 14 onthoudingen.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je me suis abstenu parce que j'ai entendu un engagement de la part de Madame l'Echevine d'évaluer le projet de règlement et donc je lui donne rendez-vous lors de la prochaine évaluation, après les vacances scolaires.

M. le Président :

L'incident est clos.

**15. Personnel communal - Horaire variable - Modification.
Gemeentepersoneel - Glijdend uurrooster - Wijziging.**

M. le Président :

Il y a eu quelques coquilles dans le texte en français et également en néerlandais. Il y a même un point qui avait été tapé d'une façon double. La version corrigée et correcte se trouve dans le programme BO Secrétariat. Il s'agit de coquilles, de fautes de frappe etc.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

En fait, cette délibération sur l'horaire variable, malgré les différentes coquilles dont Monsieur le Secrétaire communal vient de nous signaler que par rapport à la négociation syndicale, le pointage de cinq minutes avant et cinq minutes après des heures de midi sont bien ôtées, conformément à la demande des syndicats, moi, j'ai quand même quelques

remarques et quelques questions. Le protocole d'accord a été signé en front commun par les syndicats, mais il était écrit d'enlever l'obligation de pointage cinq minutes, ça, c'est fait, on vient de la rectifier ici. Au point neuf, d'ajouter que les prestations supplémentaires se fassent sur base volontaire, ça a bien été repris. Au point 11, de réinstaurer le pointage avant et après la pause de midi, même si l'agent ne quitte pas le bâtiment, ça n'a pas été repris. Et au point 15, que les responsables soient également avertis de l'impossibilité de pointage, ça été repris.

Cette concertation syndicale est mentionnée dans un des considérants, donc pour moi, à la lecture que j'en fais, les considérants sont des témoignages ou des marques d'appui par rapport au développement de ce qu'on serait amené par la suite à des idées. Donc là, je trouvais déjà qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas très bien, puisque tout n'était pas repris par rapport à ces considérants-là. Alors, je voulais savoir, la façon dont il est demandé de réinstaurer un pointage avant et après la pause de midi, même si l'agent ne quitte pas le service, pourquoi est-il écrit de cette façon-là ? Le pointage avant et après la pause de 12 heures, n'est pas obligatoire, si l'agent ne quitte pas le service. Alors il faudrait aussi ajouter, en cas d'omission de pointage, le temps de la pause obligatoire et celui de la plage mobile suivante seront automatiquement débités. Mais comment peut-il y avoir omission de pointage si ce pointage n'est pas obligatoire ? S'il est écrit que le pointage de midi n'est pas obligatoire, où est l'omission de pointage ?

Dans ce contexte, j'attire encore l'attention du collègue sur ce qui est repris au point 10, le contrôle du pointage. Le contrôle du pointage de midi y étend repris, alors qu'il n'est pas obligatoire, ce sont plus que des coquilles et je voudrais vous attirer l'attention là-dessus.

En ce qui concerne les heures prestées au-delà de 18 heures, je voulais savoir ce qu'il en était du service Action sociale quand ils sont en déplacement avec les seniors ? En effet, c'est rare qu'ils rentrent avant 17h30. Qu'en est-il également du service Culture ?

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je n'ai qu'une seule question, elle concerne le point 19, les agents engagés sous le régime de temps partiel ne sont pas soumis à cet horaire variable. J'aurais voulu savoir pourquoi ?

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit, mais au point 11, je voudrais juste comprendre pourquoi vous décidez de statuer sur un horaire qui ne tient pas compte de ce que les délégations syndicales ont négocié.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Tenzij ik me vergis, maar ik vind hier geen versie in het Nederlands van de tekst.

Ik had eigenlijk eerder over die teksten moeten beschikken, want het gaat over amendementen. Ik kan die nu niet bestuderen, maar u mag ze me altijd geven.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Concernant vos questions, tout d'abord les heures après 18 heures pour l'Action sociale, la Culture ou d'autres services, ce sont des heures supplémentaires qui sont récupérées.

En ce qui concerne les coquilles, la coquille principale, c'est la phrase qui doit être enlevée et qui est d'ailleurs déjà enlevée dans la version néerlandophone, le pointage doit avoir lieu minimum cinq minutes avant ou après la plage fixe. Ça a été enlevé à la demande des syndicats et ça a bien été enlevé dans le texte.

En ce qui concerne le pointage de midi, c'est vrai qu'il y a eu une demande des syndicats d'obliger le personnel à pointer durant la pause de midi. C'est nous qui ne voulions pas obliger le personnel à faire ce pointage durant la pause de midi. Les syndicats voulaient obliger le personnel à pointer durant la pause de midi. Je dis bien, les syndicats voulaient obliger le personnel à pointer durant la pause de midi ! Lors de la concertation sociale, les syndicats nous ont demandé et j'ai même demandé à ce qu'ils répètent leur demande parce que je n'en revenais pas, ils nous ont donc demandé que le personnel, le midi, même ceux qui ne sortent pas de la maison communale, pointent. Nous sommes revenus en collège, nous en avons rediscuté, nous en avons discuté avec les directions et il y a un considérant qui a été ajouté, « considérant que les chefs de service ont été chargés de contrôler le respect des horaires et de signaler les abus, considérant qu'aucun problème n'a été soulevé par les chefs de service, considérant que dès lors il n'est pas nécessaire de faire pointer le personnel qui ne quitte pas son poste de travail durant la pause de midi, et qui ne dépasse pas la demi-heure... » Donc, nous sommes revenus à cette version et c'est cette version-là que nous vous présentons. Pour ceux qui veulent prendre une pause supérieure à une demi-heure, bien sûr qu'ils doivent alors aller pointer. Et là, on parle alors en cas d'omission de pointage, parce que si quelqu'un pointe une fois et ne pointe pas la deuxième fois, il y a une omission de pointage. Le temps de pause sera alors automatiquement débité.

Vous avez en annexe les protocoles d'accord avec les différentes remarques des syndicats et ce qui finalement a été décidé en accord avec les chefs de service.

M. le Président :

Merci Madame l'Echevine.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

J'entends bien ici qu'effectivement vous aviez rajouté un considérant, mais à la base sincèrement je ne suis pas pour le pointage. Ici, c'est un système que vous avez instauré le matin, à la sortie, durant leurs de midi etc. Vous ne voulez pas le rendre obligatoire pour le personnel qui ne quitte pas le bâtiment, contrairement à la demande des syndicats. Ce que je ne comprends pas, c'est que vous créez un traitement différencié, dans la mesure où ceux qui restent dans le bâtiment ne pointent pas et on exigerait qu'ils puissent observer 30 minutes de pause. Mais comment pouvez-vous vérifier qu'ils prennent 30 minutes de pause? Vous dites que les chefs de service vérifient cela, mais est-ce que ce ne serait pas plus juste, puisque vous imposez de toute façon le pointage à l'entrée, à la sortie et pendant le temps de midi pour les gens qui partent, parce que les chefs de service ne vont pas être derrière chaque employé qui restent pour observer que leur pause de midi est bien de 30 minutes. Donc, je pense qu'il est plus juste et plus correct d'imposer le pointage à tout le monde où de ne pas l'imposer du tout. C'est pour cela que notre groupe s'abstiendra si vous décidez de maintenir telle quel, comme vous l'avez proposé.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Les chefs de service sont responsables de vérifier. Si les personnes vont pointer et qu'elles reviennent, comment est-ce qu'ils vont vérifier avant et après ? Donc, on veut faire confiance, comment est-ce qu'on va vérifier que quelqu'un va pointer et puis s'il revient pointer une demi-heure après et qu'il va manger ses tartines et puis qu'il va discuter avec ses collègues pendant une heure. On ne sait pas vérifier non plus. Donc voilà, on fait confiance aux gens, on fait confiance aux chefs de service pour ceux qui ne sortent pas de la maison communale et ça été une demande du personnel aussi.

M. le Président :

Merci Madame l'Echevine.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Vous n'avez pas répondu à ma question, c'était sur les agents soumis au temps partiel.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Oui, ils ont un horaire fixe, ceux-là.

M. Vossaert :

Mais quel est la motivation, puisque dans d'autres communes on applique aussi l'horaire variable pour les temps partiels ?

Mme l'Echevine Vande Maele :

C'est le règlement tel qu'il était prévu et personne n'a demandé autre chose.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
38 votants : 24 votes positifs, 14 abstentions.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
38 stemmers : 24 positieve stemmen, 14 onthoudingen.*

**16. Statut administratif - Mise à disposition d'agents statutaires.
Administratief statuut - Terbeschikkingstelling van vastbenoemde agenten.**

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Tenzij dat ik me terug vergis, ik zie geen tekst in het Nederlands.

Donc sauf si je me trompe, je ne vois pas de texte en néerlandais. Pour moi c'est difficile, je parle un peu le français... Est-ce que je peux terminer, mon cher collègue du PS ?

Je comprends quelques mots en français, mais c'est très difficile pour moi pour comprendre une telle délibération.

Dhr. de Voorzitter :

Ik heb de tekst in het Nederlands.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter, maar ik zou graag hebben dat ik de volgende keer de tekst op tijd krijg.

Dhr. De Voorzitter :

Ok, Mijnheer Berckmans. Volgende keer zullen we de tekst alleen maar in het Nederlands schrijven om een evenwicht te maken.

Dans le troisième considérant, le deuxième alinéa, il est indiqué : « considérant que la mise à disposition ne pourra se faire... » Il faut lire : « ne pourra se faire qu'au profit d'une institution » et il faut rajouter un « ou », pour dire : « pourra se faire qu'au profit d'une institution ou d'un organisme dont l'objet présente un caractère d'intérêt public local ». Ce n'est pas un amendement, c'est à nouveau une coquille dans le texte rédigé par le service.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

En fait, moi j'ai une remarque par rapport à ce point. Au paragraphe trois, à l'article premier, on ne tient compte que des aspects financiers. D'ailleurs c'est écrit, cette convention règle les modalités de prise en charge financière du traitement de l'agent et les frais afférents à cette mise à disposition. Il me semble que certaines mises à disposition ne devraient pas entraîner de frais pour la commune notamment dans le cadre d'ASBL. De plus, ce n'est pas complet puisque ça ne corrobore pas précisément l'article 144 bis de la loi

communale où il est aussi indiqué que les agents détachés doivent bien sûr conserver tous les avantages etc. Tout ça est bien précisé à l'article 144 bis de la Nouvelle Loi Communale.

Je suggérerais qu'on enlève ici au point trois les frais afférents à cette mise à disposition, parce que je vous dis, dans une ASBL, les personnes qui seront amenées à être détachées, en principe les frais et les salaires seront pris en charge par l'ASBL.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Madame l'Echevine.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Comme le dit le Secrétaire communal, c'est la loi communale et donc nous sommes obligés. Ce n'est que l'application de la loi communale.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je n'ai pas dit que vous n'appliquiez pas la loi communale, mais je trouve que s'il s'agit d'un règlement, qu'il est précieux d'indiquer clairement toutes les dispositions de l'article 144 bis. Je ne vais pas passer mon temps à vous les relire, mais ça se trouve à l'article 144 bis de la Nouvelle Loi Communale. Je maintiens que si on détache dans une ASBL, il n'y a pas de frais afférents à une mise à disposition. Il n'est pas marqué ici, comme la loi le précise, il n'est pas mentionné ici que le travailleur doit garder ses avantages, ses jours de congés etc. Il est bien précisé dans la Nouvelle Loi Communale qu'il ne peut pas avoir un statut inférieur par rapport à ce qu'il a à l'Administration communale.

M. le Président :

Madame Piquard, c'est bien ça. Il est bien clair que ces mises à disposition sont en accord parfait avec la Nouvelle Loi Communale. Si la Nouvelle Loi Communale prévoit ce que vous venez de dire, il n'y a aucun souci. Ce sera adapté de cette façon-là. C'est ce qui est mis dans la convention. C'est légal, on n'a pas le choix.

Mme Piquard :

Je suis d'accord que c'est dans la loi.

M. le Président :

Demandez simplement qu'on inscrive la loi dans le texte ?

Mme Piquard :

Et bien écoutez, c'est court, il y a trois phrases.

M. le Président :

Mais la loi dit comment le texte doit être rédigé et la loi prime, donc il n'y a aucun souci.

Mme Piquard :

Je crois qu'on ne se comprend pas, hein là.

M. le Président :

Si si, on se comprend très bien ! On tourne tout simplement en rond.

Madame Piquard, il n'y a pas de souci, tout est en ordre ! On passe au vote.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 24 votes positifs, 14 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 24 positieve stemmen, 14 onthoudingen.

**17. Prime à la vie chère - Année 2014.
Levensduurtepremie - Jaar 2014.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Bien sûr qu'on votera pour, mais ma question est la suivante, je voudrais juste savoir si on savait à ce jour combien de personnes étaient concernées par cette prime de 360 € et si ces primes avaient déjà été versées ou pas ?

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame l'Echevine.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Écoutez, l'année passée, j'avais le chiffre exact devant moi, aujourd'hui je ne l'ai plus. Je vous l'avoue. C'est plus de la moitié du personnel, mais je ne sais plus exactement de combien de personnes il s'agit.

M. le Président :

Monsieur Haouari, vous avez les chiffres ?

M. l'Echevin Haouari :

Non Monsieur le Président, pour la simple et bonne raison que ça n'a aucune incidence sur le budget communal étant donné que c'est subsidiés à 100 % par la Région.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

18. Vérification de l'encaisse communale au 30 septembre 2014
Verificatie van het gemeentekasgeld tot en met 30 september 2014

M. le Président :

Il n'y a pas de vote qui soit prévu, c'est une simple prise de connaissance. C'est la Nouvelle Loi Communale qui nous impose cette notification. C'est une notification, il n'y a pas de débat à avoir.

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Par rapport à ce point et au vu de la technicité du document, si vous avez des questions, je vous invite à le faire par écrit, vous aurez la réponse endéans le délai imparti c'est-à-dire dans les 30 jours.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Je voudrais juste faire une petite remarque, c'est que normalement, il est prévu qu'un procès-verbal soit établi et qu'y soit mentionné les observations du délégué du collège, mais aussi de celle du Receveur communal, sauf que dans le BO, il y avait toute une série de documents, mais il n'y avait pas vraiment d'observation et on a d'ailleurs un document qui n'est même pas signé, où il n'y a aucune observation. Donc c'était simplement pour faire cette remarque là et puis, bien sûr je vais adresser mes questions parce que je sais qu'il y a tous les chiffres derrière, mais je voulais quand même faire remarquer qu'il n'y avait pas de PV. Je ne sais pas s'il y en a quelque part, et donc est-ce que vous pouvez m'envoyer ces observations-là ?

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

L'incident est clos.

**19. Budget communal 2015 - Arrêt de crédits provisoires pour le 1er trimestre 2015.
Gemeentebegroting 2015 - Vaststelling van voorlopige kredieten voor het eerste
trimester 2015.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Je pense qu'il est très gentil de prévoir l'article 14 du règlement général sur la comptabilité communale. Mais il faut aussi rappeler que ne peuvent user de cette faculté que les communes qui ont transmis en temps et à heure leur budget pour approbation par l'autorité de Tutelle. Et donc, si le budget n'a pas été adopté par le conseil communal avant le 31 décembre, alors la commune devra solliciter l'autorisation d'utiliser les crédits provisoires par une délibération spéciale à soumettre à l'approbation de l'autorité de Tutelle avant tout engagement de dépenses. Ça, c'est aussi l'article 14 du règlement général de la comptabilité communale. Donc ici, mettre à l'approbation un arrêt qui dit qu'on va viser des crédits provisoires, finalement, ça n'a aucun sens. Il faut venir avec des crédits provisoires pour des dépenses déterminées, or si vous ne faites pas approuver le budget avant le 31 décembre, il faudra venir avec des délibérations spéciales et il faudra aussi nous informer à chaque moment de ces délibérations spéciales. Or ici, ça semble même trivial de venir avec un point pareil, parce qu'il n'y a aucun crédit. Il n'y a aucune dépense, on nous dit simplement qu'on va utiliser les crédits provisoires. Moi je veux bien, mais alors il faut venir avec un budget avant le 31 décembre.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Heb ik goed begrepen, Mevrouw de Burgemeester, dit betekent dat er opnieuw geen budget zal zijn voor het starten van het nieuwe jaar? Dat vind ik wel raar, want waarom kan het Schepencollege niet gewoon een budget neerleggen voor het einde van het jaar, zodanig dat we op 1 januari kunnen starten met een goedgekeurd budget? Wat is de reden van deze vertraging? Ik begrijp dat dit het eerste jaar zo is, maar ik begrijp niet dat men de daaropvolgende jaren telkens dezelfde fout maakt.

Moi ma question, c'est pourquoi chaque fois il faut postposer cette discussion du budget ? Est-ce qu'il y a une raison objective pour laquelle vous n'avez pas pu déposer un budget en temps utile ? C'est quand même votre premier job, de faire le budget. C'est le premier job du collègue.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Merci Monsieur le Président.

Je réponds à Monsieur Van Damme et aussi à Monsieur Gjanaj, on compte bien respecter les délais et je rappelle qu'il reste un conseil avant le 31 décembre. Mais à l'instar des autres communes, ou du moins la plupart des communes bruxelloises, nous prenons des mesures préventives au cas où. La plupart des communes l'ont fait aussi. Mais on compte bien respecter les délais et merci d'avoir rappelé les dispositions de l'article 14 du règlement général sur la comptabilité communale.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Vous parlez de prévention, mais la prévention n'existe pas, ça ne respecte pas les règles générales de la comptabilité communale. Or les règles prévoient sans avoir à mettre un point à l'ordre du jour, prévoient que si le budget est approuvé avant le 31 décembre, vous pouvez alors présenter des crédits provisoires, faire appel à cette technique-là. Mais si vous ne présentez pas le budget avant le 31 décembre, vous ne pouvez pas alors. Et donc pourquoi alors nous rajouter ce point alors qu'on en a déjà suffisamment ? Vous rajoutez des points qui nous induisent, qui nous mettent dans une position qui est inutile. Pourquoi mettre au débat ce point qui est totalement inutile. Venez avec le budget à temps et appliquez les crédits provisoires. Si vous venez après, il faudra faire une délibération spéciale et cette prévention n'existera pas puisque cette faculté de faire appel aux crédits provisoires n'existera pas.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

36 votants : 36 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

36 stemmers : 36 positieve stemmen.

**20. Fabrique d'église Sainte-Barbe - Compte 2013.
Kerkfabriek Sint Barbara - Rekening 2013.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Monsieur le Président, pour tout ce qui est fabrique d'église, j'aurais voulu comme aux séances précédentes, je sais que Madame la Bourgmestre et d'office membres des conseils d'administration pour les fabriques d'église et je suppose qu'elle n'a pas le temps d'aller à toutes les réunions, mais j'aurais bien voulu demander s'il n'y avait pas moyen d'envoyer un fonctionnaire pour que les comptes et les budgets puissent être examinés de

manière un peu plus approfondie et éventuellement en voyant les dépenses qui sont faites, pouvoir réfléchir à la manière dont on pourrait faire des économies, que ce soit au niveau du chauffage etc. Donc je voudrais qu'au moins la commune puisse déléguer quelqu'un qui fasse un examen sérieux de tous ces comptes et de tous ces budgets.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Oui je sais que ce sont chaque fois des interventions qui ont un lien avec des chiffres, mais apparemment il n'y a pas beaucoup de gens ici qui sont dans cette discipline-là, je suis toujours malheureusement incompris, comme Caliméro. En plus de ça, on ne vote même pas et on n'arrive même pas à me redonner la parole, alors que vous avez fait une remarque et que normalement j'aurais dû avoir la parole. Mais concernant ces éléments-là, c'est vrai et on l'avait déjà remarqué à plusieurs reprises au niveau des comptes de cette fabrique d'église pour les différentes paroisses qui sont sur le territoire de la commune, il est vrai que quand même, il y a des éléments troublants par rapport à la comptabilité puisqu'on met des chiffres aussi importants dans des rubriques qui sont vraiment totalement floues et pas du tout précises, comme par exemple au niveau des autres objets, à la rubrique autre, il y a 12.450 €, au niveau de l'assurance incendie, il y a 12.000 €. Ce sont quand même des chiffres assez importants et encore une fois, dans les autres dépenses, on a un montant de 5.870 €. Et alors là, on demande les subsides de la commune, mais finalement, on équilibre les comptes en donnant ce subside. Moi je trouve qu'il y a un problème réel, j'avais déjà vu l'année passée des correspondances entre la commune et le spécialiste de la comptabilité pour réviser tous ces comptes-là. Je trouve qu'il y a vraiment quelque chose à faire. Je trouve qu'il faudrait trouver un moyen d'aider ces gens ? Je suis certain qu'il ne sont pas du tout qualifiés au niveau comptabilité. Ils sont certainement de bonne foi, c'est le cas de le dire, mais en tout cas au niveau de la comptabilité, il faudrait réellement leur apporter un soutien, parce qu'il y a vraiment des problèmes au niveau de la clarté de ses comptabilités. Ce n'est pas possible de mettre des montants aussi importants dans des rubriques qui ne sont pas du tout claires. J'espère que moi au moins j'aurais été clair dans ma déclaration. C'est la même chose pour tous les points concernant les fabriques d'église.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Het is niet onze gewoonte om tussen te komen in debatten betreffende de kerkfabrieken.

Ce n'est pas notre habitude d'intervenir dans les débats au sujet des fabriques d'église, même si on est un groupe d'intérêt communal. Ce n'est pas notre intention d'intervenir sur ces points. On va les approuvés comme tous les autres, mais j'ai quand même une question particulière, een vraag in het bijzonder in verband met de begroting van de Sint-Barbara, dat is een beetje in de actualiteit. Er is een paar weken geleden een concert geweest in de Sint-Barbarakerk, tenzij ik me vergis, Mevrouw de Burgemeester, er waren

ook enkele aanwezigen vanwege de Gemeente. Dat feest was ter gelegenheid van 150 of 175 jaar, ik ben het juiste cijfer vergeten. Toevallig, was er enkele dagen ervoor een inbraak met schade in de kerk. Mijn vraag is, gezien de kosten van de kerkfabriek moeten gedekt worden door de Gemeente, weet u al iets over de financiële implicaties? En dan, onderscheid ik ook de vraag van Mevrouw Bastin en van collega Ahmed. Wat ik bedoel, ik weet ook wel dat de Burgemeester van rechtswege lid is van die kerkfabriek, dat ze alle vergaderingen kan bijwonen, maar het zou toch nuttig zijn als iemand van de Gemeente die controle voor ons zou uitoefenen.

Donc, ce serait utile qu'il y ait quelqu'un de la commune, même si la Bourgmestre ne peut pas y assister, qui exerce ce contrôle. Parce que nous, on ne dispose pas de tous les éléments pour pouvoir juger de ça. C'est comme la caisse de la commune dont on va parler tantôt, nous, on fait confiance au Receveur. On doit pouvoir faire confiance au Receveur, ce n'est pas notre rôle d'examiner tous les comptes. En théorie, c'est notre rôle, mais en pratique, ce n'est pas possible.

Dus ik denk dat u mijn vraag hebt begrepen, dank u.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Merci Monsieur le Président.

Je tiens à rappeler que les fabriques d'église doivent remettre un budget dans un canevas bien précis. Quand l'Administration communale reçoit les comptes, elle procède au contrôle des pièces justificatives. Les fabriques d'église doivent aussi transmettre les pièces justificatives. Elle vérifie également que l'objet de la dépense correspond bien à la ligne budgétaire déterminée. Après l'approbation par le conseil communal, les comptes sont transmis à la Tutelle avec toutes les pièces justificatives pour approbation. Cela dit, par rapport à l'imputation comptable dont vous parlez Monsieur Gjanaj, vous dites que certaines dépenses sont imputées dans des gros postes, c'est à vérifier.

Par rapport à la proposition de Madame Bastin, Monsieur Gjanaj la rejoint, ainsi que Monsieur Berckmans, je pense qu'il est utile d'étudier cette piste et de voir comment on peut effectivement envoyer un représentant de la Bourgmestre à ces fabriques d'église. Je mettrai le point à l'ordre du jour du Collège.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Merci pour les réponses, je voulais quand même dire à mon collègue Dirk que nous, nous ne sommes pas un groupe d'indifférence communal, mais un groupe aussi d'intérêt communal, mais aussi pour vérifier tout ce qui nous est présenté, avec les compétences minimales qu'on a, mais on doit quand même jeter un œil attentif et ça n'a rien à voir, je

suppose que ce n'était pas là le but de votre intervention, ça n'a rien à voir avec l'entité en tant que telle. Moi, je regarde simplement, c'est une lecture technique de ce que moi, je peux avoir comme remarque, de ce qu'on m'a présenté, je n'ai rien contre l'institution. Je ne sais pas comment votre groupe commence à se structurer, mais si on commence à tirer dans le sens de je ne sais quelle autre préoccupation... Non, moi c'était simplement au niveau technique de voir, et je l'ai déjà fait l'année dernière, et je suis content que l'Echevin va prendre ça en charge pour envoyer quelqu'un qui va, je crois, les soulager, soulager cette équipe-là, par rapport à la comptabilité.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Premièrement, en ce qui concerne la remarque du collègue, je pense qu'il y a un malentendu, peut-être qu'il a loupé quelque chose. J'ai dit que je souscrivais à la demande de Madame Bastin et à votre demande. Peu importe si c'est catholique ou autre et je remercie l'Echevin de tenir compte de notre suggestion. Mais je répète ma question en français à Madame la Bourgmestre, avec ce qui s'est passé il y a quelques semaines, et donc quelles sont les implications financières éventuelles pour la commune ?

Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Il y a eu des actes de vandalisme qui ont été perpétrés dans la sacristie, il y a de ça un mois et la fabrique d'église va procéder aux réparations et c'est prévu dans le budget de la fabrique d'église. Il faut savoir que les comptes passent à la Tutelle et qu'ils sont approuvés par la Tutelle régionale, nous ne sommes pas les seuls à donner notre accord sur les budgets et les comptes des fabriques d'église. La Région le fait également, il faut le rappeler et en ce qui concerne le budget, ce n'est pas le rôle des autorités communales que de contrôler le fonctionnement ou l'opportunité des dépenses des fabriques d'église, mais notre rôle est peut-être de les conseiller et de voir comment les soutenir, qui, comme vous le soulignez, n'ont pas nécessairement l'expertise pour pouvoir faire correctement le budget. Mais je peux vous assurer que dans les comptes, toutes les pièces sont vérifiées, donc restons quand même très prudents dans nos affirmations, tout est contrôlé, et nous n'avons pas à vérifier l'opportunité des dépenses qui sont décidées par les fabriques d'église qui sont des dépenses au vu des budgets qui nous sont rentrés et qui concernent l'entretien des lieux. J'ai vérifié le budget d'une des fabriques d'église, il y a 300 euros pour des fleurs, mais pour le reste, je n'ai pas vu de dépenses superfétatoires.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

**21. Fabrique d'église Anglicane Unifiée - Budget 2014.
Kerkfabriek Eéngemaakte Anglicaanse kerk - Begroting 2014.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

**22. Fabrique d'église Saint-Rémi - Budget 2015.
Kerkfabriek Sint-Remigius - Begroting 2015.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

**23. Fabrique d'église Saint-Charles Borromée - Budget 2015.
Kerkfabriek Sint-Karel Borromeus - Begroting 2015.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

**24. Fabrique d'église Sainte-Barbe - Budget 2015.
Kerkfabriek Sinte Barbara - Begroting 2015.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 34 votes positifs.

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

**25. Taxes communales - Taxe additionnelle au précompte immobilier -
Renouvellement pour 2015.
Gemeentebelastingen - Opcentiemen bij de onroerende voorheffing - Vernieuwing
voor 2015.**

M. le Président :

Comme annoncé, nous allons avoir un débat sur la totalité des taxes en une fois. Pour votre information, toutes les taxes qui sont présentées n'ont connu aucune modification, sauf une qui concerne la distribution de tracts publicitaires par les commerçants ou les sociétés. Pour le reste, ce sont simplement des modifications administratives au niveau des textes.

Pour votre information, nous avons les points numéros 29, 30, 31, 40 et 51 qui sont retirés. Nous avons maintenant une discussion pour les points 25 à 52, hormis les numéros que je viens de vous citer.

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Merci Monsieur le Président.

Donc l'ensemble des règlements-taxes et redevances a été modifié et ce, suite à l'apparition au Moniteur belge du 7 mai 2014, d'une nouvelle ordonnance en matière de taxes communales et du contentieux fiscal. Les lois du 24 décembre 1996 ainsi que celle du 15 mars 1999 ont été remplacées par cette nouvelle ordonnance. Il s'agit de l'ordonnance du 3 avril 2014 relative à l'établissement recouvrement et aux contentieux en matière de taxes communales. Cette ordonnance n'est pas applicable aux redevances, par contre les règlements concernant les redevances ont été modifiés par la même occasion pour deux raisons : la durée de tous les règlements sera la même, les exercices 2015 à 2018 inclus. L'article 173 de la Constitution est celui qui permet d'appliquer les redevances, cet article n'était pas mentionné correctement.

En ce qui concerne les renouvellements, les règlements sur la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et la taxe additionnelle au précompte immobilier ont été renouvelés comme chaque année, puisqu'il s'agit de règlements qui ne sont valables que pour la durée d'une année. Pour 2015, les taux de ces deux règlements sont restés inchangés.

Pour ce qui est des modifications apportées dans les textes des règlements, donc pour résumer, aucune taxe n'a été modifiée, sauf une. Les seules modifications qui ont été apportées, c'est suite à l'ordonnance du 3 avril 2014. Donc le règlement-taxe sur l'affichage public, article 2, le terme trimestriel a été clairement défini. Donc, c'est juste terminologique. Par contre, pour ce qui est de la taxe sur les imprimés publicitaires, certaines parties du texte ont été modifiées. Il s'agit notamment de l'article 2, où on a de nouveau défini clairement le terme trimestriel. A l'article 7, a été mentionnée une imposition minimale pour chaque format de publicité. A l'article 9, l'assiette fiscale, nous avons précisé l'assiette de la taxe, à savoir le nombre de boîtes aux lettres sur le territoire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Om het niet te lang te maken, ga ik me beperken tot enkele belastingen. Betreffende punt 33, de belasting in verband met de terrassen, had ik graag geweten van de schepen over hoeveel belastingplichtigen het gaat per categorie en wat is de opbrengst per categorie.

Donc au point 33, quel est le nombre de contribuable par catégorie? Quelles sont les recettes par catégorie ?

Au point 36, punt 36, dezelfde vraag als voor het punt 33. Betreffende het punt 38 : in de tekst staat "belasting op de agentschappen voor weddenschappen op paardenwedrennen", donc, il s'agit de la taxe sur les agences de paris. In de tekst, staat er dat het gaat over weddenschappen die in het buitenland zijn gehouden. Mijn vraag is : tenzij ik mij vergis, zijn er ook paardenwedrennen in het binnenland, worden die niet getaxeerd?

Donc, dans le texte on dit qu'il s'agit de courses de chevaux, de paris sur des courses qui ont lieu à l'étranger. Il y a à mon avis aussi des courses de chevaux en Belgique, donc est-ce qu'elles ne sont pas taxées ou visées par cet impôt ?

Punt 39, de taks op de hotelkamers, of beter gezegd op de gemeubelde kamers en hotelinstellingen. Misschien herinnert u zich, Meneer de Schepen, dat ik vorig jaar tegen die belasting heb gestemd.

J'ai voté l'année passée contre cette taxe. Mon collègue Lakhloufi a voté pour. Dus, wat wij gaan doen, de beslating is er... Ce n'est pas mon intention de répéter tous les arguments de l'année passée, je vais vous épargner cela à cette heure-ci, mais je les maintiens.

Dus wat wij gaan doen, de belasting is er al, ik vind nog altijd dat met het oog op de ontwikkeling van de lokalen economie en toerisme, dat het niet het best moment was. Ce n'était pas le meilleur moment de faire ces taxes, maar de belasting is er al, onze groep zal zich onthouden.

Au point 41, la taxe sur les emplacements dans les gares à marchandises, est-ce que vous pouvez spécifier ce que c'est les gares à marchandise à Molenbeek ?

Au point 42, taxes sur les véhicules d'occasion, est-ce qu'il y a une évolution au niveau du nombre de contribuables depuis qu'on a annoncé que ce commerce de voitures d'occasion va déménager au port.

Voilà, dank u.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, on est ici devant toute une flopée de taxes et de règlements-taxes. Evidemment que nous savons très bien que vous devez adopter ces règlements avant la fin de l'année si vous voulez encore pouvoir percevoir ces taxes pendant l'exercice 2015. Mais donc, ça veut dire qu'il y avait encore possibilité de les présenter le mois prochain. Ça fait rigoler Madame Bastin, parce qu'il nous semble qu'il aurait été plus logique de présenter tous ces règlements-taxes en même temps que le budget.

Et si on veut avoir une vision claire, il faut faire les deux en même temps. Ici, on nous dit et on nous a dit qu'il n'y a rien qui change. Il n'y a rien de nouveau. L'Echevin l'a dit également et je demande qu'on confirme effectivement ces faits-là, car évidemment, on n'a pas vraiment l'occasion de tout vérifier à une virgule près, que rien ne change au niveau des taxes. Ça veut dire qu'à part peut-être un cas, pas d'augmentation. Mais il n'y a pas de diminution non plus, et je pense que c'est un débat qu'on aurait pu avoir également dans le cas du budget, dans le cadre général. C'est pour cela que nous regrettons un peu cette manière de faire où on met un peu la charrue avant les bœufs. On avait déjà fait la même remarque l'année dernière. Donc nous restons cohérents avec la même remarque générale. Alors, j'ai quelques questions à poser, mais je reconnais, elles sont un peu techniques. Je ne pense pas que l'Echevin puisse répondre ce soir à tout, même si parfois il peut avoir beaucoup de brillons quand il répond. Donc je pense qu'il faudra nous envoyer des documents. Mais encore une fois, la raison pour laquelle je dis qu'il fallait avoir cette discussion avec le budget. Si on veut rester cohérents, si on veut rester logiques avec nous-mêmes. Et, puisque cela fait deux ans que la majorité est installée. Quand j'ai dit tout à l'heure qu'il n'y a pas d'augmentation et il n'y a pas de diminution. Donc ça veut dire qu'il n'y a pas d'évaluation ni de correction éventuelle. Donc, il n'y a pas une taxe où on dit « on a mal évalué », « on a mal perçu » ou elle a un effet pervers. Donc je trouve que non seulement vous faites passer les taxes, mais vous les confirmez et vous le maintenez, donc pour vous il n'y a aucune anomalie dans les taxes qu'on nous propose ce soir, à part peut-être le point que vous venez de décider de retirer dont je n'avais pas connaissance.

Mes questions précises sont les suivantes, Monsieur le Président et Monsieur l'Echevin. Je voudrais savoir d'abord pour les deux premiers points, 25 et 26, le précompte immobilier et l'IPP. Le montant que la Commune a perçu réellement en précompte immobilier et en IPP sur les trois ans passés, si on veut avoir une vision. Il faut également connaître les montants du retard. On a souvent parlé du retard, parce que la Commune est aussi victime du retard occasionné par le versement par le Fédéral. Je pense que c'est une donnée importante qu'on doit réaliser quand on doit présenter un budget. Donc sur ces deux éléments-là, je voudrais avoir un chiffre, mais pas seulement les chiffres de l'exercice passé, mais également, il faudra reprendre 3 exercices pour avoir une vision générale.

Et de manière générale pour tous les autres, pour ne pas devoir voter à la regrette, quand on va nous présenter le budget dans les mois prochains, et qu'on aura voté ceux-ci, je considère que cela ne va pas. Je trouve qu'on devrait avoir, pour chaque taxe, le montant qui a été perçu, mais également ce qui a été prévu au budget, de sorte qu'on puisse directement voir s'il y a des taxes qui étaient sous-estimées, donc dont vous avez perçu plus

de ce qui avez été prévu au budget. Dans ce cas-là, c'est quelque chose de positif pour l'Echevin des finances. Ou alors inversement, peut-être qu'il y a des taxes pour lesquelles vous n'avez rien perçu ou pas grand-chose, mais par contre au budget, on a prévu un montant important où il faudra alors une correction. Sinon, ça équivaudrait à gonfler les recettes pour essayer de présenter un budget en équilibre ou de corriger le boni et le mali. Moi, je pense que si on veut approuver sérieusement un budget le mois prochain, il nous faut ces éléments, il nous faut ces chiffres des deux, trois ans précédemment, puisque ces taxes existaient déjà, et ce, si on veut vraiment avoir une vision claire.

Monsieur l'Echevin, nous demandons et espérons vraiment avoir ces chiffres. Monsieur le Secrétaire communal, je voudrais vraiment qu'on marque la question que je pose aujourd'hui. Parce que très souvent, j'ai déjà posé des questions auxquelles on ne répond pas et puis on fait semblant d'avoir oublié nos questions. Ici, je pense qu'il faut vraiment répondre à nos questions dans un délai raisonnable pour pouvoir discuter du budget le mois prochain. Parce que, paraît-il, vous allez présenter votre budget le mois prochain. Il nous faut ces chiffres pour avoir un tableau comparatif. Je voudrais aussi savoir concernant les taxes de dissuasion qui existent. Notamment les immeubles inoccupés ou insalubres, elles sont clairement des taxes de dissuasion. Ce ne sont pas de taxes qui sont faites pour apporter de l'argent à la Commune. J'aimerais bien connaître à un moment donné le nombre de dossiers qui ont été ouverts et le nombre de dossiers qui aboutissent soit à des amendes, soit à une amélioration d'une situation, d'une mise en location. Parce que parfois, le but de cette taxe est d'améliorer. On aimerait donc aussi avoir ces chiffres-là.

Je pense, Monsieur le Président, et j'en terminerai là, j'ai promis ne pas être long. Je pense que, si on veut vraiment se positionner par rapport à ce que nous venons de vous proposer, nous avons besoin d'une vision claire. Et beaucoup plus important que ce soir, c'est quand on devra approuver votre budget le mois prochain, où je parie qu'il y aura toute une série de nouveaux règlements-taxes qui vont accompagner le budget, je pense qu'il faut pouvoir voter en toute connaissance de cause.

Donc, il est nécessaire d'avoir ces chiffres avant la prochaine séance, avant la section réunie. Mais en ce qui nous concerne, on ne peut pas voter à la regrette, en tout cas pas voter favorablement pour ces points-là. Donc nous attendons vraiment une réponse à nos questions.

M. Ikazban :

Merci Monsieur Ikazban.

Monsieur Lakhloufi, vous avez la parole.

M. Lakhloufi

Monsieur le Président, Monsieur l'Echevin, on va vous faciliter un peu la tâche. Concernant les questions chiffrées, dont vous n'avez pas de réponse à nous donner maintenant, vous pouvez vous répondre par écrit. Mais je vous demanderais aussi sur le point 45, taxe sur les logements et commerces surnuméraires. Je demande des informations par écrit : combien cela a-t-il apporté ? Combien d'immeubles sont concernés ? Et j'ai été interpellé à cette occasion par quelques propriétaires assez mécontents. Ils me disaient en général qu'ils avaient acheté l'immeuble tel quel, qu'il n'y avait pas de plans. Sur ces questions-là, on aimerait bien avoir une réponse par écrit et assez complète, sur combien cette taxe a apporté, combien d'immeubles sont concernés.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Meneer De Block, u heeft het woord.

M. De Block :

Je ne vais pas répéter ce qu'il y a déjà été dit. Mais donc, il y a déjà eu quelques discussions sur les taxes ici, et donc, j'aurais bien aimé avoir l'évaluation de 1) les recettes sur le précompte immobilier et l'IPP, c'est quelque chose qui a déjà été dit, mais je répète. Et surtout aussi les prévisions. Je sais que c'est difficile et que vous vous basez sur les chiffres que la Région vous donne, mais donc je sais qu'au niveau du précompte, les mesures qui sont par exemple prises par la Région, peuvent avoir une influence.

Deuxième chose : les logements déclarés insalubres ou inhabitables, cette taxe n'est pas uniquement – j'espère – une raison pour encaisser de l'argent, mais c'est aussi un instrument de la politique de logement et donc je voudrais savoir pour cette taxe-là, si elle a un effet sur le nombre de logements qui ont été déclarés insalubres ou inhabitables et l'évolution de ces dossiers. Est-ce que la taxe est incitant assez fort pour faire bouger à ce niveau-là les propriétaires ?

Ensuite, concernant la taxe sur la distribution d'imprimés publicitaires non adressés, on a eu une discussion ici au sein du Conseil si elle touchait les petits commerçants ou est-ce que ce sont uniquement les grands multinationaux qui sont concernés avec leurs publicités de masse ? Je voudrais avoir les données ci-concernant. J'imagine que vous pouvez faire ceci par des différentes taxes qui ont été déclarées ou imposées aux différentes entreprises.

La taxe sur les immeubles totalement ou partiellement inoccupés et sur les immeubles inachevés : j'ai la même question que concernant les logements déclarés insalubres ou inhabitables : les faits, le nombre de dossiers qui ont été ouverts et surtout l'évolution de ces dossiers suite à la taxe et donc cela mène à la question, est-ce qu'il faut augmenter la taxe s'il s'avère que le propriétaire ou en tout cas le spéculateur ne sent pas la taxe ?

La taxe sur les logements et commerces surnuméraires, je suis content que mon collègue Monsieur Lakhloufi évoque cette taxe. Cela est exactement ce qui a été discuté lorsqu'on a voté le point et c'est la raison pour laquelle je n'ai pas voté favorablement pour cette taxe à ce moment-là, justement à cause de cette insécurité, et je voulais savoir si pour cette taxe-là, il y a eu de démarches par rapport aux propriétaires qui ont acheté leur logement ou leur commerce et où la Commune n'a pas su éclaircir ou donner des informations au propriétaire concernant l'état dans lequel l'immeuble se trouvait avant l'achat, donc si l'immeuble était conforme au cadastre.

Finalement, la taxe sur les surfaces de bureaux. Je pense qu'il y a quelques grandes entreprises ou sociétés avec une grande surface de bureau. L'enjeu, la discussion, c'est surtout que la plupart des taxes n'ont pas augmentées, mais dans les faits, la Commune a compensé par pas mal de coupes. Et donc, certains besoins de Molenbeekois n'ont pas pu être adressés, on se rappelle entre autres certaines mesures au niveau de l'accueil extrascolaire qui contribuent aux illégalités. Et donc, je voudrais savoir la vision de la Commune pour justement comment pouvoir répondre dans les années à venir aux besoins de Molenbeekois. En découvrant des taxes qui ne vont pas rapporter aux Molenbeekois, on peut en conclure que c'est une opération poche, c'est comme on nous donne d'une main et

on nous retire de l'autre. Donc il faudra vraiment viser les grandes entreprises, les multinationaux et les spéculateurs.

Merci beaucoup.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Merci Monsieur le Président.

D'abord un petit trait d'union, puisque j'ai entendu mes collègues demander à plusieurs reprises qu'on reporte les points au Conseil communal suivant qui aura lieu le 18 décembre, ils ont peut-être envie de passer la Noël tous ensemble.

Un deuxième point, je ne suis pas tout à fait d'accord avec Monsieur Ikazban, parce que je pense qu'il faut d'abord voter les taxes et en fonction de taxes votées et de l'impact que cela pourrait avoir sur le budget ou au moins une partie du budget, c'est à ce moment-là que l'on pourra le calculer. Donc c'est aujourd'hui qu'il faut qu'on vote les taxes si on veut établir le budget pour la fois prochaine.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Bastin.

Je cède la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Je voudrais faire des remarques par rapport à des points particuliers. Au niveau de la taxe sur les téléboutiques. L'année passée vous nous aviez fourni aussi une liste de toutes les téléboutiques et je voulais savoir s'il était possible de l'avoir mise à jour, parce que c'est très intéressant de savoir l'impact qu'il a eu finalement la taxe d'ouverture sur la diminution éventuelle du nombre de ces téléboutiques. Parce qu'à un moment, cette taxe a été mise en place, en 2007, justement pour essayer de faire diminuer le nombre de ces téléboutiques, qui étaient vraiment envahissantes dans plusieurs quartiers de commerçants. Je voulais savoir si elle a eu finalement cet impact-là et si on a constaté une diminution. Est-ce qu'on a pu enrayer l'augmentation de ce nombre de téléboutiques, puisque c'était le but recherché.

M. le Président :

Est-ce que je peux demander à la salle de se taire ? J'entends du bruit jusqu'ici.

Merci.

M. Gjanaj :

Alors, si elle a eu un impact par rapport au nombre d'agences, je voulais alors essayer de voir s'il n'était pas possible pour les agences de paris qui sont aussi dans la Commune et dans le climat qui est celui de beaucoup de personnes qui vivent dans la précarité, la tentation est assez grande par rapport à ces agences de paris. Et il y en a par exemple à la chaussée de Gand, il y en a 3 ou 4 sur une petite portion de cette chaussée, aussi dans le quartier du Karreveld. Donc je voulais savoir si ce n'est pas possible de faire exactement la même chose qu'on a fait pour les téléboutiques, je ne pense pas que ce serait contre-productif ou en tout cas que ce serait fortement critiqué de mettre la taxe d'ouverture par rapport à ces agences de paris, parce que cela est vraiment un fléau qui est quand même important dans la Commune de Molenbeek.

Au niveau de précompte et des additionnels, on a constaté qu'ils ne bougent pas, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun mouvement, mais je me demandais aussi s'il y avait eu finalement une analyse plus globale. Parce qu'on nous remet les mêmes chiffres que l'année passée et quand je mets ça en lien avec le budget, le déficit, le fait qu'on a liquidé tous les fonds de réserve, je me demande s'il y a eu une analyse sur la rentabilité de toutes les taxes qui sont mises. Je sais qu'on n'a pas une grande marge de manœuvre, mais est-ce qu'il y a eu quand même une analyse de différentes taxes pour justement essayer de les mettre en rapport avec la situation de la Commune. Et il me semble que quand on nous remet exactement les mêmes taxes, que cela devrait avoir fait le sujet d'une analyse.

Parce que je me rappelle que, par rapport au mois passé, je pense qu'il y a eu une modification budgétaire, et au niveau du chiffre qui avait été remis pour le précompte immobilier, il me semble qu'il y avait une différence de 4 millions par rapport à ce qui a été attendu ou prévu au départ. Donc, là je me demande s'il y a eu vraiment une analyse qui a été faite. Parce que s'il y a une grande différence par rapport à ce qui a été prévu au budget, il faut avoir aussi une réflexion à ce niveau-là, il faut réfléchir à peut-être réorienter les choses pour avoir une meilleure rentabilité de cette taxe.

Merci beaucoup.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Monsieur Haouari pour les réponses.

M. l'Echevin Haouari :

Merci Monsieur le Président.

Pour répondre aux questions, je vais essayer de répondre, mais comme certains conseillers communaux l'ont dit, certaines réponses ne pourront pas être apportées immédiatement, puisqu'elles nécessitent une consultation du logiciel comptable et du logiciel taxes, ce que je n'ai pas sous la main. Notamment les questions émanant de Monsieur Berckmans, 33, 34, 46, donc vous avez demandé des chiffres.

Par rapport au point 38, les courses de chevaux, effectivement, toutes les agences de paris sont concernées.

Par rapport au point 39, la taxe sur les hôtels, l'enrôlement n'a pas encore été fait, parce qu'on attend de voir par rapport à une de ces taxes, notamment la citytax, qui de la

Région ou de la Commune va l'enrôler, parce que l'établissement ne peut pas être enrôlé deux fois pour la même taxe. On aura plus d'information d'ici à la fin de l'année.

Pour ce qui est le point 41, les gares, on parle de la Gare de l'Ouest, de Pannenhuis, cela est précisé dans l'article. Il s'agit principalement de la Gare de l'Ouest.

La perception de l'IPP et le PRI, je rappelle que, en matière de perception Enfin, déjà ici, il s'agit de règlements-taxes, rien à voir avec les chiffres. Ici, il s'agit d'aspect juridique, donc de prolonger juridiquement le règlement, pour que l'on puisse enrôler l'année prochaine. Donc, ça n'a rien à voir avec la perception ni avec les prévisions budgétaires. Ce sont des prolongations de règlements. Ici, je ne vais pas anticiper sur des prévisions budgétaires, donc du budget 2015. Je ne vais non plus anticiper – et là ce serait très grave – sur les recettes de 2014. Puisque l'année budgétaire, l'année comptable n'est pas encore finie. Elle sera finie au 31 décembre, là ce ne sera pas de la perception, ce sera de la constatation, les droits constatés. La perception est encore autre chose, c'est de la trésorerie. Est-ce qu'il y a de bons payeurs, de mauvais payeurs ? Pour 2014, nous ne l'avons pas encore, c'est impossible, ce serait anticiper les données. Je réponds ici à ce qui a demandé Monsieur Ikazban, pour 2011, 2012 et 2013, cela est dans les comptes. Je comprends que ce n'est pas évident de reprendre les comptes et de retrouver tous ces éléments dans les comptes. Donc on veut bien le faire et vous transmettre les informations.

Monsieur Ikazban, vous pariez de la présentation de nouvelles taxes le mois prochain, ça c'est votre pari, on verra bien si vous gagnerez ou non.

Monsieur Lakhroufi, par rapport à votre question : c'est la même chose, c'est une question qui demande une consultation. Le point 45, comment on perçoit, combien d'enrôlement etc. ce seront des réponses que vous recevrez par écrit. L'évaluation des logements insalubres, je ne sais pas qui a posé la question, je pense Monsieur De Block. Ce que je vois au niveau du collège fiscal et le contentieux fiscal, le nombre de personnes qui se présentent avec des factures pour dire qu'elles sont en ordre par rapport à leur logement insalubre, n'est pas mal.

Par rapport aux téléboutiques, Monsieur Gjanaj, effectivement, ce serait intéressant, mais il ne faut pas oublier qu'il y a un autre facteur d'ordre conjoncturel. Les téléboutiques fonctionnent de toute façon moins qu'avant, etc. ils existent maintenant des cartes prépayées etc. vous le savez. Donc je pense que s'il y a une diminution, seule la taxe ne peut pas expliquer ce phénomène. Vous êtes dans l'économie, donc vous savez qu'il y a d'autres facteurs que la taxe pour dissuader ces commerces. Et par rapport à ce que vous proposez, je vous donne un avis personnel, il faut encore que le Collège se prononce là-dessus, donc par rapport à la taxe sur les agences de paris, je suis tout à fait ouvert à votre proposition.

Pour ce qu'il y a du précompte immobilier, je voudrais expliquer le mécanisme du précompte immobilier et aussi de l'IPP. Les prévisions de l'IPP, donc des impôts des personnes physiques et du précompte immobilier sont faites sur base de documents reçus de la part du Ministère des Finances. La Commune, de propre initiative, ne fixe pas un montant. Alors, si on est loin des prévisions, et ça ce n'est pas le problème que de Molenbeek, c'est le problème de l'ensemble des Commune de la Belgique. Ça dépend de quoi ? Ça ne dépend pas du montant, et contrairement aux droits comptables, c'est le montant perçu sur l'année civile, donc jusque la fin du mois de janvier. Monsieur Ikazban faisait mention au retard de la part du Ministère concernant le précompte immobilier. Fin 2011, ce montant était de 9 millions, fin 2012, il y avait un rattrapage de 6 millions et demi. Et malheureusement fin 2013, le montant a été aggravé et il passe à 7 millions 800. Et là malheureusement on est dans l'incertitude totale, et on attend avec impatience que ça passe

à la Région, en espérant que la perception va s'améliorer, c'est-à-dire que les extraits de rôles au niveau du précompte immobilier seront envoyés bien à l'avance. Le dernier a été envoyé apparemment au Ministère des Finances en octobre 2014, personnellement je trouve que c'est tard. Il faudrait peut-être les envoyer un ou deux mois à l'avance, comme ça on a la perception avant le 31 décembre et par conséquent la Commune peut les injecter dans les comptes de l'année en cours.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Monsieur Majoros, vous avez la parole.

M. l'Echevin Majoros :

Merci pour vos questions relatives aux logements. On va y revenir plus tard lors du Conseil, puisqu'il y a une interpellation là-dessus aussi. Je voudrais aussi rappeler que toutes les statistiques disponibles sur l'inoccupation et toute la démarche qui existe dans le domaine, également sur l'insalubrité, sont des rapports qui sont inscrits au Conseil communal et – généralement – qui sont laissés dans l'indifférence totale. Ce type de taxation permet aussi de réveiller les gens qui sont concernés par ça, c'est-à-dire les propriétaires récalcitrants. Je constate que, quand on parle des taxes, ça réveille aussi les conseils communaux à ce sujet. Donc on comprend mieux la démarche, le but n'est pas de taxer, le but est de faire en sorte que les propriétaires s'activent pour rénover, y compris à l'aide de primes, quand c'est possible, leurs logements et donc, il n'y a qu'une faible minorité de logements qui sont in fine taxés quand – malgré le travail important de la Cellule du Logement, les propriétaires n'ont pas voulu agir. Après de nombreux rappels et de tentatives de médiation et d'accompagnement importantes. Alors, c'est difficile de quantifier, parce que la taxation est un argument qui est donné dans les contacts avec le propriétaire. Généralement le fait de leur dire un moment donné : attention, si vous n'agissez pas, vous allez être taxé, suffit à les faire agir sur leurs logements, parce que dans la plupart de cas, ils en ont les moyens, mais avec le code du Logement, c'est un peu comme le code de la route, tout le monde n'a pas l'air de bien connaître.

Et donc, pour être encore plus précis, on arrive sur l'année 2013, la dernière année entière qu'on a connue, à 21 logements insalubres qui ont fait l'objet de la taxation sur plus de 500 logements au total, parfois avec des arrêtés d'inhabitabilité qui ont été pris il y a très longtemps aussi, c'est une manière de réveiller le propriétaire et de faire en sorte qu'il puisse agir en ce qui concerne le bâtiment. Sur une petite centaine de bâtiments inoccupés pour diverses raisons, souvent parce qu'ils sont en cours de rénovation, qu'ils font l'objet de permis d'urbanisme. Et bien, on a 10 immeubles qui ont été taxés pour un total de 190.000,98 EUR en 2013, et je voudrais rajouter que ce serait bien qu'un jour, on ne devrait plus enrôler ces taxes, ça signifierait que les propriétaires ont enfin décidé d'agir pour rendre les logements et les bâtiments en général moins chers pour l'ensemble des Molenbeekois.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Ik geef het woord aan Meneer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Meneer de Schepen voor uw antwoorden. Heel kort, twee puntjes. Over de hoteltaks, hebt u gezegd dat de citytax nu door het Gewest zal worden gegeven. Vorig jaar heb ik tegen dat punt gestemd omdat er twee belastingen in één artikel waren opgenomen, in één punt. Met de citytaks als dusdanig had ik geen probleem, wel met de nieuwe taks op hotels als dusdanig.

Een tweede puntje: wat me niet heel duidelijk is, met de belasting op de weddenschappen op de paardenrennen. In de tekst staat er dat er een belasting wordt gegeven op de paardenwedrennen die in het buitenland worden gehouden.

Je vais vous le clarifier. Dans le texte on dit que la taxe concerne les paris sur les courses de chevaux qui se passent à l'étranger. Donc vous me dites que toutes les courses de chevaux sont concernées, ma question est : est-ce qu'il y a des agences de paris aux courses de chevaux à Molenbeek, j'imagine qu'à Ostende, à Kuurne ou encore à d'autres endroits en Belgique où il y a des courses de chevaux. Ets-ce qu'on fait des paris là ?

Dank u. Merci.

M. le Président :

Dank u Meneer Berckmans.

Monsieur Ikazban, vous avez la parole.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je remercie Monsieur Haouari pour ses réponses. Madame Bastin, je pense que quand on fait un budget responsable, on doit effectivement connaître les recettes, mais on doit surtout connaître les dépenses. Au cas où on se contente simplement de recettes, on aura plutôt tendance à dépenser ce qu'on a.

Monsieur Haouari, merci pour vos réponses. Nous attendons les réponses plus détaillées, plus techniques, mais néanmoins, quand on va être devant le budget, il est évident que c'est beaucoup plus logique et beaucoup plus limpide d'avoir les chiffres par rapport à ce qu'on présente dans le budget, c'est ce qu'on propose. Nous savons que l'IPP et le précompte immobilier ne sont pas de chiffres que vous choisissez, mais pour tout le reste, oui. Pour tout le reste, il y a une estimation qui est réalisée, je pense qu'il est important de connaître ce qu'on a réalisé les années précédentes pour savoir si cela augmente ou diminue.

Par rapport à ce que vous avez dit, nous attendons donc les chiffres. Je suis curieux de connaître également – je ne sais pas si vous avez ces chiffres-là – mais depuis un ou deux ans, le nombre de faillites à Molenbeek. Je ne sais pas si vous avez les chiffres, en tout cas au niveau communal. Donc le nombre des commerçants qui ont fait faillite. Parce qu'ici dans les taxes qui sont proposées, dans les taxes qui ont été approuvées, il faut reconnaître qu'il y a pas mal de commerçants qui sont mis à une épreuve, qui sont mis à une forte contribution. Et c'est vrai que je suis curieux de savoir le nombre de faillites. Est-ce qu'il est en rapport avec les moyennes habituelles ? Ou est-ce qu'il y a une augmentation ou une diminution ? Je pense que c'est un chiffre qui n'est pas négligeable à connaître. Ça c'est une réplique par rapport à vous.

Je vais vous dire simplement, Monsieur Majoros, on n'a pas attendu qu'il soit là pour se réveiller. Les conseillers communaux sont déjà actifs et réveillés dès l'entame du Conseil communal. Je dois dire que vous avez un Président avec une attitude qui permet à certains de se réveiller, au cas où ils s'en dormiraient. Mais je dois quand même dire à Monsieur Majoros qu'il devrait apprendre, quand il répond à nos questions, d'essayer de maîtriser ses collègues de l'opposition. Vous savez, si vous ne menez pas les conseillers communaux de l'opposition, c'est votre problème. En tout cas, vous devez apprendre à les respecter. Je vous ai déjà fait la remarque gentiment en huis clos, vous avez parfois un ton assez prétentieux, un manque de respect total, je voudrais bien que cela ne se reproduise plus. Nous avons posé des questions qui sont tout à fait logiques, tout à fait légitimes et nous estimons qu'on est en droit d'avoir des réponses, et les réponses, apportez-les quand vous les avez, dites-nous quand vous ne les avez pas, envoyez-nous les réponses quand vous ne les avez pas, il n'y a aucun problème. Mais le mépris, l'arrogance, gardez-les pour vous.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Monsieur le Président, étant donné que la proposition éventuelle sur les agences de paris semble avoir au moins le sentiment de notre Echevin des finances, est-ce qu'il serait éventuellement possible ? Je ne sais pas si les autres collègues sont d'accord, peut-être reporter ce point-là pour éventuellement proposer quelque chose à ce niveau-là ? Ou bien, peut-on revenir sur le point ? D'accord, merci.

M. le Président :

S'il faut faire la modification, peut-être on n'aura pas les informations pour le mois prochain, mais pour le mois de janvier.

Peut-on passer aux votes ? Ah, Monsieur Haouari, vous avez la parole.

M. l'Echevin Haouari :

Monsieur Berckmans, je voulais juste vous dire que je vais vous donner les réponses cohérentes et correctes par écrit. Vous aurez donc vos réponses par écrit.

M. Berckmans :

Donc, l'année passée j'ai voté contre la taxe sur les hôtels, parce qu'elle concernait deux taxes : la taxe de séjour et la taxe sur les hôtels. C'est tout.

M. l'Echevin Haouari :

Par rapport à votre question sur les agences aux courses de chevaux, je fais quand même prendre le soin de voir qui a été exactement enrôlé et demander au service juridique de répondre.

M. Berckmans :

Ici, on vote un texte qui vise les courses à chevaux à l'étranger. Il y a, à ma connaissance, également des courses de chevaux en Belgique.

M. Haouari :

C'est un texte qui existe depuis longtemps à la Commune. S'il y a lieu de le modifier, après consultation du service juridique et le service des taxes, on viendra avec une modification le mois prochain. Je vous tiendrai au courant par écrit.

Merci.

M. le Président :

Je propose qu'on passe à un seul vote sur toutes les taxes, pour que ce soit plus facile. Sauf que, je sais que Monsieur Berckmans a dit qu'il ya avait une abstention pour le point 39.

Monsieur De Block, vous souhaitez dire comment vous allez voter sur les points ? C'est pour éviter de voter point par point.

M. De Block :

Mon problème, c'est que je trouve qu'il y a des taxes que je trouve qu'elles doivent augmenter, vu les besoins. Ma question est : on va bientôt discuter du budget. Est-ce que sur base des besoins du budget, peut-on reconsidérer certaines taxes ou non ?

M. le Président :

Non.

M. De Block :

13 euros par mètre carré pour les surfaces de bureaux, si on peut gratter la KBC pour 100.000 ou 200.000 euros pour permettre de construire quelque chose dans les écoles, ce serait bien.

M. le Président :

Monsieur De Block, vous faites toujours référence à la Nouvelle Loi communale. Je vous informe que dans la Loi communale, il y a des articles qui prévoient que les conseillers communaux ont, comme dans toute assemblée législative, la possibilité de proposer et de faire des propositions. Donc, si vous voulez faire une modification aux taxes, faites une proposition, mais demandez à ce que ce soit mis à l'ordre du jour. Vous avez le droit de le faire. Il ne faut pas commencer à demander cela au moment où le point se trouve sur la table.

M. De Block :

Non, c'est ma question justement. Il y a évidemment les besoins du budget qu'on ne connaît pas encore et les taxes qu'on vote déjà maintenant. Ma question est : si on vote maintenant les taxes, et on vote le budget dans un ou deux mois, et qu'on dit qu'on ne peut pas soumettre un point à l'ordre du jour.

M. le Président :

C'est une interprétation, Monsieur De Block. Si vous avez une proposition pour une taxe ou pour autre chose, vous avez la possibilité de le faire, mais cela ne se fait pas au Conseil. Ça doit être à l'ordre du jour.

M. De Block :

Il y a quatre taxes qui peuvent être considérables et j'ai une proposition pour une cinquième que j'introduirai après ou en même temps de la discussion du budget.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

On est donc d'accord avec la proposition de faire un seul vote pour l'ensemble. Évidemment, il y a des nuances dans les taxes proposées, il y a certaines pour lesquelles on peut être d'accord, d'autres pas. Mais on préfère évidemment, comme on n'a pas tous les chiffres, pour ne pas voter à l'aveuglette, de s'abstenir sur ces points, mais néanmoins on viendra le mois prochain – quand on vote le budget – avec des propositions, des amendements concrets. Comme ça, on évitera de venir en séance avec trop de demandes à la fois.

Voilà, vous actez notre abstention et nous viendrons le mois prochain avec des propositions concrètes sur certaines taxes en tout cas.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Monsieur Berckmans, il y avait deux points ...

M. Berckmans :

Un point, la taxe sur les hôtels, sur laquelle nous deux, nous nous abstenons.

M. le Président :

D'accord, c'est le point 39.

M. Berckmans :

Donc vous confirmez que pour le reste, il n'y a pas d'augmentation, ni de nouvelles taxes. Donc on approuve les autres.

M. le Président :

D'accord. Monsieur Vossaert, vous avez la parole.

M. Vossaert :

Je m'abstiens sauf pour le point 27, là je vote pour.

M. le Président :

Donc, vous votez pour le point 27, et vous vous abstenez pour les autres points. D'accord. Le groupe CDH, votez-vous tout ? Le groupe Écolo, tout, ok.

Nous avons ensuite Monsieur Berckmans qui s'abstient sur la taxe des hôtels avec Monsieur Lakhoulfi et ils votent positivement sur les autres points.

Monsieur Ikazban et son groupe s'abstiennent sur tous les points. Monsieur Van Damme s'abstient également sur tous ces points.

Meneer De Block, om goed te herhalen: dites-nous, concernant les votes maintenant, vous vous abstenez sur tous les points? Ok, d'accord.

Point 25 – Punt 25 :

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

26. Taxes communales - Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques - Renouvellement pour 2015.

Gemeentebelastingen - Aanvullende gemeentebelasting op de personenbelasting - Vernieuwing voor 2015.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 24 votes positifs, 10 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 24 positieve stemmen, 10 onthoudingen.

27. Taxes communales - Logements déclarés insalubres ou inhabitables - Modification pour 2015 à 2018 inclus.

Gemeentebelastingen - Woningen die ongezond of onbewoonbaar verklaard zijn - Wijziging voor 2015 tot 2018 inbegrepen.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 25 votes positifs, 9 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 25 positieve stemmen, 9 onthoudingen.

28. Taxes communales - Redevance pour la communication de données à caractère personnel - Modification pour 2015 à 2018 inclus.

Gemeentebelastingen - Retributie voor het verstrekken van gegevens van persoonlijke aard - Wijziging voor 2015 tot 2018 inbegrepen.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 24 votes positifs, 10 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 24 positieve stemmen, 10 onthoudingen.

29. Taxes communales - Redevance sur la délivrance de documents administratifs - Modification pour 2015 à 2018 inclus.
Gemeentebelastingen - Retributie op de afgifte van administratieve documenten - Wijziging voor 2015 tot 2018 inbegrepen.

*Le point est retiré de l'ordre du jour.
Het punt wordt van de dagorde gehaald.*

30. Taxes communales - Redevance sur la délivrance de renseignements obtenus par l'intermédiaire du Registre National - Modification pour 2015 à 2018 inclus.
Gemeentebelastingen - Retributie op de afgifte van inlichtingen bekomen door de tussenkomst van het Nationaal Register - Wijziging voor 2015 tot 2018 inbegrepen.

*Le point est retiré de l'ordre du jour.
Het punt wordt van de dagorde gehaald.*

31. Taxes communales - Redevances sur la délivrance de pièces et de renseignements administratifs - Modification pour 2015 à 2018 inclus.
Gemeentebelastingen - Retributie voor het afleveren van administratieve stukken en inlichtingen - Wijziging voor 2015 tot 2018 inbegrepen.

*Le point est retiré de l'ordre du jour.
Het punt wordt van de dagorde gehaald.*

32. Taxes communales - Règlement fixant la redevance pour l'obtention de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et déterminant le montant de la taxe sur l'occupation temporaire du domaine public à l'occasion de travaux de bâtisse - Modification pour 2015 à 2018 inclus.
Gemeentebelastingen - Reglement houdende vaststelling van de retributie voor het bekomen van de machtiging tot het tijdelijk bezetten van het openbaar domein, en tot vaststelling van het bedrag van de belasting op de tijdelijke bezetting van het openbaar domein, naar aanleiding van bouwwerken - Wijziging voor 2015 tot 2018 inbegrepen.

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
34 votants : 24 votes positifs, 10 abstentions.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
34 stemmers : 24 positieve stemmen, 10 onthoudingen.*

33. Taxes communales - Règlement relatif aux étalages, à l'exposition de marchandises et aux terrasses - Titre II - Modification pour 2015 à 2018 inclus.
Gemeentebelastingen - Gemeentelijk reglement betreffende de uitstallingen, de tentoonspreiding van goederen en terrassen - Titel II - Wijziging voor 2015 tot 2018 inbegrepen.

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
34 votants : 24 votes positifs, 10 abstentions.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
34 stemmers : 24 positieve stemmen, 10 onthoudingen.*

34. Taxes communales - Règlement-taxe portant d'une part, sur les nuisances visuelles et environnementales aux façades ou aux toits et d'autre part, aux activités économiques portant atteintes à la santé publique - Modification pour 2015 à 2018 inclus.

Gemeentebelastingen - Belastingsreglement inzake de belastingen met betrekking op, enerzijds, visuele en milieuhinder ter hoogte van de gevels en de daken en, anderzijds, op de economische activiteiten die de openbare gezondheid nadelig beïnvloeden - Wijziging voor 2015 tot 2018 inbegrepen.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 24 votes positifs, 10 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 24 positieve stemmen, 10 onthoudingen.

35. Taxes communales - Taxe sur entreprises mettant à disposition des appareils de télécommunication contre rétribution - Modification pour 2015 à 2018 inclus.

Gemeentebelastingen - Belasting op de bedrijven die telecommunicatieapparatuur tegen vergoeding ter beschikking stellen - Wijziging voor 2015 tot 2018 inbegrepen.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 24 votes positifs, 10 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 24 positieve stemmen, 10 onthoudingen.

36. Taxes communales - Taxe sur l'affichage public - Modification pour 2015 à 2018 inclus.

Gemeentebelastingen - Belasting op de openbare aanplakking - Wijziging voor 2015 tot 2018 inbegrepen.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 24 votes positifs, 10 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 24 positieve stemmen, 10 onthoudingen.

37. Taxes communales - Taxe sur la distribution d'imprimés publicitaires non adressés - Modification pour 2015 à 2018 inclus.

Gemeentebelastingen - Belasting op de uitdeling van niet-geadresseerde publicitaire drukwerken - Wijziging voor 2015 tot 2018 inbegrepen.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 24 votes positifs, 10 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 24 positieve stemmen, 10 onthoudingen.

38. Taxes communales - Taxe sur les agences de paris aux courses de chevaux - Modification pour 2015 à 2018 inclus.
Gemeentebelastingen - Belasting op de agentschappen voor weddenschappen op paardenwedrennen - Wijziging voor 2015 tot 2018 inbegrepen.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 24 votes positifs, 10 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 24 positieve stemmen, 10 onthoudingen.

39. Taxes communales - Taxe sur les chambres meublées dans les établissements hôteliers ou de type appart-hôtels et sur les logements garnis - Modification pour 2015 à 2018 inclus.

Gemeentebelastingen - Belasting op de gemeubelde kamers in hotelinstellingen of van het type appartementenhotel en op de gemeubelde inrichtingen - Wijziging voor 2015 tot 2018 inbegrepen.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 22 votes positifs, 12 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 22 positieve stemmen, 12 onthoudingen.

40. Taxes communales - Taxe sur les constructions et les reconstructions - Modification pour 2015 à 2018 inclus.

Gemeentebelastingen - Belasting op het bouwen en herbouwen - Wijziging voor 2015 tot 2018 inbegrepen.

Le point est retiré de l'ordre du jour.

Het punt wordt van de dagorde gehaald.

41. Taxes communales - Taxe sur les emplacements dans les gares à marchandises - Modification pour 2015 à 2018 inclus.

Gemeentebelastingen - Belasting op de ruimten gelegen in de goederenstations - Wijziging voor 2015 tot 2018 inbegrepen.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 24 votes positifs, 10 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 24 positieve stemmen, 10 onthoudingen.

42. Taxes communales - Taxe sur les entreprises liées principalement au commerce de véhicules d'occasion destinés à la vente en Belgique ou à l'exportation - Modification pour 2015 à 2018 inclus.

Gemeentebelastingen - Belasting op de bedrijven voornamelijk verbonden met de handel van tweedehands voertuigen bestemd hetzij voor de verkoop in België hetzij voor de export - Wijziging voor 2015 tot 2018 inbegrepen.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 24 votes positifs, 10 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 24 positieve stemmen, 10 onthoudingen.

43. Taxes communales - Taxe sur les immeubles totalement ou partiellement inoccupés et sur les immeubles inachevés - Modification pour 2015 à 2018 inclus.
Gemeentebelastingen - Belasting op de geheel of gedeeltelijk leegstaande en de onafgewerkte gebouwen - Wijziging voor 2015 tot 2018 inbegrepen.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 24 votes positifs, 10 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 24 positieve stemmen, 10 onthoudingen.

44. Taxes communales - Taxe sur les locaux affectés à l'accomplissement d'actes de commerce - Modification pour 2015 à 2018 inclus.

Gemeentebelastingen - Belasting op de lokalen bestemd voor het verrichten van handelsdaden - Wijziging voor 2015 tot 2018 inbegrepen.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 24 votes positifs, 10 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 24 positieve stemmen, 10 onthoudingen.

45. Taxes communales - Taxe sur les logements et commerces surnuméraires - Modification pour 2015 à 2018 inclus.

Gemeentebelastingen - Belasting op de boventallige woningen en handelslokalen - Wijziging voor 2015 tot 2018 inbegrepen.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 24 votes positifs, 10 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 24 positieve stemmen, 10 onthoudingen.

46. Taxes communales - Taxe sur les magasins de nuit - Modification pour 2015 à 2018 inclus.

Gemeentebelastingen - Belasting op de nachtwinkels - Wijziging voor 2015 tot 2018 inbegrepen.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 24 votes positifs, 10 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 24 positieve stemmen, 10 onthoudingen.

47. Taxes communales - Taxe sur les panneaux publicitaires - Modification pour 2015 à 2018 inclus.

Gemeentebelastingen - Belasting op de reclameborden - Wijziging voor 2015 tot 2018 inbegrepen.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 24 votes positifs, 10 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 24 positieve stemmen, 10 onthoudingen.

48. Taxes communales - Taxe sur les pompes distributrices de carburants - Modification pour 2015 à 2018 inclus.
Gemeentebelastingen - Belasting op de brandstofpompen - Wijziging voor 2015 tot 2018 inbegrepen.

Le Conseil approuve le projet de délibération.
34 votants : 24 votes positifs, 10 abstentions.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
34 stemmers : 24 positieve stemmen, 10 onthoudingen.

49. Taxes communales - Taxe sur les résidences non principales - Modification pour 2015 à 2018 inclus.
Gemeentebelastingen - Belasting op de verblijven andere dan hoofdverblijven - Wijziging voor 2015 tot 2018 inbegrepen.

Le Conseil approuve le projet de délibération.
34 votants : 24 votes positifs, 10 abstentions.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
34 stemmers : 24 positieve stemmen, 10 onthoudingen.

50. Taxes communales - Taxe sur les surfaces de bureaux - Modification pour 2015 à 2018 inclus.
Gemeentebelastingen - Belasting op de kantooroppervlakten - Wijziging voor 2015 tot 2018 inbegrepen.

Le Conseil approuve le projet de délibération.
34 votants : 24 votes positifs, 10 abstentions.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
34 stemmers : 24 positieve stemmen, 10 onthoudingen.

51. Taxes communales - Taxe sur les terrains non bâtis - Modification pour 2015 à 2018 inclus.
Gemeentebelastingen - Belasting op de niet-bebouwde gronden - Wijziging voor 2015 tot 2018 inbegrepen.

Le point est retiré de l'ordre du jour.
Het punt wordt van de dagorde gehaald.

52. Taxes communales - Taxe sur les établissements bancaires et assimilés - Modification pour 2015 à 2018 inclus.
Gemeentebelastingen - Belasting op de bank- en daarmee gelijkgestelde instellingen - Wijziging voor 2015 tot 2018 inbegrepen.

Le Conseil approuve le projet de délibération.
34 votants : 24 votes positifs, 10 abstentions.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
34 stemmers : 24 positieve stemmen, 10 onthoudingen.

M. le Président :

Alors, je propose qu'on suspende la séance jusque demain. Même salle, même heure. Et là, malheureusement, je suis désolé de vous le dire, mais ce sera au finish.

*La séance est interrompue à 24h15.
De zitting wordt om 24.15 uur onderbroken.
La séance est rouverte à 19h00.
De zitting wordt om 19.00 uur heropend.*

M. le Président :

Je voudrais vous informer qu'au niveau du groupe CDH, ce sera Monsieur Roland Vandenhove qui fera office de chef de groupe, ça ne m'avait pas été signalé hier, comme ça chacun est informé de la chose.

**53. Propriétés communales - Nouvelle Loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Échevins.
Gementelijke eigendommen - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Excusez-moi, vous venez de lancer que Monsieur Vandenhove était le chef de groupe du *cdH*, permettez-nous de le saluer en tant que le chef de groupe. Et puis, on passe au point suivant. Merci.

M. le Président :

L'incident est clos.

Monsieur Ikazban, vous avez la parole.

M. Ikazban :

Madame Piquard et moi-même avons voulu détendre l'atmosphère et ça a bien marché apparemment.

Moi, j'ai simplement une question, à nouveau, une remarque que nous faisons très souvent ici au Conseil communal. On a ici des montants importants, que ce soit pour des travaux de rafraîchissement, de peinture ou d'autres. Est-ce que cela n'est pas, à nouveau, l'opportunité et l'occasion de réfléchir sérieusement à peut-être confier ce type de travaux qui nécessitent de grands techniciens lié à la sécurité. C'est une question importante, et si la répète souvent, c'est parce qu'on n'a pas encore des résultats par rapport à cela.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Monsieur Majoros va vous donner une courte réponse.

M. l'Echevin Majoros :

Nous rafraichissons les halls d'entrée de différentes propriétés communales, en faisant des marchés réservés à l'économie sociale. Voilà, nous faisons ce qui est en fait la politique du Collège. Nous utilisons des marchés réservés pour en offrir de l'emploi local et faire en sorte que ce soit de l'insertion socio-professionnelle à la population proche de Molenbeek.

Merci pour votre question.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Monsieur Ikazban, vous avez la parole.

M. Ikazban :

Merci pour votre réponse.

Je demanderai simplement si cela est possible de recevoir la liste des entreprises d'économies sociales qui sont sollicitées. Merci.

M. le Président :

Merci. Vous aurez une réponse, je suppose qu'on pourra vous transmettre cela par écrit.

Est-ce qu'on peut approuver le point ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

29 votants : 29 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

29 stemmers : 29 positieve stemmen.

54. Avenue Jean-Dubrucq, 226 - Equipement collectif réalisé dans le cadre du Contrat de quartier « Escaut-Meuse» - Occupation des locaux destinés à accueillir une crèche par l'ASBL OLINA Jean Dubrucq, 226 - Collectieve uitrusting uitgevoerd in het kader van het wijkcontract "Schelde- Meuse" Gebruik van de lokalen bestemd om een kinderdagverblijf van VZW Olina te ontvangen.

M. le Président :

Peut-on approuver ?

Madame Piquard, je vous cède la parole.

Mme Piquard :

Monsieur le Président, j'ai deux, trois questions.

Je me réjouis dans l'ensemble que la convention soit plus ou moins équitable. En tout cas homogène, qu'on n'ait plus n'importe quoi selon mes précisions personnelles bien sûr. Mais toutefois, j'ai deux questions. Je voudrais savoir quelle OLINA occupait exactement les

lieux, puisqu'on en a 3 ou 4. Combien de bambins ? Cela a été dit, mais je préfère que ce soit confirmé ici. J'ai entendu dire qu'il y avait une augmentation de bébés et je m'en réjouis.

Par ailleurs, j'ai une autre question plus technique : je me réjouis encore que le loyer soit gratuit, mais les frais de 200 euros pour le gaz et l'électricité, alors qu'il s'agit d'un bâtiment passif, si je ne m'abuse, ou en tout cas basse énergie, n'est-ce pas un petit peu exagéré ? Est-ce que l'ASBL en question est au courant ? Et peu-elle, entre guillemets, survivre financièrement ç ces charges ?

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Monsieur Majoros, vous avez la parole.

M. l'Echevin Majoros :

Merci pour vos questions, Madame Piquard. Il s'agit de l'ASBL OLINA ? il n'y a pas de numéro derrière, c'est « l'ASBL OLINA ». Alors, il y a des frais pour les charges à payer, le bâtiment a beau être passif, cela ne veut pas dire qu'il est autosuffisant en matière d'électricité. L'ensemble des charges a été négocié au moment de la convention avec OLINA. On n'impose pas ça, on en discute et on se met d'accord avant. Et ce sont des frais qui sont subsidiés par l'association.

Voilà pour les réponses aux questions qui concernent la convention.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je vous remercie Monsieur Majoros pour vos explications, purement techniques et purement effectivement les propriétés communales. Mais je voudrais quand même savoir de quelle ASBL OLINA il s'agit ? Ce n'est pas la 1, je ne crois pas que ce soit la 2, et j'hésite entre la 3 et la 4. Et je voudrais savoir le nombre de bambins estimés à entrer dans cette crèche et j'ai entendu dire qu'il y aurait une augmentation de bambins, à quoi je me réjouis forcément, puisqu'il manque d'accueil à Molenbeek. Et donc je voulais quand même qu'on me précise quelle OLINA, car la convention OLINA ne concerne pas OLINA en tant que telle, mais concerne OLINA 1, 2, 3 ou 4.

Merci.

M. le Président :

Ce que vous voulez savoir, c'est de quelle adresse il s'agit ?

Mme Piquard :

Non, c'est l'avenue Jean Dubrucq, c'est l'ancienne crèche, le L28. Où il y a avait le pré-gardiennat avant, qui a heureusement pu rentrer dans ces locaux rénovés, et donc c'est logique que cette crèche va occuper et je ne critique pas. Mais quelle ASBL OLINA ? Il y en a quatre.

Merci.

M. le Président :

Madame Vande Maele, vous avez la parole.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Voilà Madame Piquard. C'est vrai que nous n'appelons plus la crèche OLINA 1, 2, 3, 4. Mais ici, c'était au départ OLINA 4, si vous voulez savoir le numéro.

M. le Président :

Merci Madame Vande Maele.

Est-ce qu'on peut approuver le point ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

31 votants : 31 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

31 stemmers : 31 positieve stemmen.

55. Rue Jean- Baptiste Decock, 99/101- Equipement collectif réalisé dans le cadre du Contrat de quartier « Rives-Ouest» - Occupation des locaux destinés à accueillir une crèche par l'ASBL Molenketjes.

Jean Baptiste Decockstraat, 99/101- Collectieve uitrusting uitgevoerd in het kader van het wijkcontract "Rives-Ouest" Gebruik van de lokalen bestemd om een kinderdagverblijf te ontvangen door de VZW Molenketjes.

M. le Président :

Est-ce qu'on peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

32 votants : 32 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

32 stemmers : 32 positieve stemmen.

56. Nouvelle Loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins - CC14.035.

Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen - GR14.035.

M. le Président :

Est-ce qu'on peut approuver ?

Je donne la parole à Monsieur Ikazban. De nouveau, c'est le mode de financement qui est mis au vote.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Juste une petite remarque, il y a un endroit où il y a le marché des chaufferettes électriques. Nous nous posons la question par rapport à votre Echevine dynamique d'énergie, qui nous a proposé son ambitieux plan d'action, et notamment sa volonté et la volonté du Collège de réduire la consommation de l'énergie évidemment. Est-ce qu'il n'y a pas une contradiction entre la réduction de la consommation de l'énergie et l'achat des chaufferettes électriques, en sachant évidemment que la même remarque peut se faire pour l'air conditionné et tout ce qui va avec. Mais je ne sais pas si l'Echevine est concernée ou impliquée par ce genre d'achat ou non.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je cède la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

L'acquisition de ces chaufferettes est en cas de panne de chauffage dans les bâtiments communaux, c'est un chauffage d'appoint qui est strictement temporaire. Mais pour le reste, évidemment, dès que les travaux des rénovations de nos installations de chauffages commenceront, nous prendrons en considération toutes les normes énergétiques.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Monsieur Ikazban, vous avez la parole.

M. Ikazban :

Donc, vous confirmez bien que les chaufferettes électriques sont en totale contradiction avec la réduction de la consommation d'énergie. J'entends bien votre première remarque. Je suis d'accord avec votre réponse ...

Mme la Bourgmestre :

Je ne sais pas ce qu'on pourrait vous répondre encore, parce que vous êtes tellement ...

M. Ikazban :

Je suis tellement quoi ?

Mme la Bourgmestre :

Mais Monsieur, si un chauffage tombe en panne dans une école, et bien oui, on va mettre des chaufferettes pour faire en sorte que les enfants n'aient pas froid. S'il y a une panne de chauffage dans la Commune, et bien on fera en sorte que les employés puissent travailler dans des conditions correctes jusqu'à la réparation des installations.

M. Ikazban :

On ne pourrait pas avoir l'avis de l'Echevine d'énergie sur la consommation d'énergie ?

M. le Président :

Ce n'est pas sur la communication de ce point qu'on vote. Vous avez reçu l'information qui fallait.

M. Ikazban :

Non, je n'ai pas reçu la réponse à ma question, mais ce n'est pas grave.

M. le Président :

Est-ce qu'on peut approuver le point ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

32 votants : 32 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

32 stemmers : 32 positieve stemmen.

57. Nouvelle Loi communale article 236 alinéa 2 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins - CC14.034.

Nieuwe Gemeentewet artikel 236 alinea 2 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen - GR14.034.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous avez la parole.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, j'ai d'abord deux questions. Il y a plusieurs décisions différentes concernant des marchés de services relatifs à l'entretien et les interventions en urgence en cas de panne de système de chauffage dans de différents bâtiments communaux.

D'abord une question qui est peut-être bête ou naïve, est-ce qu'il est normal de scinder comme ça des marchés ? Parce qu'il y a quand même plusieurs points différents, mais sur le même objet.

Deuxième question, la même que tout à l'heure : est-ce que, pour ce type d'intervention, de travaux, est-ce qu'on fait déjà appel à des entreprises des économies sociales ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Si j'ai bien pu la question qui est posée, vous demandez pourquoi il y a un découpage de dépenses sur les différents articles ?

M. Ikazban :

Ça c'était la première question. Et la deuxième est la même question que précédemment concernant les économies sociales.

M. le Président :

Merci.

Je cède la parole à Monsieur Haouari pour les articles qui sont utilisés pour les imputations budgétaires.

M. l'Echevin Haouari :

L'imputation d'une dépense peut être sur différents articles budgétaires, cela ne veut pas dire qu'il y a une séparation du marché public. Il y a donc un marché public qui peut être imputé sur plusieurs sous-fonctions budgétaires pour appliquer le règle comptable.

Par rapport à l'appel aux sociétés d'économie sociale, il faut savoir que les sociétés d'économie sociale ne sont pas actives dans tous les domaines et que des fois, malheureusement, malgré l'appel à des sociétés d'économie sociale, nous ne recevons pas d'offre.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

Monsieur Ikazban, vous avez la parole.

M. Ikazban :

Merci à l'Echevin pour ses réponses.

Donc, si je comprends bien, ici c'est le même marché public ? Et ici, dans ce cas-ci, vous n'arrivez pas à trouver une société d'économie sociale ? C'est ce que vous dites.

M. le Président :

Oui.

M. Ikazban :

D'accord, vous n'arrivez pas à en trouver, pas de problème. je ferais simplement remarqué au Président que depuis le début de la séance, le groupe PS vote favorablement les points qui sont présentés. Ça ne nous empêche pas, néanmoins, d'avoir des questions

tout à fait légitimes à poser. Et je pense que quand on a des réponses, comme la réponse de l'Echevin qu'on vient d'avoir, je pense que c'est comme ça que ça se passe dans un Conseil communal.

M. le Président :

Pas de souci, on essaye de répondre aux questions, Monsieur Ikazban.
Pouvons-nous approuver le point ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

32 votants : 32 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

32 stemmers : 32 positieve stemmen.

58. Marché de travaux relatif au placement d'un nouvel éclairage du terrain C de football du stade Edmond Machtens - Projet- CC14.030.

Opdracht van werken betreffende de plaatsing van nieuwe verlichting op voetbalveld C van het Edmond Machtensstadion - Ontwerp - GR14.030.

M. de Voorzitter :

Meneer Berckmans, u heeft het woord.

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. De groep van de gemeentebelangen is tevreden dat er een nieuwe verlichting komt op het Machtensstadion op het terrein C, hetgeen zal toelaten dat de ploegen van de jeugdvoetbalschool bijkomende uren krijgen. De vraag die we wensen te stellen is dat we hopen dat de verlichting er zal zijn tegen het volgende seizoen en dat er verduidelijking wordt gegeven over wanneer ongeveer deze verlichting er zal zijn.

Je vais le résumer en français : le groupe d'intérêts communaux est content qu'il y ait un nouvel éclairage qui permettra aux équipes de l'école de formation des jeunes d'avoir des horaires supplémentaires et des entraînements supplémentaires, etc. Est-ce que l'éclairage est prévu pour la saison suivante ? Est-ce que vous pouvez dire quelque chose concernant la date à laquelle l'éclairage sera installé ?

Dank u.

M. de Voorzitter :

Dank u Meneer Berckmans.

Ik geef het woord aan Meneer Gypers.

Dhr. de Voorzitter :

Ja, Meneer Berckmans, we hopen dit zo snel mogelijk te hebben. U weet ook dat een opdracht altijd een opdracht is, dat er geen data kunnen op gezet worden. Maar wij trachten dit zo snel mogelijk te doen, zodanig dat de matches gewoon kunnen plaatsvinden.

Maar u heeft het ook gezien waarschijnlijk in de beschrijving, het gaat over de voeding, we moeten dus ook rekening houden met de aansluiting van Sibelga. Er zijn een aantal dingen die we niet in de hand hebben.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Meneer de Schepen.

Meneer Berckmans, u heeft het woord.

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Ik begrijp dat u er geen vaste datum kan op zetten. Je comprends que vous ne puissiez pas dire par exemple le 15 juin 2015, 2016. J'ai posé la question de façon approximative.

Dank u.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Meneer Berckmans.

Est-ce qu'on peut approuver le point ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

32 votants : 32 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

32 stemmers : 32 positieve stemmen.

**59. Nouvelle Loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.
Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

32 votants : 32 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

32 stemmers : 32 positieve stemmen.

**60. Nouvelle Loi communale article 236 alinéa 2 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.
Nieuwe Gemeentewet artikel 236 alinea 2 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

32 votants : 32 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

32 stemmers : 32 positieve stemmen.

61. CQ Ateliers - Mommaerts - Priorité femmes - Démolition partielle et la rénovation relative à un projet d'infrastructure de proximité rue du Jardinier 77/79 - Mission et honoraires coordinateur de sécurité et santé - Paiement facture 2012-64.

WC Werkhuizen - Mommaerts - Priorité femmes - Gedeeltelijke afbraak en renovatie met betrekking tot een buurtinfrastructureurproject in de Hovenierstraat 77/79 - Opdracht en honoraria voor de Veiligheids- en Gezondheidscoördinator - Betaling factuur 2012-64.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

32 votants : 32 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

32 stemmers : 32 positieve stemmen.

62. Contrat de quartier Cinéma Belle-Vue - FEDER 2013 - PGV - Réhabilitation partielle d'un ancien site industriel - Site des Brasseries Bellevue angle des 41-43 Quai du Hainaut et 1 rue Evariste Pierron à 1080 Bruxelles - Adaptation de la dépense.

Wijkcontract Cinema Bellevue - EFRO 2013 - GSB - Gedeeltelijke renovatie van een voormalige industriële site - Site van Brouwerij Bellevue op de hoek van de Henegouwenkaai 41-43 met de Evariste Pierronstraat 1 te 1080 Brussel - Aanpassing van de uitgave.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

32 votants : 32 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

32 stemmers : 32 positieve stemmen.

63. PGV - Mobilier de terrasse Place Communale - convention de mise à disposition de mobilier de terrasse - mission locale.

GSB - Overeenkomst voor de terbeschikkingstelling van materiaal - terrasmeubilair - Mission locale.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous avez la parole.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

On avait donc des questions à poser par rapport à certains points, des remarques et des critiques. Ici, je voudrais intervenir dans un premier temps pour féliciter et encourager. Parce que je trouve que c'est une bonne décision, la possibilité de mettre à disposition le même mobilier pour les terrasses des commerçants sur la nouvelle Place communale. Donc c'est extrêmement positif, extrêmement intéressant. Nous soutenons la démarche, nous l'encourageons. Néanmoins, j'ai une interrogation, une question, par rapport au Parvis Saint-

Jean Baptiste : est-ce que ce n'est pas l'occasion de faire quelque chose de similaire – on en a déjà parlé, il y a quelques années une expérience pilote a eu lieu pendant les vacances d'été avec de beaux résultats. Et je voulais demander pourquoi on ne mettrait pas à la disposition par exemple des tenanciers des cafés au Parvis Saint-Jean Baptiste des tables et des chaises dans une certaine couleur, qui les installeraient sur le Parvis et plus sur le territoire ?

Par la même occasion, on pourrait régler ce problème qui empoisonne, à mon avis, la vie de beaucoup d'habitants de la Commune, des femmes qui passent avec des poussettes, d'hommes aussi, sur des trottoirs qui sont tout le temps envahis par des terrasses. Et même quand elles sont délimitées par vos services, il faut reconnaître que beaucoup exagèrent avec ces terrasses et donc il n'y a plus de passage.

Par contre, faire comme parfois ça se passe en centre-ville, supprimer les terrasses des trottoirs et autoriser d'avoir chacun leur terrasse sur le Parvis de Saint-Jean Baptiste, je pense que cela pourrait ramener de la convivialité dans ce quartier-là et en même temps solutionner le problème. Je sais qu'il y a quelques années, on avait fait cette expérience pilote. À l'époque, les commerçants avaient envie de poursuivre, ils voulaient garder les deux, mais bon, il fallait choisir : soit garder les terrasses, soit le Parvis. Et comme vous partez avec cette démarche qui est extrêmement positive au niveau de la Place communale, il me semble intéressant – dans la même dynamique – de faire en même temps le Parvis Saint-Jean Baptiste, pour garder une certaine cohérence, et je veux dis, régler un problème qui n'a jamais été résolu jusqu'à présent.

Voilà la question qui est en fait une proposition, en plus d'un soutien sur ce point.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

En fait, je me réjouis qu'il y ait un accord pour que le restaurant social, qui est précieux, qui a sa renommée dans la Commune, notamment chez les personnes qui sont les plus défavorisées, je pense à beaucoup de retraités qui le fréquentent majoritairement. C'est une proposition d'extension des terrasses, parce qu'il y a eu déjà une dans leur secteur privé, d'autant plus que ça rejoint quelque part mon interpellation sur la Place communale qui vient plus tard. Mais je voulais savoir par rapport au règlement-taxe, puisqu'ils vont occuper un certain espace. Financièrement, cela a-t-il été négocié avec la Commune dans le cadre du règlement-taxe ? Parce qu'ils vont occuper l'espace public, je ne sais plus quel article c'était qu'on a noté hier dans les taxes. Est-ce que quelqu'un pourrait m'éclairer cela ? Est-ce que le responsable du restaurant social sera financièrement en mesure d'assumer cette taxe ? Parce que l'idée est merveilleuse, mais il y a la concrétisation financière.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Monsieur El Khannouss, vous avez la parole.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président.

Effectivement, cette idée qui a été retenue pour pouvoir créer une uniformité en matière de mobilier urbain et des chaises et des tables pour la Place communale correspond à la volonté du Collège. C'est pour pouvoir offrir à ceux qui visitent notre commune, pour que cette partie de la commune soit un endroit de qualité et agréable. Le service des projets subsidiés a été chargé d'acheter du mobilier et de le mettre à disposition, sous certaines conditions évidemment, à tous ceux qui exploiteraient une activité autour du métier de l'Horéca.

Pour l'instant ça se fait essentiellement au niveau de la Place communale, parce qu'il y a une volonté de créer un milieu d'attraction dont les activités tourneront principalement autour des métiers de l'Horéca, ce seront des cafés, ce seront des restaurants, etc. On souhaiterait avoir une place qui s'apparente un peu à ce qu'on connaît à côté de la Place Sainte-Catherine, quelque chose de qualité avec du mobilier uniforme, qui n'est pas fait de briques et de brocs comme on en voit dans certaines artères de notre Commune ou ailleurs. En ce qui concerne la Place du Parvis de Saint-Jean Baptiste, l'expérience a été menée effectivement pour pouvoir permettre aux commerçants d'installer leurs terrasses sur la Place même. Ils ont, évidemment, utilisé leur territoire mais aussi la Place, l'évaluation qui a été faite à l'époque a démontré aussi qu'il n'y a pas de sécurité, le va et vient entre la Place et les commerces exploités posait des problèmes. Et alors, pouvoir maintenir des surfaces limitées et définies par les autorités communales était très difficile à atteindre.

Ici, évidemment, la volonté de la Commune par rapport à un problème, Monsieur Ikazban, serait le respect des distances qui sont octroyées par la Commune en matière des terrasses. Nous sommes extrêmement vigilants et fermes ; et le service socio-économique ainsi que d'autres services avec la collaboration de la police, sont extrêmement fermes. Vous pouvez constater que ces derniers mois, tous les commerçants du Parvis, en tout cas avant une certaine heure, parce qu'on constate qu'à partir des heures de fermeture de l'Administration, ont tendance à ne plus respecter les limitations qui leur sont imposées par le pouvoir communal.

Mais il est clair qu'il y ait une volonté ferme de permettre aux citoyens de placer correctement sur les territoires du Parvis de Saint-Jean Baptiste et donc toute une série d'exploitants des salons de thé et de cafés ont déjà été avertis et ils ont très bien compris que s'ils ne respectent pas les limites qui leur sont imposées, ils risquent de perdre l'autorisation d'exploiter une terrasse.

Et donc, non pour le Parvis pour des raisons de sécurité, et respect des surfaces qui leur sont octroyées. Et on peut constater qu'ils sont quand même d'une très bonne volonté et que la plupart respectent les surfaces qui leur sont accordées.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Madame Piquard attend encore une réponse par rapport à la taxe sur les terrasses. Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

La question n'a pas encore été étudiée. Cela dit, cette taxe représente quelques centaines d'euros par an. Il s'agit d'une activité commerciale qui va générer des bénéfices pour la structure. Donc, en principe, ces bénéfices permettront de faire face aux différentes dépenses, entre autres les taxes.

Si la situation, après l'expérience, fait que le restaurant social est en difficulté financière suite à cette taxe – ce qui m'étonnerait fort, ce n'est que 300, 400 euros par an – on verra ce qu'on pourra faire vis-à-vis du restaurant social, mais je ne pense pas qu'il sera en difficulté financière et qu'il devra mettre la clé sous le paillason à cause de cette taxe, étant donné que l'activité va le permettre de générer des bénéfices.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Mme Piquard :

Excusez-moi, mais j'ose espérer qu'on ne va pas mettre en difficultés financières le restaurant social, qui est subsidié par la Commune, pour une taxe de terrasses. C'est étonnant qu'on n'ait pas pu aborder la chose préalablement avec le responsable gestionnaire du restaurant Les Uns et Les Autres et puis ensuite d'aviser à court terme, moyen terme et long terme, certes, en adaptant les choses. La réponse eut été peu claire, merci.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Merci pour les réponses que vous avez apportées à nos questions. Néanmoins, il me semble que la solution pour le Parvis ne doit pas être définitivement écartée. Il y a une évaluation qui en a été faite, il faudra peut-être reproduire l'expérience différemment. Vous avez cité l'exemple de la Place Sainte-Catherine, c'est comme ça, sur la Place de Sainte-Catherine vous avez des endroits où il y a des cafetiers qui traversent la Place. Je pense que, même si l'expérience a eu quelques ratées, elle mérite d'exister, il faudra peut-être la reproduire, peut-être mieux baliser sur le Parvis. Pourquoi ? Parce que je suis convaincu que sur le territoire on n'arrivera jamais à régler le problème. Je le dis franchement, c'est un quartier que je rencontre, vous aurez toujours ce problème de passage et de respect, des piétons, des gens plus fragiles. Il y a toujours des cafetiers ou des clients qui vont exagérer. Et je sais que c'est un problème qui est difficile, il n'y a pas une solution magique. Donc, moi, je plaide 1) pour qu'on envisage éventuellement une expérience, peut-être quand on aura des jours plus clairs, et 2) Si j'ai fait au départ ma remarque concernant le Parvis, ce n'est pas innocemment, c'est parce que je pense que la Place communale est un joyau qui peut devenir extrêmement attractif, et que la décision que vous avez prise ici, le démontre bien. À mon avis, on va avoir une Place communale qui va être attirant avec des commerçants

prospères. Ma crainte, c'est qu'il y aura un effet pervers vis-à-vis des commerçants, vis-à-vis des cafetiers qui se trouvent au Parvis. C'est pour cela qu'il me semble qu'il faut essayer de régler les deux problèmes en même temps : développer évidemment la Place communale, et pour éviter qu'il n'y ait une pénalisation pour les cafetiers qui sont au Parvis de Saint-Jean Baptiste, certains sont des cafetiers historiques, il faut essayer de trouver une solution pour avancer en même temps sur les deux projets. Parce que, finalement, le Parvis et la Place communale, ne sont pas très éloignés. Entre les deux, vous avez un bout de la rue du Comte de Flandre, qui est par moment quasi un espace partagé, également, qui le sera peut-être un jour, je ne sais pas, Jef Van Damme n'est pas là, ma remarque lui aurait fait plaisir, j'aurais récupéré le petit pourcent qui lui manquait hier soir.

Voilà, Monsieur le Président, sinon on va voter favorablement pour ce petit point et je vous remercie pour les réponses.

M. le Président :

Je vous en prie, Monsieur Ikazban. Est-ce qu'on peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

32 votants : 32 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

32 stemmers : 32 positieve stemmen.

**64. Octroi d'un subside à l'asbl FINAL FX DANCE SCHOOL.
Toekenning aan de v.z.w. FINAL FX DANCE SCHOOL.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Si vous permettez, je vais faire une intervention qui regroupe les trois dossiers sur les subsides, parce que je pense que six associations sont concernées. Alors il est évident qu'encore une fois, le groupe PS va voter pour ces droits de subsides, mais c'est vrai qu'en consultant les documents relatif à ces six demandes de subsides, je constate par exemple que pour certains, il n'y a pas de pièce justificative, c'est le cas par exemple de l'association IDÉE, elle a juste envoyé un mail. Il n'y a pas du tout de pièce justificative qui mentionne à quoi serviront les 500 euros qui sont octroyés.

Je constate également que pour deux autres associations, notamment XSARA et l'association CQFD, les sièges sociaux ne sont pas établis à Molenbeek. Pour CQFD, le siège social est établi à 1000 Bruxelles et le secrétariat social à Ixelles. Et pour XSARA, le siège social est établi à la rue de Marteaux à 1200 Bruxelles, donc à Saint-Josse. Donc je pose la question suivante : pourquoi les associations qui ont leur siège social en dehors de Molenbeek-Saint-Jean – sachant que nous avons déjà une panoplie d'institutions, d'ASBL, qui nécessitent éventuellement une aide sur le territoire de Molenbeek – peuvent bénéficier des subsides.

Et je termine mon intervention en revenant sur l'association DANCE SCHOOL, c'est une association qui a demandé une aide financière à la Commune dans le cadre d'un tournoi où l'association représentera la Belgique à Las Vegas. Le subside demandé au départ était

de 11.000 euros, j'entends bien, c'est une somme très importante, vous proposez de les aider à raison de 500 euros. Et là je m'étonne que pour une demande pareille, car ici toutes les pièces sont disponibles, le statut était publié au Moniteur belge, le budget provisionnel est vraiment détaillé dans ce cadre bien précis. Et là, je regrette que pour ce projet très intéressant est bien défendu, on n'octroie que 500 euros. Du coup, comment faites-vous cette répartition ? Est-ce que vous vous mettez d'accord pour octroyer à tout le monde 500 euros ? Parce que je remarque que, souvent, au Conseil communal on se met d'accord pour octroyer 500 euros, est-ce que vous avez un quota par mois, par année pour les associations bénéficiaires ? Pourquoi 500 euros, et pas plus ou pas moins ? Vous allez me dire que pour certaines, comme c'est le cas pour l'école de foot, c'est 20.000 euros, j'entends bien, c'est une grosse machine, une grosse association. Et voilà, encore une fois, comprenez bien, ici on s'inscrit vraiment dans la démarche d'aider des associations, mais je reste toujours encore avec un grand point d'interrogation sur les critères qui justifient la sélection de telle ou telle association, surtout lorsqu'elles n'ont pas leur siège social sur Molenbeek-Saint-Jean.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Et je vous remercie d'avoir groupé tous les points sur les subsides.

Meneer Berckmans, u heeft het woord.

M. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Aansluitend bij de vraag van Mevrouw Tahar, voor de punten 64 tot 66, zonder specifiek in te gaan op deze subsidies, veronderstel ik dat er een reglement bestaat voor de toekenning van subsidies en zo ja, kunnen we dat schriftelijk toegestuurd krijgen?

Donc, en complément à la question de Madame Tahar pour les points 64 jusque 66, sans vouloir viser les subsides pour les associations dans ces trois points, de manière générale, j'imagine qu'il existe un règlement pour les subsides dans le secteurs culturels, de jeunesse etc., si oui, est-ce qu'on peut avoir une copie écrite de ce règlement ?

Dank u.

M. le Président :

Dank u, Meneer Berckmans.

Monsieur Vossaert, vous avez la parole.

M. Vossaert :

J'avais une question pour le Collège, à savoir, si vous étiez en mesure de me donner le taux de subventions publiques dont bénéficie actuellement l'ASBL l'École des Jeunes.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

La question que je pose est très simple, par rapport au point 67, on doit approuver un subside, mais il y a 3 administrateurs de l'École des Jeunes qui sont ici présents. Doivent-ils s'abstenir ou pas ?

Voilà, merci Monsieur le Président.

M. le Président :

Je vous en prie, Monsieur Lakhloufi.

Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Voilà, Monsieur Lakhloufi, vous êtes dans la possibilité de faire une super transition. Voilà, le groupe PS va vous rendre deux services. D'abord, effectivement, vous êtes 3 à devoir vous abstenir, Monsieur Lakhloufi, Monsieur El Khannouss et vous-même, Monsieur le Président. Et bien, grâce à la présence du groupe PS, vous aurez le quorum pour pouvoir voter ce point, parce que nous allons voter favorablement également.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme Turine :

Les subsides qui viennent du service de la Jeunesse, mais je peux répondre plus largement sur l'ensemble des subsides, par rapport au règlement. Par rapport à itinéraire et dialogue, vous dites qu'il y a seulement un courrier. Je pense effectivement qu'au-delà du courrier, il y a eu un long entretien entre le service de la jeunesse et le responsable de l'association pour expliquer ce qu'il allait faire, donc je demanderai au service s'ils existent d'autres pièces que le courrier.

Par rapport à la question du siège social, c'est effectivement une question importante. En tout cas, en ce qui concerne le service de la jeunesse, la règle c'est qu'il faut effectivement avoir soit le siège social à Molenbeek, soit que l'activité qui est financée soit au bénéfice des jeunes de la Commune, puisqu'on parle ici des subsides pour des projets, donc ce sont des subsides extraordinaires. Et ici, c'est un groupe des jeunes du Foyer qui ont monté un projet radio qui s'appelle Radio Zéro. Et ce sont d'ailleurs les jeunes eux-mêmes qui ont fait la demande de subsides en écrivant un courrier etc., mais comme le projet d'animation était piloté par l'association XSARA, c'est XSARA qui a reçu le subside. Mais c'est une activité pour les jeunes de Molenbeek.

Suite à votre question, de manière plus générale, sur le pourquoi c'est 500 pour certains et pas pour les autres, il y a bien entendu plusieurs éléments qui sont pris en compte lors d'une discussion entre les services et les porteurs du projet, à savoir quels

autres types de subsides ils peuvent avoir ? Quel est le montant total ? Combien de jeunes de la Communes sont concernés ? Et ce sont tous ces éléments-là qui permettent de définir un budget, et ça tient évidemment compte aussi du budget général sur l'année en tenant compte qu'il faut pouvoir garder des subsides pour pouvoir répondre à toutes les demandes de subsides qui pourraient arriver également en fin d'année.

On vous avait annoncé un travail pour essayer d'harmoniser les règlements entre les différents services, ça prend du temps, c'est piloté par la chef du service du service de la jeunesse. Ils ont finalisé une proposition sur le règlement général, et maintenant chaque service doit travailler aux critères spécifiques qui concerneraient chacune des matières. Elle espérait avoir terminé cela avant la fin d'année 2014, et donc, on pourra vous le proposer en début 2015 si tout va bien, mais c'est vrai que c'est un travail de longue haleine, ça prend du temps de nettoyer comme ça un règlement et c'est en plus de leurs tâches quotidiennes. Elle reconnaît donc qu'ils ont pris du temps pour y arriver, mais ils ne désespèrent pas d'arriver au bout de ce travail de nettoyage et donc on espère vous le présenter très bientôt. Ce n'est pas du tout abandonné.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Je cède la parole à Monsieur El Khannouss pour répondre aux questions concernant l'école du foot.

M. l'Echevin El Khannouss :

La question principale est celle qui est posée par Monsieur Vossaert. Je peux vous donner évidemment le subside qui est octroyé par la Commune, qui est indiqué sur le document que vous avez reçu, qui est de l'ordre de 20.000 euros. Nous recevons aussi un subside de la COCOF, mais aussi de la Région bruxelloise. Je ne connais pas le montant exact, mais je peux vous le transmettre, bien évidemment. Et ceci, pour varier d'une manière à l'autre, en fonction des décisions du ministre de tutelle, évidemment.

Par rapport à l'abstention, oui Monsieur Lakhroufi, je vais m'abstenir.

Quelle était votre question, Monsieur Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Mevrouw Turine heeft mijn vraag al voor een gedeelte beantwoord. Maar ik wou dus weten of het reglement al bestaat, en ten tweede: betreft dit alle domeinen, cultuur, sport, jeugd, sociaal? Et en plus, je suis un peu étonné que les Echevins considèrent certaines questions des conseillers comme principales et d'autres pas.

M. l'Echevin El Khannouss :

Rassurez-vous, comme je pensais que Madame Turine vous avez répondu, je n'allais pas répondre à votre question, pour ne pas répondre deux fois. Mais effectivement, le service du sport a un règlement. Un règlement spécifique, et la volonté du Collège était d'uniformiser le règlement vers un règlement général avec des déclinaisons par service, évidemment, parce que chaque service est spécifique.

Mais donc, il y a un règlement. Chaque subside octroyé se fait sur base de critères objectifs et ça existe, et ça se retrouve dans un règlement qu'on peut éventuellement vous

transmettre, en attendant que le règlement définitif – comme l'a dit ma collègue – soit disponible début 2015, si tout se passe bien.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Ik dank de twee schepenen. Mijn vraag is : komen die aangepaste reglementen op de gemeenteraad of worden die goedgekeurd door het schepencollege? En in voorkomend geval, kunnen we de teksten in de twee talen krijgen wanneer ze klaar zijn?

Dank u.

M. le Président :

Dank u Meneer Berckmans.

Monsieur Vossaert, vous avez la parole.

M. Vossaert :

Je ne voulais pas connaître le montant du subside. Je voulais juste savoir quel était le taux du subventionnement. C'est-à-dire que je voulais savoir si l'ASBL recevait 40% des subventions publiques ou 50%, et si l'ensemble de ces subsides provenait des fonds publics ? À cela, vous ne m'avez pas répondu. Donc, si vous êtes dans la capacité de me répondre...

M. le Président :

Monsieur l'Echevin El Khannouss vous répond.

M. l'Echevin El Khannouss :

Oui, je vais répondre, j'ai simplement besoin d'un peu de temps pour faire un petit calcul. Le taux de ce subside par rapport au budget global correspond à peu près à 40% du budget global, à peu près. Ça a donc diminué.

M. Vossaert :

C'est une estimation. J'aimerais bien avoir les chiffres précis.

M. le Président :

Est-ce que nous pouvons approuver le point 64 ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

32 votants : 32 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

32 stemmers : 32 positieve stemmen.

65. Octroi d'un subside à l'asbl L'Espoir pour la réalisation du court métrage intitulé "Déchirure".
Toekenning aan de v.z.w. L'Espoir van een subsidie voor de realisatie van de short-film "Déchirure".

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

32 votants : 32 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

32 stemmers : 32 positieve stemmen.

66. Octroi d'un subside à l'association C.Q.F.D - Organisation de la 3ème édition de Bruxelles Babel-le.
Toekenning aan de vereniging C.Q.F.D. van een subsidie - Organisatie van de derde uitgave van Brussel Babel-le.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

32 votants : 32 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

32 stemmers : 32 positieve stemmen.

67. Octroi d'un subside à l'Ecole de Formation des Jeunes de Molenbeek-Saint-Jean.
Toekenning van een subsidie aan de « Ecole de Formation des Jeunes » van Sint-Jans- Molenbeek.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

32 votants : 29 votes positifs, 3 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

32 stemmers : 29 positieve stemmen, 3 onthoudingen.

68. Octroi d'une subvention à l'Association Gsara - Projet : "Radio Zéro un échange Montréal/Molenbeek autour de la radio".
Toekenning van een subsidie aan de Vereniging Gsara - Project: "Radio Zéro un échange Montréal/Molenbeek autour de la radio".

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

32 votants : 32 votes positifs.

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

69. Octroi d'un subside exceptionnel à l'asb Itinéraire et Dialogue pour l'organisation d'un jeu de piste du 21 septembre 2014.

Toekenning van een buitengewone subsidie aan vzw "Itinéraire et Dialogue" voor haar zoekspel van 21 september 2014.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

32 votants : 32 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

32 stemmers : 32 positieve stemmen.

M. le Président :

Et maintenant, nous allons aborder les interpellations. Donc si vous me permettez de changer mes fardes.

70. Interpellation introduite par Monsieur Rekik relative à l'occupation de sans-papiers et de réfugiés au Boulevard Léopold II.

Interpellatie ingediend door Meneer Rekik betreffende de bezetting van de mensen zonder papieren en vluchtelingen in Leopold II Laan.

M. le Président :

Nous commençons avec le point 70, qui est l'interpellation qui a été introduite par Monsieur Rekik relative à l'occupation de sans-papiers et de réfugiés au Boulevard Léopold II.

Monsieur Rekik, vous avez la parole.

M. Rekik :

Monsieur le Président, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Mesdames et Messieurs les Conseillers, vous savez, des hommes, des femmes, et des enfants ont trouvé refuge dans un immeuble inoccupé, situé à Molenbeek-Saint-Jean, boulevard Léopold II. Des êtres humains, comme nous ici dans ce Conseil, qui ont juste l'espoir d'une vie décente. Venant de la pauvreté, la misère, la guerre ou encore la répression politique ou religieuse, ces femmes et ces hommes sont malheureusement à ce jour considérés comme n'étant pas les bienvenues dans notre pays.

Des êtres humains qui aspirent juste à la liberté, à la sécurité, à la paix et à la dignité. Alors, la triste politique d'asile étant ce qu'elle est, je ne tiens pas ici à blâmer les autorités communales, qui jusqu'à ce jour ont fait preuve de respect qui est de considération à l'égard des réfugiés du boulevard Léopold II. Je tiens d'abord à saluer et à féliciter le CPAS de Molenbeek et ses équipes pour son aide et pour son action directe sur le terrain. Je salue l'attention particulière qui a été portée par Monsieur l'Echevin Majoros, ainsi que toutes les personnes qui ont prêté un minimum d'attention à la situation sur place.

En ce qui concerne le CPAS, grâce à l'aide médicale et la livraison des vivres, vous contribuez à apporter de l'aide à des êtres humains portant les cicatrices de l'injustice sociale.

Alors, connaissant bien les lieux, le bâtiment en question, connaissant bien l'organisation interne, d'ailleurs certains vont nous rejoindre ici dans quelques minutes. Suite à quelques visites, je peux vous garantir qu'il s'agit des personnes correctes, contrairement à ce que certains imaginent. Ce sont des femmes, des hommes et des jeunes faisant preuve de respect à l'égard de notre pays et la société. Ils ne sont en aucun cas comme certains l'imaginent : des criminels, des voleurs. Il s'agit des personnes respectueuses qui ne constituent aucun danger pour la société.

Imaginez un instant leur parcours. Prenez juste un instant et imaginez leur parcours. Certains ont tout perdu, tout vendu. Ils ont tout quitté, famille, enfants, proches, souvent au péril de leur vie. Un périple qui les mène finalement sur le seuil de notre Commune. Leurs histoires touchantes, leur pugnacité et courage exemplaire méritent tout notre respect et surtout notre attention. Malheureusement, le désespoir et la détresse ont conduit certains vers une grève de la faim, qui risque de les entraîner vers la mort. Cet acte ultime vise à faire réagir les autorités qui pourraient permettre à ces êtres humains sans papiers d'être des citoyens à part entière avec un titre de séjour valable.

Malheureusement, l'égoïsme, l'aveuglement et la déshumanisation n'offrent plus aucun espoir pour pouvoir vivre dignement. Une procédure visant l'expulsion de ces personnes est en cours, en discussion. Aucune décision n'a été prise jusqu'à ce jour, mais il est bien clair qu'à un moment ou l'autre, ces personnes devront quitter ce bâtiment.

D'après les dernières informations, aucun ordre d'expulsion n'est à l'ordre du jour. Ce soir, nous souhaitons savoir dans quelle mesure les autorités communales sont concernées, et quelles sont les dispositions particulières prises à ce jour. Si une expulsion forcée doit avoir lieu, dans quelle mesure la responsabilité de la Bourgmestre, chef de la Police, est engagée ? En cas d'expulsion, avez-vous prévu un plan d'accueil d'urgence ? Et quelles sont les marges de manœuvres possibles et espaces d'accueil prévus ? Est-ce qu'une solution d'accueil peut être proposée via les services en charge du Logement ?

Ce qui est important : de nombreux dispositifs communaux ou paracommunaux pourraient venir en aide à ces personnes et leur offrir leurs expériences pour ces êtres victimes de la pauvreté et du désespoir.

Pour conclure : quels sont les outils d'aide, existant au sein de la Commune qui peuvent être proposés ? Est-il possible de proposer aux résidents de l'immeuble un ticket qui leur permet d'avoir un repas par jour dans les restaurants sociaux de la Commune ? Aussi, est-ce que ces personnes pourraient avoir accès aux douches de la Commune ? Est-il possible de permettre aux enfants résidents de bénéficier des structures éducatives ou culturelles destinées aux enfants de la Commune ?

Outre l'assistance médicale et le CPAS, quelle est la marge de manœuvre du CPAS molenbeekois, face à une pareille situation ?

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je cède la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais d'abord commencer aussi en félicitant les services du CPAS pour l'aide qu'ils fournissent et le soutien. Je pense que c'est vraiment important et donc, mon intervention va entre-autres sur les conséquences de l'expulsion. Parce que si je ne me trompe pas – pour pouvoir bénéficier de certaines aides – les gens doivent avoir un toit, une résidence, et donc la conséquence d'une expulsion n'est pas simplement que les gens vont quitter la maison, mais que les gens vont quitter les fichiers, les dossiers et donc ils vont disparaître du radar du CPAS. Cela veut dire que le peu d'aide qu'ils reçoivent encore, risque de disparaître complètement. Je voudrais également insister à ce qu'on prévoie une option pour qu'on puisse au moins garantir une résidence, permettant à ces gens à continuer de bénéficier au moins d'un strict minimum. Pourquoi ? Parce que j'ai pu collaborer avec certaines personnes là-bas, ce sont des personnes engagées et pas simplement pour leur cause. Elles ont à plusieurs reprises montré de la solidarité avec d'autres causes, donc ce sont des citoyens et des citoyennes à part entière, je trouve, ils méritent vraiment pas seulement notre soutien, mais aussi notre estime, et donc, je voudrais en fait faire appel au Conseil, ou un rappel peut-être, qu'on serait étonnés à quel point on est proches parfois des gens qui sont très proches ou très près d'une situation pareille, qui risquent d'être expulsés de leur résidence ou de leur maison, et qu'on ne dirait pas au premier abord, mais ce gens risquent beaucoup. Ça me touche vraiment personnellement, je pense aussi que pour la jeunesse de la commune, cela est un point important que chaque enfant ait un toit et du soutien.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je passe la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président. Je vais être très brève, parce que l'interpellation était quand même assez complète. Je me suis aussi rendue sur place. Effectivement, je sais que la Commune est déjà intervenue. Je voudrais simplement insister sur le point de cartes médicales qui sont octroyées pour certaines personnes pour une durée d'un mois, voire jusque trois mois. J'ai rencontré une femme qui est enceinte et à terme bientôt. Pour des cas particuliers, est-ce qu'il est possible que ces cartes médicales soient de plus longue durée ? Notamment pour des personnes qui sont en situation pareilles, des femmes enceintes, des enfants ?

Et une dernière chose : c'est peut-être important que pour tous les conseillers, au moins pour ceux qui ont la possibilité, d'aller sur place, parce que quand on est sur place, quelle que soit la décision qui soit prise, qui n'est pas toujours de notre volonté, on est limités. Mais c'est quand même important d'aller à la rencontre de ces gens-là, de pouvoir entendre leurs récits, de savoir que parmi eux, il y a des femmes et des hommes qui sont en Belgique depuis une quinzaine d'années, qui ont contribué un moment donné au développement socio-économique de la Belgique et que pour une raison, ils se sont retrouvés sans aucun droit. Je crois que ça permet aussi de pouvoir faire tomber certains préjugés que nous avons par rapport à cette problématique des sans-papiers. Moi, j'encourage vraiment pour celles et ceux qui ont le temps, mais c'est aussi un devoir en tant que conseiller communal de s'intéresser à toutes les problématiques, donc j'encourage chacun et chacune de se rendre sur place.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Madame la Bourgmestre, vous avez la parole.

Mme la Bourgmestre :

En effet, depuis fin juin, le bâtiment situé au 188 C, boulevard Léopold II est occupé par un groupe de personnes qu'on appelle des sans-papiers. Le nombre varie entre 150 et 200 personnes. Ce bâtiment est un ancien home qui est composé d'une trentaine de petits appartements une chambre et qui appartient à un propriétaire privé. Ce bâtiment est vide depuis décembre 2012 et d'ailleurs, la Cellule du Logement avait adressé plusieurs courriers au propriétaire, enregistré au cadastre, pour inciter à mettre fin à cette inoccupation et à développer un projet. Malheureusement, aucune réponse n'est venue de sa part et d'ailleurs, le service s'apprêtait à taxer ce bâtiment vide, avant qu'il ne fût occupé à la fin du mois de juin. Dès le départ, des représentants de la Commune se sont rendus sur place. L'Echevin du logement, vous vous l'avez cité, mais également mon chef de cabinet, le commissaire de police de Molenbeek-Saint-Jean, des agents de quartier, des agents de la Cellule du Logement, des médecins du CPAS. Et toutes ces personnes ont pu accéder aux lieux.

Depuis lors, la situation est régulièrement monitorée par les services compétents qui ont pu, à chaque fois, visiter librement le bâtiment. Ces différentes visites, dont la dernière a d'ailleurs eu lieu ce mardi 25 novembre, ont été plutôt rassurantes. En effet, le bâtiment est stable, en bon état. L'électricité fonctionne, des détecteurs incendie sont présents. Des lances à incendie à tous les étages permettent de fournir de l'eau et un minimum d'hygiène pour les occupants et leurs lieux, et un escalier de secours permet l'évacuation si nécessaire. Les occupants ont organisé leur vie sur place. Ils ont même adopté un règlement d'ordre intérieur et d'accès au bâtiment avec un contrôle à l'entrée 24 heures sur 24 de personnes qui ont mis un gilet jaune, et ce, afin d'éviter que le bâtiment puisse être investi par les tous venants, et donc, tout est mis – si j'ose dire – en place pour que la vie puisse s'organiser dans des conditions décentes de manière correcte.

En ce qui concerne l'évacuation des déchets, le nettoyage, jusqu'à présent, les occupants sont vigilants à faire en sorte qu'il n'y ait pas d'impact sur le quartier et qu'on ne puisse se plaindre des nuisances. Le rapport médical que nous avons reçu du médecin du CPAS, indique que des cas de maladie contagieuses rencontrées sont rares et peu dangereuses, que globalement, la situation médicale des personnes qui ont été consultées est bonne. Et ceux, dont l'état de santé nécessite un traitement, sont dans la mesure de possibilités, pris en charge soit par le CPAS, s'ils entrent dans les critères de l'aide médicale urgente, soit par Fedasil.

Donc, depuis lors, il y a cette grève de la faim qui met en péril la santé de certains de ces occupants.

Alors, vous avez parlé de l'intervention du CPAS et, en effet, le CPAS s'est très rapidement investi et donc, il y a évidemment – comme vous l'avez signalé – de l'aide urgente qui a été donnée à ceux qui peuvent l'obtenir, et la question a été posée de savoir si elle pouvait être donnée pour une plus longue période. Je pense que c'est toujours pour une période déterminée, mais je propose, sauf si Monsieur Vandenhove souhaite intervenir, que des réponses soient données par le Président du CPAS qui siège dans cette assemblée.

Il y a eu des distributions de couvertures. Des douches sont mises à la disposition des femmes et des enfants, au relais qui, vous le savez, est la maison d'accueil du CPAS. Et un vaccin antigrippe a été également promulgué pour les personnes les plus vulnérables.

En été, une proposition était faite d'accueillir des enfants, notamment, en animation, et ce, en partenariat avec notre association de quartier Bonnevie, mais cette proposition n'a pas reçu de réponse. En tout cas, il n'y a pas eu d'enfant qui s'est présenté.

Je vous dirais donc, comme on a souligné, il y a aujourd'hui des personnes qui font la grève de la faim, et ces personnes sont visitées régulièrement par des médecins. Ainsi donc, il ressort qu'à ce stade, il n'y a aucun élément en termes de sécurité, d'hygiène ou de salubrité, ne justifierait un arrêté mettant un terme à cette situation. Nous constatons d'ailleurs que les bâtiments, d'une façon générale, qui sont vidés par les propriétaires, sont aujourd'hui squattés relativement rapidement, et évidemment, nous aurions souhaité que le propriétaire prenne ses responsabilités, et qu'il s'adresse, qu'il y ait un contact avec ces personnes, ces interlocuteurs. Ils ont été clairement identifiés, mais on n'a jamais eu des contacts clairs avec ces propriétaires. En tout cas, il semblerait que le propriétaire n'a jamais souhaité développer des contacts – si ce n'est via le juge de paix – avec les occupants. Il s'agit, vous le savez bien, d'un bien qui n'appartient pas à la Commune, et donc voilà, c'est un conflit juridique d'occupation entre un propriétaire et des occupants.

Donc, comme vous l'avez dit aussi, le propriétaire tente devant le juge de paix, d'obtenir l'expulsion, qu'on puisse procéder à l'expulsion de ces personnes. Et donc, à l'heure actuelle, le dossier est inscrit au rôle, et c'est une situation – à mon sens – qui va perdurer un certain temps. Mais évidemment, si le propriétaire parvenait à ses fins, s'il obtenait en finalité une décision exécutoire de justice, s'il obtenait donc l'expulsion des occupants, il est évident ; et ça a déjà été le cas dans d'autres circonstances, que l'autorité administrative de la police n'a pas d'autre choix que d'exécuter un jugement et évidemment, je le reconnais, ce sont des situations qui sont extrêmement délicates à gérer. Et d'ailleurs, Molenbeek a déjà connu ce type de situations. Moi, je n'ai pas encore eu l'occasion, comme chef, comme autorité administrative de la police, à connaître ce type de situation, mais mon prédécesseur en a connu. Il y a également d'autres bourgmestres, je pense notamment au bourgmestre de Saint-Josse, qui était également confronté à ce type de situation.

Moi, je ne peux vous en dire de plus aujourd'hui, mais évidemment, le souhait de la Commune, est que le dialogue soit maintenu pour voir avec l'ensemble des intervenants, as seulement des intervenants communaux, mais également des intervenants au niveau régional, pour faire en sorte qu'il y ait un lien, qu'il y ait évidemment un contact social, des contacts sociaux, qui soient maintenus et qui puissent aider à la situation de chacun des ménages qui occupent ce bâtiment.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je cède brièvement la parole à Monsieur Vandenhove, le Président du CPAS, qui souhaitait apporter une précision.

M. Vandenhove :

Je n'ai pas grand-chose à rajouter à tout ce qui a été dit, simplement je voudrais préciser quelque chose. Quand on parle du médecin du CPAS, il n'y a pas de médecin du CPAS, mais il y a un médecin qui à titre bénévole est intervenu sur place et est en contact permanent avec les services du CPAS. Je trouve que c'est un geste qu'il faut reconnaître,

mais donc, c'est bien un médecin qui fait ça à titre bénévole. Je voulais corriger ça et remercier cette personne ce soir, parce que je crois que c'est un geste important qu'il faut reconnaître.

Par rapport aux cartes médicales, il y a une législation, mais évidemment, en cas d'urgence pour des situations pareilles, ces cas sont traités en priorités par le service d'aide médicale urgente et les cartes sont reconduites, mais on ne peut pas octroyer des cartes au-delà de trois mois. Mais bon, les gens sont traités par ordre de priorité en fonction de l'urgence de leur situation, et donc, s'il faut prolonger la carte d'une personne, elle sera prolongée automatiquement. Mais il faut, administrativement, faire des cartes de 3 mois.

M. le Président :

Merci Monsieur Vandenhove.

Monsieur Rekik, vous avez la parole.

M. Rekik :

Je remercie Madame la Bourgmestre pour son intervention. Je souhaite quand même avoir une ou deux précisions. Je n'ai toujours pas de réponse quant aux marges de manœuvre possible concrète dans le cadre où on se retrouve dans une situation où ils doivent être mis dehors. Donc s'il y a une décision de justice, on ne sera pas dans une certitude absolue qu'ils puissent continuer de bénéficier de cet espace. Il y a une série d'éléments qui peuvent faire que vous serez contrainte à donner une expulsion, que ce soit décision de justice ou drame. Maintenant, avez-vous prévu un plan d'accueil d'urgence ? Y-a-t-il des marges de manœuvres ? Ici, nous avons notre Echevin du logement en charge qui est très appliqué dans le dossier, y-a-t-il des solutions possibles ? C'est ce que je souhaiterais savoir.

Aussi, en ce qui concerne les repas, nous avons donc des restaurants sociaux, y-a-t-il une possibilité qui permettrait d'offrir à ces personnes de pouvoir obtenir un ticket pour aller à ces restaurants sociaux ?

Et puis, tout autre chose, une précision, loin de toute utopie, vous savez que votre formation politique est de manœuvre dans le gouvernement fédéral. Quelle est votre marge de manœuvre pour ce dossier, pour pouvoir, ne fût-ce qu'un titre de séjour pour ces gens ?

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Madame la Bourgmestre, souhaitez-vous apporter une précision complémentaire ?

Mme la Bourgmestre :

Évidemment, si un certain moment le bâtiment doit être vidé de ces occupants, des possibilités de relogements temporaires dans les limites des lois et des règlements, seront envisagées par la Commune, mais également comme je l'ai déjà souligné, il n'y a que la Commune qui doit s'occuper de ce type de situation, il y a également d'autres organismes qui ont toute la compétence pour le faire. Donc, on verra à ce moment-là. Je peux vous dire

qu'aujourd'hui, à l'heure actuelle, il n'y a pas de logements temporaires qui sont rapidement mis à disposition pour ce type de situation.

Voilà, je n'ai pas d'autres informations à vous apporter sur ce dossier.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre. L'incident est clos. Nous passons au point suivant.

**71. Interpellation déposée par Monsieur Van Damme relative aux jardins d'enfants.
Interpellatie ingediend door Mijnheer Van Damme betreffende de speeltuintjes.**

M. le Président :

Le point est reporté à la prochaine réunion, à la demande de Monsieur Van Damme.

**72. Motion introduite par Monsieur Berckmans relative au monument commémoratif de la première guerre mondiale situé dans le stade Edmond Machtens.
Motie ingediend door Mijnheer Berckmans betreffende het monument, in het Edmond Machtensstadion, ter nagedachtenis van de Wereldoorlog I.**

M. le Président :

Meneer Berckmans, u heeft het woord.

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter.

Bij de ingang van het gemeentelijk Edmond Machtensstadion, staat een monument ter nagedachtenis van de mannen die tijdens de eerste wereldoorlog voor het vaderland zijn gesneuveld. Dit monument is het enige overblijfsel van het eerste Molenbeekse omnisportstadion dat in 1992 werd ingewijd. Het monument is vuil en niet onderhouden. Het is niet goed om monumenten niet te onderhouden enzovoorts. Maar het is nog erger wanneer het monumenten betreft die zijn opgericht ter nagedachtenis van mensen die hun leven hebben gegeven voor het vaderland of voor een andere nobele doelstelling. Het is nog veel erger dat dit monument voor de Daringmen er juist dit jaar verwaarloosd bijstaat. Dit jaar waarin overal in het land de herdenkingen voor 100 jaar Grote Oorlog plaatsvinden.

Daarbij komt dat dit monument ter nagedachtenis van de gesneuvelde daringmen tegelijkertijd een herinnering is aan de Daringmen waarvan de geschiedenis onlosmakelijk verbonden is met de gemeente Molenbeek. Gelet op hetgeen voorafgaat, stel ik voor in mijn motie beslissingen te nemen. Artikel 1: de gemeente zal zo snel mogelijk het nodige doen om dit monument in het Edmond Machtensstadion te poetsen zodanig het opnieuw zijn waardigheid terugkrijgt. Artikel 2: De gemeente zal het monument op regelmatige basis poetsen en onderhouden. En dan Artikel 3 : de gemeente zal nog tijdens het jaar 2014 aan het monument een plechtigheid organiseren ter nagedachtenis van de tijdens de eerste wereldoorlog gesneuvelde Daringmen.

Un petit résumé en français : il y a un monument à l'entrée du stade Edmond Machtens qui a été construit en commémoration de Daringmen durant la première guerre mondiale. Le statut est en mauvais état. Ce n'est pas bien de ne pas entretenir les statuts, en plus l'histoire du Daring est une histoire qui est liée avec la commune. Donc de ce qui

précède, je propose de mettre au vote au Conseil communal : Article 1 : la Commune fera le plus vite possible le nécessaire pour mettre ce statut dans un état propre digne du mot monument. Article 2 : la commune entretiendra le monument sur une base régulière. Article 3 : la commune organisera encore cette année, qui est l'année de 100 ans de la commémoration de la première guerre mondiale, un événement officiel pour commémorer les Daringmen qui ont décédé pour la patrie pendant la première guerre mondiale.

Je vous remercie. Dank u.

Dhr. De Voorzitter :

Dank u Meneer Berckmans.

Monsieur Ikazban, vous avez la parole.

M. Ikazban :

Je ne vais pas être très long. D'abord, je veux remercier Monsieur Berckmans pour sa motion et ce rappel. Effectivement, il parle d'un monument qui n'est peut-être pas connu par tout le monde, mais il y a certainement beaucoup d'autres dans la Commune. Je me demande si on ne pourrait pas rajouter à sa proposition de motion un élément qui préciserait et qui demanderait au Collège éventuellement d'organiser un parcours de la mémoire à Molenbeek-Saint-Jean. Un parcours de la mémoire avec de différents monuments, pas que pour la première guerre mondiale, mais aussi la deuxième et tout ce qui a à faire avec la résistance, parce qu'il y a aussi d'autres éléments qui peuvent faire office de monuments dans cette commune et qui ne peuvent également rassembler les gens. Et je pense que c'est qui est important, c'est d'avoir des commémoration où on commémore l'histoire, mais également des commémoration qui permettent aux gens de pouvoir continuer à pouvoir vivre en paix en harmonie et tout en se respectant. Je pense que c'est un monument qui est important. Je suis d'accord avec la motion qui est présentée par Monsieur Berckmans. J'y rajouterai simplement cet élément-là, de suggérer au Collège, pourquoi pas essayer d'organiser dans la mesure du possible, de petits parcours de la mémoire comme ça se fait parfois ailleurs ou qui reprendraient différents endroits dans la Commune. Parce que chaque endroit a évidemment, une histoire.

Voilà, Monsieur le Président, je ne voulais pas être plus long.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Monsieur Léonard, vous avez la parole.

M. Léonard :

Nous soutenons la motion, avec une proposition de changement, c'est-à-dire, je ne sais pas si l'article 3 qui demande une cérémonie d'ici à la fin de l'année est encore tout à fait réaliste. Et nous proposons de dire plutôt quelque chose comme la commune veillera à inclure le monument dans des cérémonies encore à venir concernant la guerre de 14-18.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Ik geef het woord aan Meneer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Voor artikel 3, geen probleem, in de veronderstelling dat we ervan uitgaan dat er toch nog iets zal worden georganiseerd. Pas de problème pour le changement de l'article 3, je fais confiance au fait que quelque chose sera organisé, même si ce n'est pas cette année.

Wat betreft het bijkomende artikel: mijn motie was specifiek op het monument gericht. Maar ik sta ervoor open en ik vind het een interessante suggestie. Donc, l'article 4 proposé par Monsieur Ikazban, suite à cette année 2014, les 100 ans, le statut, etc, moi j'avais visé ma motion particulièrement sur le statut, mais je suis ouvert à cette proposition et je trouve ça d'ailleurs une piste intéressante, parce qu'effectivement, à Molenbeek, il n'y a pas mal d'endroits et aussi des personnalités qui sont liés à ces deux événements, ces deux grandes guerres, et je crois que l'idée est encore plus bonne, dans le sens que si un parcours sera fait, comme Madame Goris a déjà pris l'initiative, cela permettrait aussi aux générations suivantes de se mémoriser de certaines choses qui se sont passées avant.

Dank u. Merci.

M. le Président :

Dank u Meneer Berckmans.

Je cède la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

En effet, chers collègues, la Commune a évidemment et particulièrement attaché la préservation de son patrimoine et, en particulier, les monuments honorant nos anciens Molenbeekois. Ainsi, comme vous l'avez souligné, ce patrimoine contribue aux droits de mémoire qui prend un écho tout particulier en cette période de commémoration du déclenchement de cette première guerre mondiale. Le monument que vous évoquez, nécessite un travail de rénovation et d'entretien, bien que la structure soit toujours dans un état correct. Il a été demandé aux services des travaux publics de procéder au nettoyage de la statue avec des moyens de gommages appropriés, et vous voyez que votre demande a eu un effet tout à fait positif, puisque la statue a été nettoyée, mais également on a assuré les plantations autour de la statue et donc, aujourd'hui, elle est mise en valeur sur le stade Edmond Machtens.

Alors, si l'intervention d'une société spécialisée serait nécessaire, évidemment un marché peut être lancé, mais comme on vous l'a dit, ce marché ne pourrait être fait qu'en cadre du budget 2015.

Donc, un entretien régulier de ce monument sera assuré afin d'en prévenir la dégradation, mais la Commune a également procédé à la restauration, à la rénovation d'autres monuments à l'occasion de la commémoration de la guerre 14-18, puisque l'année passée le service des travaux publics a restauré le monument du square des Libérateurs. Et cette année ils ont également restauré le monument qui est consacré aux combattants de la guerre 14-18, mais aussi de la guerre 40-45 au cimetière communal.

L'Echevine du Tourisme pourra me compléter, mais évidemment il y a des initiatives qui ont été prises par la Commune dans le cadre des commémorations en lien avec la

guerre 14-18. Je vais vous en citer quelques-unes, puisque nous avons eu le samedi 27 septembre une promenade guidée « souvenir de la Grande guerre à Molenbeek ». Le samedi 15 novembre, il y a eu une conférence ici, au château de Karreveld, qui s'appelait « page d'auteur et chanson de la Grande guerre », à savoir ce qui écrivait le contemporain à l'époque de la première guerre mondiale et donc, il y avait véritablement tout un après-midi consacré à la lecture notamment des lettres qui avaient été adressées par les soldats à leurs familles. Il y avait aussi la reprise des répertoires de chansons pendant la guerre 14-18. Le mercredi 19 novembre, nous avons eu un cinéclub ici au château de Karreveld, avec le film « Un long week-end des fiançailles », c'est une projection qui a été suivie d'un débat à l'occasion du centenaire de la Grande guerre, et nous avons eu vendredi passé aussi la projection du film « Maudit sur la guerre, Molenbeek, Machin », qui était suivie d'une conférence sur la vie des Molenbeekois dans la tournante de la guerre.

Donc, nous avons organisé toute une série d'activités sur le territoire de notre Commune en lien avec le passé de Molenbeek, en lien avec ses citoyens, et également, le cercle d'histoires de Molenbeek qui a également consacré son journal sur cette guerre à Molenbeek-Saint-Jean.

Voilà, je voulais vous apporter ces précisions, mais évidemment cette motion que vous avez déposée, ne peut que recueillir l'approbation du Collège de Molenbeek.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je cède la parole à Madame Goris.

Mme l'Échevine Goris :

Il y a tout ce que Madame la Bourgmestre vient de dire, il y a aussi l'exposition de Molenbeek qui a été faite lors des journées du patrimoine, qui revenait sur des visages hommes et femmes molenbeekois, des visages marquants de la guerre.

Concernant les parcours, vous savez que nous avons déjà assorti toute une série de parcours, entre autres un parcours historique, il y a aussi des parcours verts, des parcours pour les familles, etc, mais pourquoi pas un parcours traçant toute l'histoire reprenant ces événements cruciaux. Donc, oui, j'ai bien entendu, c'est une bonne idée.

M. le Président :

Merci Madame Goris.

Meneer Berckmans, u heeft het woord, voordat we naar de stemming gaan.

Dhr. Berckmans :

Ik dank Mevrouw de Burgemeester en Mevrouw de Schepen voor de antwoorden. Ik dank ook de collega's, Meneer Ikazban en Meneer Léonard, voor de aanvullingen en de verrijking van de motie.

Je tiens à remercier Madame la Bourgmestre et Madame l'Échevine pour les réponses. Je voulais remercier aussi Monsieur Léonard et Monsieur Ikazban pour leurs propositions respectives des changements de l'article 3 et le rajout de l'article 4.

Avant de voter, j'ai une question : je suis donc ouvert pour la modification de l'article 3 et le rajout de l'article 4. Est-ce que les autres chefs de groupe ou les autres formations politiques doivent en parler ?

M. le Président :

Je commence d'abord par l'article 3, je le prends en néerlandais. Donc : « De gemeente zal aan het monument plechtigheden organiseren ter nagedachtenis van de tijdens Wereldoorlog I en II gesneuvelde Daringmen. » Is het goed voor u als het op deze manier veranderd wordt? We zullen dan de vertaling op dezelfde manier oplossen.

Pour l'article 4, Monsieur Ikazban, vous pouvez lire votre phrase.

M. Ikazban :

Je voulais simplement rajouter un article 4 en demandant à la commune de Molenbeek d'organiser un parcours de la mémoire qui reprendra les différents lieux historiquement liés aux guerres et aux conflits.

M. le Président :

Pour article 4, je mettrais : « Organiser un parcours de la mémoire reprenant les différents lieux témoins des deux guerres ».

Cela vous convient ?

Meneer Berckmans, gaar u ermee akkoord? Ja, ok.

Peut-on approuver le point ? Tout le monde est pour. Merci.

Le Conseil approuve le projet de délibération, moyennant les amendements déposés par Monsieur Léonard (modification de l'article 3) et Monsieur Ikazban (ajout de l'article 4) et adoptés à l'unanimité.

32 votants : 32 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed, mits de amendementen voorgesteld door Meneer Léonard (wijziging van artikel 3) en Meneer Ikazban (toevoegen van artikel 4) en aanvaard met unanimiteit.

32 stemmers : 32 positieve stemmen.

Dhr. Berckmans :

Ik geef het woord aan Meneer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Ik dank mijn collega's voor de verrijking van de motie en de goedkeuring ervan.

Dank u.

Dhr. De Voorzitter :

Dank u, Meneer Berckmans.

Nous passons au point 73.

73. Motion introduite par Monsieur Ikazban relative à la reconnaissance formelle de la Palestine.

Motie ingediend door Meneer Ikazban betreffende de formele erkenning van Palestina.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous avez la parole.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Comme vous l'avez dit, c'est une motion qui a été introduite par mon groupe, mais évidemment, c'est une motion qui ne doit pas être portée par un seul groupe. Cette motion a la prétention d'être portée par l'ensemble des groupes démocratique de ce Conseil communal. J'espère que ce n'est pas pour ça que vous rigolez, mais je crois qu'ici, il faut vraiment parler d'une motion de principe, mais si une grande partie de la motion n'est pas de la compétence communale, il y a quand même un lien avec la Commune. Et nous espérons qu'au-delà de la symbolique, il y a aussi un geste fort qui pourrait poser ce soir à cette motion, et je me rappelle, portée par l'ensemble du Conseil communal. C'est ça qui est important.

Le conflit au Proche-Orient dure maintenant depuis plusieurs décennies, les relations internationales, la stabilité de cette région voisine de l'Europe, mais surtout des populations palestinienne et israélienne. Trop de sang a coulé dans ce conflit. La Belgique a toujours été l'adepte d'une approche respectueuse des lois internationales. Dans ce cas, se doit d'exiger de l'ensemble des partis qu'ils respectent les lois internationales. C'est en ce sens qu'il revient de condamner des actes de violence, perpétrés par des partis, ainsi que la poursuite de la politique de colonisation.

Seule la reprise urgente et effective des négociations mèneront à parvenir à une solution fondée sur la coexistence de deux états avec l'État d'Israël et l'État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant, souverain, et viable. Vivant côte à côte dans la paix et la sécurité pour tous. Il faut constituer une solution à long terme. La présente motion entend formuler soutenir une demande précise, spécifique. Un geste diplomatique que la Belgique peut formellement poser, à savoir la reconnaissance de l'État Palestinien à part entière, au-delà du statut politique particulier déjà reconnu de l'autorité palestinienne par notre pays.

Cette proposition de motion d'inscrit dans une dynamique des récentes initiatives parlementaires de plusieurs pays européens.

Le 13 octobre 2014, la Chambre Britannique des Communes adopta une motion, appela au gouvernement Britannique à reconnaître un État palestinien au côté de l'État d'Israël. Comme une contribution pour assurer une solution de négociation consacrant deux États.

Cette motion était d'ailleurs soutenue par 300 personnalités israéliennes prestigieuses, qui ont signé une lettre demandant aux députés britanniques de voter en faveur de la reconnaissance de l'État palestinien.

Le 30 octobre 2014, le gouvernement Suédois adopta un décret par lequel la Suède reconnaît l'état de Palestine.

Des initiatives et des cas similaires sont également en cours au sein de plusieurs parlements et/ou de gouvernements européens.

Par adoption de cette motion, notre Conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean soutiendra la Belgique dans cette dynamique et marquera un geste fort et positif dans la solution des conflits israélo-palestinien, fondée sur la coexistence pacifique de deux États.

La Commune de Molenbeek a déjà été très active par le passé, en participant activement et concrètement depuis 2003, à l'accueil d'enfants palestiniens durant l'été. En organisant à la maison des cultures et de cohésion sociale « les 24 heures » pour la Palestine.

Je confirme ainsi ce rôle positif en faveur de la paix et de l'équité dans ce processus de paix qui n'a toujours pas abouti et dont l'absence de solution structurelle à deux États est à l'origine de tensions, de souffrances humaines et de déstabilisation régionale et mondiale.

Considérant que le 15 novembre 1988, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a proclamé à Alger l'indépendance de la Palestine et reconnu l'Etat d'Israël dans ses frontières de 1967 ;

Considérant que dans la résolution 43/177 du 15 décembre 1988, l'assemblée générale des Nations Unies a pris acte de la proclamation de l'Etat palestinien par le Conseil National Palestinien le 15 novembre 1988 décidant que le terme de Palestine serait utilisé au sein des Nations Unies ;

Considérant le vote positif émis par la Belgique le 31 octobre 2011 lors de l'acquisition par la délégation palestinienne du statut de mission permanente d'observation à l'UNESCO, le 29 novembre 2012 lorsque l'autorité palestinienne a été admise en tant qu'Etat observateur non membre de l'ONU ;

Considérant que conformément aux conclusions du Conseil européen du 8 décembre 2009 portant sur le processus de paix au Proche-Orient, seule la reprise urgente des négociations en vue de parvenir à une solution fondée sur la coexistence de deux États, l'Etat d'Israël et l'Etat de Palestine indépendant et démocratique, d'un seul tenant et viable, coexistant dans la paix et la sécurité, peut constituer une solution durable dans cette région en faveur de la paix et de la stabilité ;

Considérant que la Belgique ne reconnaîtra aucune modification du tracé des frontières d'avant 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, qui n'aurait pas été approuvé par les parties ;

Condamnant fermement tout recours à la force et toute atteinte au droit international par l'ensemble des parties prenantes à ce conflit régional ;

Considérant que la Chambre britannique des Communes a adopté le 13 octobre 2014 une motion demandant au gouvernement britannique de reconnaître l'Etat de Palestine ;

Considérant que le gouvernement suédois a reconnu formellement l'Etat de Palestine, et que d'autres États membres de l'Union européenne tels que la France, l'Irlande, en débattent actuellement ;

Considérant que le Congrès des députés, Chambre Basse en Espagne, a adopté ce 18 novembre 2014 à une écrasante majorité une motion appelant le gouvernement espagnol à reconnaître l'Etat palestinien ;

Considérant que les conclusions du Conseil européen du 16 juillet 2014 demandent la mise en œuvre intégrale de la Résolution 1860 de 2009 du Conseil de Sécurité des Nations Unies ;

Considérant que le Conseil européen du 30 août 2014 a conclu que seul un accord définitif reposant sur la coexistence de deux Etats permettant d'assurer une paix et une stabilité durable ;

Considérant, enfin, les déclarations de la Haute-Représentante de l'Union Européenne pour qui l'Etat palestinien devrait exister au terme de ce mandat, même s'il s'agit d'une compétence des Etats membres ;

Considérant l'adoption par le Sénat de Belgique d'une proposition de résolution relative à la reconnaissance de l'Etat palestinien en juillet 2012, considérant l'adoption d'une résolution dans le même sens par le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale en juillet 2011, le Conseil Communal de Molenbeek-Saint-Jean décide (c'est ce qui était proposé dans la motion) :

"Article 1 : de soutenir et de demander à la Chambre des Représentants de Belgique et à ce gouvernement de reconnaître formellement l'Etat de Palestine à côté de l'Etat d'Israël;

Article 2 : de considérer cette reconnaissance comme étant une contribution de la Belgique à la solution fondée sur la coexistence de deux Etats démocratiques et indépendants ayant le droit de vivre en paix et en sécurité, avec des frontières mutuellement reconnues, acceptées et respectées;

Article 3 : de plaider au niveau européen pour que l'ensemble des Etats membres procèdent à cette reconnaissance; (et, enfin)

Article 4 : d'encourager le Collège des Bourgmestre et Echevins à poursuivre la solidarité avec le peuple palestinien et de relancer l'accueil des enfants palestiniens."

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur le Président.

Jamal, je me permets de te tutoyer et de m'adresser directement à toi - je me souviens de ce jour où on était, toi et moi, debout sous la pluie pendant des heures, et tu sais très bien notre attachement à cette cause, la cause du peuple palestinien -, mais malheureusement, notre groupe est un groupe d'intérêt communal et nous avons décidé d'avoir pour discipline de systématiquement nous abstenir sur des motions qui n'ont pas un intérêt direct avec la commune. Quand bien même ce serait une question aussi importante que celle de la reconnaissance de l'Etat palestinien - et là-dessus nous tenons à être clairs - ce sera pour nous un vote systématiquement d'abstention. Peu importe le sujet, s'il n'a pas

un lien direct avec les Molenbeekois, avec la Commune, nous avons fait le choix de nous abstenir sur ces motions-là. Merci Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci.

Nous voterons favorablement pour cette motion. Je voudrais juste déplorer le fait que vous êtes dans l'opposition pour déposer cette motion; je trouve ça dommage parce que selon le premier article, il est de demander à la Chambre des Représentants de soutenir cette initiative; je suis persuadée que ça aurait pu avoir un retentissement beaucoup plus fort si vous étiez au pouvoir au moment où vous avez introduit cette motion !

Nous nous réjouissons quand même de voir que cette motion est déposée aujourd'hui. Il est clair que nous portons cette préoccupation à tous les niveaux de pouvoir. Nous sommes également favorables aux initiatives que vous souligniez dans la motion, comme celle qui est organisée ce soir avec le Divan culturel qui soutient l'asbl hôte qui aide à financer les études universitaires d'un Palestinien.

Pour conclure, j'aurais voulu proposer un article supplémentaire, parce que, il me semble qu'à côté des initiatives qui visent le soutien au peuple palestinien, il est également utile ici au sein de la commune de faire en sorte de raviver le dialogue interculturel et que les communautés se parlent. Je vais réfléchir à la manière de construire l'amendement mais je souhaiterais aussi qu'on puisse mettre à profit cette motion pour insister sur la lutte contre l'antisémitisme et contre toutes les formes de rejet de l'autre.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

Au niveau du *cdH* nous allons soutenir la motion aussi; ça ne pose pas de problème pour nous de faire en sorte que la paix règne partout où c'est nécessaire. Je crois que la paix dans cette région du monde passe par la reconnaissance des Etats, par la reconnaissance des droits des gens à vivre dans un Etat qui es let leur, avec les mêmes droits et devoirs que toute autre personne. Nous insistons aussi sur le respect mutuel. C'est important de souligner qu'on soutient la reconnaissance d'un Etat palestinien à côté d'un Etat israélien, tout le monde a le droit et le devoir de pouvoir vivre du mieux possible l'un à côté de l'autre. J'ai eu personnellement plusieurs fois l'occasion, en 2003 notamment, de participer à l'accueil des enfants palestiniens et ce sont effectivement des choses qu'il faut pouvoir soutenir et développer. Il faut multiplier les contacts, que les gens se parlent, se connaissent. Il est important que les contacts puissent se faire le plus possible. Il faut soutenir ce genre de choses.

M. le Président :

Merci Monsieur Vandenhove.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Avec le *PTB* nous allons soutenir cette motion même si dans certains des considérants nous pensons que la cause du conflit n'est pas assez explicitée; il s'agit clairement d'une situation d'occupation d'une terre. Ceci dit, nous pensons que l'occupation apparaîtra encore plus flagrante au moment où la communauté internationale reconnaîtra l'Etat de Palestine. Je voudrais faire remarquer aussi que même la situation de deux Etats ne va pas, à long terme, contribuer à résoudre le problème tant que le projet de l'Etat d'Israël va dans le sens des propositions qu'on vient de lire dans la presse cette semaine et qui visent à faire de l'Etat d'Israël un Etat uniquement pour le peuple juif; ce qui signifie que des droits nationaux seront seulement accordés aux habitants juifs et des droits citoyens seulement seraient accordés aux autres. Un Etat palestinien viable, même dans les frontières de 1967, à l'intérieur d'Israël, n'est pas susceptible dans ces conditions-là de garantir la paix à long terme. Nous sommes plutôt pour un Etat laïque où tous les gens peuvent vivre ensemble, indépendamment de leurs croyances. La seule façon de le faire est donc d'imaginer un Etat sur tout l'ancien territoire historique de la Palestine.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

Mon intervention sera dans la même direction que celle de Monsieur Lakhroufi. C'est-à-dire que cette motion a cristallisé un sentiment qui est déjà présent depuis le début de la législature; souvent des motions qui n'ont qu'un rapport assez éloigné avec la gestion communale étaient présentées et qui, en réalité, portaient beaucoup plus, voire totalement, sur des questions de politique nationale ou internationale. Nous nous sommes donc dits qu'à l'avenir quand nous aurons le sentiment qu'une motion n'a pas vraiment de rapport avec la politique communale, nous ne participerons pas aux discussions en tant que groupe; il n'y aura pas une prise de position du groupe MR. Simplement, ici, chacun de nos membres votera comme il l'entend.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Merci Monsieur le Président.

Je voudrais simplement signaler que je suis la motion qui est extrêmement complète. La seule chose qui me dérange un petit peu, ce sont deux éléments. Le premier est un élément de politique internationale, avec une demande particulière sur l'établissement de

deux Etats. L'autre demande touchant tout particulièrement la Commune est celle de faire venir des enfants palestiniens, pour faire des activités avec eux et que la Commune les gère, ce que nous avons déjà fait. Mais je trouve que, au niveau de la motion, il y a une partie qui relève de la politique internationale, l'autre est typiquement de la politique communale. Je suis donc un peu étonnée que ces deux éléments soient dans la même motion. C'est une remarque.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le Président.

Je serai dans la même ligne en ce sens que, depuis que je suis capable d'écouter les informations, j'entends que cette région se bat et se bat, et je crois que la haine, c'est un peu comme l'alcool ou autre assuétude, c'est celui qui en souffre qui doit se soigner. Et au niveau international, si nous pouvions faire quelque chose ce serait génial, mais que pouvons-nous faire, nous, les Molenbeekois ? A part de vœux pieux. C'est pour ça que je vais m'abstenir aussi parce qu'il y a trop de sujets au niveau international qu'on pourrait traiter ici, et je crois que ce n'est pas l'endroit. Et j'ai le même problème que celui de Madame Bastin en ce qui concerne l'accueil des enfants au niveau de la commune; ça devrait être traité autrement.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Madame Manzoor.

Mme Manzoor :

Merci Monsieur le Président.

J'ai deux points à soulever. Pour le premier, je ne vais pas répéter ce que mon collègue a déjà dit mais juste rappeler que le 14 octobre 2014 le chef de la diplomatie française, Monsieur Laurent Fabius, a dit - je le cite - "*il faudra reconnaître l'Etat palestinien le moment venu. La question c'est quand et comment ? Et il faut que cette reconnaissance soit utile à un règlement définitif du conflit. Jusqu'à présent, l'idée qui a prévalu c'est que la reconnaissance devait être liée à la négociation; mais si elle ne se produit pas, elle n'aboutit pas, la France doit prendre ses responsabilités*" (fin de citation). Actuellement, plus de 135 pays ont déjà reconnu l'Etat palestinien. Si aujourd'hui la Belgique ne va pas dans ce sens, c'est qu'elle ne veut pas donner une chance à la paix. Mesdames, Messieurs, quand la diplomatie dure inutilement et entraîne la perte de milliers de vies innocentes, alors le bon sens exige de forcer les choses dans un but des plus nobles, à savoir la paix.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Manzoor.

Je donne la parole à Madame Tahar. Madame Manzoor a oublié une phrase...

Mme Manzoor :

Deuxième point, et là je m'adresse à Monsieur Ikazban, je propose de scinder en deux points la motion, car il y a la reconnaissance de l'Etat palestinien et, secundo, l'accueil des enfants palestiniens. Et j'ai peur que le second point n'affecte la prise de décision du premier point, c'est un avis que je vous donne.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Manzoor.

Je donne la parole à Madame Tahar et, désolé de vous avoir interrompue.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Ce n'est pas grave. Effectivement, nous avons signé une motion sur la reconnaissance de l'Etat palestinien et vous comprendrez bien que ce n'est pas ici au sein de ce conseil communal que nous allons solutionner ce conflit qui dure depuis des décennies et qui est assez complexe, mais c'est une démarche certainement très symbolique. Et quand j'entends ici et là certains conseillers communaux dire que nous sommes quelque part impuissants et que nous ne pouvons rien faire, eh bien moi, je réagis, parce qu'on a un pouvoir. Rappelez-vous, déjà hier, nous avons rajouté une condition par rapport aux entreprises que la Commune pourrait sous-traiter lorsqu'elle fait appel à des marchés, en précisant que lesdites entreprises ne doivent pas être en violation avec le droit international; c'est déjà une grande avancée que de pouvoir inclure cette condition dans les mandats ou les conventions que la Commune de Molenbeek-Saint-Jean est amenée à signer avec ces entreprises. Dire qu'on ne sait rien faire, ce n'est pas vrai. Peut-être que cette motion ne passera pas, certains ne voulant pas lier cette question à la Commune sous prétexte qu'il n'y a aucun lien ; je suis désolée, le lien est présent, car aujourd'hui encore il y a une activité qui se déroule avec des étudiants palestiniens. Qu'on le veuille ou non, ce conflit nous impacte quotidiennement, que l'on soit pro-palestinien ou pro-israélien, ça crée des crispations. Et je crois que, quand une commune aussi riche, aussi diversifiée que la commune de Molenbeek-Saint-Jean envoie ce signal - je ne dis pas qu'il va être suivi par le fédéral -, c'est un signal positif qui veut dire que la Commune, les conseillers communaux, la population molenbeekoise soutiennent ce processus de paix qui ne doit pas être qu'un slogan. Il en va aussi du futur de notre coexistence pacifique. Et dire qu'on s'en lave les mains, que ça ne nous concerne pas, permettez-moi de dire franchement, ma très grande déception ce soir !

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Monsieur Ikazban, avant de vous rendre la parole, je vais d'abord la donner à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Sur le fond, je suis tout à fait d'accord avec le groupe Ecolo, comme l'a dit Khadija. Et je me réjouis que ce genre de débat soit possible aujourd'hui. Je me souviens avoir proposé quand j'étais conseillère communale des amendements dans le même genre que ceux de Thierry Deblockère qui n'ont malheureusement pas pu passer ! Voilà, c'était là juste un souvenir du passé...

Simplement, j'avais une petite proposition, Monsieur Ikazban. Dans votre dernière phrase qui concerne l'action qu'on pourrait mener au niveau molenbeekoïse, j'aimerais ajouter deux mots pour pouvoir élargir l'action et dire '*relancer des actions comme l'accueil des enfants palestiniens*', cela pour dire que l'accueil des enfants palestiniens est peut-être une piste, mais il y en a d'autres possibles. Donc, pour ne pas rendre ça exclusif, je propose d'ajouter cette phrase.

Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je remercie tous les collègues qui se sont exprimés et, franchement, je respecte les points de vue de chacune et chacun d'entre vous. Permettez-moi, de répondre à chacun des conseillers qui méritent une réponse. Je voudrais dire d'abord à Madame Evraud que, tout à l'heure, nous avons parlé d'une motion relative au devoir de mémoire, à la guerre, aux atrocités que notre monde a connues. Eh bien, pendant la guerre, il y a certainement des gens comme vous, comme moi, comme l'ensemble des personnes ici, qui se sont demandés ce qu'on peut faire. C'est la guerre, certains étaient près du front, étaient occupés, envahis, d'autres étaient à l'abri. On se pose souvent cette question : que peut-on faire ? Pendant la guerre, face au nazisme, face au fascisme, face à l'occupation, des gens ont pris les armes et se sont battus; il y a des pays qui n'avaient rien à voir avec ce qui se passait en Europe et qui étaient venus ici et qui avaient pris les armes, des Américains, des Anglais et beaucoup d'autres qui ont perdu des enfants - il y a eu même des gens venus d'au-delà de Gibraltar, du Maroc, du Sénégal, du Mali ...Il y a eu des gens qui ont résisté, mais il y a eu aussi des gens qui ont caché des enfants, chacun est intervenu à sa façon ; des courageux, ici, ont caché des enfants juifs notamment, parce qu'il fallait faire quelque chose, même s'ils ne pouvaient pas se battre et qu'ils avaient peur pour leur vie... Verrept De Keyser est justement quelqu'un qui a caché des enfants, et des exemples de ce genre, il y en a beaucoup. Pendant la guerre, il y avait donc des gens qui ont protégé ceux qui souffraient, les ont cachés, leur ont apporté de la solidarité, avec des vivres, des vêtements ou, simplement, en ouvrant leur cœur. C'est vrai qu'on se sent impuissant par rapport à tout ce qu'il se passe dans le monde, par rapport à tous ces conflits... Et quand j'entends que cette motion n'a pas de lien avec la commune ! Mais c'est faux ! Aujourd'hui, dans le monde dans lequel on vit, dans la mondialisation, tout ce qui se passe à l'autre bout du monde a des répercussions là où l'on vit. Et Molenbeek-Saint-Jean a une histoire en lien avec la solidarité, et pas seulement par rapport à ce conflit au Proche-Orient. Madame Turine a fait référence à son action dans l'opposition à l'époque - peut-être qu'elle était moins forte qu'aujourd'hui -, et je

me souviens de Madame Schepmans dans l'opposition qui nous avait demandé de voter une motion pour Liliane Betancourt. On pouvait aussi dire que ça n'avait aucun lien avec Molenbeek, mais il fallait se montrer solidaire pour Betancourt qui était détenue dans la jungle pendant des années et qui a été finalement libérée. Tout le monde se pose la question, en tout cas ce qui est certain, c'est que nous refusons de ne rien faire. Et la plus petite pierre qu'on peut apporter, la moindre poussière, c'est ce qui fera qu'un jour on pourra dire qu'on aura, nous, contribué à une paix possible dans cette région. Je respecte vraiment vos points de vue et je comprends certaines hésitations. Et quand je parle de ce que Molenbeek a déjà fait c'est parce que Molenbeek peut être fier de ça; Molenbeek a déjà accueilli des enfants palestiniens.

Je rappelle que cette motion est une motion pour la reconnaissance d'un droit, ce n'est pas une motion pro-palestinienne, ce n'est pas une motion contre Israël, c'est déjà - si vous lisez - une motion de compromis. Il y a ici certains qui prétendent que la solution à deux Etats n'est pas une solution viable à long terme. Personnellement je considère que ça doit être une étape et que l'idéal est de pouvoir vivre, comme en Belgique, dans le respect des uns et des autres... Mais, il faut bien commencer par le commencement; vous savez, quand les Allemands ont signé leur reddition, la paix a bien commencé à un moment donné, et ça c'est important de le dire et je voudrais le souligner.

Et je voudrais dire à mon ami Youssef, puisque tu m'appelles Jamal, qu'il est encore temps de changer d'avis, parce que je pense sincèrement que tu fais une erreur; il y a un lien avec Molenbeek, avec l'histoire de Molenbeek... Depuis 2001 et, concrètement depuis 2003, Molenbeek a participé avec des communes à des actions de solidarité avec des communes palestiniennes. Je ne vois pas bien pourquoi séparer les deux, comme le demandent certains, parce que j'aimerais bien qu'on relance cette action. Je suis d'accord avec la remarque de Madame Turine; je suis même prêt à rajouter le dialogue interculturel qui, pour moi, est une évidence. J'ai envie de dire à mon ami Youssef que le stade Edmond Machtens où il a ses activités actuellement est un stade qui a accueilli l'équipe nationale palestinienne de football, la première fois qu'elle vient ici en Europe et je crois qu'on peut en être fier. Car pendant deux fois quarante-cinq minutes, les projecteurs étaient sur la Palestine, et je vous assure que c'est un élément important. Ce n'est pas grand-chose pour nous, organisateurs, mais comme reconnaissance, c'est fondamental pour un Etat !

Et pour reprendre les propos de Madame Manzoor qui a repris une citation de Laurent Fabius, je précise qu'il a aussi dit que la reconnaissance d'un Etat n'est pas un passe-droit, c'est un droit. Et c'est de ça qu'il s'agit ce soir, c'est simplement reconnaître un droit. Je rappelle que c'est une motion pour le droit à l'existence d'un Etat, ce n'est pas contre un autre Etat, une autre communauté. Je pense que c'est assez clair.

Je ne voudrais pas rentrer dans certaines polémiques mais je pense, Madame Tamditi, qu'il faut toujours essayer d'agir là où on peut, là où on sait, là où on est, où on a la capacité et la force. Ici, on est au Conseil communal ce soir, on a la possibilité historique de faire ce geste avec cette motion de compromis. Peut-être qu'elle n'est pas parfaite effectivement, elle est complète mais pas parfaite.

Je ne vais pas être très long, Monsieur le Président, je respecte les conseillers communaux et je pense que chacun d'entre eux doit recevoir une réponse.

Madame Bastin, vous vous êtes demandée ce que ça peut rapporter. Vous savez, c'est avec des petits cours d'eau qu'on arrive à faire des fleuves, des fleuves de respect et de tolérance, c'est ce qui peut amener à l'Etat palestinien.

A Monsieur Léonard, je dirai que je retiens la remarque qu'il vient de faire sur les motions qui n'ont pas de lien direct avec la Commune de Molenbeek-Saint-Jean. Ici, il y a un lien. Vous savez, on a connu des événements dramatiques à Bruxelles, pas loin de Molenbeek. Et on a parlé de problèmes liés à l'antisémitisme; eh bien, c'est ce conflit qui vient aussi gangréner une partie de notre vie ici. Dire que ça n'a pas un lien, ça veut dire que vous niez les événements. Aujourd'hui il y a un procès concernant un attentat dans une mosquée; il y a quelque temps, avant les élections, il y a eu le terrible attentat dans le musée juif...Dire que ce qui se passe à l'autre bout du monde, n'a pas de conséquence ici, excusez-moi, vous n'avez pas les yeux ouverts sur l'actualité, mais je respecte votre point de vue, vous avez encore le temps de changer d'avis. Néanmoins, j'espère que vous tiendrez le même discours pour d'autres motions.

Au *cdH*, vous avez été très clairs, je n'ai pas de problème par rapport à ça...

M. le Président :

Est-ce que je peux vous demander de résumer, s'il vous plait ?

M. Ikazban :

Je termine. Par rapport au PTB, j'ai répondu sur la coexistence de deux Etats. Je précise que cette motion est une motion de compromis, Dirk; ça veut dire qu'il n'y a pas tout ce que tu as envie d'amener. Ce qui est important pour moi est que, un, on reconnaisse cet Etat palestinien et que, deux, on reconnaisse aussi - ce qui est un droit - le droit à l'autodétermination de ce peuple. C'est dans la motion et c'est un élément important. Quand on veut faire un chemin, il faut commencer par faire un pas, puis un deuxième et un troisième. Ce soir nous vous proposons de faire un pas tous ensemble dans la bonne direction, vers la tolérance et le respect. Donc, je suis d'accord avec la proposition de Madame Turine. Vous la formulez comme vous voulez. Et je n'ai aucun problème aussi à rajouter la remarque de Madame Tamditi. Je rappellerai simplement que quand j'ai parlé des '24 heures pour la paix en Palestine' que nous avons organisé - et je termine avec ça Monsieur le Président - à la Maison des Cultures, c'était avec la présence de personnalités juives, avec la présence de rabbins. Il y a des conseillers ici qui étaient présents et pendant 24 heures on a fait quoi ? On a débattu sur ce conflit, on a discuté mais on n'a pas opposé des gens, on a essayé de les rassembler. Et ça, c'est important et j'espère - et je suis convaincu - que le Collège continuera à aller dans cette direction-là. Je vous remercie, chers collègues.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

J'ai Monsieur Lakhroufi qui voudrait, je suppose, répondre...

M. Lakhroufi :

Brièvement, pour clarifier certaines choses afin que notre position soit bien comprise. Pour répondre à Madame Tahar, je dirais qu'on peut faire évidemment beaucoup de choses, pas simplement ici mais en tant que citoyens, il n'y a aucun souci là-dessus. Et je crois que ce que font les citoyens en dehors du cadre politique est encore plus constructif, par rapport à certaines déclarations de certaines assemblées qui ne sont rien d'autre que de l'enfumage. Finalement rien n'avance, ce sont les gens de terrain qui font avancer les choses.

Deuxième chose, par rapport à notre groupe, nous n'avons pas de relai et nous n'avons pas de lien avec des niveaux supérieurs de pouvoir, là où ces questions doivent être débattues avec sérieux. Ici, à part prendre des positions de principe, ça ne rapportera pour nous Molenbeekois rien de concret. Maintenant, on peut trouver un point commun, un point liant le conflit palestinien avec Molenbeek. Vous avez parlé du temps où on faisait venir des enfants de Palestine. J'y ai participé pendant deux étés à titre bénévole. Pendant toute une année on a fait des activités et proposé des choses pour récolter de l'argent afin de faire venir des enfants de Gaza et de Ramallah. On en a fait venir à Cornimont une centaine d'enfants parfois. J'y ai participé, mais je ne vais pas commencer à déballer tout ça ici.

Notre position est une position de principe : notre groupe s'abstiendra systématiquement sur les sujets qui n'ont pas un lien direct avec la commune de Molenbeek. Je ne voudrais pas que pour un autre sujet on vienne me faire le reproche, parce que j'aurai fait exception pour la cause palestinienne.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhroufi.

Donc, j'ai la proposition de rajouter, à l'article 4, la mention '*d'encourager le Collège des Bourgmestres et Echevins à poursuivre la solidarité avec le peuple palestinien et de relancer des actions comme l'accueil des enfants palestiniens*'. Était-ce votre proposition, Madame Turine ? Est-ce que vous pouvez valider cela ?

Il y avait aussi la proposition d'un amendement ou d'un article complémentaire de Madame Tamditi. Avez-vous cet article rédigé ? On ajoute donc : '*poursuivre les actions dans le cadre des relations culturelles*'.

On peut passer au vote ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

32 votants : 24 votes positifs, 2 votes négatifs, 6 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

32 stemmers : 24 positieve stemmen, 2 negatieve stemmen, 6 onthoudingen.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais avoir le résultat du vote.

M. le Président :

Je donne d'abord la parole à Monsieur Gypers qui veut justifier son abstention.

Dhr. de Schepen Gypers :

Uiteraard sta ik 100% achter het zelfbeschikkingsrecht van de volkeren. Dat lijkt mij een essentieel en volkomen recht. Maar waar het hier over gaat, is de geloofwaardigheid van de indianen. Als ik zie dat zelfs hun eigen mandatarissen hier niet in volle getale zijn, en dat

ze dan aan ons gaan vragen om iets te ondersteunen waarin ze blijkbaar zelf niet geïnteresseerd zijn. Ik denk dus dat het belangrijk is ook die geloofwaardigheid in de balans te leggen, en niet enkel afkomen met iets emotioneels.

Ten eerste is het dus niet aan ons daarover in discussie te gaan, het is geen gemeentelijke bevoegdheid. En ten tweede, vind ik dat als je aan iedereen vraagt om mee te stemmen, moet je ervoor zorgen dat je hier voltallig aanwezig bent.

Dank u.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre pour justifier son abstention.

Mme la Bourgmestre :

Je justifie mon abstention en disant que je rejoins pleinement les considérants de cette motion et la plupart des interventions qui se sont faites à la suite de celle-ci, mais il y a un article qui est compliqué pour moi puisqu'il concerne la Chambre des Représentants et que j'y siège.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Le résultat des votes est : 24 oui, 6 abstentions et 2 non.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Donc la motion est approuvée. Je voudrais donc remercier tous les conseillers qui ont eu le courage de s'exprimer, de donner leur avis. Je voudrais remercier les conseillers qui ont voté favorablement pour cette motion parce que je pense qu'ils ont voté pour le droit international et la justice avant tout. Et je pense qu'ils peuvent estimer que, quelque part, ils auront contribué en partie, en tout cas, à relancer convenablement ce processus de paix . Et je voudrais remercier ceux qui se sont abstenus car je pense que dans leur abstention il y a également quelque part un soutien à cette motion. Mais comme je l'ai dit, tout à l'heure, je peux comprendre les avis des uns et des autres même quand ils ne sont pas les mêmes que le mien ou celui de notre groupe. Ce qui est important ce soir c'est que la Palestine et le droit aient gagné.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Nous passons au point suivant.

75. Interpellation introduite par Monsieur Berckmans concernant les problèmes de l'asbl "Ecole de Formation des Jeunes de Molenbeek".

Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans betreffende de problemen van vzw Jeugdvoetbalschool FC Brussels ("Ecole de Formation des Jeunes de Molenbeek asbl").

77. Interpellation introduite par Monsieur Vossaert relative à l'avenir de "l'École de Formation de Football de Molenbeek-Saint-Jean".

Interpellatie ingediend door Mijnheer Vossaert betreffende de toekomst van "l'Ecole de Formation de Football de Molenbeek-Saint-Jean".

82. Interpellation introduite par Monsieur Ikazban relative à l'avenir de l'Ecole de Formation des Jeunes de Molenbeek.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Ikazban betreffende de toekomst van "l'Ecole de Formation des Jeunes de Molenbeek".

Les points 75, 77 et 82 sont groupés.

Pour ces trois points, la présidence du conseil est assurée par Monsieur Léonard.

Punten 75, 77 en 82 worden gegroepeerd.

Voor deze drie punten wordt de voorzitterschap door Mijnheer Léonard genomen.

M. le Président (M. Léonard) :

Et je vous propose de joindre à cette interpellation deux autres interpellations qui traitent du même sujet, la n° 77 introduite par Monsieur Vossaert et celle de Monsieur Ikazban, la n° 82.

Mijnheer Berckmans, u heeft het woord.

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter.

Ik wil u even herinneren aan het feit dat ik in deze raad reeds drie interpellaties heb ingediend waaronder de laatste een maand geleden. Ik had dus de toepassing gevraagd van het artikel dat bepaalt in het huishoudelijk reglement dat men erop mag terugkomen binnen de drie maanden als er zich nieuwe feiten hebben voorgedaan. Ik probeer mijn lange tekst een beetje samen te vatten, Meneer de Voorzitter. Dus wat is mijn punt in mijn interpellatie vandaag? In de andere interpellaties die ik vroeger heb ingediend, werd er steeds gezegd dat voor het college de jeugdvoetbalschool een prioriteit is ongeacht de problemen bij RWDM of los daarvan. Er werd herhaaldelijk gezegd: we zullen er alles aan doen om het voortbestaan van de school te garanderen en om de problemen op te lossen. Voor mij is er een groot verschil tussen die verklaringen, die engagementen, die beloftes en de realiteit. Vandaag kunnen we zeggen dat er wordt gezegd: tout va très bien, Madame la Marquise, maar niets is minder waar.

Enkele dagen nadat ik mijn laatste interpellatie heb gehouden, was er een staking bij enkele trainers van de voetbalschool. Ik sla passages in mijn schriftelijke tekst over. Maar ik wil hier een onderscheid maken tussen enerzijds de problemen – tussen aanhalingstekens – die er zijn, zagezegd verbonden met het verdwijnen van het RWDM Brussels FC en de komst van White Star naar de Machtens, en anderzijds de interne problemen van en bij de jeugdvoetbalschool die er reeds meerdere jaren bestaan en die volledig losstaan van het verdwijnen van RWDM Brussels FC en de komst van White Star. Wat betreft de huidige periode, dus sinds de komst van White Star – ik sla de inleiding over – maar ik beperk mij tot de vragen.

Ten eerste aan mevrouw de Burgemeester. Waarom heeft u als burgemeester en bijgevolg ook als de voorzitter van het College, geen publieke verklaring afgelegd of standpunt ingenomen over de problematiek nadat er enkele trainers hebben gestaakt. Ik recapituleer: er was eens staking, er is een artikel over verschenen, dezelfde avond nog hebt u de stakers ontvangen. Er is een artikel verschenen in *La Dernière Heure*, waarin één van de trainers verklaart dat er een akkoord nodig is om verder te kunnen gaan vóór 30 november, dus binnen enkele dagen. Ten tweede: de Burgemeester wordt geciteerd, er staat: “si la bourgmestre s’est abstenue de tout commentaire au lendemain de la réunion avec ces entrepreneurs”. Ik heb mijn eerste vraag gesteld: waarom werd daarover geen standpunt ingenomen?

Ten tweede: ik begrijp heel goed dat de bevoegdheden verdeeld zijn binnen het College, dat de burgemeester een aantal bevoegdheden delegeert, en dat ze dus niet alle dossiers tot in de details kan opvolgen. Maar dit neemt niet weg dat ik van oordeel ben dat wanneer er een problematisch dossier is, de burgemeester – en ik vind het jammer dat ze niet in de zaal aanwezig is om naar mijn uiteenzetting te luisteren – als voorzitter van het College het dossier naar zich moet toetrekken om verdere escalatie te vermijden.

Ten derde: ik ben zelf ook geciteerd. Ik zeg ergens: hoelang gaat de bevoegde schepen nog verdergaan met het minimaliseren van de zaken? Dus ik herhaal het nog eens: er werd mij altijd te verstaan gegeven tijdens vorige interpellaties dat het voortbestaan van de jeugdvoetbalschool gegarandeerd werd. Dat is niet waar, dit blijkt niet uit de feiten.

Mijn vierde punt: op maandag 17 november, nog niet zolang geleden, publiceert de *White Star* in een mededeling onder de titel: “RVS Bruxelles confirme son intérêt pour les jeunes molenbeekoïes”. Ik ga hier niet de hele tekst van de mededeling herhalen, maar dus: “nous sommes contents qu’il y ait enfin un signe de vie”. Pour moi, un communiqué de presse ne suffit pas, on peut les envoyer dans tous les sens et partout. Je veux du concret dans ce dossier.

Ik sla opnieuw een aantal punten over, maar ik wil toch wel vragen wat de concrete actieplannen zijn van het College in dit dossier.

Nu wil ik nog even iets zeggen over de vorige periode.

Donc, je tiens à dire encore quelque chose sur la période précédente, à savoir, avant la disparition du RWDM. Puis-je demander qu’on m’écoute un peu ? Donc avant la venue du *White Star*. J’insiste mais je ne vais pas pousser plus loin, je ne vais pas parler de détails. On m’a toujours dit qu’on allait régler les problèmes. J’ai patienté depuis trois ans et je tiens à vous dire qu’il n’y a aucun lien entre les informations dont je dispose et ma relation avec l’administrateur général de de l’école en question. Je suis là trois fois par semaine.

Est-ce qu’on n’essaierait pas de noyer le poisson, dans le sens où je n’arrive pas à avoir, enfin, une réponse concrète à la question que je vais poser : quand allez-vous mettre fin au dysfonctionnement à plusieurs niveaux de l’école, quand allez-vous faire fonctionner l’école comme il faut ? Si je n’ai pas de réponse, je ferai l’inventaire de tous les problèmes dont je dispose. Enfin, continuant à noyer le poisson, un membre du Collège, vu sur Facebook la semaine passée, parlait dans *La Capitale* de lundi, d’un article sur le *White Star*; et quand je regarde, c’est dans une annexe publicitaire. J’ai été aussi journaliste et il y a une grande différence entre un article rédactionnel et un texte dans une annexe publicitaire ! Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Si Monsieur Berckmans a perdu patience, je peux le comprendre, parce que ça ne fait pas trois ans que, moi, j'attends des réalisations concrètes, ça fait un peu plus d'années que cela. Revenons maintenant aux événements qui ont marqué ce mois de novembre, notamment le mouvement de grève observé par une partie du staff sportif - coordinateurs, entraîneurs - et une déclaration à la presse de différents responsables politiques et sportifs. Ce qui m'amène à interroger le Collège sur la situation de l'école de formation de football de Molenbeek-Saint-Jean.

Depuis la faillite du RWDM, l'école de formation et tous ses membres vivent une situation inconfortable et incertaine. Monsieur Berckmans a fait référence au communiqué du 17 novembre de la direction du White Star qui indique sa volonté d'offrir aux jeunes Bruxellois évoluant au sein de l'école des jeunes de Molenbeek la possibilité de jouer en championnat provincial et régional à compter de la saison 2015-2016. C'est une indication qui répond en partie à l'une des revendications des grévistes mais aussi à l'ensemble des parents qui attendent d'avoir plus de clarification sur l'avenir de leurs enfants au niveau footballistique, mais ça n'apaise pas des craintes légitimes de l'ensemble des membres de l'école.

Pour avoir connu en août 2002 pareille situation en tant que joueur, je ne peux, une nouvelle fois, qu'appeler les responsables en charge de ce dossier, à faire vraiment preuve de vigilance et de prudence quant aux déclarations faites sur la pérennisation des activités de l'école.

Lors d'un précédent conseil communal et ce, à l'occasion d'une interpellation citoyenne, j'avais plaidé pour l'élaboration d'un projet sportif fondé sur des bases solides tant du point de vue financier qu'organisationnel, pour éviter des situations comme on peut les vivre aujourd'hui. Réputée comme une des meilleures écoles de formation du pays avant la faillite du club en 2002, notre école des jeunes - je dois l'avouer - ne rayonne plus comme avant. Avant, on était invités en tant que joueurs et équipe à des tournois internationaux, notre réputation dépassait les frontières surtout au niveau européen. De nombreux bénévoles, entraîneurs chevronnés et cheville ouvrière du club, ont malheureusement déjà déserté le stade Edmond Machtens. Nous avons assisté depuis quelques années à une fuite de personnes qualifiées au sein de cette école. Ainsi, à l'heure des négociations entre le club, l'école et les autorités communales, il est indispensable que les responsables aient pour leitmotiv - certes, c'est important - la pérennisation des activités mais surtout l'objectif d'élaborer un projet à long terme. A cet égard - et là j'en viens à mes questions plus précises - je souhaite interroger le Collège dans le cadre des discussions qui ont eu lieu, qui ont abouti, avec la direction du White Star et le conseil d'administration de l'école des jeunes. Quelles étaient les conditions qui ont été mises sur la table pour la prise en charge des jeunes de l'école, pour faire en sorte que l'ensemble des jeunes qui font partie de cette école seront repris ? Donc, on répondra au premier objectif qui est la pérennisation des activités. Existe-t-il à cet égard une convention de collaboration entre l'école de formation et le club du White Star ?

Par ailleurs, il est clair que la volonté de dépolitiser la structure de l'école est un message, sauf erreur, que j'ai entendu porter par des membres et de la majorité et de

l'opposition au sein de ce conseil communal. Eh bien, cela va constituer une étape supplémentaire vers la bonne gouvernance, de sorte à éviter à l'avenir toute défiance par rapport à la fois à la gestion au sein de cette école mais aussi par rapport à ce que représente le monde politique. Il est pour moi indispensable de veiller à garder cette frontière entre le sportif et le politique. A cette fin, je voudrais savoir les mesures qui étaient prises par le Collège pour répondre à cette fameuse problématique de la dépolitisation et s'il y a une réflexion relative à la personnalité de l'asbl. Enfin, je voudrais dire qu'en politique il y a un moment pour tout; je pense que beaucoup ont exprimé leur mécontentement et leur impatience. Et dans ce dossier j'ai effectivement constaté l'absence de réaction ou de position prise par la Bourgmestre. Et je pense qu'aujourd'hui il est important que la Bourgmestre puisse apporter son positionnement dans ce dossier. Pour le reste, je reste disponible car j'ai toujours fait un travail d'opposition constructive. Je reste disponible pour trouver une solution à long terme à ce dossier qui touche pas mal de jeunes, d'entraîneurs, de parents de la commune de Molenbeek. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je vais faire mon interpellation même si je pense qu'il y avait une bonne raison pour ne pas joindre ces trois interpellations qui, même portant sur le même sujet, l'abordent de manière complètement différente. Mais bon, le Président a décidé et nous respectons sa décision.

M. le Président :

Je vous remercie.

M. Ikazban :

Je vais faire la lecture de mon interpellation que j'avais introduite avant certains événements qui ont eu lieu récemment et vous verrez que j'avais fait preuve d'une certaine prudence. J'ai une petite connaissance de ce dossier, de la difficulté de gérer ce genre de dossier et d'aboutir à des solutions qui peuvent contenter tout le monde; ce n'est vraiment pas évident et je suis bien placé pour en parler.

Madame la Bourgmestre, même si vous n'êtes pas à votre place pour nous écouter - ce qui est un peu dommage, parce qu'on entendu ce genre de remarque tout à l'heure -, mais ce n'est pas grave ...

M. le Président :

... Elle arrive ...

M. Ikazban :

... C'est parce que je voulais m'adresser à elle. Je ne suis pas là pour viser des personnes, mais pour interpellier un collège et, surtout, pour lancer des messages.

Madame la Bourgmestre, je suis heureux de vous retrouver. Chers collègues, comme beaucoup, je suis très inquiet de constater que la situation de l'école de formation des jeunes de Molenbeek-Saint-Jean s'aggrave un petit peu plus. Aujourd'hui j'ai l'impression que rien n'est fait pour sauver correctement cette école et ces centaines de jeunes et d'enfants alors que, pourtant, me semble-t-il, des solutions existent. Personne au niveau politique ne semble entendre les entraîneurs et les bénévoles qui ont fait grève, comme les collègues l'ont déjà rappelé, afin de tirer la sonnette d'alarme et crier leur ras-le-bol. Mais, pire, nous apprenons que des entraîneurs font l'objet, depuis cette grève, de menaces inacceptables. Ce ne sont pas des rumeurs, je n'invente rien, je reprends ce qui se retrouve dans la presse et ce qui a été dit par l'ancien chef de groupe du *cdH* qui est maintenant dans le GIC et qui est en face de moi, Youssef, pour l'appeler plus communément.

Il semble par ailleurs aujourd'hui évident que, contrairement aux beaux discours, le White Star ne veut pas reprendre les jeunes des catégories régionales et provinciales mais ne s'intéresse bien uniquement qu'aux nationaux, c'est-à-dire aux élites. Je reviendrai sur ce paragraphe parce qu'il y a un petit élément de l'actualité qui le concerne, le White Star semblant avoir communiqué sur son site internet - donc pas officiellement - sa volonté de reprendre l'ensemble des jeunes. J'ose imaginer et espérer que, finalement, la pression et l'action de certains y ont peut-être contribué. Par ailleurs, deux administrateurs délégués, deux désignations politiques qui n'ont même pas deux années, dénoncent et critiquent la politique menée dans cette école de formation, tout en quittant le *cdH*; cela fait un petit beaucoup ! J'ai parlé de l'ancien chef de groupe qui est là, il y en avait un autre avant lui qui, pour les mêmes raisons et dans la même situation que lui, quitte l'école des jeunes et quitte sa formation politique. Si je fais cette remarque ce n'est pas pour attaquer le *cdH*, Monsieur Vandenhove - puisque vous êtes le nouveau chef de groupe - mais, je vais y revenir par la suite, c'est une remarque qui concerne, de manière générale, le politique. J'attire également l'attention sur le risque réel qui existe de perdre les subsides de près de 200.000 euros émanant de la Région pour la formation des jeunes. Nous avons parlé tout à l'heure des subsides et le subside communal a d'ailleurs été voté grâce à notre présence. Il n'est peut-être pas encore trop tard pour sauver cette école et ces jeunes mais il est urgent de réagir et de prendre les bonnes décisions.

Nous pensons, comme beaucoup d'autres l'ont exprimé, qu'il est urgent de dépolitiser cette asbl, même si au départ la présence de mandataires politiques n'est pas un problème en soi. Mais ça a créé un problème aujourd'hui. Cependant, si on devait dépolitiser, je pense qu'il faut absolument que la Commune. L'Echevin des sports ou la Bourgmestre, doit continuer à avoir plus que son mot à dire et une vue sur ce qu'il s'y passe et la façon dont on y travaille, comme d'ailleurs pour tous les clubs sportifs. L'Echevin des sports a quelque part ce levier par rapport aux clubs, aux subsides et à leurs activités dans la commune. Cette politisation n'était donc pas un problème au départ, mais aujourd'hui nous en constatons malheureusement les dérives, ce qui nous amène à déplorer l'attitude des mandataires en place qui feraient mieux de laisser la gestion sportive à des personnes qui connaissent vraiment le domaine du foot. Là, je fais écho à une remarque que nous avons souvent attendue dans la bouche des entraîneurs et des bénévoles. Certains administrateurs ne sont pas, pour moi, en position de sauver cette école ni d'établir un dialogue serein pour permettre ce sauvetage. Permettez-moi de ne pas rentrer dans les détails mais je pense que certaines personnes, de par leur situation, ne sont pas en mesure d'aller plus loin.

Je propose donc que la Bourgmestre - c'est pour ça que j'ai souhaité votre présence - reprenne ce dossier en mains. Je l'avais déjà dit il y a un an, c'était au moment où des supporters sont arrivés ici, avant qu'il ne soit trop tard. Cela aura au moins le mérite d'éviter les guerres, les menaces et les querelles actuelles.

Madame la Bourgmestre, en quittant mes fonctions d'Echevin des sports en 2012, j'avais déjà exprimé ma disponibilité totale en cas de besoin. Je vous avais déjà dit que, même dans l'opposition, si on avait besoin d'un éclaircissement, si on estimait que je pouvais vous aider à trouver une solution à un problème, j'étais disponible dans l'intérêt des enfants de cette école-là. Je voudrais préciser que je fais confiance à la Bourgmestre et lui rappeler aussi qu'elle a une responsabilité dans ce problème qui, s'il perdure, on va avoir des difficultés et on ne pourra plus faire marche arrière. Je pense que pour solutionner le problème - j'ai parlé de la dépolitisation et du fait que la Bourgmestre devrait reprendre les choses en mains pour éviter les conflits de querelles et de personnes - il faut en même temps exiger du White Star la reprise de l'ensemble des jeunes et des équipes pour ne laisser personne sur le bord du chemin. Cette condition doit être indiscutable et liée à l'occupation des installations du stade Edmond Machtens. C'est que je disais dans l'interpellation, cinq jours francs avant l'introduction dans le délai légal et je suis heureux de constater aujourd'hui que le White Star semble un peu bouger, un peu car je reste très prudent, j'attends la confirmation.

Ce qui m'inquiète c'est que c'est la première fois que le White Star fait aujourd'hui cette déclaration annonçant qu'il va reprendre tous les jeunes. Ce qui m'inquiète c'est que ça n'a jamais été dit précédemment, car ce que j'ai toujours entendu c'est qu'on s'intéressait aux élites, aux catégories qui ne sont pas provinciales ou régionales. Pour le reste, avec ces conditions préalables, Madame la Bourgmestre, nous sommes - et je suis personnellement totalement - à la disposition de la Commune, des parents, des entraîneurs, pour mettre en place un dialogue serein afin de dégager des solutions pour garantir l'avenir de cette école de foot qui est en jeu. Je le répète devant vous, je suis membre de l'opposition, mais cette situation catastrophique ne me fait pas du tout plaisir et je ne peux pas imaginer ces centaines de jeunes à la rue, sans réagir et sans aucune perspective. Il est donc de mon devoir de proposer mon aide au-delà des clivages politiques majorité-opposition et ce, dans l'intérêt des jeunes, des enfants, des familles, du sport et de l'image de notre commune. Parce que je rappelle que l'école de foot à Molenbeek fait partie du patrimoine social et historique de cette commune.

Nous n'allons pas faire évidemment l'économie, au moment opportun, d'une évaluation sérieuse de cette situation. Néanmoins, face à cette situation grave et inquiétante pour l'école des jeunes, je propose encore une fois, plutôt que de rentrer dans des attaques de personnalités ou de responsables politiques et de mener une chasse aux sorcières comme on l'a parfois trop souvent fait, de tendre la main positivement et concrètement pour essayer de trouver une solution ensemble, évidemment en respectant les préalables que j'ai expliqués et développés lors de mon interpellation. Donc, Madame la Bourgmestre, je pense qu'il est moins une, l'opposition vous tend la main pour trouver une solution dans l'intérêt de ces jeunes et de cette école. J'espère que vous serez à même de pouvoir saisir cette perche, cette opportunité parce qu'il y a d'autres conseillers qui ont une expertise en sport, comme mon collègue du banc d'en face, Michaël Vossaert. On a peut-être des choses à apporter dans ce conseil communal, qu'on soit dans l'opposition ou dans la majorité.

Mon inquiétude également - et je terminerai là-dessus - c'est les déclarations des clubs dont je me méfie. Je rappelle qu'un club sportif reste une entreprise privée, que les responsables actuels représentent des investisseurs étrangers, je le rappelle ici, au nom du Conseil communal, tout est aléatoire ! L'école des jeunes a une mission et un rôle social. C'est un outil qu'on doit préserver. Le club, on en a besoin, il en faut un quand il y en a qui disparaît, mais il faut toujours se méfier et être attentif parce que ça reste une entreprise privée avec ses objectifs. Et ce qui m'inquiète, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Président, c'est que, à côté des déclarations du White Star qui semblent indiquer sur son site internet seulement une volonté de reprendre tous les jeunes - est-ce tous les jeunes ?-, j'apprends également dans la presse néerlandophone qu'un des responsables actuels du

White Star a des vues sur un autre club en Flandre, avec une volonté d'investissement. J'attire l'attention là-dessus, parce que ce n'est pas une rumeur - je ne vais pas citer de nom -, mais faites attention, vous avez, en face, des hommes d'affaires, des gens qui veulent faire du fric et rien d'autre ! Et je pense qu'il ne faut pas prendre pour argent comptant - ce n'est pas un jeu de mots - tout ce qu'ils disent et tout ce qu'ils prétendent. Toute l'histoire du football à Molenbeek nous a montré et démontré qu'il fallait toujours rester sur ses gardes et attentifs par rapport à ça, même si malheureusement, c'est vrai, l'école des jeunes-asbl doit dépendre d'un matricule d'un club ; mais aujourd'hui en Belgique c'est très souvent des sociétés. Donc, voilà une déclaration qui m'inquiète au plus haut point.

Dernier exemple que je donnerai, Monsieur le Président : il y a plusieurs années, des investisseurs étrangers sont souvent venus proposer de l'argent pour reprendre le club, des Espagnols, des Italiens... On a eu aussi des investisseurs indiens dont on s'est méfiés et ils sont partis à Visé pour y investir deux fois cinq millions d'euros pendant deux années pour - savez-vous ce qu'ils ont fait ? - disparaître après, et le club avec ! J'attire votre attention, Madame la Bourgmestre, sur ces éléments-là. Et pour le dire plus simplement, il y a toujours beaucoup plus dans plusieurs têtes que dans une seule. Profitez de la main que le groupe PS vous tend pour essayer de trouver ensemble une solution durable et viable pour tous ces jeunes.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Pour la sérénité des débats et vu ma position personnelle, je vais demander à Luc Léonard de prendre la présidence de l'assemblée, de telle façon que je ne sois pas juge et partie et qu'on puisse maintenir cette neutralité.

M. le Président, Luc Léonard :

D'accord...

Je donne la parole à Madame Tamditi :

Mme Tamditi :

Merci. Ecolo-Groen est attentif à la situation. Au début de la mandature, le Collège avait fait état de difficultés constatées notamment sur le plan de la trésorerie et de la gestion. Et, pour nous, toute la lumière doit être faite sur les dérives, actuelles ou passées. Il me semble qu'il faut aller effectivement vers une dépolitisation de l'asbl, que l'école de foot ne doit plus être gérée par la Commune comme elle l'est actuellement. A côté de cet aspect-là, comme l'ont dit Monsieur Ikazban et les autres intervenants, il est nécessaire de veiller à ce que, quel que soit le statut ou le repreneur, quelle que soit la manière ou la forme que va prendre cette école, tous les enfants puissent continuer à avoir accès à l'école de foot.

Nous avons un mandat au CA de l'asbl et l'administratrice s'est toujours attelée avec acharnement et lucidité pour faire la lumière sur tous les défis qu'il faut relever. Vous aviez aussi parlé, lors d'un conseil communal, d'un audit qui avait été réalisé. Je me suis demandée, vu l'importance de l'enjeu, si on ne pouvait pas avoir une présentation des résultats de cet audit, par exemple en Sections réunies. Il est clair que les audits connaissent des limites et qu'ils ne permettent pas nécessairement de tout voir; mais je pense que ça pourrait être intéressant qu'ils soient portés à la connaissance de l'ensemble des conseillers

communaux car on voit aujourd'hui que cette question fait l'objet de trois interpellations de conseillers communaux de formations politiques différentes. C'est vraiment une question et une thématique importante, pour vraiment déceler le vrai du faux, voir ce qui est encore en vigueur et ce qui ne l'est plus, prendre plus de temps qu'une interpellation pour en discuter.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je me retrouve dans une situation un peu bizarre où on discute depuis pas mal de temps sur une asbl qui, officiellement, n'a rien à voir avec la Commune. Donc, on demande des explications au Conseil pour qu'il se positionne peut-être sur le futur - je ne sais pas sur quoi. On n'a pas les données et Madame Tamditi a eu la gentillesse de demander l'audit. Mais, Madame Tamditi, vous avez compris en fait que vous n'avez pas droit à cet audit, vu que c'est un audit privé sur une asbl privée. Néanmoins, j'espère que la dépolitisation qu'on propose ne va pas amener un désintérêt de la Commune pour cette institution tellement importante pour beaucoup d'enfants. Pourquoi ? Parce que, dans le monde du foot actuel, les écoles de formation ne sont plus viables depuis cette fameuse décision - l'arrêt Bosman - qui a rendu impossible le fait pour les clubs de se faire de l'argent sur les transferts. Donc, quelque part, on est coincés, dans le sens où les clubs veulent moins investir dans la formation des jeunes, vu qu'ils ne peuvent plus avoir un retour sur les investissements qu'ils font au niveau des transferts. La conséquence en est l'autonomisation des écoles de formation de foot. Je voudrais que la Commune ait une position claire sur la place qu'elle accorde à cette école en matière de politique sportive. On n'en a jamais discuté. On n'a jamais discuté sur la situation économique et financière qui nous a amenés ici. Et on a très peu discuté, en fait, sur tout l'imbraglio du club RWDM et sur les conséquences et les perspectives à long terme sur le stade que nous avons ainsi que sur la vision qu'il convient de développer. Et, sachant que ce monde est un monde fondamentalement régi par le privé, la question qui se pose est comment atteindre les objectifs sociaux que nous avons d'une certaine façon vis-à-vis des enfants, et comment concilier cela avec les objectifs de profits qu'ils ne font pas pour les beaux yeux de notre jeunesse. C'est très difficile de pouvoir discuter ici sans avoir toutes les données sur la politique et la vision de cette Commune et du Collège. Ceci dit, je propose qu'on consacre une séance de Sections réunies à cette question, car c'est, je vous signale, tellement important que ça a provoqué une crise politique à Molenbeek. C'est une question qui mérite qu'on prenne le temps de la discuter sérieusement. La question, je trouve, a été soulevée par un biais et vu les intérêts divergents, potentiellement opposés et contradictoires, je ne trouve pas que ce soit un bon choix qu'il y ait des gens qui représentent les deux intérêts contradictoires. Si le club a annoncé qu'il s'occuperait de tous les jeunes c'est que, au départ, il n'était pas très motivé pour le faire. Etant donné les intérêts conflictuels en présence, je demande clairement à ce que la Commune et le Collège prennent position et donnent des directives par rapport aux intérêts qu'ils défendent dans ce dossier.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Il y a un point sur lequel je voudrais rebondir par rapport à ce qu'a dit Monsieur De Block, c'est la question de compétence ou pas du Conseil communal. On a déjà eu ici des débats, Madame la Bourgmestre, par rapport à d'autres sujets comme les questions liées à la police ou au CPAS. C'est vrai qu'on parle d'une asbl qui n'est pas communale, qui est privée. Ici, le conseil peut agir dans certaines limites. Par contre, là où le débat doit se situer de manière importante c'est au niveau de la politique sportive qui est menée par le Collège et sur les conséquences en terme de difficultés ici et là. Ça, ça reste de la compétence du conseil communal totalement ; on peut en débattre ici, dans la sérénité comme l'a dit le précédent Président du Conseil, sans viser des personnes.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président faisant fonction - c'est important de le rappeler. Je vais essayer de répondre avec la plus grande sérénité, ayant entendu certaines choses qui m'ont fait bondir. Je vais essayer de faire la part des choses entre la réalité que nous vivons depuis quelque temps et un côté fait de fantasmes, de rumeurs, d'interprétations et de bruits de couloir. Pour bien comprendre la réalité que nous vivons aujourd'hui, il est important de se rappeler le contexte historique, l'histoire de ce qu'on appelle aujourd'hui la politisation du conseil d'administration. Mon ancien collègue a rappelé qu'en 2002, à la faillite du RWDM, une asbl a été créée - une bonne chose qui a été faite, je pense. Et l'objectif de cette politisation entre guillemets avait au départ de bonnes intentions, même si certains membres du Collège malheureusement, ne représentaient qu'une seule couleur politique à l'époque. En 2006, il y a eu une ouverture vers les autres formations - ce qui était une très bonne chose -, cette diversité a permis d'avoir une gestion beaucoup plus transparente et objective, même si je pense que - et Madame Tamditi l'a rappelé - l'audit a montré qu'il y a eu quelques errements et égarements. Il faut rappeler aussi que l'autonomisation et surtout la création de cette asbl visaient avant tout à préserver l'école des jeunes de la voracité de l'ancien responsable du RWDM qui confondait l'argent destiné à l'école des jeunes avec ses comptes personnels, ceux du RWDM. Finalement, cette politisation a eu des bons côtés. Je rappelle aussi qu'après les élections de 2012, j'ai personnellement, en tant qu'Echevin des sports, récupéré la présidence de cette asbl et nous avons été confrontés à une série d'événements sur lesquels nous n'avions pas de maîtrise; nous n'avions aucune possibilité de pouvoir savoir ce qui allait advenir de l'équipe première qui a été finalement mise en liquidation judiciaire avec les conséquences que nous savons tous. Liquidation qui a fait que nous avons dû tous, membres du Collège et du Conseil d'administration, très rapidement trouver des solutions alternatives pour permettre la viabilité de cette école.

Rappelons aussi que nous avons reçu la visite d'une centaine de supporters du RWDM et qu'il fallait trouver une solution au départ de ce club. Il fallait faire en sorte que le stade Machtens ne soit pas laissé à l'abandon, ne soit pas livré aux squatters, car c'est ce qui risquait de se passer. Vous savez, il y a toute une série de villes et de communes du Royaume avec des stades de moindre envergure, qui ont connu des moments de gloire mais qui ont vu leurs équipes premières disparaître. Et aujourd'hui, ces stades sont devenus des chancres, des lieux laissés à l'abandon, avec des conséquences très importantes pour les budgets des communes en question. Nous, nous avons pris nos responsabilités et fait en sorte, suite à une demande claire, que le White Star puisse venir occuper les infrastructures et ainsi préserver une activité footballistique dans ces lieux. Je répondrai tout à l'heure par rapport à certaines inquiétudes.

Quant à la question de savoir pourquoi le White Star n'a travaillé qu'avec des élites au stade Fallon à Woluwe, je dirai que la raison est très simple, c'est que - par rapport à toute cette série de rumeurs, de procès d'intention et à ce qu'a fait le White Star à Woluwe, c'est-à-dire travailler avec des élites - il n'y avait pas d'infrastructure possible, disponible, pour pouvoir accueillir les autres équipes, entre autres celles qui jouent dans la même catégorie, ce qui m'a été confirmé non seulement par les autorités locales mais aussi par les responsables du White Star. Les faire venir ici c'est les faire venir avec les Nationaux et nous avons pu grâce à leur arrivée - je l'ai exprimé à maintes reprises dans les médias - permettre à plus de 150 jeunes de jouer en élite dès le début de la saison. Il y a eu un transfert, je vous l'avoue, qui est lié au fait que toute une série de jeunes n'ont pas accompagné le White Star; ça a donc libéré un certain nombre de places. Nous avons envisagé cette possibilité qui s'est réalisée et nous avons pu sauver un certain nombre de jeunes et leur permettre ainsi de continuer à exercer leur activité sportive favorite.

Par rapport aux autres niveaux de jeunes, j'ouvre une petite parenthèse pour dire que ce qui m'embête dans ces discussions - et je suis ici pour répondre à vos questions - c'est qu'on dépense une énergie extraordinaire par rapport à cette école de foot - et là je rejoins Monsieur Dirk De Block dans son analyse -, alors qu'il y a des enjeux beaucoup plus importants à d'autres niveaux et d'autres thématiques qui touchent directement la population. Ainsi les décisions qui seront prises prochainement ont-elles pour but de s'assurer que cette école puisse continuer à vivre, puisse être dépolitisée. Nous allons être tous d'accord sur le fait que, finalement, dans une école qui fonctionne bien et qui est bien gérée par une entité privée, le politique n'a rien à faire dans les structures décisionnelles.

Et pour répondre à l'inquiétude de Monsieur Dirk Berckmans, il faut savoir que les discussions avec les responsables du White Star n'ont pas commencé il y a quinze jours, mais il y a quelques mois déjà où, d'ailleurs, nous avons des garanties quant à la création d'une entité; mais, sur les modalités pratiques par rapport aux choix du type de formule, les discussions étaient en cours. Et donc, cette grève entre guillemets que nous avons connue récemment était due à un manque d'information à l'endroit de certains entraîneurs, information que je ne pouvais pas donner dans la mesure où nous étions en cours de discussion. Encore aujourd'hui nous sommes en train de finaliser cet accord qui va aboutir à la création d'une grande entité qui sera une des plus grandes écoles de foot en région bruxelloise après celle d'Anderlecht et qui sera totalement dépolitisée. Nous avons la garantie, d'abord verbale puis écrite, que toutes les équipes seraient récupérées.

Nous n'allons pas nous contenter d'un simple engagement écrit, mais il faut savoir que le White Star occupe les infrastructures et que cette occupation est scellée dans une convention où, bien évidemment, il sera mentionné que la condition d'occupation de l'entièreté des infrastructures qui sont aujourd'hui occupées, entre autres, par l'école des jeunes, soit liée au transfert de l'entièreté des joueurs de l'école des jeunes. Donc, dans les prochaines semaines, dans les prochains mois, nous allons venir avec une information que nous allons vous donner et qui va effectivement confirmer cet accord qui permettra d'avoir une école des jeunes qui sera dirigée par un club, oui, privé, qui occupe des infrastructures publiques. L'occupation sera conditionnée au maintien de cette ligne, cette vision que nous avons bien défendue aux fins de permettre à nos jeunes Molenbeekois, au-delà de notre commune, d'avoir une activité sportive, de sorte à pouvoir retrouver aussi cet équilibre entre l'aspect social et l'aspect élitiste. Oui, il faut le reconnaître, derrière, il y a des investisseurs privés mais je crois que ce sont encore aujourd'hui les seuls qui peuvent espérer avoir une viabilité sur le plan économique. On voit bien déjà certains clubs qui risquent dans les prochains mois de mettre la clé sous le paillason parce qu'ils n'ont pas d'investisseurs privés.

C'est vrai que le monde du foot est un monde qui n'est pas sain du tout et il est clair que le monde politique, de manière générale, n'a rien à faire dans les instances dirigeantes. Ce sera donc effectivement l'objet de notre future démarche qui est de pérenniser une grande école des jeunes, conditionner l'occupation des infrastructures au fait que l'ensemble de nos jeunes soient récupérés. Il s'agit aussi de permettre de garder cette ligne que nous souhaitons tous, ligne qui vise à garantir à tous nos jeunes, quelles que soient leur origine et leur situation socio-économique, de pouvoir intégrer cette structure. La dimension qui sera, je pense, extrêmement positive dans le cadre des négociations avec le White Star c'est qu'il y a aussi une volonté partagée de pouvoir offrir au-delà de la chose sportive un accompagnement scolaire et social. C'est cet aspect-là qui sera formalisé dans un accord écrit et qui est d'ores et déjà accepté par les responsables du White Star. Il va y avoir une petite école des devoirs qui va accueillir les jeunes avant l'entraînement. Il y a donc un projet qui sera issu de cet accord et qui, je pense, va faire plaisir à la plupart d'entre vous. Nous allons donc vous communiquer dans les prochaines semaines les décisions qui seront prises par le Conseil d'Administration de l'école des jeunes et celui du White Star. Il faut savoir aussi que pour cette année-ci nous restons évidemment dans les deux championnats différents, l'Iris ligue mais aussi les Elites avec le White Star. Il y a donc depuis plusieurs mois - contrairement à ce que pensent certains - des tractations qui étaient déjà en cours, tractations sur lesquelles on ne pouvait pas communiquer évidemment étant donné que nous étions en cours de discussion. Et nous allons très prochainement et assez rapidement même atterrir avec un accord définitif qui passera par la création d'une grande école où tous les enfants, que ce soit du White Star ou de l'école des jeunes, trouveront leur place. Merci de votre attention.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Juste pour préciser que, évidemment, en ma qualité de Bourgmestre, je suis ce dossier depuis le début. Et même si je n'interviens que peu publiquement, ça n'empêche pas de me sentir tout à fait concernée. D'ailleurs, j'ai eu des contacts avec Johan Vermeersch qui était le président du Brussels, parce que, dans un premier temps, la Commune a essayé de faire une convention d'occupation du stade Edmond Machtens avec le Brussels.

A la liquidation du Brussels, nous avons dans l'urgence, établi une convention avec le White Star. Aujourd'hui ; c'est une année de transition et évidemment nous renégocions les conditions d'occupation du stade en prévoyant toute une série d'obligations, notamment le fait que le White Star s'occupe de tous les jeunes, qu'ils soient provinciaux, régionaux ou de l'Elite. Nous serons particulièrement vigilants pour que cette organisation se fasse dans de bonnes conditions, dans le respect des joueurs et de leurs parents et avec leur collaboration. Mais je pense que ce dossier n'a pas été suffisamment géré avec la sérénité qu'il faut, la sérénité dans le milieu du football étant assez difficile à rencontrer. Et à cet égard, je suis tout à fait lucide par rapport aux enjeux importants aussi bien sportifs que financiers. Il aurait fallu, à mon sens, que ce dossier fût géré avec plus de sérénité mais aussi d'opiniâtreté pour régler ces difficultés et assurer le redéploiement de notre école de formation. En tout cas, c'est mon souhait et je peux vous assurer que je suis particulièrement attentive à ce qu'on trouve une solution au bénéfice aussi bien des Molenbeekoïses, des sportifs que des intérêts de la Commune dans ce dossier.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Monsieur Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. In deze Raad begrijp ik soms niet in welke taal ik moet spreken, opdat sommigen mij zouden begrijpen.

Dans ce conseil je ne sais toujours pas dans quelle langue je dois parler pour que certains me comprennent. Je parle, en tant que conseiller néerlandophone, parfois un peu en français. Je parle en néerlandais et, si vous voulez, je peux l'expliquer en anglais, en allemand, même en kinyarwanda - mais je ne vais pas le faire - mais j'aimerais que vous compreniez, à un moment, certaines choses.

Premièrement, ten eerste, als ik mij tijdens mijn vorige uiteenzettingen geënerveerd heb, dan is het omdat ik mij over dit dossier allang enerveer. Maar ook omwille van het gebrek aan respect van sommige leden van het College en van de Voorzitter ervan.

Donc, ce qui m'a énervé dans ce dossier, c'est le manque de respect de certains membres du Collège qui n'ont même pas la déférence de rester assis sur leurs chaises et de nous écouter, même quand on s'adresse à eux, en personne.

Een volgend punt dat ik hier wil aanhalen. Ik ben over dit dossier reeds verschillende keren tussengekomen, omdat ik denk dat ik er toch wel wat van ken. En ik kan u verzekeren dat indien er over andere gelijkaardige dossiers zou gegaan zijn, die betrekking hebben op de jeugd, zou ik dit op dezelfde manier gedaan hebben.

Ensuite, je trouve très grave, vu ce que vous affirmez maintenant et que vous m'avez dit dans le passé, à savoir que l'école de formation des jeunes de Molenbeek-Saint-Jean est une priorité absolue.

Monsieur le Président, est-ce que vous pouvez garder l'ordre dans la séance svp ? C'est moi qui ai la parole et pas l'Echevin.

Mr. le Président (Léonard) :

Je vous invite à continuer Monsieur Berckmans.

M. Berckmans :

Ik denk dat ik iemand ben dat geduld heeft en als ik signaal geef hoop ik dat daar rekening wordt mee gehouden en dat men niet na al die jaren de vis probeert te verdrinken. Je me joins à Monsieur Ikazban quand il parle d'une représentation politique durant certains conseils. Je m'explique. Beaucoup d'argent dans ce genre d'asbl et autres instituts viennent du public. Pour moi ce n'est pas nécessaire de dépolitiser dans le sens que je trouve important que les deniers publics peuvent être contrôlés par un représentant politique ou un représentant désigné par la politique sauf à condition que ça se fait de façon correcte. Enfin, je peux parler sur ce sujet pendant deux heures mais je ne vais pas le faire. Je n'ai toujours pas eu de réponse à ma deuxième question. Je tiens à la préciser. J'ai fait la distinction entre deux périodes. La période avant le White star, avant qu'on parle du White Star il y avait déjà un grand dysfonctionnement. Vous ne m'avez toujours pas dit que vous allez faire quelque

chose au disfonctionnement interne qui n'a rien à voir avec le White Star. En ce qui concerne le futur vous parlez de tout mais moi j'aimerais voir des garanties sur papier. Si je m'énerve encore c'est parce que moi je me suis engagé à me taire durant certaines semaines et certains responsables n'ont fait que rajouter des grains de sel dans les médias sociaux.

Dank U.

M. le Président (Léonard) :

Merci Monsieur Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Moi je voudrais tout d'abord remercier les réponses qui m'ont été apportées par Madame la Bourgmestre et l'Echevin des Sports. Tout d'abord parce que je trouve qu'il a été répondu aux interpellations devant un dossier, comme l'a dit la Bourgmestre, très difficile ou il y a beaucoup de passion, qui a manqué de sérénité, mais je pense quand même que vous avez réussi à répondre en prenant une certaine hauteur. Ça, je tiens quand même à la souligner. Ce soir on a évité, pour l'instant en tout cas, on a évité le bac à sable et je pense que c'est une très bonne chose pour le débat, pour le conseil et pour la démocratie. Ce que je voudrais dire aussi, c'est que j'ai l'intime conviction qu'on se trompe, on mélange beaucoup de débats. Il y a des débats qui méritent d'avoir des discussions, mais je pense qu'on mélange beaucoup de débats et il me semble que certains problèmes de l'Ecole de Formation des Jeunes de Molenbeek sont dus à la situation actuelle, sont dus au flou actuel, mais certains problèmes de l'école ne sont pas dus à ça. Ils sont dus à autre chose. C'est pour ça que j'ai dit dans m'intervention qu'il faudra un moment donné, voir, analyser ultérieurement, au moment voulu, mais pour l'instant on doit agir en urgence pour sauver cette école, pour sauver l'activité footballistique et pour voir comment, avec le club qui est là actuellement, il faut bien voir comment trouver des solutions. J'entends, je suis content de voir qu'on a, que le Collège suit une de nos remarques c'est de dire quand même qu'il faut conditionner l'utilisation et la poursuite de l'activité White Star, ici, avec la reprise de l'ensemble des jeunes. Donc je constate avec beaucoup de plaisir que notre proposition était une proposition juste et constructive puisque elle est suivie également par le Collège et qu'elle semble même aboutir. Je voudrais juste savoir, quand on dit que le White Star va reprendre tous les jeunes es ce que je peux connaître le nombre d'équipes ? Cette école a compté à un moment donné trente-huit équipes. Es ce qu'on va toujours être à trente-huit équipes ou beaucoup moins ? Ceci est la première question complémentaire que je voudrais poser. La deuxième question, on a dit que le White Star allait reprendre l'ensemble des jeunes et je veux bien le croire, je l'espère et tant mieux si c'est le cas mais qu'en est-il des entraîneurs ? Ça on n'en a pas parlé. Il me semble qu'il y a des difficultés actuelles avec des entraîneurs ou certains entraîneurs. L'Echevin semble dire que ce n'est pas un grand problème et que ce n'est que quelques-uns. Je voudrai savoir si tous les entraîneurs sont compris ? Donc pour être très clair grévistes compris. Par rapport à la dépolitisation je ne vais pas revenir sur les éléments, les histoires, machins car autrement on ne va pas en sortir. Je vais dire simplement les choses. Je pense que pour ramener la sérénité il faut dépolitiser. Je ne pense pas que la dépolitisation était la solution absolue. Je pense qu'il n'était pas mauvais d'avoir des représentants politiques, d'avoir des représentants du Collège et de l'Echevin des Sports dans cette école de formation ne fut-ce que pour veiller à un certain nombre de règles. Actuellement la politisation complique, aggrave les problèmes et peut être même que certains les aggravent exagérément mais la politisation en tant que

tel n'était pas un problème en ce qui me concerne. Vous allez vers la dépolitisation et c'est très bien. Par contre je voudrais savoir quel va être le lien, parce que j'entends parler d'une asbl donc d'une fusion. Ça veut dire qu'on parle d'une fusion d'asbl une asbl du White Star qui va fusionner. Donc ce n'est pas une asbl en plus que l'on crée c'est une fusion de deux asbl. Je veux que l'on me confirme si c'est bien ça. Et alors je voudrais savoir quel est le lien que le Collège va encore avoir avec cette asbl, le lien administratif, juridique. Il me semble, c'est une suggestion que je fais, que même en cas de dépolitisation je pense que le Collège, à travers son Echevin des sports, doit avoir un contrôle et un pied, c'est une expression, la dedans. Parce que c'est un petit club, c'est extrêmement important et vaut mieux prévenir que guérir quand on a un pied dedans on voit parfois arriver certains problèmes même si parfois on les voit arriver sans, ils arrivent parfois sans s'en rendre compte. Je voudrais attirer votre attention c'est qu'il me semble que même en cas de dépolitisation actuelle, ce qui est sage, c'est que si vous allez vers une fusion je pense que l'Echevin des sports de Molenbeek ou le Collège doit avoir un pied encore par rapport à ce qui se passe dans cette école de formation. Parce que l'Echevin des Sports demain, après-demain ou dans deux ans va être encore interpellé sur ce qui se passe là-bas, sur la politique qui est menée. Je pense qu'il n'est pas raisonnable de passer d'un extrême à l'autre. Ma dernière remarque, Monsieur le Président, c'est que je n'ai pas entendu de réponse, mais peut-être qu'il n'y en a pas sur l'inquiétude que j'ai soulevé, relevé, évidemment on a affaire à des hommes d'affaires dans ce monde du football parfois des requins et des gens qui veulent juste faire du fric. Mais sur cette rumeur qui vient de Flandre et qui parle d'un intérêt vraiment un intérêt qui a l'air d'être sérieux pour un club en Flandre par une partie en tous les cas des gens qui sont actuellement actifs au White Star. Es ce que le Collège, l'Echevin des Sports ont connaissance de ça ou non ? Si il en a connaissance es ce qu'il pense que ça pourrait être un danger ? Est-ce qu'il a déjà évoqué ce problème avec les responsables du White Star ?

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. le Président (Léonard) :

Merci Monsieur Ikazban.

Ceci dit, c'est effectivement un point important et je pense que tous les intervenants ont pratiquement eu beaucoup plus de temps de ce que le règlement d'ordre intérieur prévoit, mais comme on a un programme assez chargé, je vais quand même être un peu formel. La réponse à la réponse, ce n'est pas prévu pour reposer des nouvelles questions, d'ailleurs je pense avec l'accord des Echevins, nous nous en tiendrons là pour le moment et je donne maintenant la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Au niveau des réponses du Collège des engagements sont pris. J'espère qu'ils seront suivis de faits. Pour le moment ça se base uniquement sur des négociations qui, si j'ai bien compris n'ont pas encore abouties. Nous verrons si et comme l'a dit Monsieur Ikazban nous avons plaidé lors de la constitution de la convention avec le White Star du fait que l'activité et l'occupation du stade soient reliées à une occupation de l'ensemble de l'école de formation. Donc ça c'est une bonne chose. Maintenant il reste toujours une incertitude mais je prends acte des engagements pris par le Collège et je remercie la Bourgmestre d'avoir clairement exprimé sa position et d'être sorti du bois car je pense qu'il était important qu'elle puisse s'exprimer sur ce dossier et je trouve qu'elle s'est mise un peu au-dessus de la mêlée et c'est tout à son honneur.

M. le Président (Léonard) :

Monsieur Ikazban, je vous donne très rapidement la parole et puis nous clôturerons.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

J'entends bien votre suggestion. Je demande de recevoir des réponses écrites aux questions complémentaires que j'ai posées.

M. le Président (Léonard) :

Ce que je vous suggère c'est de renvoyer vos questions parce qu'elles n'ont pas forcément été notées. Donc je pense que le point est clôturé et que le Président peut revenir de son exil.

M. le Président :

On va continuer les interpellations car il y en a quand même beaucoup et si vous voulez vous lever pour aller fumer une cigarette vous pouvez le faire parce qu'il n'y a pas d'obligation de devoir rester assis. Il n'y a pas de quorum, il n'y a pas de votes. On suspend cinq minutes maximum.

J'espère que nous aurons des bonnes nouvelles dans les futures interpellations.

**76. Interpellation introduite par Monsieur Lakhroufi relative aux ouvriers de voirie.
Interpellatie ingediend door Mijneer Lakhroufi betreffende de arbeiders van de
wegenissen.**

M. le Président :

Monsieur Lakhroufi, votre interpellation relative aux ouvriers de voirie es ce que vous voulez la présenter ou es ce que vous êtes d'accord de la présenter par écrit ?

M. Lakhroufi :

C'est ce que je vais faire Monsieur le Président, si vous permettez un instant. Je vais juste faire une petite remarque par rapport à l'interpellation. Il y a une petite coquille dans le texte dans un meilleur français évidemment. Ce n'est pas une boutade du Secrétariat, ça vient de moi parce que j'ai réécrit l'interpellation de manière plus correcte. Deuxième chose, je retire cette interpellation. La réponse à cette interpellation on la demande maintenant par écrit. Si vous pouvez nous la renvoyer le plus tôt possible, dans la soirée, demain matin. D'accord ?

Merci Monsieur le Président.

M. le Président :

La réponse sera de toute façon publiée dans les minutes du Conseil. La réponse sera envoyée avant mais elle sera publiée in extenso dans les minutes. Si une interpellation est passée en écrite d'office elle est reprise. A partir du moment où elle était prévue d'être faite d'une façon orale ici et que nous la transférons pour essayer de gagner du temps vu le

nombre d'interpellations il est normal que ça se retrouve dans le pv mis in extenso de nos débats avec la question et nos réponses.

78. Interpellation introduite par Monsieur Gjanaj relative à la politique du logement de la Commune et sur la situation des logements gérés par la MAIS.

Interpellatie ingediend door Meneer Gjanaj betreffende het huisvestingsbeleid van de Gemeente en in verband met de situatie van de woningen beheerd door het MAIS.

M. le Président :

Vous souhaitez présenter votre interpellation ou vous êtes d'accord de faire une réponse écrite ? Vous la présentez ? Je vous donne la parole Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Merci Monsieur le Président.

A près de deux années de gestion de la commune par cette majorité il est temps de dresser un bilan de la politique du logement à Molenbeek et de mettre à plat les problèmes éventuels, voir les anomalies.

A peine l'Echevin du Logement avait-il pris ses fonctions qu'il se répandait déjà à plusieurs reprises dans les médias en faisant le premier responsable politique molenbeekois à s'enorgueillir de résultat qu'il était à l'époque le seul à prévoir et je crains fort qu'il ne soit encore aujourd'hui le seul avoir. Ainsi j'aurai souhaité avoir une situation des arrêtés d'insalubrité entre novembre 2013 et 2014. Sont-ils en augmentation ou bien constatons une confirmation de la baisse observé entre juin 2013 et 2014. Le cas échéant quelles en sont les raisons ? En novembre 2013 vous annonciez sept cent cinquante rénovations jusqu'en 2019. Pourriez-vous nous informer de l'état d'avancement de ces rénovations un an plus tard ? Le cas échéant pourriez-vous me donner la raison pour laquelle cela prend autant de temps ? A combien de % estimez-vous la réalisation de vote campagne de correction des situations cadastrales des habitants de Molenbeek. Quels sont les quartiers déjà couverts et avez-vous une idée de l'augmentation moyenne des revenus cadastraux induites par cette action ? Je souhaiterais également connaître le flux ainsi que les stocks des logements communaux disponibles. En ce qui concerne la MAIS il me revient qu'une partie non négligeable de logement pris en gestion ne peut être mis en location du fait de retard dans la mise en conformité par rapport aux règles en vigueur. Si cela se confirme cela voudrait dire que la commune, déjà en grande difficulté financière, fait des pertes sèches sans possibilité d'en compenser une partie par des rentrés de loyers alors même qu'il y a une liste d'attente énorme pour des logements communaux ou logements sociaux. Pouvez-vous d'ailleurs nous fournir les chiffres mises à jour de cette liste d'attente ? Toujours en ce qui concerne les logements je vais parler à Monsieur Mahy. Si il m'a été rapporté qu'il y a un retard important dans l'envoi des rappels de paiement des loyers, le suivi n'étant pas assuré. Les arriérés de loyers sont importants pour chaque locataire et pour la MAIS. Pouvez-vous nous donner le délai moyen de paiement de loyer, la manière dont vous comptez remédier à cette situation dérangeante tant pour les locataires que pour les gestionnaires ? Il m'est également revenu que lorsqu'un locataire introduit une plainte quelconque à la direction régionale du logement ou à la commune, la MAIS lance rapidement une procédure de rupture du contrat et laisse donc le locataire concerné aux mains du propriétaire ce qui a un impact direct sur le loyer. Les propriétaires lancent alors des procédures pour mettre dehors les locataires. D'ailleurs il semblerait que le nombre de logements pris en location, en gestion est en baisse par rapport à l'année 2013. Pouvez-vous nous donner ici aussi le flux et le stock des logements gérés par la MAIS ? La MAIS prendrait parfois en gestion des logements situés à des étages très élevés ce qui entraîne des charges communes importantes sans compter qu'il y a souvent

des problèmes au niveau de ces communs, l'éclairage défectueux, les ascenseurs en panne, etc. Il y a aussi des frais énormes d'emménagement jusqu'à quatre mille euro de frais de lift service pour un logement situé au vingt-sixième étage. Dans ce cas je voudrais savoir si vous prenez en considération les charges et est-ce que vous accordez les allocations régionales de logement dès que, tout frais compris, cela dépasse le tiers des revenus comme vous étiez engagé à le faire dans une émission télévisée ? Je parle ici de notre Echevin. A la même émission vous vous étiez engagé à faire en sorte que ce soient les personnes les plus précarisées, vivant dans des logements privés qui sont parfois insalubres disiez-vous souvent trop petits et très chers qui soient favorisés par votre politique de logement. Hors voyant votre gestion de modification de revenus cadastraux et de la situation urbanistique le vide locatif au niveau de la MAIS, la suppression des prêts à taux 0% et remboursables en cinq ans pour la rénovation des logements, les menaces de fermeture que vous faites peser sur des locataires de logements sociaux qui reçoivent provisoirement des membres de leur famille, les retards dans le programme de rénovation des logements, les augmentations des cadastres et donc du précompte immobilier cela me fait plus penser à une politique destinée à chasser les personnes les plus précarisées. Enfin, au chapitre bonne gouvernance ne serait-il pas temps que la présidence de la MAIS ne soit plus attribué à l'Echevin du logement. Je souhaiterais également être rassuré en ce que vous ne vous soyez pas laisser tenter par l'engagement de personnel sur d'autres critères que ceux que vous mettez en avant dans le cadre de votre chapitre de bonne gouvernance. Pourriez-vous notamment nous faire part de façon détaillée de la procédure qui a mené à l'engagement du nouveau coordinateur de la MAIS et de celui de la Cellule logement. Les candidats sélectionnés ont-ils passé un examen de sélection ? Quels sont les étapes ayant données lieux aux engagements ? Quels sont les instances ou la personne qui les ont prises ? A compétence égale y a-t-il toujours une préférence donnée à des candidats habitant la région ou Molenbeek ? Dans ce contexte peu réjouissant pourriez-vous nous présenter les flux des enregistrements et des départs de Molenbeek depuis l'installation de cette majorité et le chiffre total de la population de Molenbeekoise ?

Je vous remercie de vos réponses.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les habitants pour ceux qui ont encore eu le courage de rester jusqu'à cette heure tardive. Monsieur le Conseiller je vous remercie pour vos nombreuses questions qui me permettent de faire le point sur la politique du logement. On est au sein de cette commune depuis maintenant deux ans. Je déplore néanmoins sur leurs ton peu constructif et pour certains aspects diffament je trouve que ça ne nous ressemble pas. Je voudrais tout d'abord remercier les services communaux pour l'ensemble des données qui ont été traitées spécialement pour répondre à vos demandes. Il me faut rappeler qu'un rapport annuel est adressé à l'ensemble des conseillers et qu'il est disponible sur le site internet, qu'il comprend une série de statistiques soit près de juin, juillet chaque année et ces statistiques reçoivent souvent trop peu d'attention. Pourtant elles reflètent l'ensemble de l'action communale et son action en matière de logement également. Voici les réponses souhaitées et une série de démenti à vos aprioris sans fondement qui tentent de finalement jeter le discrédit sur l'action quotidienne des employés communaux et des travailleurs d'organisme de logements. Vous m'interrogez sur l'évolution du nombre d'arrêtés d'inhabitabilité. Le nombre d'arrêtés

d'inhabitabilité pris durant la période novembre 2013, novembre 2014 a touché soixante-deux logements contre quatre-vingt-sept sur les douze mois précédents, soit une diminution sensible de près de 30 %. Dans la même période 2013/2014, des contrôleurs relancent les propriétaires, y compris avec menace de taxation, ont conduits soixante-huit propriétaires à mettre leurs logements aux normes. Il s'agit d'un boom de septante % de régularisations en un an. Cela s'explique pour résumer par une attention renforcée par l'ensemble des pouvoirs publics et des services communaux notamment grâce à l'adoption d'un protocole de collaboration commune, CPAS, Police en juin 2013 par le quasi doublement des effectifs de la cellule logement y compris pour reconstruire les situations anciennes par une meilleure connaissance chez les citoyens les plus-values par le contrôle. Il ne s'agit pas de fermer des logements mais d'obliger les propriétaires à éviter des dangers pouvant être mortels pour les locataires. Il s'agit donc d'améliorer la qualité des logements. Il y a aussi le bouche à l'oreille et la médiatisation qui font que les locataires sont plus nombreux à passer par la cellule pour exposer leurs problèmes, que les propriétaires sont beaucoup plus nombreux à se présenter aux auditions. Des efforts conséquents sont consentis pour des propriétaires défaillants à régulariser les habitations louées. Les problèmes se résolvent positivement, de plus en plus souvent sans même prise d'arrêtés et je tiens aussi à saluer ici par la même occasion la ténacité du coordinateur de la Cellule Logement, Michel Renard, qui achève prochainement une carrière formidable au service des habitants. Cinq cent quarante-quatre logements au total sont frappés d'arrêtés d'inhabitabilité. Soit une diminution de 30 % depuis juillet 2013. Avec les services de la commune nous sommes satisfait de ce résultat car sa signifie moins de danger et plus de santé pour les habitants de la commune. L'objectif de la commune n'est pas de prendre le plus grand nombre d'arrêtés d'inhabitabilité possible mais bien de veiller à la bonne qualité des logements au bénéfice des habitants. Vous m'interrogez aussi sur la rénovation des logements publics et l'évolution du nombre de logements communaux. Grâce au plan communal d'investissement, nous avons obtenu de la Région, en juin 2014, près de seize millions et demi d'euros pour rénover des logements du Logement Molenbeekois. Le Secrétaire d'Etat sortant nous l'a indiqué rendant ainsi possible la rénovation complète de cent trente-six logements à Osseghem, Saulnier, Meulecom, Gulden Bodem et la rénovation de quatre cent nonante-six autres logements avec l'isolation du Machtens 1, avec une plus grande stabilité des terrasses du Gandhi, les ascenseurs du Machtens 1 et 3, etc. Je ne compte ici que les nouveaux moyens financiers, pour la rénovation, des subsides plus anciens sont aussi activés. L'exemple le plus récent est bien entendu le choix définitif d'un architecte pour la tour Brunfaut qui sera totalement rénovée avec une augmentation du confort, une adaptation aux familles nombreuses et une diminution au coût de chauffage de 100 euro par ménage par mois. Par ailleurs, la Cour Saint-Lazare ouvrira les portes de ses 84 logements, moins nombreux mais plus spacieux, au printemps 2015. Il y a au total 17.000 demandes pour des logements à Molenbeek. Ce ne sont pas spécialement des demandes de personnes qui habitent Molenbeek pour l'instant mais qui souhaitent y vivre et ça comprend « Le Logement Molenbeekois », « Assam-Sorelo », « Le Fonds du Logement », l'ensemble des AIS. Alors pour parvenir à mener à bien toutes ces rénovations dans les meilleurs délais, le conseil d'administration et les responsables du Logement Molenbeekois ont récemment décidé la constitution d'une équipe ayant pour seule mission la rénovation de logements. A cet égard, les recrutements sont en cours, un architecte et un juriste et certaines rénovations ont aussi été confiées au pôle régional d'expertise de la SDRB pour accélérer le processus. Les logements communaux ouverts sont aujourd'hui au nombre de trois cent-huit soit vingt de plus qu'il y a un an. La resocialisation du parc a, en outre, déjà permis à dix familles modestes de trouver un toit et aux dix familles disposant de revenus largement supérieur aux critères d'attribution de se reloger ailleurs. Vous parlez de bonne gouvernance en voici un exemple concret. Plus largement en ce qui concerne le développement de logements de qualité à gestion publique et finalité sociale le contrat logement présenté le 20 novembre 2013 se traduit déjà par une augmentation de 158 logements ouverts dans différents quartiers de notre commune. Il y a dans ce nombre inclus les bâtiments Candries et Lemaire, les logements communaux dont je viens de parler, les

logements pris en gestion par toutes les agences immobilières sociales ça n'inclut pas par contre les prêts du fond du logement parce que les données ne sont pas encore disponibles. Alors j'en viens à l'agence immobilière sociale, la MAIS créée par la commune en 2004. La MAIS dispose d'un conseil d'administration dans lequel l'opposition est représentée et par respect pour ce conseil d'administration et en particulier pour une mandataire socialiste dont j'apprécie souvent l'impertinence vous comprendrez que je ne veux pas transformer ce Conseil communal en un Conseil d'administration de la MAIS et je ne rentrerai pas dans un petit jeu qui me paraît un peu stérile parfois de majorité contre opposition. 93,5% des 153 logements de la MAIS sont actuellement occupés. Quand ils ne le sont pas c'est parce que soit ils sont en cours d'attribution et on tient à respecter les règles qui prennent parfois un peu de temps soit pris en gestion sur la précédente mandature et sont restés insalubre et le propriétaire dans plusieurs cas ne veut pas agir soit il s'agit de logements de transit et ils sont gardés en réserve par le comité d'attribution apolitique pour des situations qui le nécessiteraient ou encore parce que l'accompagnement social a parfois permis aux personnes de trouver une autre solution entre la décision d'attribution et la date d'entrée prévue. Alors contrairement à vos allégations, le vide locatif à la MAIS était divisé par deux en deux ans. Le nombre de logements a augmenté de 10 en un an et sont de bien meilleure qualité que par le passé. Par ailleurs, effectivement, quand des mandats de gestion s'achevaient, les locataires restaient précédemment dans les logements souvent insalubres. Un accompagnement social existe et on a engagé une assistante sociale ce poste n'existait plus depuis 2012. Un accompagnement social est systématiquement assuré et le recours aux allocations régionales de logement est également systématiquement envisagé. Au passage, personnes n'a jamais payé quatre mille EURO pour monter ses meubles dans son logement. Alors, 100% des loyers versés par la MAIS aux propriétaires sont payés à temps. 85% des loyers payés par les locataires sont payés dans le mois et c'est totalement logique dans le contexte d'une agence immobilière qui est sociale et qui est subsidiée pour ça et qui bénéficie aussi de crédits de trésorerie et ça hors dotation sans aucune influence sur les finances communales. Alors dans certains cas les propriétaires récalcitrants refusent de faire des travaux nécessaires pour la remise en conformité d'un logement. Après avoir épuisé tous les recours possibles la MAIS est parfois amenée à rompre des mandats de gestion et dans la plupart des cas l'action de la Cellule Logement ou la Direction Régionale du Logement permet justement une prise de conscience par le propriétaire qui accepte alors ici le remplacement d'une chaudière, le remplacement d'un escalier dangereux et dans la plupart des cas le logement s'améliore et reste géré par l'AIS. Voilà pour l'AIS communal. C'est un véritable outil de logement dont je suis le président élu à l'unanimité du conseil d'administration, majorité et opposition comprise et donc y compris par la représentante de votre groupe politique. Alors vous m'accusez aussi de recruter du personnel. Je vous cite, ce n'est quand même pas rien, sur base d'autres critères que ceux de la bonne gouvernance. C'est une accusation sans fondement et sans doute avez-vous été mal informé puisque les profils de fonctions ont été établis par le service, dans le cas du recrutement communal et par le conseil d'administration de la MAIS dans le cas de l'association et tout ceci a été fait avec la direction des ressources humaines communale, les cv ont été triés par ce service, des tests écrits et oraux ont été conçus et corrigés par l'administration et l'association pour s'assurer justement de la compétence des personnes engagés. Les premiers entretiens oraux sont menés par l'administration. Ce n'est que lors de l'interview final que j'ai eu l'occasion de rencontrer les candidats et le choix final a été détaillé dans un rapport transmis dans la cadre de l'accession à l'ensemble des administrateurs qui détaillaient l'ensemble de la procédure, l'ensemble des personnes qui avaient participé aux sélections finales et ce rapport a été présenté à l'ensemble du groupe. Le comité de sélection était composé de la responsable des ressources humaines communale, de la coordinatrice sortante de la MAIS, ainsi que de moi-même. Ce n'est que lors des interviews finales, que moi, j'ai eu l'occasion de rencontrer les candidats et le choix final a été fixé en concertation avec ce comité et, enfin, l'ensemble des documents a été présenté aussi afin de rencontrer la personne qui était la mieux classée par l'ensemble de cette procédure et cette décision a été prise à

l'unanimité, majorité et opposition comprise. A compétence égale, il y a une logique à préférer des candidats domiciliés à proximité mais uniquement à compétences égales. Alors, j'en ai presque fini.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je pourrais encore passer des dizaines de minutes finalement à éteindre un par un chacun des départs d'incendies qui constituent les allégations nombreuses de Monsieur Gjanaj et expliquer ce qu'est la loi en matière de logement social et en matière de droit des locataires et aussi à rappeler la répartition des compétences. Je pourrais aussi rappeler par exemple qu'en ce qui concerne le cadastre le calcul est réalisé pour chaque bâtiment non par la commune mais par l'état fédéral pour le compte de la Région. Mais il me semble que tant la majorité que l'opposition gagnent à être constructives évidemment et je le reconnais, il reste encore de nombreux efforts à faire pour résoudre la crise du logement dans notre commune, une crise à laquelle de nombreuses personnes doivent faire face au quotidien. C'est un combat qui est mené à tous les étages notre maison Belgique et vous êtes député à la Région Bruxelloise et celle-ci dispose de compétences renforcées en matière de logement et j'espère que vous emploierez aussi votre énergie au développement d'une politique cohérente à ce niveau-là aussi. Ce qui doit nous importer aujourd'hui c'est d'essayer de gérer finalement les conséquences au niveau local de la politique destructive d'exclusion menée parfois par d'autres niveaux de pouvoirs et aggraver par la crise depuis de nombreuses années maintenant et qui a pour conséquences que des personnes éprouvent de plus en plus de difficultés à joindre les deux bouts. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Je cède la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Monsieur le Président, il est clair qu'au niveau de mon interpellation ce n'était pas du tout l'objectif d'être diffamatoire et je pense ne pas l'avoir été mais je comprends bien que Monsieur l'Echevin a un orgueil tel que ça le met dans une position tel qu'il se sent accusé alors qu'ici on est en train de parler simplement de la fonction et ça n'a rien à voir avec la personne et ce n'est pas d'ailleurs mon habitude comme vous l'avez dit. Si on parle d'incendie moi je voudrais vous parler d'incendie mais je préfère me concentrer sur les conséquences pour les molenbeekois d'une politique de logement et nullement sur des affaires de personnes ou des affaires des attaques interpersonnelles. Je veux juste savoir par rapport à mon interpellation je veux avoir, on met en vue l'intérêt des molenbeekois et quand je vois ce que j'ai devant moi par rapport aux éléments que je vous ai présenté, le vide locatif des logements qui ne sont pas disponibles même pour des logements transit donc ça veut dire que si aujourd'hui il y a un accident et j'ai même des cas concrets par rapport à ça je peux vous dire que aujourd'hui la commune n'est pas en mesure de répondre à des situations dangereuses pour les molenbeekois et il y a des cas bien concrets par rapport à ça. Ça c'est pour le volet, on va dire, vous parler d'incendie moi c'est plutôt se prémunir de dangers qui sont actuellement présents à Molenbeek et ça a toujours été le cas. Il y a eu, malheureusement il peut y avoir des cas comme un incendie, comme d'autres calamités et malheureusement aujourd'hui Molenbeek ne peut pas répondre et n'a pas pu répondre pour un cas très très dangereux qui existe et dont je suis au courant. En ce qui concerne la MAIS et le taux d'occupation moi j'aurais souhaité avoir les informations chiffrés non pas de votre 93,5% mais des chiffres au niveau budgétaire par rapport à l'implication de la politique que vous avez mené au sein de la MAIS et voir concrètement, j'ai déjà vu quelques-uns des chiffres et ça ne correspond pas du tout à votre 93,5% puisqu'il y a des

logements qui sont aujourd'hui gérés, pris en gestion par la MAIS et qui ne sont pas occupés et ça c'est un poids par rapport au budget communal. Par rapport au 4.000 EURO c'est un peu anecdotique mais je peux vous dire que ce cas existe lorsque vous prenez en gestion un logement qui se trouve au 26^{ème} étage vous ne pouvez pas espérer que le lift service vous fait moins cher que 4.000 €, or 4.000 €, c'est bien le montant qu'on a demandé à cette personne. Ce sont des cas qui existent. Moi je suis désolé.

M. le Président :

Monsieur Gjanaj vous avez eu le temps de répondre largement, vous avez eu le temps de présenter votre interpellation, vous avez eu la réponse de l'Echevin et maintenant vous refaites l'interpellation une deuxième fois en répondant aux arguments que vous a donné l'Echevin à vos arguments à vous. Donc c'est du pingpong et on revient à faire deux fois l'interpellation.

M. Gjanaj :

Quel est le problème ? Je suis observateur en même temps que vous u niveau du Conseil communal.

M. le Président :

Faites un résumé alors.

M. Gjanaj :

Un résumé ? Vous parlez, je parle, il y en a d'autres qui parlent, le compteur il tourne, moi c'est une des interventions que je fais...

M. le Président :

Vous avez droit à deux minutes de réponse et vous en avez déjà épuisé plus de cinq. C'est pour ça. Stop. Merci. Nous passons au point suivant.

79. Interpellation introduite par Madame Piquard relative au MoMuse. Interpellatie ingediend door Mevrouw Piquard betreffende MoMuse.

M. le Président :

Madame Piquard, vous souhaitez présenter votre interpellation maintenant ?

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Ça ira vite de toute façon je crois que la réponse est prête. Depuis de nombreux mois l'annonce a été faite par le Collège de ne plus s'investir financièrement d'avantage dans le projet du Musée communal MoMuse. Dès lors il appert que quelques informations doivent vous être actualisées en ce qui concerne les dons ainsi que le patrimoine communal. Qu'en est-il de l'emploi actuel de l'ancien conservateur pressenti du Musée ? Fait-il partie des transferts de services ? Qu'en est-il de l'emploi des personnes qui le secondait ? Licenciements, démissions, transferts au sein des services communaux auquel cas dans les mêmes fonctions ? Je vous demande si c'est dans les mêmes fonctions ou autres situations se sont-elles présentées non énoncée ici ? Qu'en est-il de la conservation dans de bonnes

conditions des dons et legs des particuliers ? Qu'en est-il également de la conservation du patrimoine communal parmi lequel figuraient des tableaux de valeurs, éventuellement les conditions d'hygrométrie requises à leurs conservations sont-elles maintenues actuellement ? Qu'en est-il de la surveillance effective de ce patrimoine tant privé que communal ? Comme annoncé lors de l'un des conseils communaux ou j'avais déjà interpellé dans cette matière les personnes et ou les associations ayant fait des dons et legs audit musée, ex musée ont-ils reçu un courrier les avertissant qu'elles pouvaient récupérer leur patrimoine privé et combien l'ont fait ? En ce qui concerne le bâtiment, quel est l'état actuel de salles inoccupées de cet ancien musée ? Quels sont les moyens de surveillance pris pour éviter d'éventuelles intrusions, dégradations ou autres ? Quels sont les moyens budgétaires mis pour l'entretien éventuel des salles et concernant les menues réparations ? Y a-t-il eu lieu de procéder à de quelconques réparations ou mesures d'entretien des lieux ? Qu'en est-il actuellement de l'avancement du dossier au niveau de l'assurance puisqu'un conflit existait ? Est-il prévu à moyen terme une réaffectation des lieux et pour quel projet ?

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Nous avons reçu une lettre du service des Bâtiments de la Communauté Française qui nous a demandé de poursuivre le projet du MoMuse et donc la Commune a fait ses comptes et a constaté que beaucoup d'investissements avaient déjà été réalisés dans le cadre de ce Musée communal. Même si la concrétisation ne se faisait pas encore des engagements ont été pris avec différentes entreprises dans le cadre de la réalisation de ce projet. Donc la décision a été prise par le Collège des Bourgmestre et Echevins de poursuivre le projet MoMuse tout en n'ayant des contacts avec l'auteur de projet et avec la Communauté française pour voir de quel manière, tout en restant dans l'enveloppe budgétaire pour laquelle nous avons des subsides nous pouvons éventuellement réorienter le projet dans sa structure. Donc c'est vrai, qu'aujourd'hui, Madame Piquard, le Collège a donc décidé de réaliser cette exposition permanente et donc vous avez posé un certain nombre de questions concernant notamment la situation du personnel puisqu'il y avait quatre universitaires temps plein qui travaillaient précédemment au projet du Musée. Il se fait que deux de ces quatre personnes avaient demandé leur transfert vers la Maison communale, vers le service du GRH, dans un premier temps. Elles ont depuis quitté l'administration un troisième agent a été déclaré malheureusement déclaré invalide à titre définitif à la suite d'une maladie grave et il reste encore aujourd'hui une personne attaché au projet. Cette personne travaille dans le cadre du département de la culture et il est par ailleurs responsable des archives communales. Alors, sur les collections, celles-ci sont aujourd'hui principalement réparties sur deux lieux, à savoir, un petit espace de réserve dans l'enceinte de la maison des Cultures à proximité du Musée et un espace plus grand au sein du dépôt des archives communales. Une troisième partie des pièces de collection est resté dans les locaux du Musée à l'Académie de Dessin et doit être transféré dans cette réserve quand les travaux seront réentrepris. En ce qui concerne les conditions d'hygrométrie a priori il n'y a pas de soucis à se faire dans le sens où la première partie des œuvres d'art non suspendu dans les locaux de l'administration communale ou des différents bâtiments communaux se trouvent dans la petite réserve du Musée ou les conditions de conservation sont bonnes et plutôt stable. Alors en ce qui concerne la surveillance, ces deux réserves du Musée sont sous alarme et en ce qui concerne la restitution des dons et des legs de Musée il n'y a jamais eu

de restitution par rapport aux legs qui ont été fait parce que même si la structure même du Musée n'avait pas été réalisé il était évident que pour la Commune il était important de conserver les legs qui nous avait été fait et que de toute façon des expositions, le Musée, même s'il ne s'était pas développé dans la structure tel que prévu au départ, ce Musée allait continuer de vivre notamment dans le cadre d'expositions à travers les différents bâtiments communaux et autres situés sur le territoire de Molenbeek.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Madame la Bourgmestre je tiens à vous remercier tout particulièrement pour vos réponses et je vous précise que notre groupe vous félicite pour le maintien du projet. Merci.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

**80. Interpellation introduite par Madame Piquard relative au personnel communal.
Interpellatie ingediend door Mevrouw Piquard betreffende het gemeentepersoneel.**

M. le Président :

Est-ce que vous maintenez votre interpellation ou vous passe en système écrit ?

Mme Piquard :

J'ai reçu les réponses bien détaillées écrites mais je me permets de vous demander il me reste trois questions que je ne poserai pas aujourd'hui mais de pouvoir les poser par dérogation au prochain Conseil.

M. le Président :

Je n'ai pas de soucis.

Mme Piquard :

Ok nous sommes d'accord.

**81. Interpellation introduite par Madame Piquard relative à l'aménagement de la Place communale.
Interpellatie ingediend door Mevrouw Piquard betreffende de inrichting van de Gemeenteplaats.**

M. le Président :

Je vous rappelle Madame Piquard que nous avons déjà eu un débat sur le stationnement sur la Place Communal au précédent Conseil.

Mme Piquard :

Monsieur le Président, je permets de maintenir...

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Le nouvel aménagement de la place communale semble être assez confus pour les habitants et particulièrement la notion réelle légale de l'espace partagé entre les voitures, les vélos et les piétons. En définitive il appert que peu d'automobilistes connaissent l'utilisation même d'un espace partagé ce qui rend quelque peu périlleux la sécurité des usagers faibles. Il est vrai que le renouvellement des pavements de la nouvelle place communale, hormis une rigole est uniforme qu'il s'agisse de la superficie de l'ancienne place communale et de son extension actuelle. Pour mieux me faire comprendre tout est couvert de pavés d'un gris identique. Au vu de ce qui précède il existe un réel problème de sécurité pour les piétons, les vélos et ce phénomène risque de s'amplifier lors des vacances scolaire, même hivernales. De plus, la Place Communale qui porte bien son nom puisqu'elle jouxte l'Hôtel Communal et ce dernier étant un lieu qui doit être accessible à tous ne dispose pas d'emplacement pour personnes handicapés, emplacement qui même provisoire du fait des travaux de l'accueil obligeant tout un quidam à rentrer du côté de place communal devrait existé quel qu'en soit la formule soit sous une forme de panneaux ou d'une peinture au sol. Passant par-là dernièrement j'ai constaté que la police verbalisait toutes les voitures stationnés dont une camionnette communale y étant plus que certainement stationnée alors qu'elle se trouvait la peut-être pour chargement ou déchargement ou pour des travaux à l'administration. Avant de poser toutes mes questions j'aimerais dégraisser un petit peu quant à l'aménagement urbain et fonctionnel de cette place dont on peut dire que ce soit actuellement je dis bien actuellement une réussite. Effectivement, je n'ai jamais vu une place communale aussi in-attractive, ni aussi morne que la nôtre, tant l'aménagement y est, excusez-moi, riquiqui. Certes, il existe bel et bien une œuvre d'art, une fontaine avec un mini jet d'eau sur la place par rapport à la superficie de la place. Et le tout, en tout cas ce qui est visible, est disposé aux abords de la superficie de l'ancienne place. Je ne suis pas architecte, mais ce nouvel aménagement n'est pas une réussite et je reste persuadée que cela eut pu être mieux pour le même prix, question de goût me direz-vous. Mes questions, qu'en est-il d'une éventuelle nouvelle information à tous les molenbeekoïses quant à l'usage légal et comment pratique d'une zone partagée via des toutes-boîtes ou dans le Molenbeek Info une nouvelle fois et surtout aussi sur le site communal, notamment pour les plus jeunes. Qu'en est-il d'un éventuel aménagement plus sécuritaire différencié en ancien espace de la place en tant que tel et ce nouvel aménagement étendu. J'imagine qu'à terme il faudra bien y installer des potelets ou autres mais que j'espère esthétique. Qu'en est-il d'un aménagement provisoire d'emplacement de stationnement pour personnes handicapés près de l'actuelle porte d'entrée de la commune ? Qu'en est-il du paiement de la ou des amendes perçus pour stationnement interdit concernant les véhicules communaux ? Qui les paye ? Les employés, les ouvriers, ou les services communaux ? Qu'en est-il du prix ? Y a-t-il régulièrement des amendes de ce genre qui sont délivrées ? Pouvez-vous m'expliquer comment fonctionne la police en cas d'intervention urgente quel itinéraire doit-elle suivre pour sortir le plus rapidement possible de cet engorgement autour de la commune. Par ailleurs pour une zone rendu largement piétonne il manque crucialement d'animation commerciale, café, terrasses, etc. et considérant que l'aménagement de la place n'est, j'espère, pas terminé qu'en est-il des délais encore à courir pour qu'elle ne le soit réellement, est-il prévu une concertation avec atrium center afin d'animer un peu cette place ? Pourquoi ne pas y installer soit par demi-journée ou autre formule un marché aux fleurs ou du terroir et un petit espace de mini

jeux pour enfants ou encore tout ce que vous pouvez imaginer mais afin de rendre cette espace plus vivant. Pourquoi n'y a-t-il pas été prévu d'implanter plus de verdure également ?

Je vous remercie de vos réponses.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Gypers.

M. Gypers :

Par rapport à Madame Piquard il faut quand même le rappeler que si on a un R.O.I. il faut quand même le suivre et je me dis que c'est une interpellation qu'on a déjà traité au dernier conseil et puis c'est quand même une évaluation mais je trouve que vous avez fait énormément de travail dans votre interpellation et je trouve que ça mérite quand même une réponse. L'ensemble du projet a fait l'objet d'un processus d'accompagnement très riche dans lequel chacun a pu à heure et à temps exprimer son point de vue. Alors, Madame Piquard, je vous rappelle que vous étiez Echevine lors de l'élaboration du projet et donc vous avez eu l'occasion d'exprimer votre point de vue et vous avez formellement validé le choix des poses. Alors, le choix de l'artiste et de l'œuvre ont fait l'objet d'un processus de sélection très sérieux validé par le Collège dont Madame Piquard faisait partie. Alors, la mise en place du projet a en outre permis à de nombreuses personnes de s'exprimer et de travailler : des enfants de deux écoles de Molenbeek avec des pédagogues chargés de les encadrer, carrière des pierres bleues du Hainaut, qui ont bien besoin de promotion, les tailleurs de pierres, grutiers, équipage de la péniche, photographes, entrepreneurs, etc. Alors, concernant l'œuvre enterrée l'art ne se limite pas à des considérations esthétiques, l'ambition de l'œuvre est d'avoir créée un moment de culture partagé et une nouvelle référence pour Molenbeek. Aujourd'hui les personnes se photographient sur le point zéro. Il est repris dans le plan métro de la Stib, il est commenté dans les écrits de sociologues comme Eric Corijn dans un livre à paraître, etc. La mémoire de cette aventure fait aujourd'hui partie du patrimoine Molenbeekois. Concernant l'information publique une brochure est en préparation en collaboration avec l'ensemble des acteurs et services concernés, gardiens de la paix, police, service Mobilité, communication, etc. Dès que cette brochure est prête une campagne de communication sera lancée via les différents canaux, brochures glissées sous les parebrises des voitures en infraction, dans le Molenbeek Info, sur le site de la commune. Concernant le mobilier, devait répondre à d'importantes contraintes de résistance vu la présence du charroi et l'organisation d'activités telles que la fête de la musique, la Zinneke Terras, le marché. De nombreuses personnes sont venues nous dire qu'elles trouvaient ces bancs magnifiques. Concernant le jet d'eau, l'idée principale du projet est de maintenir le centre de la place totalement dégagé afin qu'il soit disponible et appropriable pour l'organisation d'évènements notamment. Concernant un éventuel aménagement plus sécuritaire, différenciant l'ancien espace de la place en tant que tel et ce nouvel aménagement étendu c'est techniquement inenvisageable. Ce serait en total contradiction avec le concept choisi en concertation avec les riverains et validé tant par l'ancien collège que par le nouveau. Concernant les places pour personnes à mobilité réduite, le projet prévoit trois emplacements réservés à la sortie de la rue Vandermaelen. Concernant la fin des travaux, la réception provisoire a été accordée par Beliris en date du 24.10.2014. L'aménagement peut donc être considéré comme terminé. Seule la rue Vandermaelen est encore fermée afin d'éviter que le charroi lourd, lié aux deux chantiers communaux, ne vienne endommager prématurément le nouvel aménagement. Il n'a pas été prévu d'y implanter plus de verdure afin de laisser un maximum d'espace disponible et appropriable pour des événements, cirques, brocantes, marchés. Concernant les amendes, la police a

dernièrement dressé une série de procès-verbaux pour les véhicules stationnés sur la place. Ils arrivent actuellement chez le Fonctionnaire Sanctionnateur. Les personnes ont reçu un PV à ce sujet ayant l'opportunité de se défendre. A défaut de toute justification quant à un éventuel chargement ou déchargement de personnes ou marchandises dans le temps strictement nécessaire à cet effet dérogation du code de la route pour des véhicules à l'arrêt essentiellement si le conducteur n'est pas sur la place, le véhicule est en stationnement. Alors, l'application de sanction ne sera pas effective pour entrave à la circulation, article 46 de notre règlement général de police. Le montant de l'amende est fixé à 62 €. Si la personne ne paye pas, il y aura recouvrement judiciaire. Le délai étant de six mois pour traiter les dossiers, nous ne pouvons pas encore dire concrètement ce qui aura été payé depuis les contrôles effectués. D'autant plus que les personnes sont toujours pour beaucoup dans le délai de paiement qui est de trente jours. Concernant les véhicules communaux, les stationnements sur la Place Communale, en application de la législation actuelle, sont interdits hors zone réservé à cet effet. Aucune zone de stationnement réservé n'est donc prévue actuellement. Tous les véhicules qui s'y retrouvent sont donc en stationnement interdit, même les véhicules communaux. En tout cas, lorsque le Fonctionnaire Sanctionnateur se retrouve face à un véhicule communal, il identifie le service concerné via la plaque d'immatriculation du véhicule et demande au responsable dudit service que le conducteur du véhicule au moment des faits justifie la présence du véhicule en infraction. Il en est de même pour tout autre infraction commise avec un véhicule communal comme par exemple, en cas de non-port de ceinture ou excès de vitesse quand le parquet adresse un PV à ce sujet. La personne concernée répond par écrit pour présenter sa défense et justifier la présence du véhicule à l'endroit. Il a le droit de se défendre également quant au mauvais stationnement du véhicule. Il a également droit à l'exemption de l'amende pour la justification des chargements et déchargements si ce dernier est effectué rapidement et dans le délai nécessaire à cet effet. A la fin de cette opération le véhicule doit être déplacé. Si pas de justification, l'amende est infligée au nom du conducteur du véhicule. Cette logique de traitement est orientée vers un traitement non-discriminatoire et égal de personnes confrontées à ces faits. Il n'existe pas de dérogation légale ou réglementaire pour le personnel communal. Enfin, concernant la question sur les véhicules de secours, nous ne comprenons pas votre question. En effet, ceux-ci peuvent passer par la place communale qui n'est jamais engorgée et le jours de marché, pour les pompiers, est prévu par la rue Sainte-Marie où un espace de quatre mètres est prévu.

Merci en tous les cas pour les questions liées à Atrium et au marché.

M. le Président :

Merci monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

En fait j'ai entendu une très longue réponse. Bien sûr je ne sais pas ce qui se passe dans ce collège actuel mais chaque fois qu'on pose une question on fait référence à l'ancien collège dont il faisait partie, beaucoup de membres en tout cas, le MR faisait partie. Alors certes le projet a été initié dans le cadre des contrats de quartier si je ne m'abuse effectivement sous l'ancien collège mais le peaufinement en tout cas en ce qui concerne le choix de l'œuvre d'art n'était nullement décidé. Libre à chacun d'admirer une œuvre d'art dans un musée caché pas de problème mais là où je n'avale pas la réponse c'est notamment pour les personnes handicapés et je maintiens que même provisoirement je ne vois pas ce qui vous empêche de créer un ou deux emplacement à l'entrée de cette porte d'entrée. Vous avez quand même la charte Handicity ça pourrait y participer quelque part

pour défendre les intérêts de tous les habitants de cette commune et l'accès à tout le monde à l'Administration communale. Déjà que ce n'est pas facile à cause des travaux et troisièmement si on va se contenter d'une belle place vide eh bien moi je n'ai pas de souci avec ça, je vous souhaite d'avoir la chance de pouvoir l'animer le plus souvent possible que ce ne soit pas aussi triste cette place communale de Molenbeek-Saint-Jean.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

L'incident est clos.

83. Interpellation introduite par Madame Tahar relative à la présence de rats dans deux quartiers de la Commune.

Interpellatie ingediend door Mevrouw Tahar betreffende de aanwezigheid van ratten in twee wijken van de Gemeente.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Je vois que a fait déjà rire mes collègues. Je vais permettre à. J'allais vous proposer que j'accepte une réponse écrite mais là je vois que vous avez tous envie qu'on parle des rats ce soir. Je veux bien interpellier l'Echevin en question si vous le souhaitez. J'attendrai la réponse écrite et notamment pour l'interpellation concernant la pétition que les parents d'élèves de l'école 16 donc la réponse écrite qui également peut être envoyé aux autres conseillers et alors les gens qui sont dans la salle qui seraient intéressés pourront prendre contact avec moi et je leur transmettrai la réponse.

84. Interpellation introduite par Madame Tahar relative à l'interdiction, par le gouvernement fédéral, des signes ostentatoires reflétant une conviction personnelle.

Interpellatie ingediend door Mevrouw Tahar betreffende het verbod, door de federale regering, van opvallende tekenen die een persoonlijke overtuiging weerspiegelen.

M. le Président :

Je vous en prie Madame Tahar vous avez la parole.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Comme vous le savez chers conseillers communaux, membres du Collège dernièrement le Ministre de la fonction publique Steven Vandeput, du parti NVA annonçait sa volonté d'interdire par voie législative les signes, je reprends ses termes, les signes ostentatoires reflétant une conviction personnelle. Il s'adresse bien sûr aux fonctionnaires qui ont un contact direct avec le public. Cette mesure stipule que là je reprends ses dires les

services de l'administration fédérale au citoyen soient neutres et qu'ils soient perçus comme tels. Maintenant je pose la question mais qui soit perçu comme tel par qui ? Car effectivement es ce qu'on peut aujourd'hui statuer sur ce que c'est la neutralité d'un agent public si ce n'est de devoir l'imposer et l'exiger dans l'acte qui est rendu puisque la neutralité c'est un débat très complexe que l'on ne va pas faire ici ce soir au conseil communal mais je parlerai plutôt de l'impartialité. C'est quelque chose effectivement que l'on doit exiger de tout agent qu'il soit en contact avec le public ou qu'il soit en back office. Sur ce principe là je n'ai rien à redire c'est un principe important que nous devons tous respecter. Ce qui me dérange ici et c'est pourquoi j'ai introduit cette interpellation c'est qu'en fait cette proposition, cette décision du gouvernement fédéral avait impacté sur toute une population en particulier des travailleurs ou des travailleuses qui aujourd'hui ont décidé pour une raison ou une autre d'avoir une tenue vestimentaire. Certains peuvent appeler ça des signes ostentatoires mais vous savez bien que finalement aujourd'hui on ne vise pas tous les travailleurs. On vise surtout une catégorie de travailleurs et je suis quand même inquiète parce que si cette décision devait être votée à l'échelle fédérale elle va forcément impacté aussi les communes, notamment la commune de Molenbeek-Saint-Jean. Je sais que l'histoire nous a montré qu'à Molenbeek-Saint-Jean la démarche a toujours été inclusive. Vous avez permis à des hommes et des femmes, surtout des femmes qui étaient compétentes de pouvoir assumer une fonction tout en étant en contact avec le public, en étant finalement fidèles à elles-mêmes, à leurs principes, à leurs comportements, à leurs tenues vestimentaires sans que pour autant ça ne puisse porter préjudice aux services rendus à la population. J'ai pour exemple, ici, des employés qui travaillent notamment au CPAS de Molenbeek-Saint-Jean et qui ont été engagés il y a de cela déjà plus d'une dizaine d'année en étant notamment coiffée d'un foulard. Je parle de cet exemple là parce qu'il est très symbolique de ce qui va demain peut-être concerner directement ce que j'appelle en tous les cas une discrimination flagrante. Parce que, demain, si cette décision est votée et que les communes décident de s'aligner sur cette décision que vont devenir ces travailleurs, ces travailleuses qui ont choisi pour x raisons, des raisons esthétiques, de religions..., peu importe, d'être vêtues différemment. Vous avez ici quelqu'un qui vous parle qui n'est pas empêché de faire un débat politique et d'être investi, même si j'ai décidé d'avoir ce petit tissu sur la tête. Moi je veux vraiment vous interpeller tous aujourd'hui. On peut avoir un débat lors des sections réunies ou lors d'un autre moment mais vraiment et c'est là où je pose les questions, là je vais les reprendre si vous le permettez, de ce qui va si cette décision devait être votée, avoir comme effet sur une partie des travailleurs qu'on voudrait d'un côté émancipé qu'on voudrait d'un côté intégré dans le circuit économique et en même temps ce genre de décision pourrait malheureusement les reléguer à des places, en tout cas, à l'extérieur du système économique. Mes questions sont très simples c'est d'abord comment es ce que vous accueillez cette décision du Ministre de la fonction publique ? Comment envisagez-vous son application dans les institutions publiques et para communales ? Quelles seront les conséquences de cette mesure notamment sur les nombreuses fonctionnaires arborant un foulard et travaillant dans les administrations telles que le CPAS ? J'espère avoir des réponses, si possible, aujourd'hui. Effectivement vous ne vous échapperez pas qu'on m'a effectivement interpellé directement surtout sur la difficulté aujourd'hui sur ce principe de neutralité puisqu'encore une fois c'est une population qui sera visée et j'ai pris un exemple dans l'interpellation si vous l'avez lu concernant par exemple une personne qui serait à l'accueil et dans un service public et à qui on demanderait de rendre un service et qui par contre lui arborait une barbe. Il y a des hommes qui portent des barbes qui sont pour des raisons esthétiques, pour des raisons voilà différentes, qui n'ont rien à voir avec des choix religieux. Es ce qu'on va finir finalement par demander à ces gens-là d'avoir un comportement totalement neutre et in fine de retirer une barbe ? Je trouve vraiment absurde d'avoir des débats de ce genre alors qu'il y a des gens qui attendent simplement d'être intégré, d'avoir un travail et j'espère que la commune, comme elle l'a fait jusqu'à présent, pourra donner l'exemple de cette démarche d'inclure les gens non pas par leur apparence mais par leurs compétences.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Comme vous le soulignez dans votre interpellation, Madame Tahar, le ministre fédéral de la fonction publique a annoncé sa volonté d'interdire les signes ostentatoires reflétant une conviction personnelle pour les fonctionnaires en contact avec le public, mais il s'agit des fonctionnaires fédéraux. S'agissant de la commune de Molenbeek, nous ne dépendons pas du fédéral et donc les agents molenbeekoïses ne sont pas concernés. Tout au plus, il y aurait lieu, on pourrait supposer que la région, que notre région Bruxelloise puisse se prononcer à ce sujet afin d'établir des règles cohérentes et semblables pour l'ensemble des communes bruxelloises. Je pense que ce serait une piste intéressante si vous avez des relais à ce niveau. En attendant une éventuelle réglementation régionale, réglementation attendue depuis plusieurs années, un équilibre a été trouvé dans nos services communaux dans le respect de chacun et à ce stade il ne serait pas opportun de bouleverser cet équilibre.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je vous remercie pour votre réponse.

Vous dites que ce sont des agents fédéraux qui sont concernés mais je vous invite quand même à se pencher d'avantage sur cette question parce que demain effectivement ce sera au niveau régional que ce sera débattu certainement au niveau communal donc ça va impacter d'office la commune donc moi j'invite simplement à ce qu'on puisse à un moment donné avoir un débat. Je ne dis pas qu'il faut trancher sur la question. Je sais que c'est délicat mais voilà je crois que c'est un faux débat et je pense qu'on peut aussi nous avoir une démarche avant-gardiste qui prône vraiment l'impulsivité des gens et pas l'exclusivité et pas la neutralité exclusive. Donc voilà je serai très attentive notamment à ce dossier-là puisque j'ai été interpellé par des personnes qui travaillent à la commune et qui effectivement ne cachent pas leur inquiétude sur les possibles impacts que la commune pourrait en tout cas ressentir si cette loi devait être voté.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar. L'incident est clos. Le point 85 que vous aviez introduit concernant la pétition de parents d'élèves de l'école 16 est transformé en réponse écrite et donc vous avez déjà reçu la réponse je crois et elle sera communiqué à tous les conseillers.

85. Interpellation introduite par Madame Tahar relative à la pétition de parents d'élèves de l'école 16.
Interpellatie ingediend door Mevrouw Tahar betreffende de petitie van de ouders van de school 16.

*L'interpellation est transformée en question écrite, à la demande de Madame Tahar.
De interpellatie wordt omgezet in schriftelijke vraag, op vraag van Mevrouw Tahar.*

86. Interpellation déposée par Monsieur Rekik relative au Conseil de la Jeunesse.
Interpellatie ingediend door Mijnheer Rekik betreffende de Jeugdraad.

M. le Président :

L'interpellation que vous souhaitez maintenir et que je propose de joindre avec l'interpellation de Madame Tamditi sur le même sujet. Je donne la parole à Monsieur Rekik.

Mr. Rekik :

Madame l'Echevine de la Jeunesse, chers membres du collège et chers Conseillers. Vous savez, un conseil de la jeunesse à Molenbeek, vous savez à quel point j'apprécie et salue les dynamiques de ce genre. Il s'agit incontestablement d'une belle initiative mise enfin officiellement en œuvre afin de permettre aux jeunes de la commune une participation citoyenne active. Le parti socialiste molenbeekois soutient et encourage tous les jeunes engagés dans ce conseil de la jeunesse. La participation citoyenne est le meilleur moyen de défendre ses droits et ainsi faire avancer les choses. Par la même occasion nous félicitons tous les jeunes candidats pour leur engagement citoyen. Bravo aussi à tous les acteurs sociaux et associations qui s'investissent dans le projet. Pour rappel, l'idée de mise en place d'un conseil de la jeunesse fut une proposition forte proposée par la liste du Bourgmestre lors des dernières élections communales. Néanmoins je tiens à vous mettre en garde sur certains éléments troublants pour lesquels de nombreux jeunes et parents attendent une réponse. Beaucoup d'entre eux souhaitaient se présenter ce soir. Hier soir ou ce soir sachant que les points étaient abordés très tardivement et le manque de places assises dans cette salle ne permettaient pas à tous les jeunes que vous avez maladroitement oublié d'être présent. Ceci dit vous allez comprendre dans un instant pourquoi. Vous aviez lors d'une section réunie garanti qu'il n'y aura pas d'ingérence du politique dans ce conseil de la jeunesse. Hors, de nombreux jeunes et parents témoignent de la manière avec laquelle vous vous appropriez des projets de conseil de la jeunesse censé être libre, pluraliste, indépendant du pouvoir communal en l'occurrence ici l'échevinat de la Jeunesse. Alors nous pouvons comprendre votre volonté de vous improviser impératrice de la jeunesse mais trouvez-vous normal le fait d'envoyer un courrier normal à dix-sept mille jeunes et familles avec comme unique nom et signature, en bas de courrier, votre nom, Sarah Turine ? Ne s'agit-il pas, ici, d'organisation d'élections ? Trouvez-vous normale Madame l'Echevine le fait que vous vous retrouvez à présider dès le premier soir le moment le plus fort, le plus important de ce Conseil ? N'y a-t-il pas d'alternatives afin d'éviter tout focus sur votre personne et tout soupçons de récupérations. Nous sommes beaucoup à ne pas trouver cela normal et honnête, même dans les rangs de votre propre majorité. Si l'organisation de ces élections est opérée par la Commune, pourquoi la mention du Collège ou du Bourgmestre ne figure nulle part dans ce courrier ? De plus le style d'écriture témoigne d'une appropriation personnelle du dispositif. Je vous rappelle que ce Conseil n'aura de crédibilité, de légitimité et de succès que s'il est sain de toute manœuvre de récupération politique. Nous constatons aussi que des dizaines d'associations, près de quatre-vingt, auraient été informés de la mise en place d'un conseil. Comment se fait-il qu'aujourd'hui il ne reste plus que trois ou quatre associations activement impliqués dans le projet ? Est-ce une volonté de ne garder que les

acteurs associatifs qui vous arrangent ou une désillusion d'associations qui se rendent compte qu'il y a trop d'ingérence des politiques ? L'interrogation est là en tout cas. D'après les jeunes et certaines associations, les règles de fonctionnement du Conseil communal furent rédigées et imposées sans aucune consultation de la jeunesse. Pédagogiquement et démocratiquement, il s'agit d'une faute. Les jeunes et les acteurs associatifs devraient participer à l'élaboration des règles à partir d'une réflexion commune et transparente avec les protagonistes concernés. Aussi, des manœuvres douteuses furent signalées pour la procédure qui vise à choisir les candidats. Aucune lettre ne fut envoyée aux dix-sept mille jeunes afin de leur proposer de déposer leur candidature. Vous n'imaginez pas les incompréhensions, les indignations des dizaines de jeunes engagés dans la citoyenneté active depuis des années. J'ai l'impression que j'ai raté un épisode. En effet, depuis plus de dix ans des dynamiques existent déjà au sein la commune. De nombreux jeunes molenbeekoïses participent déjà à des projets de citoyenneté active à l'échelle régionale, fédérale, européenne et même internationale, les photos peuvent en témoigner. Tous les jeunes molenbeekoïses très engagés, plus de cent cinquante ont à de nombreuses reprises représentés à des exercices de citoyenneté active au sein du parlement européen et même aux Nations Unies. Tous déclarent n'avoir été informés que lors de la réception de la lettre d'invitation aux élections avec des candidats imposés. Je voudrais tout simplement poser des questions précises mais avant tout je vous prie de faire attention à vos méthodes et vous conseille d'éviter de surfer sur la crédibilité de la jeunesse qui aspire à d'avantage de considération, de valorisation et de respect. Question pensez-vous qu'un appel à candidature uniquement via une page Facebook suffit ? Comment voulez-vous que les jeunes soient informés ? Nous souhaitons avoir les précisions suivantes. Comment avez-vous sélectionné les candidats ? Certains jeunes ont des liens directs avec certaines personnalités des services communaux, qu'en pensez-vous ? Combien de jeunes exactement ce sont présentés aux votes ? Où trouver le programme et les propositions concrètes des jeunes candidats pour pouvoir être élus ? Etes-vous vraiment convaincus d'avoir touché tous les jeunes de la commune ? Un simple sondage dans les quartiers auprès des jeunes présents en rue, là vous devriez peut-être être un peu plus souvent présente, témoignent d'une absence totale, d'une réelle communication sur le terrain, tout quartier, que ce soit le haut ou le bas de la commune. Alors en attendant d'avantage informations je vous transmets mes salutations et ceux des centaines de jeunes que vous avez maladroïtement oublié.

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Alors le conseil des jeunes a, il y a quelques semaines, été élu et c'est donc vu confié la mission essentielle de représenter les jeunes, de reléguer leurs revendications et de réfléchir à la mise en place de projets. Alors d'emblée, je voulais dire que je n'étais pas du tout en accord avec les propos de Monsieur Rekik. Alors pourquoi ? Pas parce que c'est Madame Turine et que c'est l'Echevine Ecolo, mais parce que je pense que quelle que soit l'initiative quand on travaille dans un secteur donné il est normal que la personne qui est en lien avec ce secteur soit la personne qui finalement institue, qui met en œuvre, je dirai qui lance le projet. Ça ne veut pas dire qu'après l'Echevine sera présente aux réunions. Je plaide également pour l'indépendance de ce Conseil mais je ne trouve pas du tout choquant d'une part que l'Echevine ait, en sa qualité d'Echevine de la Jeunesse présidé la mise en place de ce conseil des jeunes. Je trouve qu'au contraire, ça lui donne un caractère plus fort, même plus officiel. Par ailleurs, concernant la présence du Collège tout entier, moi je suis de

ceux qui pensent que comme toutes les matières personnalisables, les matières maniées avec la jeunesse ne sont pas uniquement de la compétence de la jeunesse et donc le fait que l'Echevin de l'Emploi, que l'Echevin en charge du Logement, que l'Echevin en charge de la Mobilité, de la Propreté publique, que l'Echevine de la Culture, que l'Echevine des Affaires sociales soient présents est une marque de respect et de soutien aux préoccupations et aux revendications que vont avoir les jeunes qui, j'en suis certaine, toucheront l'ensemble des thématiques communales. Je rappelle également que l'outil, donc que le Conseil des Jeunes, faisait partie intégrante du cahier de revendication du secteur de la Jeunesse. Tout d'abord je profite également de ce temps qui m'est donné pour féliciter les jeunes candidats élus et non élus. Je pense que pour eux et pour leurs parents c'était important hier. Ce n'étaient pas juste des pseudos politiciens qui font semblant de jouer aux Conseillers communaux. Je pense que réellement c'est une responsabilité importante dont ils ont conscience. Maintenant je vais poser mes questions au Collège. Je voulais également savoir comment c'était déroulé la sélection des candidats, s'il y avait un nombre maximum de candidats et alors concernant l'élection, je voulais savoir le courrier a effectivement été envoyé aux dix-sept mille jeunes de la commune et les candidats eux-mêmes ont fait campagne dans les quartiers et il y a également eu des informations qui ont circulés dans les écoles de la commune. Je voulais savoir si cela c'était avéré bénéfique ? Combien il y eu de votants parmi les jeunes qui ne fréquentent pas les associations ? C'est un peu difficile je pense d'établir ce type de chiffres mais bon est-ce qu'on a dressé un bilan finalement des personnes qui se sont impliqués en allant voter pour l'élection du conseil de nos jeunes conseillers ? Concernant les personnes élues maintenant, je voulais savoir, on les a vues hier. J'avais une question sur la parité et aussi sur la représentation des quartiers. Et puis, mes dernières questions concernent plus spécifiquement la dynamique du Conseil en tant que tel. Je voulais savoir à quelle fréquence vont se dérouleront donc les réunions du Conseil des jeunes et alors je voulais savoir si en tant que Conseillers communaux est-ce qu'on aura un retour de leurs attentes pour qu'on puisse également y porter attention et sur les moyens que se donnera le Collège d'y répondre. Enfin, je voulais savoir quel sera la durée du mandat de ces conseillers puisque je pense qu'il est nécessaire qu'il aient quand même un mandat de plus d'un an pour qu'ils puissent pleinement prendre possession de leur mandat et développer les projets qui leur tiennent à cœur.

Je vous remercie beaucoup.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme Turine :

Je vais principalement répondre aux questions qui ont été posées dans les versions écrites et donc par rapport aux allégations que Monsieur Rekik a joutés en début de son interpellation il y a selon moi des accusations assez graves mais j'attendrai d'avoir la version écrite pour pouvoir répondre à ses accusations. Je rajouterai simplement deux, trois éléments que j'ai pu retenir dans les questions mais je n'ai pas pu retenir toutes les questions que vous avez rajouté donc vous me permettrez de vous répondre dans un second temps pour celles que j'aurai oubliés. Néanmoins merci pour votre interpellation et pour votre intérêt et l'appréciation de l'initiative. Comme vous savez c'est la première fois, à Molenbeek-Saint-Jean, qu'un conseil des jeunes voit le jour et c'est la première fois en région bruxelloise qu'un conseil des jeunes est issu d'un suffrage universel ce qui lui donne une légitimité et une représentativité unique et Molenbeek peut en être fier. Es-ce à dire que tout est parfait, que rien n'est à améliorer certainement pas. Vu l'importance du dispositif et

vu l'impossibilité de s'inspirer des expériences similaires ailleurs il est normal que ce dispositif-ci ait essuyé des plâtres et qu'il ait connu des erreurs de jeunesse. Je voudrai faire un petit rappel sur les différentes étapes des dispositifs qui permettent de démontrer notamment que toutes les décisions qui ont été prises ont été faites non pas par moi mais soit par un groupe moteur composé de jeunes soit par un comité d'accompagnement composé du secteur associatif. Si la mise en place du conseil des jeunes est une revendication ancienne du secteur jeunesse et si sur le papier, c'est un projet qui est extrêmement enthousiasmant, jusqu'à ce jour, peu de modèles actuellement mis en place fonctionnent bien. Dès lors, avant de démarrer à Molenbeek, nous avons pris le temps d'analyser les écueils et les revers qu'avaient connu plusieurs conseils de jeunesse locaux. Quelques-uns de ces écueils, je vais en citer quelques-uns, le manque de participation de jeunes, la pérennisation difficile des projets des conseils de la jeunesse, le manque souvent de représentativité ou de légitimité de ces conseils et souvent le manque de contact avec l'autorité publique. En tenant compte, par ailleurs, que les jeunes ont un rapport qui est difficilement conciliable avec les délais administratifs ou publics de réalisations de projets. Entre le moment où un jeune va participer à une réunion pour obtenir une maison de jeunes et le moment où cette maison de jeunes verra sans doute le jour le jeune aura eu le temps de grandir, de se marier et éventuellement d'avoir eu des enfants. Et aussi, un autre écueil, du fait que les jeunes peuvent rapidement zapper d'un projet à l'autre même en cours d'année. Il nous est alors apparu important que le conseil des jeunes soit élaboré et mis en place par les jeunes eux-mêmes avec le soutien de professionnels. Outre le comité d'accompagnement composé, comme je l'ai dit, de membres du secteur associatif et donc en fait des représentants des a.m.o. et des maisons de jeunes de la commune donc qui je rappelle sont toutes des associations qui sont tout à fait indépendantes du pouvoir communal. Les associations de jeunesse liées à la commune ne sont pas présentes dans ce comité d'accompagnement. Donc outre cet accompagnement et plus récemment l'engagement d'un animateur nous avons particulièrement été soutenu et accompagné par l'asbl Carrure qui est une asbl spécialisée dans la participation de jeunes qui a accompagné le dispositif depuis le début. Comme je l'ai dit et que vous avez pu le voir hier, pour ceux qui étaient là donc un groupe moteur d'une dizaine de jeunes c'est constitué suite à deux assemblées qui avaient réunis à l'automne dernier une soixantaine de jeunes. Ce groupe moteur a bossé entre novembre 2013 et juin 2014 à la conception du conseil des jeunes. Et pour répondre aux différents écueils que j'ai cités plus haut, ils sont arrivés à la conclusion qu'il fallait allier en même temps une certaine flexibilité qui permettait à des jeunes de venir ou de repartir en cours d'année et d'autre part l'importance d'une représentation légitimée par des élections. C'est ainsi qu'on a abouti à une double structure. Une A.G. assez large aux tous jeunes qui le souhaitent qui entre douze et vingt-cinq ans peuvent venir, même en cours d'année et un conseil plus réduit de quinze membres effectifs et huit suppléants élus chaque année par cette assemblée générale. Mais comme l'assemblée générale n'était pas encore constituée, est venu l'idée d'organiser une élection au suffrage universel. Cette élection au suffrage universel avait deux objectifs. Premièrement élire les membres du conseil pour un mandat d'un an mais aussi au travers de cette élection faire connaître l'assemblée générale et susciter l'intérêt pour le dispositif qui est en développement. Il a fallu alors élaborer le calendrier et établir deux campagnes. Une première pour faire connaître le processus et promouvoir la possibilité d'être candidat et une deuxième pour inviter les jeunes à aller voter et faire connaître les différents candidats. C'est posé alors la question d'un courrier nominatif adressé aux jeunes. Pour différentes raisons qui seront développées dans un rapport d'évaluation auquel vous aurez accès quand il sera finalisé j'y reviendrai après donc pour différentes raisons nous avons estimé, au moment de l'élaboration de ce calendrier que nous n'avions la possibilité d'envoyer qu'un seul courrier. Avec le recul et cela, comme je l'ai dit, fera partie de l'évaluation nous aurions pu en prévoir deux et se sera dans les recommandations pour la prochaine élection. Avec un seul courrier il est apparu évident pour l'exercice démocratique qu'il fallait que ce courrier permette d'inviter les jeunes à venir voter et que dès lors il fallait trouver d'autres moyens de communication pour appeler

les jeunes à être candidat. Comme vous le dites, Monsieur Rekik, tous les jeunes de la commune ne fréquentent pas les maisons de quartier tous les jeunes ne sont pas proches de certaines personnes qui travaillent dans les services. Il était alors évident qu'un appel à candidature uniquement via une page Facebook ne suffirait pas. C'est pourquoi nous avons mis en place un véritable arsenal diversifié pour tenter de faire connaître au maximum la possibilité d'être candidat. Vu qu'il y avait les élections régionales et fédérales le 25 mai il a été jugé préférable de lancer cette campagne pour être candidat après le 25 mai. Cette campagne s'est tenue en deux temps. Une première de fin mai à fin juin et une seconde les trois premières semaines de septembre. Différentes présentations ont été faites par les jeunes du groupe moteur en juin et en septembre dans les différentes écoles secondaires de la commune, l'Athénée Royal Serge Creuz, aux Ursulines, Imelda, Saint-Jean et à Toverfluit. Les jeunes du groupe moteur sont également passés dans différentes associations de la commune. Une vidéo a été réalisée et a tourné sur les réseaux sociaux. Un appel a été lancé dans le Molenbeek Info, dans la newsletter à tout le secteur jeunesse mais également un courriel adressé à l'ensemble du personnel communal dont on sait qu'une grande partie habite le territoire de la commune ainsi que vous Conseillers communaux. Vous avez reçu les informations pour que chacun puisse diffuser dans ses réseaux. Un appel a également été diffusé dans les journaux. Il y a également eu une campagne d'affichage dans les associations, dans certains clubs de sport, dans les écoles. Les jeunes du groupe moteur ont même distribué des tracts à plusieurs reprises dans les rues de la commune. Alors, oui, on le savait dès le départ. On peut déployer tous les moyens de communication que l'on veut ce n'est pas pour autant que les jeunes seront tous touchés et ce pour différentes raisons. Je vais donner ici juste quelques exemples. Je vais vous dire un rapport d'évaluation plus complet. Premier exemple : parce que l'on sait que le concept d'un conseil des jeunes peut rester assez abstrait et que sans une réelle discussion de nombreux jeunes soit hésiteront mais carrément vont zapper l'information parce qu'il faut au-delà des mots comprendre et avoir de l'intérêt pour ce genre de choses. Mais aussi parce que les dix-sept mille jeunes de la commune effectivement n'en ont pas eu tous l'accès directement à l'information puisque dans l'arsenal nous avons surtout visé des intermédiaires, que ce soient les parents, les animateurs et comme je l'ai dit le personnel communal et vous les élus. Ce n'est pas parce que les adultes ont reçu l'information qu'ils l'ont diffusé autour de vous, autour d'eux, parce qu'ils ont eux-mêmes zappé l'info, parce qu'ils ne l'ont pas comprise ou bien pour d'autres raisons. Un exemple, vous citez des jeunes que vous connaissez et qui se sont étonnés auprès de vous de ne pas avoir été informé. Vous l'étiez. Alors pourquoi ne leur avez-vous pas transmis l'information en temps voulu, en tant qu'élu intéressé par cette initiative ? Quoi qu'il en soit notre objectif était d'avoir pour cette première nous avions un objectif humble d'avoir minimum trente candidats. Septante-sept jeunes ont remplis le formulaire pour marquer leur intérêt mais comme je l'ai dit plus haut, un projet qui peut intéresser un jeune en mai peut ne plus l'intéresser en septembre. Dès lors le service jeunesse a recontacté ces septante-sept jeunes et après contact et sans aucune intervention de ma part, trente-sept se sont montrés intéressés à être candidat. Les autres étant plus intéressés par être simplement membre de l'assemblée générale. Ces trente-sept candidats ont eu la possibilité de se présenter avec photos et textes sur le site de la commune ainsi que sur une page Facebook qui leur était dédié. Des différentes soirées de débats ont aussi été organisées et un tract qui reprenait l'ensemble des candidats a été mis à leur disposition. Un courrier dont vous avez parlé a été envoyé à dix-sept mille jeunes entre douze et vingt-cinq ans. Cinq cent nonante-sept jeunes ont participé aux votes. Cela peut paraître relativement peu par rapport au nombre élevé de jeunes sur notre commune mais en chiffre absolu c'est énorme. Là, selon les observateurs extérieurs qui travaillent à la participation citoyenne des jeunes et qui suivent plusieurs conseils de la jeunesse ils disent que pour une première c'est un très beau résultat. Si on prend l'exemple du conseil de la jeunesse au niveau de l'ensemble de la Communauté française qui existe depuis plusieurs années, le taux de participation est plus bas que le taux que nous avons obtenu ici. Nous n'avons pas encore d'analyse plus fine de la participation. Donc je ne pourrai pas encore répondre à toutes les questions précises

posées mais je répondrai dans un second temps. Nous avons pour l'instant les chiffres bruts, un rapport plus précis est en cours de préparation. Si bien entendu, sans surprises, les jeunes des associations ont participé, on a remarqué, néanmoins, une bonne participation en dehors des associations. Je vais prendre un exemple. Il y avait une urne à Toverfluit qui a récolté un énorme succès et donc c'est souvent lié. Mais ça, on le verra dans le rapport, c'est souvent lié à comment des animateurs ou du personnel géraient l'urne, à sensibiliser les jeunes à la question du vote. Concernant la représentativité et la parité des élus le mode de scrutin assurait une répartition par quartier. Il y avait un quota pour la parité de gens et la parité linguistique. Ces quotas ont été respectés dès le premier tour c.à.d. sur les six premiers sièges qui étaient répartis par quartier. J'ai pour ma part un regret c'est l'enjeu de la diversité culturelle. Nous le savons. Notre commune a la chance d'avoir une population extrêmement diversifiée au niveau de ses origines culturelles. A côté d'une population dont on ne sait plus très bien quel terme il faut utiliser, Belgo belges, belges de souche, de nombreux molenbeekois ont des racines en divers pays d'Afrique, d'Afrique du nord, d'Asie centrale et d'Europe de l'est principalement. Si cette diversité fait l'objet d'une discussion avec le groupe moteur qui a estimé notamment que la nationalité belge n'était pas une exigence pour se présenter comme candidat il a été jugé difficile de mettre en place des quotas comme pour la question linguistique ou la question du genre ou la question de quartier et il est vrai que nous n'avons pas réussi à convaincre de façon égale l'ensemble de ses composantes de notre population. C'est un enjeu sur lequel il faudra travailler dans les mois qui viennent. Enfin, vous m'interrogez sur la question du programme des candidats. Ils n'arrêtaient pas de demander un programme personnel. Par contre, durant les rencontres qui ont eu lieu pendant la campagne plusieurs d'entre eux ont pris des notes sur les intérêts et les priorités dont les jeunes, qu'ils ont rencontrés, ont parlé. C'est maintenant collectivement qu'ils vont organiser leur manière de fonctionner entre eux, leur manière de fonctionner avec les autres jeunes de la commune. Ils vont également faire des propositions sur la façon de travailler avec le collège et avec le conseil communal. Vous serez bien entendu informé de leur proposition. Ils sont en demande en tout cas et ils l'ont déjà formulé de pouvoir de temps à autre interpellier le Conseil, être en débat avec le conseil communal. Ils vont aussi décidé des thématiques sur lesquelles ils vont travailler. Sans doute aussi vont-ils se répartir la tâche en fonction de leurs intérêts et leurs compétences propres. Ainsi vous savez que parallèlement à ça une autre initiative a vu le jour à savoir un groupe de travail jeune police et il est prévu qu'une jeune du conseil des jeunes puisse rejoindre ce groupe de travail. Je ne vais pas faire plus long mais comme vous le voyez c'est un dispositif important et ambitieux. Cela ne se construit pas en un jour. Cette première édition doit bien entendu être évaluée pour être améliorée et permettre à e conseil des jeunes non seulement de répondre concrètement aux attentes mais aussi d'être pérennisés et je pense que les jeunes de Molenbeek qui ont été pour reprendre votre expression maladroitement oublié pendant les vingt dernières années durant lesquels votre parti a eu la responsabilité de cette commune méritent bien un tel dispositif.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Durant les dix dernières années sachez que Molenbeek a été considéré comme une commune exemplaire en matière de citoyenneté active. Renseignez-vous, si vous le souhaitez je peux vous envoyer quelques albums photos dédiés, de vidéos de jeunes au Parlement européen et même à l'extérieur. Avant toute chose je vous remercie pour votre réponse. Il faut que vous sachiez juste une chose c'est que si vous le souhaitez et que vous

vous sentez prête pour retravailler ensemble pour permettre à de nombreux jeunes des quartiers souvent portant les cicatrices de l'injustice sociale, des discriminations et de la pauvreté de participer activement à ces dynamiques. J'ai peut-être été dur avec vous. Je souhaitais vous secouer afin de vous éviter de planer. Je sais que vous aimez planer, vous planez souvent. Sachez juste une chose c'est que j'estime votre dynamisme et votre volonté de faire avancer les choses et je vous reconnais une qualité, celle d'avoir mieux fait que votre prédécesseur.

Merci.

87. Interpellation introduite par Monsieur Ikazban relative à Greenworks. Interpellatie ingediend door Mijnheer Ikazban betreffende Greenworks.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous acceptez de la faire par écrit ou vous souhaitez la présenter ?

M. Ikazban :

Non, celle-ci je la présente. J'accepte de transformer les deux autres en question écrite et donc l'interpellation concernant le site internet communal et l'interpellation concernant le regroupement d'énergie. D'ailleurs je voudrais remercier l'Echevine car elle m'a déjà envoyé la réponse par e-mail. Monsieur le Président, vous auriez remarqué que mon groupe a accepté de transformer plusieurs de ses interpellations en question écrite et j'ai dit que j'étais d'accord mais je voudrais quand même faire certaines remarques. D'abord, nous sommes une opposition constructive, on fait des propositions, on essaie de suggérer parfois des éléments de solution à des problèmes et autres on a pu le démontrer ce soir comme à d'autres moments. Par exemple, quand il s'agit de voter les subsides, tout à l'heure, je pense que sans l'opposition vous n'aviez pas le quorum pour le voter. Comme tout à l'heure, quand on passera en huis clos ben si nous ne sommes pas là vous n'avez pas le huis clos pour les points aussi importants pour le personnel ainsi que ceux qui sont inscrits à l'ordre du jour. Si nous faisons cette démarche, c'est d'abord parce que, effectivement, on nous l'a demandée, par respect pour les conseillers communaux qui sont là, qui restent-là qui sont là jusqu'au bout mais Monsieur le Président je voudrais quand même signaler que nous ne voulons pas que ça devienne une habitude. Nous ne voulons pas qu'on nous demande à chaque fois de transformer les interpellations en questions écrites parce qu'il me semble que la majorité, pour le dire poliment, n'arrive pas à trouver la bonne formule pour organiser nos réunions de travail et nos réunions du Conseil communal. Si nous avons deux soirs de suite ici c'est de votre faute. C'est vous qui avez fait ce choix. Vous avez fait ce choix de nous imposer et de vous imposer à vous-même deux soirs de suite. Nous on l'assume, il n'y a aucun problème et je pense qu'il va falloir absolument réfléchir à ce problème. Ça fait deux ans que je vous le dis. Cette semaine vous avez annulé les sections réunies, lundi et si on avait consacré une de nos soirées du lundi, du mercredi ou du jeudi aux interpellations on ne serait pas dans la situation d'aujourd'hui ou on doit se farcir deux soirées jusqu'à passer minuit et puis demander à l'opposition de transformer les interpellations en questions écrites parce que l'opposition fait son travail quand elle dépose des interpellations...

M. le Président :

Monsieur Ikazban...

M. Ikazban :

Non non, j'ai dit que j'allais faire une remarque et vous l'avez autorisée.

M. le Président :

Avançons, vous savez pertinemment bien que nous avons déjà abordé ce problème-là.

M. Ikazban :

Je n'ai pas terminé pourquoi vous m'interrompez ? Je ne comprends pas. On accepte de transformer une série d'interpellations. J'accepte cinq interpellations et je suis en droit de...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous et moi, nous avons parlé de ce problème ensemble et vous n'avez pas trouvé de solution.

M. Ikazban :

Je n'ai pas terminé, vous m'interrompez, je suis désolé et je comprends l'heure elle est tardive.

M. le Président :

Je vous ai fait des propositions mais vous les avez refusées.

M. Ikazban :

Non, nous vous avons fait des propositions mais vous les refusez. Nous avons proposé à plusieurs reprises des solutions. Moi, je ne veux pas que ça devienne une habitude et je ne veux pas qu'on censure d'une manière ou d'une autre l'opposition, comme la majorité puisque de toute façon normalement les conseillers de la majorité peuvent aussi introduire des interpellations et quand nous faisons des interpellations ben Madame Tamditi vous en avez une série aujourd'hui que vous allez devoir aussi transformer en question écrite, quand nous faisons ça on fait notre travail. Je voudrais que les choses soient claires parce que j'entends ici et là et j'entends même courir ce genre de bruit dans les services qu'on est là pour emmerder notre monde. Non on n'emmerde pas notre monde ! Non on fait notre travail d'opposition. Le travail de l'opposition, c'est aussi d'examiner ce que fait le Collège. D'ailleurs, vous devez nous remercier parce que grâce à nous, vous êtes parfois certain à vous mettre en valeur et avoir l'occasion d'expliquer de ce que vous faites. Parfois vous ne faites pas que des mauvaises choses.

M. le Président :

Monsieur Ikazban svp il faudrait que vous rentriez dans votre interpellation. Merci Monsieur Ikazban. Greenworks est le sujet de votre interpellation et il vous reste quarante secondes.

M. Ikazban :

Ca surement. Maintenant j'en viens à mon interpellation. Madame la Bourgmestre, chers collègues je souhaite poser des questions au sujet de Greenworks. En effet, je constate que Greenworks avec l'aide du CPAS de la commune de Molenbeek-Saint-Jean, organise une opération de rénovation de façades. Je ne vais pas faire la lecture du document, du tract qui circule et qui fait appel à ça. Même s'il ne s'agit pas d'une des missions premières du CPAS vous pouvez au moins encourager ce type d'initiative. On a l'occasion de faire très souvent des remarques au Conseil communal par rapport à des entreprises d'économie sociale on ne va pas aujourd'hui vous reprocher de prendre des initiatives dans ce sens-là. Au départ, c'est quelque chose, qui est positif et que nous encourageons. Pour information, c'est une société à finalité sociale. Néanmoins, en lisant la brochure d'information que découvrons-nous ? C'est que Greenworks s'engage à venir sur place, introduit les dossiers à la place des gens à la Région et à nouveau, c'est Greenworks qui préfinance et réalise les travaux. Concrètement, ça veut dire que Greenworks avance un montant qui représentera en réalité entre trente et quatre-vingt-cinq % du coût total de ces travaux de rénovations de façades. De plus, cette activité demande des investissements et une formation du personnel très importante et notamment pour des raisons de sécurité, c'est-à-dire d'encadrement, on ne peut pas demander à n'importe qui de faire des travaux de façade. Je pense que le Président du CPAS connaît ce genre de dossier et de problématique. J'en viens donc directement à mes questions. Une des questions que nous nous posons, c'est qui va prendre en charge le budget d'une telle opération de préfinancement, puisqu'il y a l'opération de préfinancement qui doit normalement prévoir un montant assez élevé ? Les investissements ont-ils été déjà réalisés et le personnel a-t-il déjà été formé ? Et, accessoirement à cette question, je voudrais savoir si vous pouvez nous dire éventuellement avec quel entreprise, avec quel entrepreneur, avec quel professionnel de la rénovation de la façade Greenworks travaille ? Ce n'était pas une spécialité de Greenworks au départ. Au départ, je rappelle, Greenworks c'était pour les jardins, le nettoyage, l'entretien un petit peu et maintenant rénovation de façade. Donc, combien le CPAS va mettre ou met dans ce projet en termes d'argent, de budget ? Avez-vous des subsides ou des promesses pour financer ce projet ? Avez-vous fait une demande de subsidiation dans le cadre des fonds Feder ? Evidemment, je sais que c'est oui. Si ou avez-vous déjà une réponse et pour quel montant ? J'imagine que c'est grâce à ce fonds Feder que vous avez l'intention de préfinancer et si vous n'obtenez aucun subside, qui prendra en charge le coût de ces opérations ? Ça c'est les questions que je voulais vous poser et donc évidemment ma question c'est de savoir comment on va faire pour assurer les remboursements puisque j'imagine que des gens ont répondu déjà aux appels et j'aimerais, s'il vous est possible, de répondre à cette question ce soir de me dire ben tiens jusqu'à présent vous avez combien de personnes qui ont sollicité votre intervention, votre aide ? Combien de dossiers ouverts éventuellement ?

Je vous remercie de vos réponses.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci Monsieur le Président.

Je vais être très bref parce que je sens que tout le monde commence à se fatiguer. Je vais faire une première réponse dans un premier temps et puis je céderai la parole à Roland Vandenhove pour compléter. Rapidement, je rappelle qu'il y a quelques années, nous avons décidé de se lancer dans la création d'entreprises à finalités sociales. Monsieur Ikazban, vous vous rappelez que nous avons créé à vos services dont je suis un des cofondateurs à l'époque qui aujourd'hui emploie trente-cinq personnes. Alors, nous avons créé, il y a pas si longtemps que ça Greenworks qui avait comme principale activité l'entretien des jardins et nous avons aussi, dans le cadre de l'économie sociale nous avons aussi Amphora. Amphora qui comme les deux précédentes vont rejoindre une coopérative que nous sommes en train de faire aboutir vu que ce sera une coopérative à affinité sociale, qui va englober les trois structures. Evidemment, l'objectif de la création de ce genre de structure, c'est de pouvoir via l'économie sociale permettre à des personnes fragilisées, peu formées, qui sont assez éloignées du marché du travail de pouvoir intégrer celui-ci via un emploi qui est accompagné, bien évidemment, d'une formation. Alors, en ce qui concerne Greenworks, nous sommes jusqu'à au jour d'aujourd'hui nous sommes dans la rénovation principalement de jardins et je tiens ici à remercier Roland Vandenhove qui a négocié l'année dernière auprès de la Région une extension de l'agrément qui permet non pas de faire une opération one shot mais de pouvoir développer les activités dans le domaine de la rénovation de façades, rénovation de façades, qui aura pour ambition non seulement de travailler dans les contrats de quartiers mais aussi bien au-delà et ainsi permettre à une série de jeunes qui vont intégrer notre structure, qui seront accompagnés dans le cadre d'une formation spécifique parce que je dois vous le rappeler, entretenir des jardins rénover des façades, ça nécessite certaines compétences et dans le cadre d'une entreprise à finalité sociale il est prévu évidemment de donner cette formation qui est indispensable pour pouvoir faire un travail de qualité et offrir nos services auprès de la population. Vous savez très bien que nos quartiers et c'est pour ça que le deuxième volet de l'opération, le premier volet c'est la création de l'emploi, mettre des jeunes à l'emploi, les former et le deuxième volet qui est très important à l'instar de ce qui a été fait dans le passé, c'est pouvoir aider à la réhabilitation de certains quartiers en proposant une formule spécifique qui est celle non pas de préfinancement mais qui est un dispositif qui permet aux clients potentiels de payer qu'une partie et l'autre partie qui correspond à la prime sera versée par la Région directement à Greenworks, ce qui nous évitera des difficultés à la trésorerie. Je vais céder la parole à Roland Vandenhove qui va compléter, je pense parce qu'il est un des pionniers de l'économie sociale ici à Molenbeek et même à Bruxelles et il a une expertise bien évidemment assez intéressante et je tiens à le remercier pour ses engagements dans le cadre de Greenworks et de toutes les autres entreprises d'économie sociale qui je le rappelle a un objectif principal c'est d'offrir aux Molenbeekois et Molenbeekaises la possibilité de pouvoir trouver un emploi et de se former.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

Dans ce cadre, je vais essayer de répondre de la manière la plus pratique possible, ça fait tout à fait partie des missions du CPAS de faire ce type d'opération parce que l'objectif principal de l'opération, c'est la création d'emplois, la rénovation de façades étant un outil qui permet la création d'emploi. Donc on est tout à fait dans les missions du CPAS ou dans l'échevinat de l'économie sociale de créer de l'emploi. Le deuxième aspect

fondamental dans le projet, c'est le traitement global et c'est justement ça l'intérêt du projet. C'est d'offrir à des personnes désireuses de rénover leurs façade un service qui va depuis la demande jusqu'à la réalisation pratique par une équipe de personnes engagées sous contrat de travail et donc il y a un traitement il y a du personnel qui va faire du traitement administratif et du personnel qui va faire la rénovation de façades. Ce ne seront évidemment pas les mêmes personnes mais le service sera complet, ce qui est rare parce qu'en général on scinde plus les choses entre le suivi administratif, le traitement de dossiers de primes et la recherche d'entrepreneurs. Ici, on propose la globalité. Alors en ce qui concerne la formation, le projet va démarrer en janvier par la formation d'une équipe. Donc ce sera une équipe d'un professionnel et quatre articles soixante qui vont démarrer dans le projet à partir du mois de janvier. Le mois de janvier, étant le mois de formation parce que la formation est importante mais n'est quand même pas si importante que ça, dès l'instant où on va se cantonner dans la peinture et du sablage de façade. Le préfinancement, comme l'Echevin vient de le dire, l'atout du projet et c'était un des obstacles majeurs pour la population à Molenbeek, qui utilise trop peu les primes à la rénovation. Les primes, c'est le fait qu'il faut préfinancer donc les gens doivent payer et se faire rembourser. L'atout ici, c'est que on va demander aux gens de payer que leur part c'est d'ailleurs la différence entre le coût de la façade et la prime qui va être donnée et le solde sera versé directement par le Ministère à l'entreprise. La durée du remboursement entre le moment où les travaux sont terminés et la prime versée, c'est environ quatre mois. Donc il y a un préfinancement de quatre mois. Une équipe peut réaliser deux façades par mois, on sera dans cette optique là et ce seront environ huit façades qu'il faudra préfinancer. C'est de l'ordre de 25.000 EUR. Ce n'est pas non plus un montant important qui sera demandé à BRUSOC donc il y aura un dossier qui va être fait. C'est un fonds de roulement qui va demander et ce fonds de roulement, après, va devoir suivre et la rentabilité de l'entreprise fera en sorte qu'à terme ce fonds de roulement sera remboursé et l'entreprise devra fonctionner sur ses fonds propres pour se préfinancement y compris. Comme l'Echevin l'a dit aussi, il y a eu une demande d'extension d'activité, qui a été approuvée par la Région Bruxelloise l'année passée. Donc l'activité est reconnue, subventionnée et le premier quartier de l'activité sera celui où il y a un contrat de quartier qui démarre. Le projet sera financé dans le cadre de ce contrat de quartier. Donc c'est la deuxième source de subsides. Autre source de subsides mais pas directement pour Greenworks mais pour un projet global c'est dans le cadre du Feder. Ce qu'on a introduit comme demande, ce ne sera pas une coopérative d'activité ce sera probablement sous la forme d'une asbl, d'un organe coupole pour les trois entreprises d'économie sociale fonctionnant sous l'étiquette CPAS donc Greenworks, à vos services et Amphora. il y aura une coupole dans lesquelles vont se retrouver la direction, les ressources humaines, la comptabilité et le marketing. Ce projet a été introduit au niveau du Feder et il est opérationnel maintenant. Il y a actuellement des réunions qui sont en cours et où se retrouvent autour de la table les personnes responsables des trois projets. Le Feder va permettre d'aller plus loin dans la mutualisation et de faire nous-même tout ce qui est lié au traitement des salaires, la comptabilité. Donc pour le moment c'est sous-traité et ça va aussi, à terme, créer de l'emploi. Il y a aura des économies d'échelle en terme de direction. Le dossier est en cours et on nous a promis des réponses pour le mois d'avril.

Donc voilà je pense avoir répondu à toutes les questions.

M. le Président :

Merci Monsieur Vandenhove.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, merci à l'Echevin et au Président du CPAS pour les réponses qu'ils ont apportées, même si j'ai eu des réponses à des questions que je n'ai pas posées à nouveau. D'abord, ce que je voudrais dire c'est que dans mon interpellation je n'ai jamais dit que j'étais contre ce genre de projet. J'ai dit, dès le départ, que c'est des initiatives à encourager. Ce n'est pas une mission première du CPAS. Néanmoins, je suis quand même étonné, parce que ça veut dire que et du côté de Brusoc vous n'avez pas encore de réponse favorable par rapport à une subside et également du Fonds Feder puisque là on m'a aussi dit que ce ne serait pas avant le printemps 2015. Donc, ça veut dire qu'il existe quand même un risque de ne pas avoir les montants ni du Fonds Feder ni de Brusoc et donc dans ce cas-là, c'est le CPAS qui prend en charge. C'est ça ? En fait c'était une de mes questions. Celle-là je n'ai pas eu de réponse. En fait vous avez déjà pris des engagements puisqu'il y a déjà un projet façades qui est déjà lancé, qui est déjà en route. Vous avez parlé d'un rythme de croisière bien précis. Ma question c'est de savoir, si jamais il n'y a pas de subsides demain, évidemment on imagine le pire, donc les gens j'imagine qu'on ne va pas les laisser en plan avec leur façade, qu'on va assurer jusqu'au bout donc ça coulera, c'est le CPAS qui assumera. La commune quoi ?

M. Vandenhove :

Les subsides du projet façades sont assurés. Les projets façades sont subsidiés dans le cadre de la Région Bruxelloise appelle, enfin, les subsides ordinaires de l'économie sociale. Tout ce qui est opérationnel est financé par les subsides ordinaires en économie sociale. Ce qui est en Feder, c'est l'organe coupole et c'est la direction commune des trois projets.

M. Ikazban :

Donc vous attendez des réponses de Brusoc et de Feder et là quand même il faut espérer des réponses. Par rapport à la formation, à la question que vous ne m'avez pas répondu, c'est : est-ce qu'il y a des entreprises avec qui vous sous – traitez ? Qui vous aident dans la formation du personnel ? C'est possible d'avoir la liste ?

M. Vandenhove :

Il y a une entreprise qui est l'entreprise qui a fait le projet façade précédemment qui va former les personnes, qui va assurer la formation du personnel.

M. Ikazban :

Je vous remercie parce que je disais que ce sont quand même des travaux qui représentent un danger et un risque. Ecoutez, moi je vais m'arrêter là pour l'instant. J'espère recevoir les éléments d'information que j'ai demandés de manière complémentaire. Simplement une dernière chose, Monsieur le Président, l'Echevin a parlé du passé et a parlé de la création du service Amphora. Je n'avais pas parlé de ça, je n'avais pas posé la question mais néanmoins je le remercie quand même parce que ça me permet de remercier également au passage mes collègues et camarades qui ont été les chevilles ouvrières pour le lancement et création de ces entités Oivia P'tito et Paulette Piquard, ici présente, puisque le PS a participé activement aussi à cette politique qui amène aujourd'hui... Je vous remercie.

**88. Interpellation introduite par Monsieur Ikazban relative au site internet communal.
Interpellatie ingediend door Meneer Ikazban betreffende de gemeentelijke internetsite.**

M. le Président :

C'était l'interpellation que vous mettiez sur le site internet et je crois que vous aviez accepté de prendre une réponse écrite. En vous remerciant et elle est déjà envoyée. C'est plus rapide que des sociétés de distribution express.

**89. Interpellation introduite par Monsieur De Block relative aux exclusions des allocations d'insertion.
Interpellatie ingediend door Meneer De Block betreffende de communautaire maatregelen in verband met de begrotingen van scholen.**

M. le Président :

Monsieur De Block, vous voulez une réponse écrite ou vous voulez présenter votre interpellation ?

M. De Block :

Non, je la transforme en question écrite.

**90. Interpellation introduite par Monsieur Ikazban relative à l'achat groupé d'énergie.
Interpellatie ingediend door Meneer Ikazban betreffende de groepsaankoop van energie.**

M. le Président :

Monsieur Ikazban a également accepté de transformer son interpellation en question écrite.

**91. Interpellation introduite par Monsieur De Block relative aux mesures communautaires sur les budgets des écoles.
Interpellatie ingediend door Meneer De Block betreffende de communautaire maatregelen in verband met de begrotingen van scholen.**

M. le Président :

C'est également transformé en réponse écrite. C'est bon pour vous ?

M. De Block :

Je ne sais pas s'il y a des chiffres disponibles. Es ce qu'il y a des réponses disponibles ?

M. le Président :

Moi j'ai une réponse ici.

M. De Block :

Pour les francophones et néerlandophones vu qu'il y a deux systèmes séparés au niveau de deux coupes différentes. Du côté francophone, j'ai vu que dans « le soir » il y avait des chiffres publiés

M. le Président :

Oui et ils sont disponibles me dit-on sur le site des parlementaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. De Block :

Vous pouvez m'envoyer ça par écrit ? Pour les néerlandophones et les francophones ?

M. le Président :

On vous envoie ça par écrit.

M. De Block :

Ce que je voudrais surtout savoir c'est que, les implications pour une école qu'est-ce que ça représente pour une école et pour nos écoles spécifiquement.

**92. Interpellation introduite par Madame Tamditi relative au Conseil des Jeunes.
Interpellatie ingediend door Mevrouw Tamditi betreffende de jeugdraad.**

M. le Président :

Madame Tamditi a accepté une réponse écrite.

**93. Interpellation introduite par Madame Tamditi relative au Diabète.
Interpellatie ingediend door Mevrouw Tamditi betreffende de suikerziekte.**

M. le Président :

Madame Tamditi a accepté une réponse écrite

**94. Interpellation introduite par Monsieur De Block relative à la fréquentation des garderies scolaires.
Interpellatie ingediend door Mijnheer De Block betreffende de aanwezigheid in de buitenschoolse opvang.**

M. le Président :

Nous avons les chiffres. Elle est très courte votre question donc on peut la passer maintenant. Comme vous voulez. Je vous donne la parole.

M. De Block :

Pour moi, c'est bon si vous envoyez les chiffres. Les chiffres sont pour les garderies matin, midi et soir.

Mme la Bourgmestre :

J'ai le comparatif pour les écoles francophones et néerlandophones entre septembre 2013 et septembre 2014 en termes de fréquentation de garderie mais je n'ai pas encore tous les chiffres concernant les questions que vous avez posées. Je vous le dis ce soir que je ne peux pas répondre à toutes les questions que vous posez. Néanmoins on avait dit qu'une évaluation serait faite et donc le Collège s'engage à ce qu'une réunion d'évaluation soit faite à travers une section réunie et ce avant la fin de l'année scolaire.

M. De Block :

Est-ce que cela veut dire que j'aurai au moins les chiffres de fréquentation ?

Mme la Bourgmestre :

Oui les chiffres de fréquentation je les ai ici.

M. De Block :

Oui vous pouvez me les envoyer par mail, ce n'est pas un problème. Si j'ai bien compris, les questions de prix ça c'est difficile à récolter ?

M. le Président :

Ça prend un peu plus de temps. Le problème c'est le délai entre le moment où vous introduisez votre interpellation et la quantité de chiffres et la difficulté de récolter des chiffres qui prend un peu plus de temps et vu le nombre d'interpellations que nous avons eu les services ont été un peu débordés. Mais vous aurez les chiffres.

M. le Président :

La séance publique est levée.
De openbare zitting is opgeheven.